



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

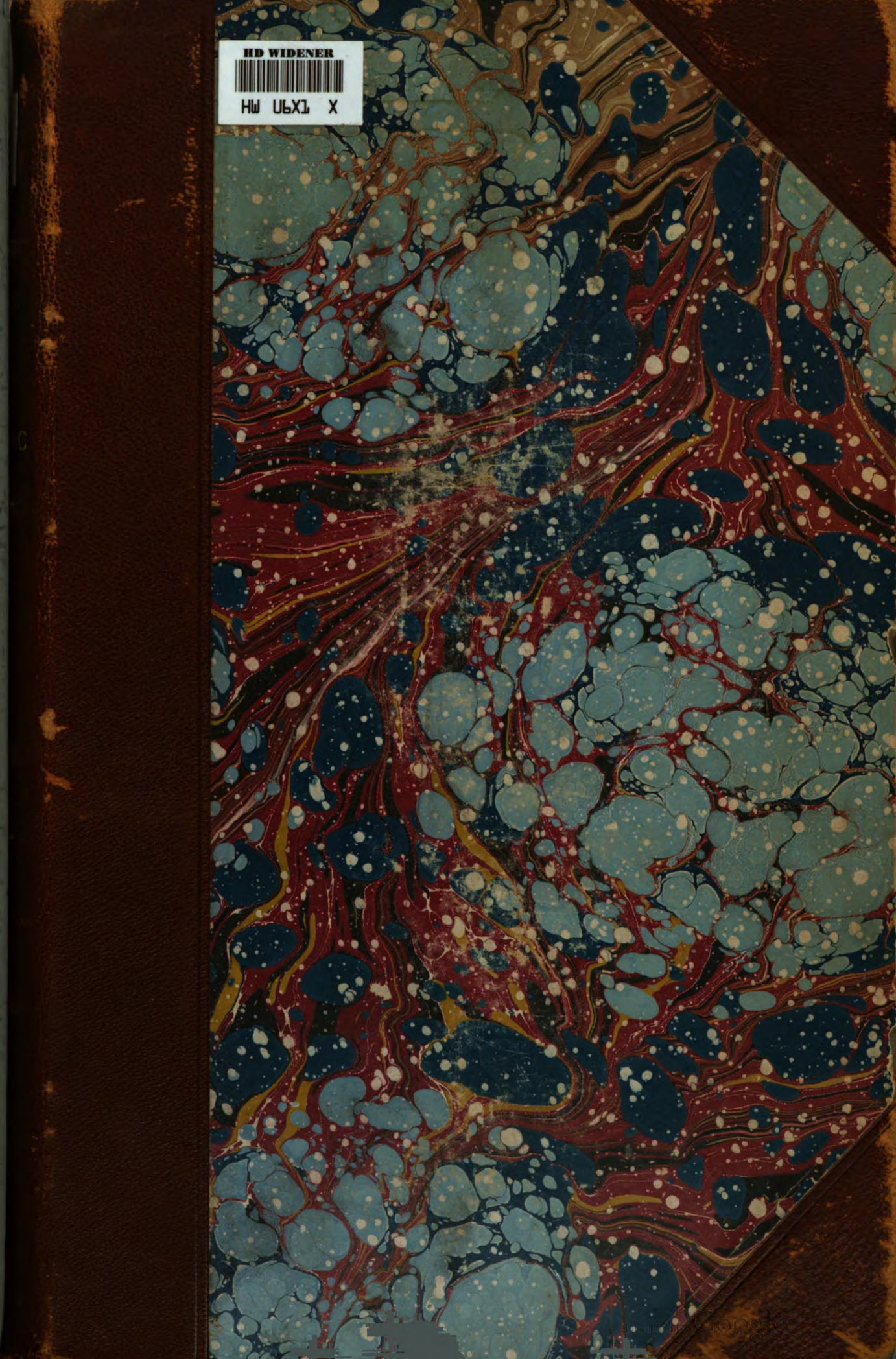
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

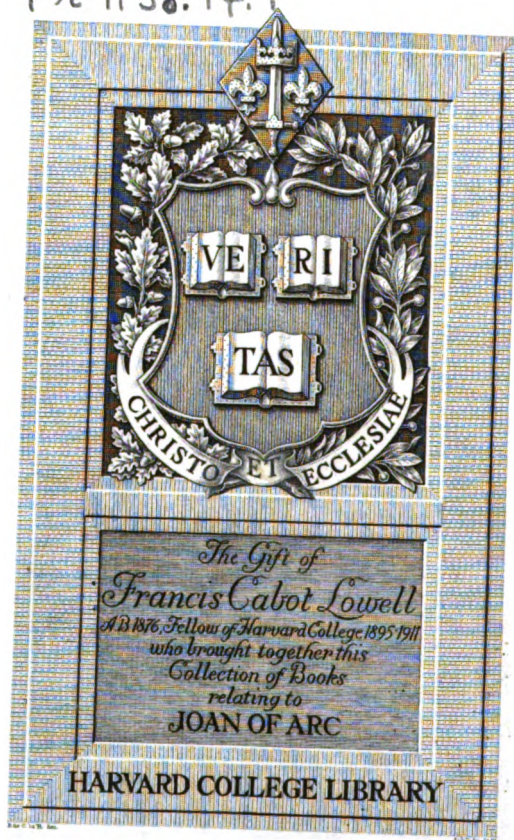


HD WIDENER  
  
HW U6X1 X





FA 1138.94.9







Digitized by Google







# HISTOIRE POPULAIRE DE JEANNE D'ARC

LIBÉRATRICE DU ROYAUME DE FRANCE

---

SA VRAIE NATIONALITÉ, SA NAISSANCE, SA VOCATION, SON ŒUVRE,  
SON MARTYRE. — INJUSTE CONDAMNATION. — RÉHABILITATION SOLENNELLE.  
DOCUMENTS INÉDITS

---

Par l'abbé JOSEPH NICOLAS

DU CLERGÉ DE PARIS



LIBRAIRIE RELIGIEUSE H. OUDIN

PARIS

10, RUE DE MÉZIÈRES, 10

POITIERS

4, RUE DE LÉPERON, 4

1894









**HISTOIRE POPULAIRE**  
**DE**  
**JEANNE D'ARC**

—  
POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET C<sup>ie</sup>  
—





*(Peinture de Lenepveu, au Panthéon.)*

Jeanne entendant ses voix.

# HISTOIRE POPULAIRE DE JEANNE D'ARC

LIBÉRATRICE DU ROYAUME DE FRANCE

---

SA VRAIE NATIONALITÉ, SA NAISSANCE, SA VOCATION, SON ŒUVRE,  
SON MARTYRE. — INJUSTE CONDAMNATION. — RÉHABILITATION SOLENNELLE.  
DOCUMENTS INÉDITS

---

Par l'abbé **JOSEPH NICOLAS**

DU CLERGÉ DE PARIS



LIBRAIRIE RELIGIEUSE H. OUDIN

PARIS

10, RUE DE MÉZIÈRES, 10

POITIERS

4, RUE DE L'ÉPERON, 4

---

1894



75 113 8.94.9

Harvard College Library,  
May 22, 1911.  
From the Library of  
Francis O. Lowell,  
of Boston.

BOUND. 27 MAY 1912

## PRÉFACE

---

Quand la vaillante et intrépide Judith, trop peu connue, eut coupé la tête de l'orgueilleux Holopherne ; quand déjà la formidable armée des Assyriens fuyait éperdue le sol de la Judée, le peuple de Béthulie, ivre de joie et chargé de butin, se mit à entonner des hymnes de reconnaissance.

Dans son enthousiasme sans bornes pour sa pure et céleste libératrice, il chantait ces paroles : « Oui, vraiment, tu es la gloire de Jérusalem, tu es la joie d'Israël ; en toi se résume l'honneur de notre nation : c'est pourquoi tu seras bénie éternellement. »

A nous Français, fils aînés de l'Eglise, il sera bien permis d'emprunter ce cri du cœur, ce chant glorieux en faveur de Jeanne d'Arc, et de répéter aux échos des quatre coins de notre belle France : « O Jeanne d'Arc, ô fille de Dieu et des Francs, tu es la gloire, l'honneur, la joie du

noble pays qui t'a vu naître ; tu es la pure et sainte *libératrice* de notre nation ! »

Le Dieu tout-puissant, qui a tout créé de rien, à qui appartiennent peuples et royaumes, veille avec un soin jaloux et tout paternel sur ses œuvres ; rien n'arrive sans son ordre ou sa permission.

Souvent ses desseins sont impénétrables ; seule, leur réalisation en montre la sagesse profonde et merveilleuse.

L'histoire à la main, il est beau de constater, à tous les temps, le concours direct et efficace de la bonne Providence parmi les hommes.

Eve par sa faiblesse doublée d'orgueil a perdu l'humanité si belle et si grande, au sortir des mains du Créateur ; une Vierge immaculée réparera cette grande faute en enfantant le Sauveur.

Une femme sans cœur et sans mœurs, venue de la Bavière près du trône de saint Louis, livre la France aux Anglais, nos ennemis acharnés ; le Ciel suscite une humble fille de village pour délivrer sa patrie et faire sacrer son roi à Reims, par les ministres du Roi des rois.

Déjà la vierge de Nanterre, Geneviève, avait miraculeusement sauvé Paris des mains du barbare Attila, quand Clotilde, providentiellement devenue l'épouse du terrible Clovis, sut amener le roi des Francs à se faire baptiser avec les membres de sa famille et les plus nobles de ses indomptables guerriers.

Comment ne pas admirer la bonté de Dieu à l'égard de notre belle et vaillante nation ! Comment ne pas s'écrier : Oui, assurément, Dieu aime les Francs, à cause de leur *franchise* et de leur *bravoure* ?

Aussi, pleins de reconnaissance toute filiale, les Francs, prodiges de leur sang, feront l'œuvre de Dieu. Et, pendant de nombreux siècles, la francisque victorieuse, de Tolbiac à Orléans, d'Orléans à Fontenoy, de Fontenoy à Iéna, comme sur cent autres champs de bataille, accomplira l'œuvre divine : *Gesta Dei per Francos*.

Chaque nation est fière de considérer chacun de ses enfants comme membre d'une grande famille : les « sans-patrie » ne comptent pas.

Or, parmi les grandes nations européennes, la France a une histoire à nulle autre pareille. Toujours au service des nobles et justes causes, l'épée de la France a pu frapper parfois en aveugle ; mais toujours elle a reconnu son erreur.

Vers la fin du moyen âge, pendant la guerre de Cent Ans, le royaume des Francs si péniblement conquis et défendu, passa par une crise qui faillit devenir mortelle.

Humainement parlant, tout semblait perdu. Heureusement, Celui qui a dit : *Par moi règnent les rois*, veillait du haut des cieux sur cette nation chevaleresque et généreuse que l'Eglise de Jésus-Christ a baptisée du beau nom de « Fille aînée ».

Encore un effort, et les Anglais, jadis envahis par Guillaume de Normandie, se trouvaient largement vengés : « Quand tout semblait perdu, tout fut sauvé. »

Dieu, selon son bon plaisir, choisit une enfant de treize ans, et, pendant cinq années, la prépara à la plus merveilleuse mission que jamais annales historiques aient pu enregistrer.

L'héroïne, objet de tant de prédilection, c'est la fille

d'un honnête cultivateur de la Champagne, c'est Jeanne d'Arc, la Pucelle de Domremy.

Le récit des exploits de cette pieuse et intrépide chevalière, bien supérieure à Débora et à Judith, a été fait depuis longtemps déjà par des hommes d'un mérite incontestable.

Cependant, qu'on nous permette de le dire, l'histoire de Jeanne d'Arc, même après nous, restera encore à faire ; l'Eglise seule peut en écrire la dernière page.

A notre avis, la mission de la Pucelle n'était pas seulement d'arracher la France aux Anglais, mais de la préserver du schisme, de l'hérésie et de l'apostasie.

La Fille aînée de l'Eglise ne pouvait suivre, à bref délai, la plupart de ses sœurs d'Europe dans la trahison de leur foi.

Le divin Fondateur de l'Eglise catholique ne perd pas de vue l'arche du salut, cimentée de son propre sang.

Parfois, Jésus dort dans sa barque mystérieuse : vienne la tempête avec ses mugissements ; les apôtres, impuissants à ramer, réveillent leur Maître ; le divin pilote se lève, commande aux vents et aux flots, et il se fait un grand calme.

Arrière donc, pygmées qui en voulez à l'Eglise : vous ressemblez à des nains qui insulteraient le soleil.

En se dévouant pour sauver la France, Jeanne d'Arc sauve la foi de sa patrie, cette foi antique et précieuse que l'Angleterre perdra d'une façon si lamentable.

D'autre part, la libératrice de la France, arrêtée dans sa mission par une politique à vues étroites, a été trahie, indignement jugée et livrée au supplice.

Or, plusieurs auteurs, sans examen suffisant, ont dit et

répété, d'après les apparences, que la Pucelle avait été jugée et condamnée par l'Eglise : les protestants et les Francs-maçons le voudraient encore faire croire. Nous nous inscrivons en faux contre cette manière de faire l'histoire, et nous prouverons facilement le contraire.

Nous avons trouvé, çà et là, des renseignements intéressants et inédits sur la vraie et incontestable nationalité de notre héroïne, sur son itinéraire de Vaucouleurs à Chinon ; nous sommes heureux d'en donner la primeur à nos lecteurs.

Ce volume contient aussi les interrogatoires publics et secrets, subis en prison par l'innocente victime qu'une haine implacable vouait au bûcher.

Enfin l'Eglise, informée du monstrueux procès de Rouen, l'a fait reviser et a proclamé devant le ciel et la terre que les auteurs d'un pareil forfait étaient dignes du mépris universel. Nous donnons très abondamment les pièces de ce glorieux procès de réhabilitation en faveur de Jeanne d'Arc et de sa famille.

Pour nous guider dans ce travail, où les faits ne s'inventent pas, nous avons consulté et suivi les chroniques et les auteurs les plus renommés : MM. Vallon, Henri Martin, l'abbé Debout et le sénateur Joseph Fabre.

Nous devons aussi de précieux renseignements à M. l'abbé Nalot, notre aimable compatriote, et à M. le marquis de Pimodan.

En écrivant ce livre, notre but a été de populariser l'héroïne de Domremy, de la faire aimer en l'admirant, et de rappeler à tous que servir Dieu dans la pratique de la vertu et du vrai patriotisme, c'est s'assurer la récompense

promise à tout cœur généreux, quelle que soit sa condition.

Il va sans dire que nous soumettons humblement notre travail au jugement de l'Eglise. Périssent notre main droite, plutôt que d'écrire un mot qui ne serait pas conforme à la doctrine et à la morale catholique.

Paris, le 30 mai 1894.

J. NICOLAS.

---

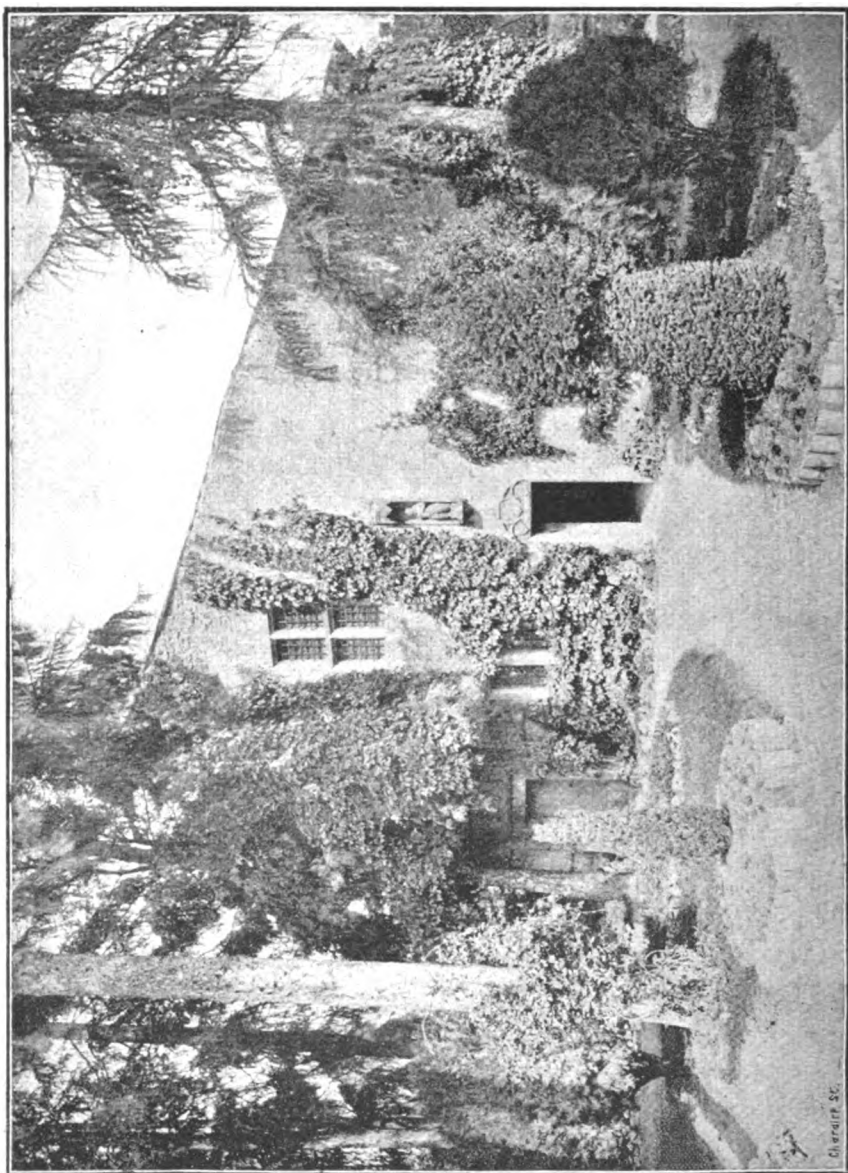
son-

otre

ite,

me





Douremy. — La Maison de Jeanne d'Arc.

## PREMIÈRE PARTIE

### DE LA NAISSANCE DE JEANNE D'ARC AU SACRE DU ROI

---

#### CHAPITRE PREMIER.

Domremy. — Origine des familles d'Arc et de Vouthon. — Le curé de Sermaize. — Mariage de Jacques d'Arc et d'Isabelle de Vouthon. — Leur demeure à Domremy. — Naissance de Jeanne d'Arc. — Son baptême et son enfance jusqu'à 13 ans.

De l'étang de Morimond, vraie source de la Meuse, jusqu'à Vaucouleurs, la vallée dite « Le Bassigny », court capricieuse, tantôt assez large, tantôt étranglée par les coteaux qui l'enserrent.

En amont, sur la gauche, on aperçoit Clefmont ; sur la droite, Bourmont, qui de leur fière altitude semblent contempler avec amour les bois, les champs, les vignes, les prairies, aussi bien que les nombreux et gais villages semés à leurs pieds.

Au sortir de Bazoilles, perdu dans les bois, les mamelons semblent s'écarter pour ouvrir une plaine élargie, où s'assied coquettement la petite ville de Neufchâteau, au milieu de ses jardins et de ses prés toujours verdoyants.

A dix kilomètres en aval, sur la route de Vaucouleurs, ombragée de grands peupliers, nous rencontrons, sur la droite, Maxey, redouté de ses voisins ; puis, à gauche, Greux et Domremy.

Ce village antique, caché dans une des nombreuses gorges qui débouchent sur la vallée, a l'air de vouloir humblement se dérober aux regards indiscrets des voyageurs.

Pourtant, nous côtoyons sa vieille église, témoin cinq ou six fois séculaire des merveilles accomplies à son ombre. Tout près, une grille ferme une cour plantée de sapins, au fond de laquelle on entrevoit une modeste maison, étonnée de se trouver encore debout, malgré les ravages du temps.

C'est la maison de Jacques d'Arc ; c'est le berceau de Jeanne, sa fille, la future libératrice de la France.

Jacques d'Arc est né à Ceffonds, près de Montiérender, en Champagne. Une plaque de marbre placée par les soins du conseil municipal, sur la maison restaurée des d'Arc, rappelle aux habitants de Ceffonds et aux touristes ce souvenir historique.

D'où vient ce nom d'Arc qui se perd dans la nuit des temps ? Serait-il emprunté à la ville d'Arc-en-Barrois, arrondissement de Chaumont ? Plusieurs auteurs l'ont pensé. D'autres lui donnent pour origine l'*arc bandé* qui se voyait au blason des ancêtres. Toujours est-il que Jacques d'Arc, plus riche en vertus qu'en écus sonnants, arrivé à l'âge d'homme chercha à se marier sans mésalliance.

Ceffonds, bâti aux portes de Montiérender, n'est guère qu'à cinq ou six lieues de Saint-Dizier et de Vitry-le-François. Jacques d'Arc, cultivateur et fils d'agriculteurs, va de temps à autre, dans les villes voisines, vendre et acheter du bétail et des grains.

Non loin de Saint-Dizier, sur la Saulx, se trouve un bourg important nommé Sermaize, en Champagne. Le curé de Sermaize s'appelle Henri de Vouthon. Il a attiré près de lui un de ses frères, Jean de Vouthon, qui exerce le métier de couvreur et charpentier ; on dit même qu'il faisait des charrues.

Jacques d'Arc et Jean de Vouthon se sont rencontrés : on a parlé d'affaires et aussi de mariage.

Les de Vouthon ont une sœur, Isabelle Romée, peut-être en ce moment chez ses frères, à Sermaize.

Bientôt le mariage entre Jacques d'Arc et Isabelle Romée de Vouthon est conclu et célébré.

La famille de Vouthon, sans nul doute, fit une dot à la jeune épouse. Les territoires de Vouthon et de Domremy se touchent par leurs extrémités : on donnera une maison et un terrage aux jeunes époux, sur Domremy ; et ils iront s'y installer pour cultiver les champs et les vignes. Voilà, croyons-nous, comment Jacques d'Arc est devenu habitant de Domremy, à une vingtaine de lieues de Ceffonds.

Les rapports les plus cordiaux ne cessèrent d'exister en famille. Nous savons par les de Vouthon que Jeanne d'Arc et ses frères vinrent plus d'une fois à Sermaize, comme eux allaient à Domremy. La vieille église de Sermaize revendique la gloire d'avoir vu la petite Jeannette d'Arc prier avec ardeur devant ses autels.

Au mois d'avril 1423, Sermaize fut attaquée et prise d'assaut par Jean, comte de Salme, gouverneur du Barrois pour le duc de Lorraine.

Jeannette d'Arc, qui avait alors onze ans, pleura la mort de son cousin Collot Turtaut, tué sur le rempart par une bombarde ennemie.

Le village de Domremy placé sur l'extrême frontière du royaume de France, aux *Marches* de Lorraine (1), comme on disait alors, avait rudement à souffrir, aussi bien que ses voisins, des incursions multiples d'une soldatesque pillarde et sans discipline : tantôt c'étaient les Lorrains, tantôt les Bourguignons ; puis ceux-ci, obligés de fuir devant les forces des seigneurs restés fidèles au roi, laissaient la place à de nouveaux maraudeurs.

Comment sauver son bétail et ses récoltes des mains rapaces de ces brigands armés ? C'était le souci du pauvre cultivateur, à chaque instant.

Nous sommes au commencement du quinzième siècle. La

(1) *Marches* signifient frontières.

France, de défaite en défaite, de malheur sur malheur, s'est vue honteusement trahie et indignement livrée aux Anglais.

Pourtant, le sentiment national, le patriotisme, s'il dort, n'est pas éteint au fond des cœurs.

On ne sait d'où viendra le salut, mais on l'espère, on y compte ; il est comme pressenti d'instinct. Quel est ce bruit qui circule çà et là ? « Une femme, une reine a perdu la France ; une vierge venue des Marches de Lorraine la sauvera. »

Tels étaient la triste situation et les pressentiments, quand le 6 janvier 1412, jour de l'Épiphanie, vers le soir, les habitants de Domremy sentirent naître en leur âme une grande joie, une immense espérance. On vient d'apprendre que dans la maison de Jacques d'Arc, estimé de tous, Isabelle de Vouthon, son épouse, a donné naissance à une petite fille. Est-ce un courant électrique qui a passé sur le village, ou plutôt, n'est-ce pas l'ange du Seigneur qui a secoué ses blanches ailes sur des cœurs trop longtemps comprimés ?...

Dès le lendemain, quatre parrains et marraines, dont la femme du *mayer* ou maire, ont accepté avec empressement, selon la coutume, de présenter le nouveau-né aux fonts baptismaux.

Son nom sera Jeanne, dont le diminutif Jeannette lui fut conservé jusqu'au jour où, mettant le pied à l'étrier, elle courra sauver le royaume et son roi.

Jeanne est baptisée ; les cloches font entendre dans toute la vallée leur joyeux carillon ; presque tout Domremy est en fête.

L'heureuse mère se demande, des larmes de joie aux yeux, quelle sera cette enfant, que le ciel et la terre comblent de leurs bénédictions ?....

De son union bénie de Dieu, Jacques, l'honnête cultivateur de Domremy, avait vu naître tout d'abord trois fils.

Mais l'or du blason s'était obscurci : la vie était dure en ces temps de guerre perpétuelle de château à château, de royaume à duché, de couronne à couronne.

Tandis que fidèle à sa devise : *Vive labour !* Jacques d'Arc court aux champs, aux vignes, aux prairies, Isabelle de

Vouthon, tout entière aux soins du ménage, entoure ses enfants de tendresse et les élève dans la crainte et l'amour de Dieu. Sur les genoux de sa bonne mère, la petite Jeannette commence à balbutier les noms de Jésus et de Marie, puis, bientôt, le *Pater* et l'*Ave*.

« Je ne sais ni A ni B, dira-t-elle un jour, mais je sais *travailler* et *prier*. » Elle saura de même obéir à ses parents et aimer les pauvres.

A peine a-t-elle l'âge de raison que chacun lui rend le meilleur témoignage : « Elle est douce, affable, polie, aimable pour tous. Elle aime l'église près de laquelle elle est née à la vie et à la grâce. Aussi souvent que sa mère le lui permet, elle court s'y agenouiller. Là, devant le tabernacle, près de l'autel de Marie, elle prie de tout son cœur.

Chaque matin, autant que possible, elle assiste à la messe, soupire après le jour de sa première communion, et plus tard, communie très souvent. Quand sonne l'Angelus, fût-elle aux champs, elle tombe à genoux, pour saluer la Vierge, mère du Verbe incarné.

C'est de tradition dans les vieilles familles chrétiennes d'inspirer aux enfants la bienfaisance pour les pauvres. La petite Jeannette d'Arc ne dégénérera pas : elle visite et soigne les malades, fait l'aumône selon ses ressources, procure un gîte aux pauvres voyageurs, et va quelquefois jusqu'à céder son lit à des enfants transis de froid. On se rappelait encore, quarante ans après son martyre, ses soins empressés donnés aux malades de Domremy. C'était vraiment un ange de consolation pour tous les malheureux.

Cependant, cette jeune fille n'est pas une religieuse, vouée par vocation au soulagement des multiples misères de la vie. C'est la fille d'un cultivateur, dont le front ruisselle de sueur pour gagner son pain, celui de sa femme et de ses cinq enfants. Tout noble qu'il est de naissance, Jacques d'Arc n'a d'autres ressources que le produit de sa culture ; et chez lui tous doivent, selon leur âge, lui prêter main-forte.

Jeannette, comme les autres, aide ses parents en toutes choses, aux champs comme à la maison. Près de sa mère

qu'elle seconde, nettoyer, laver, coudre, filer, préparer les repas, c'est là sa tâche quotidienne ; puis il y a des moutons, du bétail à mener paître : Jeannette, le panier au bras, la baguette à la main, pousse devant elle le troupeau de son père, et parfois, celui des voisins.

Arrivée dans les champs ou dans la prairie, tout en veillant sur les animaux confiés à sa garde, elle travaille en priant. Elle ravaude quelque vêtement, ou file la laine au fuseau.

Sa piété rare, sa conduite exemplaire étonnaient bien un peu les enfants de son âge, et lui attiraient parfois des railleries : Jeannette d'Arc rougissait avec candeur, sans jamais se départir de ses bonnes habitudes. Du reste, sa bonté, sa douceur, son amabilité ramenaient bien vite à elle les plus obstinés. Et quand on la voyait tout quitter, au son de la cloche, pour aller à la messe, c'était à qui veillerait sur son troupeau. A ses heures, elle jouait volontiers avec ses petites amies Mengette et Hauviette ; on cueillait des fleurs, on tressait des couronnes pour la sainte Vierge.

Près de Domremy se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bermont. Chaque samedi, bon nombre de personnes s'y rendaient en pèlerinage, pour y faire brûler des cierges et offrir des bouquets : Jeannette et sa sœur Catherinette n'y manquaient pas.

Allait-on à la fontaine des Groseilliers, sous le gros hêtre touffu nommé *l'arbre des Dames*, Jeannette s'y trouvait avec les enfants de son âge : on jouait, on dansait en rond, on chantait à qui mieux mieux ; puis on allait s'asseoir au bord de la fontaine pour y faire un goûter champêtre.

Les familles de Domremy et du voisinage, les seigneurs de Bourmont et le curé lui-même, ne dédaignaient pas ces bons et joyeux amusements.

C'est dire assez que Jeannette d'Arc n'était point sauvage, et que sa piété ne l'éloignait pas toujours des ébats d'une jeunesse réservée. Aussi, messire Guillaume Fronte, son curé, aimait-il à redire « que Jeannette était bonne chrétienne, et

---

que jamais il n'en avait vu de meilleure dans toute sa paroisse. »

Heureuses les mères de famille qui entendent rendre à leurs filles pareil témoignage ! La fille bien élevée, dans la crainte et l'amour de Dieu, fera toujours la gloire de sa mère et l'honneur de sa maison.

---



## CHAPITRE II

Mission de Jeanne d'Arc. — Premières apparitions. — Malheurs de la France.  
— Dieu lui vient en aide.

La petite Jeannette d'Arc a grandi en âge et en grâce, sous l'œil de Dieu, gardée par les anges, aimée de ses parents, estimée de tous ceux qui la connaissent. Près d'elle ont grandi ses trois robustes aînés, plus une jeune sœur, moins âgée qu'elle de deux ans environ, et qu'elle nomme gentiment Catherinette.

Le travail n'a pas chômé, la piété non plus. Jeannette est un modèle d'humilité, d'obéissance, de candeur et de pureté, au dire de son curé. Le ciel, qui l'a fait naître pour de grandes choses, va parler à son âme et la préparer, peu à peu, à sa noble et difficile mission.

C'était vers midi, un jour d'été, en 1425. L'enfant est presque une jeune fille ; elle touche à 14 ans. L'Angelus vient de sonner, et les dernières vibrations de la cloche se sont perdues dans le lointain, répercutées doucement par les échos d'alentour. La nature est calme, et les oiseaux eux-mêmes, à l'ombre sous la feuillée, semblent se reposer des chansons du matin. C'est l'heure aussi, pour les travailleurs, de se reposer un instant après leur repas.

Jeannette est dans le jardin de son père, à genoux, murmurant les dernières syllabes de la salutation angélique, quand, soudain, elle s'entend appeler du côté de l'église, à sa droite, par-dessus le mur qui la sépare du sanctuaire : Jeannette, Jeannette ! lui crie une voix si douce et si pénétrante, qu'elle

ressent une émotion indicible, jusqu'au plus profond de son cœur !... Elle lève les yeux, et se voit comme environnée d'une lumière éblouissante. Peu à peu, son regard se fait à cette clarté ; bientôt elle distingue une apparition.

C'est un personnage aux traits pleins de noblesse, de douceur et de force, auquel une multitude d'autres, semblables à lui, paraissent obéir comme à un chef. Il ne dit pas son nom, mais il répète son appellation : Jeannette, Jeannette ! puis il ajoute : « Sois bonne et pieuse, aime Dieu et fréquente l'église ! »

A ces mots, la jeune fille se trouble ; elle a grand'peur et se laisse tomber à demi sur les genoux, comme quelqu'un qui pense s'évanouir. Pourtant, elle sent en son âme comme un rayon divin qui la pénètre, l'encourage et la raffermir. Sans délai : « C'est Dieu qui m'appelle, se dit-elle ; il a quelque grand dessein sur moi ; je ne puis moins faire que de renoncer à toute joie humaine pour me consacrer entièrement à lui ». — C'était un vœu de virginité.

L'apparition s'est fondue dans la lumière, et la lumière a disparu. Jeannette se relève toute pensive et se demande : « Que peut signifier tout cela ? »

Elle ne sait ; mais ce qu'elle peut dire, c'est qu'elle se sent disposée à faire en tout et partout la volonté de Dieu. « Parlez, Seigneur ! je suis prête à vous obéir jusqu'à la mort. »

Bientôt la jeune fille de Domremy reconnut les anges dans les personnages mystérieux qui venaient la visiter. Pour eux sa dévotion grandissait de jour en jour ; ils avaient sa confiance ; leur compagnie, leur conversation la ravissait. Aussi, quand ils s'éloignaient, Jeannette aurait voulu s'envoler au ciel avec eux. Elle oubliait que pour jouir du ciel, toute créature humaine doit le gagner dans l'épreuve et la souffrance : l'expérience le lui dira.

Les messagers divins, sûrs désormais de la foi et du dévouement complet de leur pupille, vont lui révéler la grande mission que Dieu veut lui confier.

Un jour donc, l'ange merveilleux qui s'était présenté à ses regards une première fois, revint à elle dans la même clarté et

lui dit : « Je suis l'archange Michel, le protecteur de la France. » Jeannette se mit à genoux, en faisant une profonde révérence, et écouta : « Il y a grand'pitié au royaume de France, » ajouta-t-il ; et, faisant passer sous ses regards l'histoire des dernières années, il remplit son âme de stupeur et d'angoisses.

Puis aussitôt, voulant la rassurer et la consoler : « Dieu, continue-t-il, n'a pas abandonné la patrie française, gardienne de l'Eglise ; *il l'agrée toujours pour bonne et chrétienne nation, pour fille aînée de l'Eglise du Christ ; c'est pour cela qu'il envoie l'ange de la Victoire visiter la terre de France, et préparer l'instrument de sa délivrance.* »

La jeune fille réconfortée se réjouit dans son cœur, et ose demander à l'archange le nom du libérateur désigné par la Providence.

L'archange répondit : « C'est toi-même, fille de Dieu ; pars, va trouver le roi de France ; il le faut ! »

Tremblante et pleine de larmes, la pauvre enfant se met à sangloter, tant elle sent son impuissance. « Je ne suis qu'une pauvre fille, répond-elle ; je ne sais ni monter à cheval ni faire la guerre. »

Et l'ange de Dieu répète : « Pars, te dis-je, va vers le roi de France ; il le faut absolument. » Et l'apparition s'évanouit...

Abattue, sans parole, Jeannette veut bien croire à la voix du ciel, mais ne comprend encore rien au choix de Dieu.

Quel était donc l'état de notre patrie, à ce moment si critique que le ciel lui-même s'en émeut ?

L'histoire à la main, il est facile de s'en rendre compte.

Du jour où Guillaume de Normandie se fut emparé de l'Angleterre, les rois de France sentirent qu'entre eux et ce puissant rival s'élevait une question de vie ou de mort. On sait comment Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis surent combattre et vaincre l'implacable ennemi d'outre-Manche.

A l'avènement des Valois, l'Anglais ne possédait plus en France que le Ponthieu et la Guyenne. La folle témérité de Philippe VI et de ses successeurs, en engageant maladroitement la grande lutte, appelée guerre de Cent Ans, faillit perdre

la France à tout jamais. Les batailles de l'Écluse, de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, ont laissé sur le terrain ou jeté dans les fers les plus nobles chevaliers, les plus intrépides défenseurs de la patrie française.

Charles V, avec Duguesclin, Boucicaut et quelques autres, avait déjà relevé l'honneur du drapeau national, quand la mort vint le surprendre trop tôt.

Comme s'il eût pressenti les malheurs qui allaient fondre sur la France, il recommanda l'héritier du trône à ses frères. « Je vous confie mon fils, leur dit-il : conduisez-vous comme de bons oncles doivent se conduire envers leur neveu. L'enfant est jeune et léger, mais je mets en vous toute ma confiance. » Hélas ! le malheureux roi se faisait singulièrement illusion sur le dévouement de ses frères, les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry.

A peine est-il mort, que le duc d'Anjou met une main criminelle sur les trésors amassés par la plus sage prévoyance. Qu'importait à ce prince, d'une honteuse cupidité, l'indignité de sa conduite et les mécontentements des gens de guerre ? Il était satisfait ! Les ducs de Bourgogne et de Berry, venus trop tard pour partager l'or de la France, s'attribuèrent de riches apanages et la haute direction des affaires, sous le couvert du duc d'Anjou, nommé régent honoraire.

Pendant que les princes du sang se partagent ainsi les trésors et le pouvoir, le peuple gémit dans la misère et l'inquiétude. Des séditions éclatent à propos de nouveaux impôts ; et si l'émeute des Maillotins fut réprimée, les cœurs n'en gardèrent pas moins d'implacables rancunes.

Pourtant, les malheurs du temps, la détresse des campagnes n'arrêtaient en rien la licence des mœurs, entretenue à la ville par un luxe effréné. « Les morts du douzième siècle, dit Michel, n'auraient pas vu sans humiliation et sans horreur leurs successeurs du quatorzième. »

La religion mal comprise, grièvement atteinte par un schisme désolant, n'était plus pour les grands et leurs valets un frein suffisant. « Seigneur, ayez pitié de nous, s'écrie Christine de Pisan ; j'ai grand'peur que nous ne soyons châtiés ! »

C'était une prédiction. Le voleur de trésors, parti en Italie pour y recevoir une couronne des mains de Jeanne de Naples, se vit volé par Pierre de Craon ; son armée battue, écrasée, sans ressources, se débanda, et le malheureux duc d'Anjou, blessé, vaincu, brisé de douleur, s'en alla mourir honteusement à Bari.

Le duc de Berry, humilié de la prépondérance de son frère Philippe, duc de Bourgogne, se retira dans ses terres du Languedoc, où il sut se faire détester.

Le vrai roi de France, alors, ce n'est pas le Dauphin Charles VI ; c'est Philippe le Hardi, duc de Bourgogne : tout tremble sous sa main dure et inflexible. Pendant quatre ou cinq ans de ce gouvernement à demi barbare, la France souffre cruellement.

La Champagne, en particulier, voit son territoire ravagé par des révoltes dont profite l'aristocratie pour se venger de la bourgeoisie, des religieux et du peuple.

Pourtant, des plaintes nombreuses et amères avaient fini par se faire entendre aux oreilles de Charles VI, qu'on aimait pour sa douceur et son affabilité. Nous sommes en 1388, le roi touche à sa vingtième année. En novembre, il déclare nettement aux Etats qu'il est en âge de régner, et remercie poliment de ses services le duc de Bourgogne stupéfait.

Depuis deux ans déjà, le roi de France, trop vite épris, s'était marié à Isabeau de Bavière.

Les ministres de son père, tous gens honorables, avaient été rappelés ; et son frère, le duc d'Orléans, se distinguait par une rare éloquence et beaucoup de vertus, trop tôt flétries par le vice.

Avec Jean Juvénal des Ursins pour prévôt, les impôts sont diminués, quelques privilèges rendus, et tout semble annoncer un règne prospère.

Le bonheur du peuple fut de courte durée.

En août 1392, le roi de France se dirigeait vers la Bretagne pour châtier la félonie de son duc à l'égard du fidèle et brave Clisson. Déjà le Mans est dépassé, la chaleur est accablante et l'on marche en pleine forêt. Tout à coup, comme s'il eût été

aposté tout exprès, un homme à figure étrange, enveloppé d'un drap blanc, s'élance à la bride du cheval de Charles VI, et s'écrie : « Roi, ne chevauche pas plus loin, tu es trahi ! »

On écarte l'énergumène qui suit la troupe en vociférant, et le roi reste inquiet et fort pensif. Une lance, tombée par hasard sur un casque, le fait tressaillir : il tire son épée et veut frapper tous ceux qui l'entourent. On le désarme, on le ramène au Mans, puis à Paris ; le malheureux roi de France avait perdu la raison.

« C'était grand pitié, dit une chronique du temps, de voir le roi en telle maladie. *Il ne savait plus ni manger, ni s'habiller raisonnablement.* Livré à des mains mercenaires, c'est en vain qu'il réclamait la présence de sa femme, folle de plaisirs et de fêtes. »

Cependant, revenu à lui, « il savait reconnaître ses vrais amis et ceux de la France » : parole qui laisse place à bien des soupçons, pour ceux qui savent lire entre les lignes.

Et la France, que va-t-elle devenir ?

Le duc de Bourgogne ressaisit avidement le pouvoir, et malheur à qui le contredit ! Juvénal des Ursins en sut quelque chose. Accusé perfidement, il ne dut son salut qu'à l'intervention directe du roi, qui ferma la bouche à ses accusateurs par ces mots : « Je vous dis que le prévôt des marchands est prud'homme ; et ceux qui ont fait propos contre lui, sont mauvaises gens. »

Le duc de Lorraine, Charles II, allié du duc de Bourgogne, avait eu l'audace de faire enlever les armes de France dans la partie de ses domaines relevant de la couronne. Le parlement de Paris évoqua la cause, condamna le coupable par contumace, et ordonna la confiscation de ses terres.

Inquiet de cet arrêt et fort de l'appui du duc de Bourgogne, Charles II vint à Paris dans l'espoir de faire casser l'ordonnance. Il avait compté sans la fermeté du prévôt des marchands, inébranlable dans son dévouement au roi et à la patrie.

Devant le roi et les magistrats, aux reproches menaçants du duc de Lorraine, Juvénal répond courageusement : « Mon-

seigneur, j'ai fait mon devoir : que tous ceux qui sont bons et loyaux Français passent de mon côté, et que les autres se rangent autour de M. de Lorraine ! »

Tous, même le duc de Bourgogne déconcerté, se pressèrent autour de Juvénal et M. de Lorraine resta seul, *fort déconfit*. On voit par là que les relations entre la Lorraine et la France étaient loin d'être amicales, ce qui nous servira dans notre récit.

Encore quelques mots nécessaires, croyons-nous, pour expliquer l'intervention divine et nous revenons à notre héroïne de Domremy.

Jean Sans-Peur avait succédé à son père et pris sa place au conseil du roi. Il avait même une sorte de garde civique, composée de *la lie de la populace parisienne*, et commandée par des bouchers, un chirurgien et l'écorcheur Caboché.

Or, il regardait comme rival le *duc d'Orléans*, frère de Charles VI. Celui-ci fut assassiné par sa milice : on dit même qu'il l'acheva de sa main. Et les Cabochiens, encouragés par leur protecteur, se livraient, jour et nuit, à tous les crimes dans la capitale, nul n'osant leur résister.

Pour arrêter ces excès, Juvénal réunit une armée, sous la conduite du Dauphin, et chassa de Paris ces bandes infernales.

Le duc de Bourgogne, lui aussi, avait pris la fuite. Le comte d'Armagnac, embrassant le parti du roi, résolut de venger l'assassinat du duc d'Orléans.

De là cette division de la France en Armagnacs et en Bourguignons ; de là cette lutte fratricide qui ravagea les provinces et fit verser des flots de sang.

C'est la guerre civile promenant ses horreurs sur la France entière. Les Anglais vont bien vite profiter de l'anarchie qui désole notre patrie, pour l'envahir de tous côtés.

A cette nouvelle, il faut le reconnaître, le patriotisme national se réveille : Bourguignons et Armagnacs, dans un généreux élan, consentent, pour un moment, à oublier leurs querelles et à marcher contre l'étranger. Soixante mille hommes s'élancent à la rencontre de l'ennemi bien inférieur en nombre.

Le maréchal de Boucicaut, voyant la position des Anglais,

veut les cerner et les forcer par la faim à capituler. Mais que peut le sage avis d'un chef expérimenté contre la *fougue impatiente* de nos chevaliers ? Ils se ruent sur l'ennemi, s'enfoncent dans les terres labourées et restent comme cloués sur place. L'Anglais, las de frapper, peut à peine maintenir ses prisonniers. Six mille Français restent sur le champ de bataille ; dix mille autres sont prisonniers ; le reste a pris honteusement la fuite ; la bataille d'Azincourt est un affreux désastre (25 octobre 1415. Jeanne d'Arc n'a pas encore 4 ans.) Le duc d'Orléans, neveu du roi, est prisonnier, la fleur de la noblesse a succombé. Et le roi d'Angleterre ne peut s'empêcher de dire : « Si j'ai gagné la victoire ce n'est pas que j'en sois digne ; mais c'est que Dieu a voulu punir les Français de leurs désordres et péchés. »

Deux frères du duc de Bourgogne sont tombés en combattant ; mais ni lui, ni le comte d'Armagnac n'étaient au poste d'honneur. Ils se réservaient, sans doute, pour des combats d'un autre genre.

A la nouvelle du désastre d'Azincourt, la consternation fut générale ; le duc de Guyenne, fils aîné du roi, mourut l'année suivante, généralement peu regretté. Il avait rendu plus intraitable que jamais le comte d'Armagnac en le créant connétable et premier ministre.

Le duc de Bourgogne apprenant coup sur coup, et la mort du Dauphin, et la régence de son frère qui sera Charles VII, et l'élévation de son rival d'Armagnac, s'allie aux Anglais et marche sur Paris.

Il est à Montrouge, aux portes de la ville qu'il assiège en vain, quand un traître, Perrinet Leclerc, lui ouvre les portes.

Maîtres de la capitale, les Bourguignons et la fameuse *milice cabochienne* se montrèrent implacables. Tanneguy Duchâtel se sauva emportant le régent dans une couverture. Juvénal, sa femme et ses onze enfants eurent la vie sauve, mais furent ruinés et réduits à la misère. Malheur à qui passait pour Armagnac ! Dans Paris, ce n'était que meurtres et pillages épouvantables. Le récit qu'en ont fait des témoins oculaires fait frémir d'horreur. Le comte d'Armagnac et les plus nobles de



son parti furent massacrés avec des raffinements de cruauté. Jamais sauvages des îles les plus barbares ne se montrèrent aussi sanguinaires. Jean Sans-Peur, auteur et complice de tant de forfaits, périra bientôt comme il le mérite.

Froissé par les Anglais, dévoré de remords, il a ramené le roi et la reine à Paris ; il essaie d'une réconciliation avec le Dauphin. On se rencontre près du pont de Montereau, et là, soit préméditation, soit représailles spontanées, Jean Sans-Peur roule sous la hache d'armes de Tanneguy-Duchâtel.

On a blâmé cette vengeance dans un guet-apens : d'autres, comme Juvénal, y ont vu le *jugement de Dieu*. Il est certain que les atrocités commises à Paris et en province, sous le haut patronage du duc de Bourgogne, méritaient un châtement exemplaire.

Mais que va-t-il arriver ?

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, n'écoutant que sa colère et son ressentiment, revient aux Anglais déjà maîtres d'une grande partie de la France.

Les horreurs toutes récentes dont on a été témoin dans Paris, la crainte de les voir se renouveler, tuent le patriotisme, et la capitale ouvre ses portes au roi d'Angleterre !

Henri V ne jouit pas longtemps de son triomphe. La même année, le lundi, dernier jour d'août, il passa de vie à trépas, emporté par une maladie d'entrailles. Il avait à peine 40 ans. Georges Chastelain, chroniqueur en titre des ducs de Bourgogne, rapporte le fait suivant qui rentre parfaitement dans notre sujet.

Un an avant sa mort, Henri V aurait reçu un ermite, comme *messenger* de Dieu, lui faisant dire : « Sire, Notre-Seigneur Dieu vous avertit par ma bouche d'avoir à cesser vos incursions sur le peuple français, dont les clameurs sous votre fléau m'ont provoqué à pitié envers lui. Ce n'est pas, en effet, pour être persécuteur et tyran des chrétiens qu'il vous a donné élèvement et gloire, mais pour être *champion et défenseur* de la sainte foi.

« Il vous défend donc de persévérer à vous avancer de plus en plus en ce royaume, vous avertissant que si vous obéissez

à son ordre, ce sera pour vous gloire et salut ; que si, au contraire, vous y mettez contradiction, ce vous sera abréviation de vie et incursion de sa colère. »

On sait que le roi d'Angleterre ne tint aucun compte de l'avertissement et qu'il parut frappé de la main de Dieu, comme l'avait dit l'ermite.

Deux mois après, l'infortuné Charles VI venait le rejoindre dans les caveaux de Saint-Denis.

Alors, les *Franco-Anglais* ou les *Anglo-Français* crièrent dans Paris : *Vive Henri VI, roi de France et d'Angleterre !* C'est la honte au front que nous écrivons ce cri antipatriotique.

Dans certains coins de la France pourtant, un autre cri plus français se faisait entendre : *Vive le roi Charles, septième du nom !*

Jean Juvénal des Ursins, fidèle à son roi, verra l'Anglais chassé par Jeanne d'Arc et mourra la même année que la glorieuse libératrice de la France.

Pendant que les Anglais envahissent la France, que le duc de Bourgogne et la triste reine Isabeau livrent le royaume à nos ennemis, de nobles cœurs protestent contre la trahison officielle.

Dans la Champagne, en particulier, les villes se tiennent sur le pied de guerre : on fortifie les villages, les maisons isolées, les églises même. L'évêque de Langres fait élever une tour près de son palais, et l'abbé du Der construit une forteresse à Sommevoire : le pillage est partout, les terres restent sans culture et les paysans meurent de misère et de faim.

La mort des deux rois Charles VI et Henri V, en 1422, ranime le parti national. Quelques seigneurs vont se ranger sous la bannière de Charles VII, retiré dans la Touraine.

Voilà l'état de la France, quand saint Michel de la part de Dieu fait appel à la foi, au dévouement de la fille de Jacques d'Arc. Nous sommes à deux doigts de notre perte : la fille aînée de l'Eglise, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis agonise. Encore quelques semaines, et son nom sera rayé du catalogue des nations. La dernière ressource est dans Orléans ; mais Orléans est pressé, serré de toutes

parts ; la faim se fait sentir dans ses murs, et nul n'a le courage de lui venir en aide. Dieu de Clotilde, où es-tu ? Ah ! si Clovis pouvait revivre avec ses Francs !

Le Dieu des nations vit et veille ; la France ne périra pas. A défaut d'un grand capitaine, l'ange du Seigneur va conduire une jeune Française par la main à travers cent périls, mille obstacles et dix mille embarras ; elle arrivera juste à temps pour délivrer Orléans, chasser l'Anglais devant elle et mener le descendant des nobles rois de France retremper son sang et sa dignité dans le sacre de Reims.

Voilà ce que Jeannette d'Arc ne comprenait pas d'abord, quand l'archange Michel lui parlait, en plein midi, du haut du sanctuaire de Domremy, en 1425 de l'ère chrétienne. Voilà pourtant la sublime mission qu'il lui confie de la part du Roi des cieux : mission difficile mais du premier ordre, et qui devra s'accomplir avant quatre ans, car il y va du salut d'un grand nombre en Europe, pour le présent et pour l'avenir.

Qu'importe au Dieu tout-puissant la faiblesse apparente de l'instrument dont il veut se servir ? Le jour où il daigne prêter son glaive, son casque et sa cuirasse, on est invincible, on devient triomphant !

---

### CHAPITRE III

Deux saintes, vierges et martyres, sont données pour conseillères à la future libératrice de la France. — Invasion de l'ennemi à Domremy. — Un procès canonique soutenu à Toul.

Jusqu'à ce jour, Jeannette d'Arc n'a guère connu que les joies du foyer paternel. Voici venir le commencement des épreuves nécessaires pour la préparer à la vie de combat. « La vie de l'homme ici-bas, disait Job, c'est la lutte, c'est la guerre sans merci. »

Mais, quand Dieu appelle, désigne une de ses créatures privilégiées à l'accomplissement de ses desseins, l' élu du ciel peut-il jamais trop se préparer à sa mission ?

Jeannette d'Arc, une fois convaincue que Dieu l'appelle à de grandes choses, par la voix des anges, redouble d'ardeur dans la piété, de zèle dans le travail quotidien, d'obéissance et d'humilité envers ses parents et le directeur de sa conscience.

Sans rien changer à ses habitudes, elle travaille à la maison, va aux champs ou à la prairie conduire le bétail de son père.

A certains jours, c'est le troupeau communal qu'elle mène et surveille dans une île de la Meuse, en face de Domremy ; chaque famille, à son tour, rend le même service, pour échapper aux bandes de pillards armés qui courent la contrée.

Rien au dehors ne trahit les faveurs extraordinaires dont le ciel daigne l'honorer. Sa mère, sa tendre mère est-elle au courant de ses secrètes apparitions ? C'est possible, mais rien ne nous permet de l'affirmer. Quant à son père, qui voit comme un rayon surnaturel briller sur le visage de sa fille, il la regarde

d'un œil inquiet; des songes inexplicables jettent le trouble dans son âme craintive.

Jeanne d'Arc, plus alerte, plus vive que jamais, s'applique avec ardeur à tous les travaux de sa condition; mais son âme est comme baignée dans le courant des grandes choses qu'elle a entrevues et qu'elle revoit plus lucides de jour en jour.

Elle vit avec les anges et unit ses prières aux leurs; avec eux elle adore le Dieu de l'Eucharistie. Souvent l'archange saint Michel, gardien de la France, lui répète l'ordre de Dieu pour qu'elle ne l'oublie point, et l'humble Jeannette répond invariablement : « Comment cela peut-il se faire ? Je ne suis qu'une pauvre fille des champs; qui m'apprendra ce que je dois savoir ? Qui me montrera ce que je dois faire pour sauver la France ? » C'était déjà la réponse de Moïse, quand Dieu lui ordonnait d'aller délivrer son peuple de la servitude d'Egypte. C'était aussi la réponse de Marie à l'ange Gabriel : « Comment cela se fera-t-il ? »

Dieu a pourvu à tout, dit enfin l'archange à Jeanne : « Deux conseillères célestes te sont accordées. »

Et, en effet, l'élue de Dieu aperçut aux côtés de saint Michel deux ravissantes figures portant au front des couronnes d'or enrichies de pierres précieuses, sous lesquelles tombaient de beaux et longs cheveux ondulés. Ces saintes portaient dans leurs mains virginales la palme du martyre. Regardant leur protégée avec une douce et ineffable tendresse, elles la firent approcher pour l'embrasser. Jeanne sentant leurs lèvres toucher les siennes, saisissait leurs mains, les contemplait avec bonheur dans une extase indicible.

Deux vierges sorties triomphantes des plus dures épreuves d'un épouvantable martyre, voilà les guides et les conseillères que Dieu donne à Jeanne pour la suivre sur les champs de bataille et jusque sur le bûcher.

A notre époque passablement raisonneuse et souvent incrédule, on se dira que si la mission de Jeanne d'Arc était vraiment divine, nul besoin n'était d'intermédiaire entre Dieu et l'instrument de sa volonté. Il nous est facile de répondre par les faits de l'histoire, dans le cours des siècles. Dieu, par une

condescendance toute paternelle, pour ne pas effrayer l'homme, lui a presque toujours communiqué ses vues, ses plans, sa volonté, par le ministère des anges et même des saints.

Dans le paradis terrestre, après la chute, Dieu appelle Adam directement : effrayé, l'homme se cache. Au Sinaï, les Israélites saisis de terreur par l'éclat majestueux du Tout-Puissant, supplient Moïse d'intervenir pour que les ordres divins leur soient manifestés par sa bouche.

Aussi, dans toutes les circonstances solennelles où le ciel intervient pour le salut de l'humanité ou d'un peuple, nous voyons toujours apparaître les anges ou des hommes munis d'un caractère divin.

Il était bien naturel que Dieu choisissant une jeune fille pour sauver la France, à travers les soldats et les batailles, lui donnât pour soutiens et pour guides deux fleurs de la virginité et du martyre. Jeanne, comme tous les héros du christianisme, paiera de son sang le témoignage de sa foi et de son dévouement à la patrie.

Jeanne ne sait ni lire ni écrire; et pourtant elle a besoin d'une éducation conforme à sa mission : voilà pourquoi, pendant trois ou quatre ans, sainte Catherine et sainte Marguerite deviennent ses institutrices. Fidèle à leurs leçons, elle bravera toutes les difficultés, affrontera tous les dangers.

Ses premières entrevues avec ses saintes ont pour unique objet de l'affermir dans l'amour de Dieu et de la diriger dans l'exercice d'une piété inébranlable.

Aussi, tous les témoignages du temps concordent à nous la montrer fervente dans la prière, dans la communion, dans de longues visites au saint Sacrement de nos autels. Les travaux des champs l'ont-elle tenue loin de l'église, le son de la cloche l'y ramène et d'esprit et de cœur. C'est un vrai chagrin pour elle, si Perrin, le sonneur de Domremy, oublie parfois de sonner la messe ou l'angelus.

Pour mieux assurer son exactitude, la pieuse Jeanne va jusqu'à lui offrir, à lui *tisserand drapier*, la laine que ses mains habiles ont filée dans les soirées d'hiver.

Les travaux champêtres l'appellent de temps à autre du côté

de la chapelle de Bermont; c'est une joie pour elle d'aller se reposer pendant quelques instants aux pieds de la statue de Notre-Dame.

Le lendemain, est-elle appelée de l'autre côté du village ? C'est encore la Vierge, mère de Dieu, qui recevra sa visite et ses prières, dans l'ermitage Sainte-Marie, près du Bois-Chenu.

Situé à mi-côte du rideau faisant face à Domremy, ce bois, aux jours des superstitions païennes, avait passé dans l'imagination populaire pour être hanté par des êtres mystérieux : les parents de Jeanne d'Arc n'étaient pas gens à admettre de semblables folies. Leur fille, éclairée de la lumière divine, avait le cœur trop haut pour s'arrêter à d'aussi ridicules superstitions. Son ardent patriotisme lui dictait de bien autres considérations sur les malheurs présents et futurs de notre pauvre France.

Nous l'avons dit, les lugubres échos de la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs retentissaient jusque dans les provinces les plus éloignées; la Champagne subit les terribles contre-coups de cette lutte.

Vers 1422, l'église de Domremy est pillée, brûlée par une bande de Bourguignons féroces; et Jeanne, âgée de dix ans, assiste aux offices à Greux, qui « avec Domremy ne forme qu'une seule paroisse ». Six ans plus tard (1428), quand le désastre est à peine réparé, on apprend qu'un corps ennemi, mettant tout à feu et à sang, se dirige sur les Marches de Lorraine. Ce sont encore les Bourguignons alliés des Anglais, qui ruinent tout ce qui n'est pas de leur parti. Les villes fortes tiennent bon, comme Vaucouleurs et Neufchâteau; mais les malheureux villageois gagnent la profondeur des forêts, ou vont se mettre à l'abri des remparts, pour laisser passer l'ouragan.

Cette fois, Jacques d'Arc, sa famille et ses voisins durent bien vite se réfugier à Neufchâteau. On trouva place dans une auberge tenue par une brave femme nommée *la Rousse*.

Jeanne, habile aux soins du ménage, se garda bien de demeurer oisive. Avec sa mère et ses frères, elle prêta la main à son hôtesse, surchargée momentanément par la foule accourue dans sa maison.

Et voilà pourquoi des écrivains ignorants et trop peu scrupuleux ont jeté leur mépris sur la libératrice de la France, en la qualifiant de « fille d'auberge » ! C'est en vain qu'on essaie de couvrir l'or de poussière ou de boue, il ne perd rien de sa brillante couleur ni de son prix.

Le séjour à Neufchâteau ne fut pas de longue durée : une semaine ou deux au plus. L'orage passé, la famille d'Arc et ceux qui l'avaient suivie dans sa fuite rentrèrent à Domremy.

Cet incident ne servit qu'à stimuler davantage le désir de Jeanne de sauver sa patrie et son roi, que ses visions fréquentes lui montraient toujours plus près de l'abîme. Chaque jour, c'est un élan nouveau vers le but à atteindre ; mais l'heure n'est pas encore sonnée, l'épreuve n'est pas finie.

Jeanne a seize ans ; elle est belle, grande et bien faite, toujours très pieuse et fort réservée en toutes ses démarches. Tout le monde au pays l'estime, et plus d'une famille priserait fort de la voir entrer dans sa maison.

D'accord avec ses parents, sans doute, un jeune homme demande sa main. Evincé, il ne se rebute pas et va jusqu'à invoquer une prétendue promesse de fiançailles. Jeanne oppose un refus des plus catégoriques. Rien ne peut ébranler sa résolution de rester vierge : elle en a fait vœu au Dieu de sa jeunesse, ayant les anges, la Vierge et les saints pour témoins.

C'est le secret de son cœur, secret ignoré de ses parents et du jeune homme qui la désire pour épouse. Comment vaincre la résistance de la jeune fille ? On imagine de lui intenter un procès devant l'autorité ecclésiastique du diocèse de Toul, qui a juridiction sur Domremy et plusieurs autres paroisses de Champagne.

Forte de sa conscience et de son droit inaliéné, au grand étonnement de ses parents et amis, Jeanne se rend à Toul, et défend si bien sa cause qu'elle la gagne absolument. On comprit dès lors qu'il était inutile de lui parler de mariage. Revenue paisiblement au pays, le sourire aux lèvres, la jeune fille renouvelle son vœu, et jure de n'appartenir qu'à Jésus-Christ, pour que Jésus puisse la donner intègre et sans réserve à la France, dont il veut sauver et la foi et le trône.



## CHAPITRE IV.

Un dicton populaire. — Le Bourguignon de Domremy. — Songes inquiétants de Jacques d'Arc. — Durand Laxart reçoit les confidences de sa nièce. — Première visite à Robert de Baudricourt, capitaine et gouverneur de Vaucouleurs.

On était fort inquiet à Domremy et aux environs sur l'issue d'une guerre qui semblait vouloir s'éterniser. L'Anglais règne dans Paris ; Rouen est en son pouvoir ; Dijon, Langres, Auxerre, Troyes, Châlons, Reims et cent autres villes de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne et de Lorraine lui obéissent. L'université de Paris a reconnu le honteux traité de Troyes et salué Henri VI, enfant de huit à neuf mois, roi de France et d'Angleterre.

Chassé de sa capitale par une mère indigne, que soutiennent les plus puissants vassaux du royaume, Charles VII, l'héritier légitime de la couronne de France, battu en toute rencontre, n'a plus ni argent, ni soldats pour marcher à l'ennemi. Retiré derrière la Loire, dans la Touraine, à Chinon, il écoute des conseillers maladroits, et attend l'heure fatale où il faudra s'exiler définitivement. Prince sans énergie, sans grandes vues, il est incapable de prendre une généreuse résolution.

Malgré tant de calamités, le peuple n'a pas perdu tout espoir. Dans les tête-à-tête, sous la cheminée, entre amis du même bord, en guise de consolation, on se répète le dicton : « Une femme, l'indigne Isabeau, a perdu la France ; ce sera une vierge venue des Marches de Lorraine qui la sauvera. »

Jeanne, mieux que personne, connaît ce dicton très populaire, et s'apprête à le réaliser.

Tous ses compatriotes, comme son père et ses frères, sont pour le roi, pour le parti Armagnac, comme on disait alors. Un seul se déclare Bourguignon, sans qu'on en dise les motifs. Jeanne d'Arc le connaît, ce fameux Bourguignon ; elle a été marraine avec lui.

Mais il lui inspire répulsion ; et, comme elle l'a dit, elle n'aurait pas été fâchée de lui voir couper la tête, si Dieu l'eût permis ; c'était un ennemi de la France.

Un jour, l'ayant rencontré : « Compère, lui dit-elle, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous dirais bien quelque chose ; » mais elle s'en tint là.

Le Bourguignon ne comprit pas et continua son chemin. Jeanne se mordit la langue, en songeant que, peut-être, son secret avait failli lui échapper.

C'est qu'en ces jours mêmes ses voix célestes devenaient de plus en plus pressantes, de plus en plus impérieuses ; l'Anglais avait résolu de cerner Orléans et de le prendre par la famine : « Jeanne, fille de Dieu, va, va, lui criaient-elles ! »

Et comme la jeune fille redisait sa faiblesse, son impuissance : « Va, va, répétaient les voix, Dieu te sera en aide ; tu rendras au vrai roi son beau royaume de France. »

Jeanne écoutait, contemplait ses saintes, croyait à leurs paroles ; mais comment obéir ?....

Ses parents n'étaient pas sans avoir remarqué sur son visage quelque préoccupation dans un reflet extraordinaire. Son refus de se marier, le dicton populaire les rendaient rêveurs ; ils surveillaient toutes ses démarches.

Depuis près de deux ans, son père était agité de songes mystérieux, inconcevables : il voyait sa fille, sa Jeannette chérie, au milieu des hommes d'armes, chevauchant parmi les guerres et les batailles....

En vain chassait-il ces fantômes obsédants, toujours ils revenaient à l'assaut, pour jeter dans son âme l'inquiétude et la plus douloureuse amertume.

Un matin, n'y tenant plus, il avait raconté ses songes à sa femme et avait ajouté : « Si j'étais sûr que pareilles choses dussent arriver, je dirais aux frères de Jeannette de la noyer

dans la Meuse ; et, s'ils refusaient, je la noierais moi-même. »

On voit assez par là quelles difficultés Jeanne va rencontrer pour l'exécution des ordres divins.

Si son père qui la chérit pour son dévouement et sa vertu est dans de telles dispositions, comment quitter la maison paternelle ?... A qui s'ouvrir ? Que diront les étrangers de ses projets... extravagants ?

Et pourtant il faut marcher ; l'archange et ses saintes lui ont ordonné d'entamer les premières démarches... l'heure est venue, l'heure presse, il lui faut partir sans délai : *c'est la volonté de Dieu !*

Il serait absurde d'imaginer que Dieu donne un ordre à ses créatures, sans leur fournir en même temps les moyens plus ou moins directs d'accomplir sa volonté.

Jeanne d'Arc, après tant d'autres, en fera l'expérience. A quelques kilomètres de Domremy, en descendant la Meuse vers Vouthon et Vaucouleurs, on rencontre un village appelé Burey-le-Petit.

Là habite une sœur de la femme de Jacques d'Arc, mariée à un cultivateur appelé Durand Laxart. Jeanne aime son oncle et sa tante et elle en est filialement aimée. Ame simple mais croyante, Durand Laxart ne rêvait qu'une chose : la délivrance de la patrie.

Entré dans la famille des de Vouthon et des d'Arc, depuis quelques années, il avait vu grandir sa nièce comme dans une auréole de vertus qui l'avaient frappé ; une impression de confiance mêlée de respect parlait à son âme ; et, entre sa nièce et lui, les relations étaient facilement communicatives.

Or, un beau jour du mois de mai 1428, sa nièce lui arrive tout à coup, avec permission de ses parents, pour un séjour d'une semaine dans sa maison.

Laxart et son épouse accueillirent Jeanne avec toute l'expansion d'une vraie joie. Le lendemain, la nièce prend son oncle à part et lui parle des malheurs de la patrie en de tels accents que tous deux ne peuvent retenir leurs larmes. Puis, relevant la tête, elle ajoute : « Mais rien n'est perdu ; voici que Dieu vient à notre secours, et notre beau pays que la reine

Isabeau a perdu, une vierge de ces contrées le sauvera. Oui, vous la verrez, mon oncle, cette jeune fille qui triomphera de l'Angleterre. Que dis-je ? vous la voyez en ce moment. La vierge des *Marches de Lorraine*, désignée par Dieu, c'est moi... »

Durand Laxart, sous l'impression de l'étonnement et de la stupeur, regardait sa nièce dans un sentiment de double effroi : « Aurait-elle perdu la raison, se demandait-il, ou bien serait-elle le jouet de quelque mauvais esprit ?... »

Jeanne, les yeux dans les siens, soutenait doucement son regard dans un sourire angélique ; puis lentement, avec l'accent d'une conviction sans réplique, elle se mit à raconter ses visions, les nombreuses apparitions de l'archange et de ses saintes, leurs paroles encourageantes, l'enseignement et les ordres du ciel.

L'oncle écoutait, buvait pour ainsi dire chaque syllabe, et constatait dans chaque mot de sa nièce le cachet d'une intelligence calme, éclairée du reflet d'une véritable sainteté ! La conviction avec la foi pénétrait son âme.

Quand Jeanne eut fini son récit pathétique, Durand, plein d'enthousiasme, s'écria : « Oui, c'est Dieu qui t'a parlé, ma fille ; moi aussi je veux lui obéir : que puis-je faire pour toi ? — Me mener à Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, afin qu'il me fasse conduire au Dauphin Charles.

— Je le ferai, » répondit Durand, sous le coup d'une courageuse résolution. Et bientôt ils étaient en route.

Quel est donc ce capitaine de Vaucouleurs que jusqu'à ce jour les auteurs ont qualifié de *Baudricourt*, malgré tous les documents de l'époque, qui, sans exception, porteraient : *Robert de Baudrecourt et de Blaise* ? — C'était le seigneur de deux châellenies dépendantes de Joinville, en Champagne, et situées, l'une au village de Baudrecourt, actuellement au canton de Doulevant-le-Château ; l'autre, au village de Blaise, canton de Vignory, Haute-Marne.

Nous avons dit plus haut que la maison de Joinville avait cédé Vaucouleurs et ses dépendances à Philippe le Valois, roi de France, contre Méry-sur-Seine. Il est clair que Vaucou-

leurs faisant partie du domaine royal, ne pouvait pas avoir pour gouverneur un Lorrain.

Aussi, quand Robert de Baudricourt, une fois gagné à la cause de la Pucelle, lui tracera sa route jusqu'à Chinon, il lui indiquera l'abbaye de Saint-Urbain pour première étape, son manoir de Blaise pour la seconde, et l'abbaye de Clairvaux pour la troisième. Brave entre mille autres, incapable de trahison, il avait été envoyé à Vaucouleurs pour garder la frontière contre les incursions des Lorrains et des Allemands. Son père, bailli de Chaumont, comme il le deviendra plus tard lui-même, avait épousé Marguerite d'Aulnoy, dame de Blaise. Le vrai nom était-il : de Baudricourt ou de Baudrecourt ? La question reste douteuse ; mais il est certain qu'il était Champenois.

Durand Laxart le connaissait, et Robert de Baudricourt appréciait les sentiments patriotiques de Durand, son voisin et son protégé.

En arrivant à Vaucouleurs, Durand Laxart se rendit seul au château, et fut admis sans difficulté. Il raconta au capitaine tout ce qu'il savait sur sa nièce. Pendant son récit, Robert écoutait froidement, incrédule et passablement moqueur. Pour le convaincre, Durand termina en disant que sa nièce reconnaîtrait le gouverneur au milieu de tous ses officiers et soldats, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu.

Baudricourt, par condescendance pour Laxart, consentit à la recevoir. Jeanne, avec aisance, le reconnut au milieu de toute sa suite ; et, s'avançant vers lui avec modestie, elle lui exprima son désir d'être conduite à Charles VII, *Dauphin de France*, comme elle l'appelait.

Frappé de son maintien correct et gracieux, de sa démarche digne et ferme, de la façon inexplicable dont elle l'avait reconnu, le rusé capitaine se contenta de promettre à la Pucelle une réponse, par l'intermédiaire de son oncle, et Jeanne se retira.

La réponse ne se fit pas attendre : Baudricourt causa de l'aventure avec ses officiers, et avec eux conclut qu'il serait souverainement *ridicule* d'envoyer comme *recrue*, au roi de France, une jeune paysanne de seize ans.

---

Ne voulant se compromettre à aucun prix en cette affaire, il fit venir Durand et lui dit : « Ta nièce doit être folle ; corrige-la bien et reconduis-la à ses parents. »

Tristes et pensifs, Jeanne d'Arc et son oncle revinrent à Burey. Le lendemain Jeanne rentrait à Domremy, laissant Laxart plein de foi et de confiance, mais fort embarrassé sur les moyens à employer pour aplanir la route à sa nièce. Celle-ci, déconcertée, se plaignait à ses saintes, en disant : « Vous le voyez, jamais je ne pourrai accomplir cette trop difficile mission. »

---

## CHAPITRE V

Le sacrifice définitif. — Adieux à Domremy. — Retour à Vaucouleurs. —  
Nouvelles épreuves.

Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs et représentant de la France, pour la région, ne pouvait guère, de prime abord, compromettre le prestige de son autorité et de la majesté royale, en se faisant le complice irraisonné de cette étrange aventure. Il aurait pu se montrer moins incrédule ; mais les Thomas de tous les temps n'ont jamais servi qu'à mieux faire éclater la lumière de la vérité.

Jeanne le comprit bien et attendit patiemment, dans la prière, le travail et le recueillement, l'heure de Dieu.

Ses amis du ciel, ses bons conseillers ne l'abandonnaient pas ; ils vinrent la consoler d'un outrage que d'ailleurs ils avaient prédit.

Ne fallait-il pas que Jeanne, au début de sa vie publique, souffrit, pour attirer l'attention vers elle, *envoyée de Dieu*, et qu'elle se préparât à de plus grands sacrifices ?... C'est ce que lui firent comprendre ses voix, en l'exhortant plus vivement que jamais au courage et à la résignation : « Fille de Dieu, va, va, va, répétaient-elles ; Dieu te sera en aide ! »

Sûre d'un si puissant appui, Jeanne, qui savait bien n'être pas l'objet d'une hallucination, se sentit doucement réconfortée. Tout entière au travail et à la prière, elle attendit le moment favorable à l'accomplissement de sa mission.

Le 23 juin 1428, un mois après son retour de Vaucouleurs, rencontrant un jeune homme nommé Michel, peut-être celui-là

même qui avait inutilement brigué sa main, elle lui dit : « Il y a entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui, avant un an, fera sacrer le roi de France à Reims ! »

Pourtant, les Anglais avançaient toujours, forts de l'appui de la régente Isabeau, grand'mère de leur roi, et du concours plus puissant encore de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Bedfort, leur chef, oncle du jeune roi, résolut d'en finir avec la conquête de la France, en réduisant sous la domination des Anglais ses compatriotes les lambeaux de territoire restés fidèles à Charles VII.

Au mois de décembre 1428, ils envoyèrent des troupes pour investir Orléans. Maîtres de cette ville, c'était la clé du Midi ; ils commandaient le cours de la Loire, leur triomphe était définitif ; la France avait vécu.

L'ange du Seigneur et ses célestes compagnes visitaient Jeanne tous les jours, et faisaient entendre à ses oreilles l'ordre du départ. Jeanne n'y tint plus. Pleine de courage, résolue à tout vaincre cette fois, elle fit ses derniers préparatifs.

Durand Laxart reçoit avis de la faire demander à Burey, pour soigner sa femme et son nouveau-né : il n'y manqua pas.

Quel sacrifice pour la fille de Jacques d'Arc ! Tout ce qu'elle aime, il faut l'abandonner pour courir au hasard des batailles, parmi des soldats grossiers et intraitables. Il faut quitter Domremy, son église, ses coteaux, ses prairies, la maison où elle est née, pour aller en pays lointain et inconnu.

Jamais, peut-être, elle ne reverra ses amies d'enfance, ses frères, sa sœur, ses parents ! Oh ! son père, sa mère, qu'elle aime si tendrement : comment les quitter sans leur dire où elle va ? Son père, qui depuis longtemps déjà redoute ce départ mystérieux, mourra peut-être de chagrin ; sa mère, vraie modèle des bonnes mères, qui l'a bercée sur ses genoux, qui lui a si bien appris à prier et à travailler, elle va la laisser en proie aux plus terribles angoisses !

Jeanne, sous ces impressions, sent son cœur déchiré : elle s'écarte et pleure en silence.

Mais Dieu a parlé ; elle est son élue pour une grande mission, il faut obéir. Dieu est au-dessus des pères, des mères,



des frères, des sœurs, des amis. N'a-t-il pas promis de récompenser au centuple quiconque quitte pour lui son père, sa mère, sa famille? Jeanne le sait; elle sait que sa providence pourvoit à tout : l'heure est venue, il faut partir, elle part.....

Salut ! fille de Dieu et de la France ! va, la France, la vraie France, à genoux, attend de ton héroïsme sa délivrance !

Laxart a fait savoir aux parents de Jeanne que sa femme les prie d'envoyer sa nièce à Burey, pour lui rendre, pendant quelques semaines, les services que réclame son état.

Jeanne accepte l'offre qui lui est faite avec empressement et s'en va à Burey. Sur son chemin, elle rencontre son amie Mengette ; elle l'embrasse tendrement et lui dit au revoir.

Arrivée chez son oncle, elle le met au courant et le prie de l'accompagner à Vaucouleurs, sans plus attendre.

Dès le lendemain, Jeanne d'Arc se présente hardiment devant Robert de Baudricourt, assez surpris.

« Je viens de nouveau, lui dit-elle, vous prier de me faire conduire au Dauphin Charles VII. Ce n'est pas à lui qu'appartient le royaume de France, c'est à mon Seigneur. Mais mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et qu'il ait ce royaume de sa main. Oui, en dépit de ses ennemis, il sera roi ; et moi-même, je le conduirai au sacre.

— Et quel est ton Seigneur ? demanda le capitaine.

— « Le Roi du ciel. »

Le sire de Baudricourt hocha la tête, pinça les lèvres et la renvoya comme une illuminée.

Le lendemain et les jours suivants, Jeanne revient à la charge : même refus.

La jeune fille, fatiguée d'une obstination qu'elle ne peut vaincre, prend la résolution héroïque de se passer des secours du capitaine de Vaucouleurs, représentant du roi de France Charles VII.

Ses voix l'ont envoyée vers lui, et il refuse de l'écouter ! Elle tient conseil avec son oncle, prêt à la suivre partout ; et, en compagnie d'un bourgeois de Vaucouleurs, gagné à leur cause, ils prétendent aller à pied jusqu'au roi.

Les voilà sur la route qui mène de Vaucouleurs à Joinville.

---

Orléans et Paris, la route de France, comme on l'appelle en Lorraine et sur la frontière.

Ils sont déjà à quelques lieues de Vaucouleurs, quand ils rencontrent une chapelle dédiée à saint Nicolas (1) de Sept-fonts, dépendance de l'abbaye de Septfontaines, non loin d'Andelot, en Champagne.

Jeanne entre dans la chapelle et prie de tout son cœur, pendant que ses compagnons de voyage se reposent.

Tout à coup, ses saintes conseillères lui apparaissent et lui font comprendre clairement que ce n'est pas ainsi qu'elle doit aller au roi ; qu'elle doit vaincre la résistance de Baudricourt, et obtenir de lui un équipement convenable. Revenue à ses compagnons, elle raconte sa vision, et dit qu'il ne convient pas de faire route en si *piètre accoutrement*. Force donc est de retourner à Vaucouleurs pour y faire à qui de droit de nouvelles instances.

---

(1) Il est certain que les auteurs qui font aller Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas du Port, à deux lieues de Nancy, ont confondu avec Saint-Nicolas de Septfonds.

## CHAPITRE VI

Maison du charron Leroyer. — Eglise de Vaucouleurs. — Bertrand de Poulangy et Jean de Metz. — Le duc de Lorraine. — Exorcisme et départ.

A Vaucouleurs, Jeanne avait dû chercher un logis convenable : elle l'avait trouvé dans la maison d'une honnête femme, Catherine Leroyer, mariée à un charron. Durand Laxart, sans nul doute, était retourné chez lui, laissant Jeanne en bonne compagnie, et sûr désormais qu'elle triomphera du dédain de sire Robert, fort entêté. Nous sommes à la fin de janvier ou aux premiers jours de février 1429.

La libératrice de la France est dans l'atelier d'un charron, vêtue d'une robe grossière et déjà usagée, de couleur tirant sur le rouge. Elle rend service à son hôtesse, et avec elle s'occupe à coudre et à filer.

Le matin, ensemble elles vont à la messe où Jeanne communie ; plusieurs fois elle s'est confessée au curé, messire Jean Fournier. Un des enfants de chœur a remarqué sa fervente piété, et l'a vue plus d'une fois, dans la chapelle souterraine, devant l'image de Marie, tantôt les yeux baissés, tantôt les regards vers le ciel, mais toujours comme enflammée des ardeurs de la piété.

Elle priait, en effet ; elle songeait à la France en péril ; elle savait Orléans resserré, chaque jour davantage, dans un cercle infranchissable de bastilles armées pour l'affamer. Chaque minute lui semblait un siècle, et tristement elle redisait à son hôtesse étonnée : « *Mon Dieu, quand partirai-je enfin ? Dieu m'affirme que la France ne sera sauvée que par moi. Ne*

vous rappelez-vous pas, Catherine, la prophétie répétée partout : « La France a été perdue par une femme : elle sera « sauvée par une vierge venant des Marches de Lorraine ? » Les jours se passaient ainsi, et rien ne laissait prévoir la durée de cette pénible attente.

Robert de Baudricourt avait-il écrit à Chinon, au roi, ou à quelqu'un de ses conseillers ? Attendait-il une réponse ? C'est assez probable.

Mais à Domremy, que faisait-on ?

Sans doute, on avait fait demander des nouvelles de Jeanne à Durand Laxart ; quelqu'un de la famille, un frère ou la plus jeune sœur, s'était rendu à Burey. Là, on avait tout appris. A la nouvelle que Jeanne séjournait à Vaucouleurs avec le dessein bien arrêté d'aller à Chinon, son père et sa mère faillirent « perdre le sens » et firent les derniers efforts pour la retenir et la ramener à Domremy. Peine perdue ! » Dût-elle s'user les jambes jusqu'aux genoux, disait-elle, il lui fallait aller au roi et délivrer Orléans. »

Elle fit écrire à ses parents pour leur expliquer sa mission et les prier de lui pardonner sa discrétion. Pour une jeune fille si soumise, si pieuse, si obéissante, quelle rude épreuve ! « Dieu le veut, mes chers parents, leur fit-elle dire, et vous m'avez appris l'obéissance à Dieu. » Du reste, son oncle Laxart s'employa à les calmer, en leur racontant en détail toutes les merveilles qu'il tenait de la bouche même de sa nièce, inspirée divinement.

Quand Dieu mène les choses et les hommes, pourquoi se hâter ? Rien n'arrive sans son ordre et sa permission. Mais l'instrument de sa volonté doit être prêt à toute heure : voilà pourquoi les divins messagers tenaient Jeanne en alerte. Dans le plan mystérieux de la délivrance de la patrie française, les moyens sont disposés d'avance.

Deux officiers du gouverneur de Vaucouleurs vont jouer le principal rôle dans cette grande et merveilleuse entreprise. L'un, Bertrand de Poulangy, présent à la première audience de Baudricourt avec Jeanne d'Arc, a entendu la jeune fille dire au capitaine que Charles VII ne devait pas engager d'action,

pour le moment, contre les Anglais ; qu'il serait secouru vers le milieu du carême de la présente année. Il a gravé ces paroles en sa mémoire ; il les a jugées véridiques ; et, voyant ladite Jeanne revenir à Vaucouleurs, il se sent porté à s'attacher à sa fortune. C'est un cœur droit, c'est un vrai Champenois.

Plusieurs fois il se rend chez Leroyer pour interroger la jeune fille, lui parler des armées, de la vie des camps, du danger des batailles. Il s'enquiert soigneusement de ses révélations, et comme pour l'intimider, lui représente qu'il lui sera impossible de guerroyer sans déposer ses vêtements de femme, pour prendre le costume et l'armure du soldat.

Instruite de tous points par ses voix, Jeanne l'étonne par ses réponses lumineuses et pleines de sagesse. Elle sait que les convenances et nécessités de sa vocation exigent « habits d'homme et armure de guerrier ».

L'autre officier qui s'intéresse à Jeanne, c'est Jean de Metz ou Jean de Novelonpont, du bailliage de Chaumont. Voyant un jour la jeune fille dans ses pauvres vêtements, travaillant assise, chez Leroyer : « Ma mie, lui dit-il respectueusement, que faites-vous donc ici ? Faut-il que le roi soit chassé de son royaume et que nous devenions Anglais?... »

— Hélas ! répondit-elle avec tristesse, je suis venue ici dans *une ville du roi*. J'ai parlé à Robert de Baudricourt, je lui ai demandé de me conduire ou de me faire conduire vers le roi ; mais le capitaine n'a souci ni de moi, ni de mes paroles. Et pourtant, il le faut ; je dois être vers le roi avant le milieu du carême et j'y serai, dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux. Personne au monde, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Ecosse, ne peut reconquérir le royaume de France ; il n'y a pour notre patrie d'autre secours qu'en moi.

« Moi pourtant, j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère ; car combattre n'est pas mon métier. Néanmoins, il faut que je m'en aille et que je combatte, puisque mon Seigneur veut que j'agisse ainsi.

— Et quel est votre Seigneur ? dit Jean de Metz.

— C'est Dieu » répondit-elle.

Plein d'enthousiasme, le chevalier prit la main de la jeune

héroïne et lui donna sa parole de la conduire au roi, avec l'aide de Dieu. Puis il ajouta : « Quand voulez-vous partir ? — Plutôt aujourd'hui que demain, plutôt demain qu'après, s'écrie-t-elle ; tout de suite !

— Mais voulez-vous donc partir avec les vêtements que vous avez là ? Cela ne me paraît guère possible.

— Je sais qu'il me faut prendre des habits d'homme : eh bien ! je le ferai volontiers. »

Jean de Metz, de plus en plus émerveillé, lui fit remettre l'armure d'un de ses serviteurs. A cette nouvelle, plusieurs habitants de Vaucouleurs se cotisèrent pour lui acheter des vêtements d'homme convenables à sa taille, et lui fournir un cheval dont le paiement fut garanti par Durand Laxart et Jacques Alain, mais payé, dans la suite, par le sire de Baudricourt personnellement.

On constate, par cet empressement spontané, que le peuple croyait en la mission providentielle de Jeanne d'Arc.

Le peuple, en effet, quand les méchants n'ont pas réussi à le pervertir, croit en Dieu, admet les miracles et garde dans son âme le plus pur patriotisme. Aussi, le premier, il applaudit à la mission de la Pucelle sortie de ses rangs, proclame son héroïsme et l'aide dans l'accomplissement de l'œuvre divine.

On en était là, quand arrive inopinément une lettre du duc de Lorraine, Charles II, priant Jeanne d'Arc de venir le visiter en son palais, à Nancy. Malade depuis longtemps déjà, le duc avait entendu parler des célestes visions de la jeune fille, et il espérait d'elle sa guérison. Comme elle était de la Champagne, il lui envoie, par son courrier, un sauf-conduit ou passe-port, et Bertrand de Poulangy l'accompagne jusqu'à Toul.

Ennuyée des lenteurs du sire de Baudricourt, Jeanne s'imaginait facilement qu'elle obtiendrait du puissant duc de Lorraine des gens armés pour la conduire à Chinon. Dans cette pensée, elle vole à Nancy. Charles l'interroge sur sa maladie : elle répond qu'elle ne sait rien à ce sujet, promet de prier pour lui, et, sur sa demande, lui conseille d'amender sa conduite, en reprenant son épouse légitime. Puis, s'enhardissant, elle ose

demander à René d'Anjou, gendre de Charles II, de lui donner des soldats pour la mener en France.

On n'eut garde de l'écouter : c'eût été se brouiller avec le duc de Bourgogne, tout-puissant à Paris en ce moment.

Néanmoins, le duc pensa se montrer suffisamment généreux en lui donnant un cheval et quatre pièces d'or. Son voyage à Nancy avait pu se faire en deux jours.

De retour à Vaucouleurs, Jeanne, enfin, trouva le capitaine de Baudricourt tout bienveillant à son égard. Bertrand de Poulangy et Jean de Metz l'avaient ébranlé ; le mouvement populaire l'avait frappé ; il ne faisait plus d'opposition au départ pour Chinon.

Pourtant, avec une prudence consommée, il voulut s'assurer que le démon n'était pour rien dans la vision de la jeune fille de Domremy. Il prit avec lui le curé de Vaucouleurs, et se rendit dans la maison des Leroyer. Le prêtre, revêtu de l'étole, le crucifix d'une main et l'eau bénite de l'autre, s'avança en jetant force eau bénite et en disant : « Si tu viens de Satan, éloigne-toi, si tu viens de Dieu, approche ! »

Jeanne, qui s'était humblement agenouillée, se traîna sur ses genoux jusqu'aux pieds du curé. Mais elle ne put s'empêcher de témoigner son étonnement d'être ainsi traitée par un prêtre qui l'avait confessée et communie plus d'une fois, dans son église.

C'était la dernière épreuve avant le départ. Robert de Baudricourt remit lui-même une épée à Jeanne d'Arc, équipée comme un chevalier ; il écrivit une lettre pour le roi, et désigna ses compagnons de route.

Ici, ouvrons une parenthèse.

Il est hors de doute que la châtellenie de Vaucouleurs appartient au roi de France depuis 1335. Or Domremy relève de Vaucouleurs et, par le fait, est de la prévôté d'Andelot et du bailliage de Chaumont.

Par droit de naissance, Jeanne d'Arc est donc bien Fran-

(1) Le cheval a-t-il été donné ou seulement mis à la disposition de la Pucelle pour revenir à Vaucouleurs ?....

gaise de la province de Champagne, et non pas de Lorraine, ce qui serait un contre-sens.

La Lorraine est séparée de la France depuis 925, et réunie à l'empire germanique par Henry I<sup>er</sup> dit l'Oiseleur. Elle ne reviendra à la patrie française qu'en 1756, après la mort de Stanislas Leczinski, ancien roi de Pologne.

Donc, en 1429, la Lorraine n'est point française ; au contraire, elle est alliée au duc de Bourgogne et aux Anglais contre la France.

Il serait inouï que la Providence eût confié le salut de la France à une étrangère. Cela n'est pas. En effet, Robert de Baudricourt, Bertrand de Poulangy et Jean de Metz, ses deux lieutenants, sont Français et Champenois, tous les trois. Il est clair que, comme Lorrains, ils ne pourraient être au service de la France et de son vrai roi.

Comme Lorrains ou sujets du Barrois, ils seraient les serviteurs du duc de Lorraine qui ne pourrait, sans félonie, leur permettre d'accompagner la Pucelle et de la protéger pour aller à Chinon. Jeanne elle-même, si elle eût été de Lorraine, aurait été retenue par le duc, son chef temporel, ce qu'il n'a pas fait. Donc, Domremy n'appartenait ni à la Lorraine, ni au Barrois, mais bien à la Champagne.

Il est clair aussi que Charles VII n'aurait pu exempter Greux et Domremy d'impôts, si ces deux villages avaient appartenu au Barrois ou à la Lorraine. Donc encore, appeler Jeanne d'Arc « la bonne Lorraine, » c'est une erreur historique. Jeanne n'était pas plus Lorraine que Bourguignonne.

Revenons au départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs. Il est dix heures du matin, tout est prêt pour le grand voyage. Le cœur de la Pucelle bondit de joie, on dirait qu'elle court à une fête.

A cheval la première, elle voit se ranger à ses côtés Jean de Metz, Bertrand de Poulangy et leurs écuyers ; puis, Colet de Vienne, héraut royal, et l'archer Richard ; c'est un peloton de sept cavaliers.

Ce jour-là, 23 février 1429, Robert de Baudricourt, après avoir donné ses instructions et tracé l'itinéraire le plus sûr,



était descendu du château sur la place publique, au milieu d'une foule sympathique. Au signal donné, Jeanne, de son épée salue gracieusement le rude capitaine, qui lui rend son salut, en disant : « Va donc, va, et maintenant advienne que pourra ! »

Désormais, c'est Jeanne la pucelle, l'envoyée de Dieu qui marche à la délivrance d'Orléans et de la France.

---

## CHAPITRE VII

Voyage de Vaucouleurs à Chinon. — Embuscade maladroite. — Chinon et le Conseil royal. — Portrait du roi. — Première enquête. — Conseil de guerre à Orléans. — Jeanne arrive au palais. — Elle reconnaît le roi. — A Poitiers.

Partis de Vaucouleurs, nos sept cavaliers, bien montés, éperonnent leurs chevaux sur la route de France, dans la direction de Saint-Urbain, abbaye célèbre de Bénédictins, dans la vallée de la Marne, non loin de Joinville.

Ils gagnent Montigny-lez-Vaucouleurs, Rozière-en-Blois, Delouze, Houdelaincourt, Bonnet, Mandres, Gillaumé, Echénay, et gravissent le coteau d'Aingoulaincourt ; de là se dirigeant sur Poissons, longent la Saulnoire, au-dessus de Saily, pour éviter le seigneur de Vergy, redouté de ses voisins, traversent la forêt, le Rongeant à Poissons, et arrivent à Saint-Urbain, vers huit heures du soir, pour y passer la nuit. On sait qu'à cette époque les abbayes étaient à peu près les seules et véritables hôtelleries. On avait parcouru environ quinze lieues, l'appétit devait être aiguisé, et le sommeil ne dut pas se faire attendre.

Le lendemain, après avoir entendu la messe et communié, Jeanne la pucelle remonte à cheval, et suivie de son escorte traverse la Marne, près de Fronville, gravit la pente de Ferrières, arrive à Blécourt, le *Bléchicourt* du sire de Joinville, et se dirige sur Blaise par Ambonville et Guindrecourt, pays où la tradition populaire a conservé, dans la contrée, le nom de Jeanne d'Arc.

Arrivés à Blaise sur le soir, nos cavaliers durent recevoir le

meilleur des accueils au château du sire de Baudricourt et Blaise. C'était la deuxième étape ; ils y passèrent la nuit. De Blaise, la petite troupe dut se diriger par Colombey-les-deux-Églises, la forêt des D'huits, Rennepont et Maranville sur Clairvaux, la belle abbaye de saint Bernard. Là encore, une bonne et sainte hospitalité ne fit point défaut. Les étapes étaient de douze à quinze lieues par jour ; encore fallait-il les partager, pour ménager les montures.

Ce n'est ni à Saint-Urbain ni à Clairvaux qu'on aurait pu reconnaître la jeune héroïne sous son armure. Jeanne porte habit de guerre, c'est-à-dire un pourpoint relié avec ses haut-de-chausses par vingt aiguillettes : par-dessus une robe courte.

Elle avait fait couper en rond ses longs cheveux noirs, un peu au-dessous des oreilles. Un plastron de fer lui servait de cuirasse. Comme armure, elle portait une lance, une dague et une épée.

Grande de taille, d'une santé et d'une force rares, elle avait dix-sept ans un mois et dix-sept jours. Maniant son cheval avec dextérité, elle pouvait supporter les fatigues aussi bien que le plus robuste de ses compagnons d'armes.

Le temps est froid, la pluie, la neige tombent, la gelée se fait sentir, les chemins à peine tracés sont difficiles : qu'importe à l'intrépide pucelle ? Dieu la guide et la soutient ; elle sait reconforter son escorte peu rassurée. Quarante lieues sont déjà laissées en arrière, il en reste cent dix ou cent vingt à parcourir en plein pays ennemi ; on touche à la Bourgogne, et le Bourguignon ne plaisante pas.....

La fatigue se fait sentir et les dangers paraissent plus imminents que jamais. Jeanne, pleine de confiance, ranime son escorte, exerce sur elle une autorité telle qu'on ne pouvait résister à son ascendant. « Jamais, dit la chronique, aucun des hommes qui la suivaient n'osa s'arrêter même à une pensée mauvaise à son égard. »

Le visage toujours enjoué, la Pucelle marche droit à son but, sans crainte d'aucun obstacle.

Elle quitte Clairvaux, dont elle s'assure les prières et les vœux, gagne du côté de Bar-sur-Seine et pénètre hardiment

dans la ville bourguignonne d'Auxerre. Elle s'y repose, entend la messe dans la cathédrale, passe le pont de l'Yonne et se dirige sur Gien vers la Loire, par Perrigny, Villefranche, Château-Renard, pour arriver bientôt à Tours, à Fierbois et à Chinon. A Gien, elle se sent déjà sur terre vraiment française, et cesse de faire mystère de ses desseins. Tandis qu'elle suivait rapidement, par le Berry, la route de Chinon où était la cour du roi, la nouvelle de son passage et de ses merveilleuses promesses arriva jusque dans les murs d'Orléans, et y fit naître une espérance inattendue.

Le 5 mars, après dix jours de marche fort pénible, Jeanne d'Arc s'arrêtait au village de Fierbois, en Touraine ; là s'élevait une église très fréquentée des pèlerins et dédiée à sainte Catherine, une de ses deux conseillères célestes : elle y entendit la messe avec dévotion. De Fierbois, qui est à six lieues de Chinon, la Pucelle fit écrire au roi pour lui demander audience. « J'ai fait cent cinquante lieues, lui dit-elle, pour venir jusqu'à vous, et j'ai bien des choses excellentes à vous révéler. Comme preuve de ma mission, je vous informe que je vous reconnaitrai entre tous... »

Le lendemain, 6 mars, elle s'avavançait avec son escorte vers Chinon.

Des soldats du parti royal, mais sans discipline, prévenus de l'arrivée de Jeanne et attirés par l'appât du pillage, étaient accourus en nombre se poster sur sa route, décidés à s'emparer de sa personne et à rançonner ses compagnons de voyage.

Bientôt, ces brigands armés entendent le pas des chevaux : sept cavaliers sont en vue. Les gens du roi, habiles aux coups de main, s'élancent ; mais, ô merveille ! soudain ils s'arrêtent, cloués sur place ; et la petite troupe passe tranquille et paisible au milieu d'eux, sans se douter du danger qu'elle vient de courir.

Vers midi, la Pucelle entrait à Chinon et gagnait une hôtellerie pour y prendre nourriture et repos.

En descendant de cheval, Jeanne mit pied sur la margelle d'un puits que pendant longtemps on se montrait avec respect.

Dans la soirée, la petite troupe, munie de la lettre de Baudricourt, se dirigea vers le château royal ; elle s'en vit tristement refuser l'entrée, pour le moment. Force donc fut de rebrousser chemin, de s'assurer gîte convenable et de commencer des démarches pour obtenir audience royale.

En attendant le bon plaisir du roi de Bourges, essayons d'esquisser son portrait et jetons un regard sur Orléans assiégé : ce sera fort instructif.

Charles VII, alors âgé de vingt-six ans, avait, à peu de chose près, tous les défauts de la jeunesse et aucune de ses qualités. Mobile et obstiné, léger et songeur, il soupçonne les bons et croit facilement aux méchants. Amolli dès l'adolescence, il n'avait ni l'activité d'esprit et de corps, ni les passions énergiques de son âge. Il n'était pas lâche précisément : quand il fut obligé de payer de sa personne, il le fit assez honorablement. Mais il craignait les fatigues et le tumulte des camps, « ne s'armait point volontiers et n'avait pas de goût pour la guerre. » Ni cruel, ni absolument insensible, c'était un beau parleur « piteux envers les pauvres gens ».

Sa sensibilité toute physique, en apparence, était sans profondeur et sans durée ; sa vie morale ne dépassait pas la sensation présente. Il n'aimait pour ainsi dire que par les yeux : ce qu'il n'avait pas vu n'existait pas pour lui ; ce qu'il ne voyait plus s'effaçait à l'instant de sa pensée.

Si son esprit était capable de réflexion et de souvenir, jamais homme n'eut moins que lui la mémoire du cœur. Plus tard, beaucoup plus tard, quand son âge aura doublé, il exercera sur ses facultés une favorable influence : l'aptitude au travail et à l'action, la volonté, la personnalité, à un certain degré, se manifesteront en lui. Jusque-là, sa volonté reste négative.

Cette modification fut bien lente, et il ne se défit jamais d'ailleurs du vice des petites âmes : la défiance jalouse de tout ce qui est grand, la haine ou la peur des trop éclatants services. Mobilité et défiance, voilà le fond de son caractère irrésolu. Tel est le portrait peu flatteur de la chronique.

Deux influences opposées se disputaient le roi sur les débris croulants de son royaume.

C'était, d'une part, la belle-mère de Charles VII, Yolande d'Aragon, douairière d'Anjou et de Naples, qui ne semblait point partager les faiblesses de son gendre.

Femme habile, tête politique, Yolande avait essayé, sans y réussir, de réunir autour du trône et contre l'Anglais les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, de Lorraine et d'Orléans.

Elle voyait les funestes conséquences d'avoir cédé aux favoris comme aux princes du sang, et s'employait à faire accueillir *Jeanne d'Arc*, comme puissante expression de l'enthousiasme populaire.

Mais à côté d'elle sont les favoris ; en tête, le chambellan La Trémoille, chez qui loge le roi.

Ce seigneur qui se croit diplomate habile et qui connaît son hôte, ne veut ni des princes qui lui feraient ombrage, ni du peuple dont le flot impétueux engloutirait sa petite politique. Ne croyant pas à la *recouvrance* du royaume, il semble satisfait, pourvu que le prince qui l'écoute conserve quelques lambeaux de province, avec des étrangers à solde. Au pis aller il se ménagera, par des intrigues habiles, une transaction toujours possible avec les ennemis de l'héritier de France. Du reste, son frère et ses cousins ne sont-ils pas au service du duc de Bourgogne ?... Les Anglais n'ont-ils pas gracieusement épargné sa seigneurie de Sully ?...

A côté de la Trémoille, étroitement associé à ses vues, se tient l'archevêque nommé de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France, ancien secrétaire du pape, prêtre diplomate, âme desséchée et sceptique. Envieux de tout ce qui dépasse sa courte vue et ses vulgaires calculs, cet archevêque a peur de tout ce qui échappe aux formules et aux routines de l'autorité traditionnelle.

A un moindre degré de crédit, nous trouvons Raoul de Gaucourt, grand maître d'hôtel du roi et bailli d'Orléans ; brave et habile à la guerre, cet homme est dur, orgueilleux et très jaloux de son crédit.

Le moins mauvais de ces prétentieux favoris, c'est le vieux sire de Trèves-sur-Loire, Robert le Masson.

Jeanne d'Arc ne pouvait attendre de ces hommes qu'incrédulité et malveillance calculée.

Après avoir reçu la lettre que Jeanne lui avait adressée de Fierbois, le roi l'avait mandée aussitôt à Chinon. Le long du chemin, comme nous l'avons dit, elle rencontra une embuscade où elle devait périr avec son escorte, sans l'intervention divine.

Quand elle se présente au château, les portes sont closes ; Charles VII est déjà retombé dans ses irrésolutions et ses défiances. Les favoris emploient contre l'*envoyée de Dieu* des arguments de toute sorte : « C'est une folle, disent les gens de guerre ! — C'est une sorcière, disent les gens d'Église ! Où a-t-elle pris sa mission ? Quel prélat, quelle autorité ecclésiastique a-t-elle consultés ?... »

Encore un peu, et on la renvoyait sans l'entendre... Heureusement pour la France, Dieu et les anges tutélaires veillaient, et les conseils des hommes allaient être trompés.

Pendant que Jeanne d'Arc attend que le roi daigne la recevoir, un conseil de guerre se tenait à Orléans, ville cernée depuis bientôt trois mois par les Anglais.

Parmi les personnages réunis, on remarque le fameux Dunois, fils naturel du duc d'Orléans, assassiné par Jean Sans-Peur. A ses côtés se tiennent Poton de Xaintrailles et La Hire, ce Gascon aventureux et intrépide dont les saillies originales égalaient les veillées sur les remparts.

Prenant la parole au milieu de l'assemblée, Dunois s'exprima en ces termes :

« Messeigneurs et Messires, je vous ai réunis sans plus tarder pour délibérer sur nos affaires. Comme vous le savez déjà, le messenger envoyé par nous à Monseigneur de Bourgogne a rapporté la réponse ; je ne puis vous taire qu'elle n'est pas celle que vous souhaitiez, messieurs de la ville.

— Ainsi, il refuse de nous venir en aide ? demanda l'un des notables.

— Je le disais bien, s'écria La Hire ; temps perdu que cette ambassade ! Au diable le Bourguignon, ce traître vendu aux

Anglais ! Plus *godon* que Bedford lui-même, il tient à cette maudite race, comme la peau de la bête tient à ses chairs.

— Doucement, capitaine, répondit Dunois : le Bourguignon n'est pas si mauvais que vous croyez. Il aurait dit *oui*, à la condition de lui remettre la ville en main jusqu'à la paix ; mais il lui fallait l'avis des Anglais. Notre messenger s'est rendu avec un envoyé du duc au camp de Bedford : « Eh quoi ! » dit celui-ci, aurions-nous battu les buissons pour que « d'autres prissent les oisillons ? » Monseigneur n'a pas osé relever ce propos désobligeant.

— Donc, Messires, plus d'autre ressource que d'en appeler à nos épées, pour défendre ce brave peuple d'Orléans !

— Vous le voyez, Monseigneur, dit le maire, tous sans exception, femmes et enfants, sont prêts à courir aux remparts, la pique ou l'épée à la main, pour vous seconder fortement.

— Dieu veuille, reprit Dunois, que jusqu'au bout le courage ne manque pas !

— Notre peuple est déjà en grande détresse, Monseigneur ; mais le courage se soutient dans l'espérance d'un secours.

— Que ces bonnes gens prennent encore patience ! L'entreprise est difficile : ces capitaines et moi nous allons aviser.

— Nous saurons souffrir la faim jusqu'à la mort ; mieux vaut mourir que de devenir Anglais ! »

Les bourgeois se retirèrent et Dunois avisant spécialement La Hire, dit à cet officier :

« Que vous en semble, capitaine ? Ne voilà-t-il pas de braves gens et de vrais Français ? Ah ! que ne pense-t-on partout comme eux !

— Oui, surtout... à Chinon, répondit La Hire, à Chinon où notre jeune roi, qui aurait cœur de lion *sans les méchants conseils*, oublie trop joyeusement qu'il y va de sa couronne.

— La Hire, dit Dunois, ne parlons du roi qu'avec respect.

— Certes, oui, reprit La Hire ; mais il n'en est pas ainsi de ce damoiseau de La Trémoille, vêtu de soie au lieu d'acier. De lui et des autres, ne vous déplaie, je ne saurais me taire.

— Capitaine, ce sont là sujets délicats...

— Dunois, Dunois, laissez-moi soulager mon cœur ! Il n'y a ici



que des braves, incapables de me trahir ! Le moment est-il bien choisi pour les danses, quand, après tant de désastres, le royaume de France se trouve en telle détresse ? Quand les Anglais sont les maîtres à Rouen, à Melun, à Troyes, à Chaumont, à Sens et à Reims, la ville du sacre ! à Paris, la cité de Philippe-Auguste et de saint Louis, à Paris, la tête de la France ! Et maintenant ils visent au cœur en s'attaquant à Orléans ! Or, si vous ne faites à cette ville un rempart hérissé de nos épées, c'en sera donc fait de la France !

« Quand je pense que là-bas on s'amuse, au lieu de songer à nous venir en aide, mon cœur bondit et mes yeux se couvrent et s'inondent de larmes ! »

Et chacun du revers de la main essuyait ses paupières.....

« Ah ! La Hire, La Hire, s'écria Dunois, vous le voyez bien : il est trop pénible pour vous et pour nous de parler ainsi. Tous, nous souffrons de la même douleur en songeant à la *désolation de la France* ! Dieu seul, par miracle, pourrait susciter un *David* ou un *Machabée*, pour faire sortir du fourreau des épées qui se rouillent, ou rendre victorieuses celles qui savent encore combattre.

— Monseigneur, dit en se levant le sire James du Thilloys, un brave soldat de la Champagne, Jean de Montéclair, avec lequel je m'entretenez hier, sur le rempart, pendant qu'il apprêtait sa bombarde, me disait une chose étrange qui court la ville en ce moment. Je n'y avais d'abord fait nulle attention, mais vos paroles me remettent en mémoire le récit qu'il m'a fait.

— De quoi s'agit-il ? dit Dunois. Il n'est rien que je veuille ignorer.

— Selon votre désir et le vœu populaire, Monseigneur, Dieu enverrait un *sauveur* à la France. Mais voici le plus merveilleux, ce *sauveur* serait une *pucelle*, une bergère suscitée d'en haut, pour faire lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Reims. En ce moment même elle serait à Chinon, pour déclarer au roi sa mission de par Dieu.

— Capitaine, dit un des guerriers présents, voilà un conte bon pour rire à la veillée, si les choses n'étaient sérieuses !

— Certes, dit un autre, c'est un rêve de commère raconté à sa voisine, dès l'heure de son réveil !

— C'est peut-être quelque folle bonne à fouailler et à renvoyer à ses parents ?...

— Vous avez peut-être raison, dit La Hire ; mais encore faudrait-il s'enquérir du fait. Après tout, quoique je ne sois pas grand clerc, ni maître en Sorbonne, je sais qu'il ne coûte rien à Dieu de faire miracle, quand il lui plaît.

— Capitaine, dit Dunois, c'est parler sagement : m'est avis qu'il est bon de s'assurer du fait en envoyant quelqu'un à Chinon. Messire du Thilloys voudra bien se charger de cette mission. »

Dès le lendemain le sénéchal de Beaucaire, Villars et du Thilloys se rendaient à Chinon.

Ils y rencontrèrent le *sauveur*, la libératrice de la France dont avait parlé le célèbre artilleur de Montéclair, près d'Andelot, le Champenois habile qui ne manquait jamais son coup de bombarde ou de coulevrine, et que nous retrouverons devant les Tourelles.

Ce Jean de Montéclair, appelé « le Lorrain », par on ne sait qui, n'était pas plus *Lorrain* que Jeanne d'Arc ou Robert de Baudricourt. Vaucouleurs et les villages qui en dépendent ont été cédés, par échange, à Philippe de Valois, par la maison de Joinville, contre Méry-sur-Seine. En 1365, Charles V les réunit à sa couronne, tout en les laissant à la direction du bailli de Chaumont et du prévôt d'Andelot. Les chartes royales et les actes notariés d'Andelot sont indiscutables à ce sujet.

Mais que ne peut la légende ? Certains écrivains diront bientôt que Chaumont et Andelot, au *xv<sup>e</sup>* siècle, faisaient partie intégrante de la Lorraine !...

Et ces écrivains, ces chroniqueurs, les poètes et les prédicateurs, sans compter les journalistes, répéteront avec complaisance, en parlant de Jeanne d'Arc : « La bonne Lorraine ! » Elle était *Champenoise* par son père, par sa mère, par sa propre naissance à Domremy, village du *bailliage de Chaumont*, de la *prévôté d'Andelot* et de la *châtellenie de Vaucouleurs*. Jeanne d'Arc était Champenoise et Française par droit de nature ;

mais Domremy et Greux relevaient du diocèse de Toul, ville indépendante, par droit ecclésiastique.

Donc l'envoyée de Dieu, la pucelle de Domremy, née en Champagne, était à Chinon, impatiente de voir le Dauphin de France et de voler au secours d'Orléans.

Quand les deux messagers de Dunois arrivèrent, rien n'était encore résolu. Ils surent qu'en effet une jeune fille, accompagnée de deux nobles chevaliers et de leurs serviteurs, était à son hôtel, attendant l'audience royale. Ils la visitèrent et apprirent de sa bouche l'objet de sa mission. Le lendemain, Orléans savait que l'envoyée du ciel n'attendait qu'un ordre et des soldats, pour délivrer son peuple affamé.

Les réponses de Jeanne, interrogée d'abord par quelques officiers et ensuite par des ecclésiastiques, parurent *claires, pieuses et précises* : « De la part de Dieu et de saint Michel, disait-elle, je viens pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims, où il sera sacré et couronné. Avant tout, j'ai besoin de parler au roi pour qu'il me baille des soldats. »

Après l'avoir vue et entretenue, officiers et ecclésiastiques concluaient que le roi pouvait la recevoir sans se compromettre. La Trémoille et le chancelier Regnault de Chartres secouaient la tête et ne paraissaient nullement convaincus. Le Dauphin Charles, incapable de *vouloir* par lui-même, restait muet.

Le temps pressait pourtant ; il fallait bien prendre une décision : Dieu pourvoit à tout.

La belle-mère de Charles VII, poussée par le cri populaire et par la députation d'Orléans, résolut de forcer son gendre, pied à pied, jusque dans ses dernières résistances. Le maître des requêtes fit un rapport, les commissaires furent entendus, de nouvelles discussions eurent lieu en conseil, et enfin, le roi de Bourges daigna accorder audience à la Pucelle de Domremy.

Quatre mortels jours d'une attente fiévreuse s'étaient déjà écoulés, depuis l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon.

Vers le soir de ce quatrième jour, la Pucelle se rendit au château servant de résidence royale, suivie de sa fidèle

escorte et d'une foule nombreuse, avide de la contempler.

Comme elle allait franchir le pont-levis, un soudard à cheval osa lui adresser une impertinente plaisanterie accompagnée du blasphème connu : Jarnidieu ! (Je renie Dieu).

— Malheureux, dit Jeanne indignée : tu renies Dieu, et tu es si près de la mort !... « Une heure ne s'était pas écoulée qu'on retrouvait le cadavre du soldat flottant sur les eaux de la Vienne. En passant un pont, il avait été désarçonné et précipité dans la rivière.

Cet événement, vite connu, causa une émotion profonde dans toute la ville et fut diversement commenté.

Les plus prévenus contre la Pucelle se sentirent ébranlés ; quant au peuple, il proclama bien haut l'intervention divine, dans le châtimement du coupable.

Cependant la jeune héroïne, tout émue, s'était avancée jusqu'au vestibule du château. Après quelques instants d'attente, le comte de Vendôme vint à sa rencontre et l'introduisit pour la présenter bientôt au roi, au milieu de ses partisans.

Jeanne, vêtue convenablement d'un pourpoint, d'un haut-de-chausses sur lequel tombait une robe courte, les pieds dans des bottes à éperons, la tête couverte d'une espèce de béret de guerre, mais sans armure (on eût dit un jeune et vigoureux damoiseau fait chevalier depuis peu), s'avança modestement.

C'était le soir, à la tombée de la nuit. Charles VII avait désigné pour l'audience la grande salle du château de Chinon : tout était disposé avec luxe, comme pour intimider la paysanne de Domremy.

Trois cents personnages en habits de cour se tenaient debout, éclairés par cinquante torches dont la flamme faisait briller l'or et les décors. Le roi, en costume des plus simples, se dissimulait au milieu des siens.

Jeanne est introduite, et comme guidée par la main d'un ange, elle va droit au roi, lui fait la révérence avec modestie et lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, noble prince ! »

Etonné d'être si facilement reconnu, le roi cherche à se dérober et lui désigne un seigneur plus richement vêtu, en disant : « Voilà le roi ! »

« Au nom de Dieu, gentil prince, c'est vous qui l'êtes et non un autre, » dit Jeanne.

Ne pouvant plus se dissimuler, le roi s'avança en souriant et lui demanda son nom : « Noble Dauphin, répondit-elle, j'ai nom *Jeanne la Pucelle*, je viens des *Marches de Lorraine*, et vous mande le Roi des cieux que vous me bailliez des hommes d'armes pour faire lever le siège d'Orléans, et que par moi vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims ; et ainsi, serez le *lieutenant du Roi des cieux* qui est roi de France. »

Quelle haute et sublime leçon ! C'est bien le cas de répéter après David : « Et maintenant, rois de la terre, apprenez et sachez, vous qui jugez les autres, que par moi seul règnent les rois ; par moi seul, ils peuvent exercer la justice. »

Mais Charles VII n'était pas homme à se laisser convaincre si vite ; aussi reprit-il :

« Jeanne, c'est grosse entreprise et bien grande promesse que la vôtre !

— Gentil Dauphin, répondit-elle, avec un accent inspiré dont le roi fut ému, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prière pour vous. Au reste, s'il vous plaît, je vous dirai telle chose que vous me devrez croire... »

Prise à part, elle ajouta : « Dites-moi, gentil prince, ceci n'est-il pas la vérité ? Au temps de votre plus grande adversité, un matin, à genoux dans votre oratoire, devant Notre-Dame de Pitié, n'avez-vous pas fait à Dieu cette prière, au fond de votre cœur : « Plaise au Seigneur de me faire connaître si je suis le véritable héritier, descendant de la noble maison de France ! Qu'il daigne, dans ce cas, garder et défendre le royaume, et qu'au pis aller, il me donne grâce d'échapper sans mort ou prison, pour me sauver en Espagne ou en Ecosse ! » — Ne dites-vous point ainsi, gentil prince ?

— Oui, oui, murmura Charles, en regardant Jeanne avec admiration ; c'est vérité et Dieu seul connaissait cela.

— Eh bien, reprit la Pucelle avec un ton d'autorité surnatu-

relle : « Je te dis de la part de Jésus-Christ que tu es vrai héritier de France et fils de roi. Et ce Dieu tout-puissant m'envoie vers toi pour te conduire à Reims, afin que, si tu le veux, tu y reçoives ton sacre et ta couronne. »

— Messeigneurs, dit le roi, revenant à ses courtisans, il faut en croire Jeanne ; car nul que Dieu n'a pu lui révéler le secret dont elle vient de m'entretenir. »

Charles VII ne le révéla lui-même, ce secret, qu'à la fin de sa vie ; et jamais Jeanne n'en parla, même en face du bûcher.

A la fin de cette audience, il paraissait arrêté qu'on allait prendre des mesures pour exécuter la volonté divine si nettement exprimée par Jeanne : elle se retira.

Mais l'infortuné Dauphin ne s'appartenait plus : sa volonté vacillante subissait tous les chocs, sans jamais pouvoir prendre une détermination définitive ; ses conseillers le ressaïsirent.

Jeanne était inspirée, éclairée d'une lumière supérieure ; on ne pouvait guère en douter ; mais cette claire vue, cette inspiration, venait-elle du ciel ?... N'était-ce point une révélation des mauvais esprits ?... Les Juifs habiles n'avaient-ils point accusé Jésus-Christ de faire des miracles au nom de *Béelzebuth*, prince des démons ?...

Vous avez raison, sages de la terre ; d'avance, vous allez prouver d'une façon indéniable la mission divine de la libératrice de la France ; vous allez faire éclater aux yeux de tous ceux qui « ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre », sa vertu et sa piété sincères.

Après l'audience, le roi confia la jeune héroïne à Guillaume Bellier, lieutenant de Raoul de Gaucourt. La femme de Bellier était renommée pour sa haute vertu : on la logea avec Jeanne d'Arc dans la tour du Coudray, vaste bâtiment attenant à la résidence royale.

Là, une commission d'ecclésiastiques et de gentilshommes, présidée par l'évêque de Poitiers, vint examiner *l'envoyée de Dieu* : elle répondit à toutes les questions.

Le résultat de cette première enquête officielle fut celui-ci : le roi devait se rendre à Poitiers avec Jeanne. Dans cette ville

où siégeaient un parlement et l'université royale, la Pucelle subirait un examen définitif.

Celle-ci, laissée seule, s'entretenait avec ses saintes, et, à genoux, fondant en larmes, suppliait Dieu qu'on la *crût* et qu'on la laissât accomplir sa mission.

Sur la route de Poitiers, elle demanda où on la menait et répondit à son interlocuteur : « Eh ! mon Dieu, je sais bien que j'aurai *fort à faire* dans cette ville ; mais mon Seigneur m'aidera : donc allons ! »

Jeanne ne se trompait pas, l'épreuve fut longue et laborieuse ; la commission n'était pas d'humeur à procéder légèrement. Elle se composait d'éminents docteurs en théologie, de magistrats des plus distingués, de licenciés en droit, de bacheliers ès sciences et ès lettres, dont la plupart des noms ont été conservés.

Jeanne, qui logeait chez l'avocat général Jean Rabateau, fut amenée devant cette imposante assemblée pour y subir, pendant trois semaines, l'examen le plus minutieux, sur sa *vie*, ses *visions* et sa *mission* qu'elle disait venir du ciel. Elle répondit à toutes les questions les plus captieuses, de manière à « grandement ébahir » tous ses interrogateurs.

Un carme, docteur en théologie, lui ayant dit d'un ton aigre et nasillard que la sainte Écriture défendait d'ajouter foi à ses paroles, si elle ne les confirmait par un signe, c'est-à-dire un miracle, elle répondit sans embarras : « Je ne veux point tenter Dieu ; le signe qui m'a été donné, c'est de faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims pour son sacre : venez-y et vous verrez ! »

Ce même carme, frère Séguin, d'un air un peu narquois, lui ayant demandé quelle langue parlaient ses *voix* :

« Meilleure que la *vôtre*, maître, » répondit Jeanne avec vivacité.

— Or sus, croyez-vous en Dieu, Jeanne ? demanda le docteur visiblement mécontent.

— *Mieux que vous*, » répondit-elle, impatientée et presque indignée d'une pareille question.

Frère Séguin ne dit plus mot. Plus tard, appelé comme

témoin dans le procès trop tardif de réhabilitation, il fut, c'est à constater, très favorable à la Pucelle.

Maitre Guillaume Aymeri, à son tour, interpelle Jeanne d'Arc :

« Vous demandez des gens d'armes pour chasser les Anglais, dites-vous, et vous prétendez que c'est le bon plaisir de Dieu qu'ils abandonnent le royaume de France pour retourner en leur pays : si cela est, pourquoi des gens d'armes ? Le seul plaisir de Dieu les peut déconfire et faire retourner?... »

La question était captieuse et fort habile ; la réponse est simplement admirable : « Je ne demande pas gens d'armes en grand nombre ; *ils batailleront et Dieu donnera la victoire !* »

L'honneur du roi, de la France et de l'Eglise était sauf. Après cette dernière réponse, l'assemblée tout entière conclut sans contradiction que, malgré les choses étranges et merveilleuses révélées par Jeanne, le roi devait s'y fier et en tenter l'exécution.

L'Eglise, la science et la magistrature avaient parlé ; l'épreuve était triomphante, il fallait marcher.

Aussitôt d'assembler vivres de toutes sortes, chairs fraîches et salées, pour essayer de les mener à Orléans qui, sous l'étreinte de la faim, attendait impatiemment sa glorieuse libératrice.

Il fut délibéré et convenu que la Pucelle serait chargée de faire pénétrer ces vivres dans la place assiégée et cernée de toutes parts. On se souvenait de la récente et malheureuse sortie, qui, quelques semaines auparavant, avait abouti à la ridicule journée des *harengs*. En demandant à Jeanne de ravitailler Orléans, on ne se compromettait guère ; et l'on verrait bien à quoi s'en tenir, après la réussite ou l'échec...

Donc, on peut lui donner harnais, cheval et gens pour l'accompagner ; elle aura un sage et vaillant écuyer, Jean d'Aulon ; un gentil jeune homme de quinze ans, Louis de Contes, surnommé Imerguet, lui servira de page ; en un mot, ce sera un vrai *chevalier banneret*, avec sa maison militaire.

Pendant le long examen de Poitiers, le roi avait tenu conseil sur conseil ; mais le peuple, plein de foi et d'enthousiasme, accourait pour saluer l'humble vierge de Domremy. Seigneurs,



bourgeois, enfants du peuple voyaient en elle l'incarnation de la délivrance. Les dames, les demoiselles, les filles de bourgeois et les paysans se pressaient pour la voir et lui parler.

Les plus hardis lui disaient : « Nous voyons, d'après votre langage et votre conduite, que vous êtes bonne chrétienne, personne sage, et qu'en vous il n'y a rien à reprendre : pourtant, pourquoi ne prenez-vous pas habits de femme, plutôt que *gipon* et *accoutrement* d'homme ?

— « Je crois bien, répondait la Pucelle, que mon fait vous semble étange, et non sans cause ; mais il faut, pour ce que je me dois armer, prendre habillement propice et nécessaire. En habits d'homme, les hommes me regarderont sans penser à mal. Et me semble qu'en cet état je conserverai mieux *ma virginité de pensée et de fait*. » Impossible de mieux dire.

Un jour, interpellée par un notable sur l'essai qu'on allait faire de ravitailler Orléans, l'homme de guerre lui dit : « Il me semble que ce sera forte chose, vu les bastilles qui sont *devant*, et la puissance des Anglais ?

— Eh, mon Dieu, répondit-elle, n'ayez souci ; *nous entrerons à notre aise dans Orléans*, sans qu'aucun Anglais ose nous en empêcher. »

Aller à Orléans, entrer en campagne le plus tôt possible, tel est le désir ardent de Jeanne, qui est tout heureuse quand elle rencontre des gens de bonne volonté. En attendant, elle prie de tout son cœur, visite les églises, et dans son humilité, répond à la foi ingénue des simples gens, qui lui présentent leurs chapelets à toucher : « Mais touchez-les vous-même, *ce sera aussi bien que si je les touchais*. » L'Église, représentée par ses évêques et ses docteurs, a répondu que douter de la mission de la Pucelle ou la délaisser sans raison, ce serait résister au *Saint-Esprit* et se rendre indigne des grâces de Dieu : témoignage écrasant pour les ennemis futurs qui indignement s'acharneront à la perte de Jeanne d'Arc.

---



Jeanne combattant à Orléans. — Peinture murale de Lenepveu au Panthéon.



## CHAPITRE VIII

Armure, étendard, épée de Jeanne d'Arc. — La maison militaire. — Réunion à Blois, conversion des soldats. — Lettre aux Anglais. — Entrée à Orléans.

En quittant Poitiers, Charles VII revint avec la Pucelle, par Châtellerault, à Chinon ; puis il l'envoya à Tours où devait être confectionné son nouvel équipement de guerre.

Jeanne arriva dans la ville de Tours le 21 avril, presque deux mois après son départ de Vaucouleurs.

Son frère, Pierre d'Arc, d'accord avec ses parents, était accouru se joindre à sa fidèle escorte qui ne l'avait point quittée depuis son arrivée à Chinon.

La petite troupe, fière de sa garde d'honneur, reçut avec Jeanne l'hospitalité dans le superbe hôtel de Jean du Puy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, conseiller du roi. La dame de ces lieux princiers fit le plus bel accueil à *l'envoyée du ciel*.

Pendant que se fabriquaient les pièces de son armure à l'atelier de Colas de Montbazou, Jeanne commandait son étendard au peintre Hennes Polnoir, et le faisait exécuter d'après les indications précises de saint Michel, de sainte Catherine et sainte Marguerite. Ce bel étendard de guerre était de fine étoffe blanche, semée de fleurs de lis et frangée de soie. Sur une face, Dieu, majestueusement assis sur les nuées, voyait à ses pieds deux anges en prière ; au-dessous, l'inscription *Jhesus-Maria*. Du côté opposé, c'était l'écu de France porté par deux anges. Voilà la bannière invincible de Jeanne !

Elle n'en voulut jamais d'autre ; c'était l'indice du caractère

*divin* de sa mission. L'épée restait le plus souvent au fourreau ; mais l'étendard, portant Dieu et ses anges adorateurs, les noms de Jésus et de Marie, unis aux armes de France, c'est le triomphe certain, en dépit de toutes les armes, de toutes les bastilles ennemies. Quand le drapeau de Jeanne flottera au vent, malheur à l'Anglais !

Hennes Polnoir dut lui préparer un *pennon* représentant un ange à genoux devant la sainte Vierge Marie, à qui il offre une fleur de lis. Pleinement satisfaite, la Pucelle, en dehors du prix convenu, témoigna sa reconnaissance à l'artiste, en obtenant de la ville de Tours cent écus de dot pour sa fille, qu'il allait marier.

Jeanne pensait aussi à l'épée qu'elle devait porter, au moins comme symbole de défense : et elle voulut la tenir des mains de Dieu *seul*. L'épée du sire de Baudricourt, aussi bien que l'armure de Vaucouleurs, ne lui suffisaient plus. Ses voix lui révélèrent qu'en l'église de Sainte-Catherine de Fierbois elle trouverait l'épée à elle réservée par la Providence. Sur ses indications, derrière l'autel, fut trouvé, en effet, le glaive mystérieux mais tout couvert de rouille (1).

Les ecclésiastiques présents n'eurent pas de peine à lui rendre son éclat primitif ; la lame d'acier fin portait cinq petites croix. Un fourreau de velours rouge fut commandé ; les habitants de Tours voulurent en offrir un second, en drap d'or ; mais Jeanne s'en procura un troisième de cuir solide.

L'envoyée de Dieu, désormais reconnue *ambassadrice* du ciel et de la France, devenait un personnage digne des plus hauts égards. Elle eut sa maison militaire, composée d'officiers et de gentilshommes, qui partout devaient marcher sous ses ordres.

Chez ses parents, au chagrin de la savoir partie pour la guerre avaient bientôt succédé l'admiration et l'enthousiasme. Le premier, son frère, Pierre d'Arc, l'avait rejointe à Chinon ; Jean, son second frère, le suivra de près. Tous deux, avec les braves chevaliers Jean de Metz et Bertrand de Poulangy,

(1) Une tradition prétend que ce glaive était celui de Charles Martel.

seront ses quatre hommes d'armes ; son écuyer est Jean d'Aulon ; Louis de Contes et Raymond, ses pages ; enfin Jean Pasquerel, religieux Augustin, connu de sa famille, devient son fidèle aumônier, jusqu'à la venue de Nicolas de Vouthon, cousin germain de sa mère.

Tout est prêt pour se mettre en route. Jeanne chevauche au milieu de sa brillante escorte, portant *gentiment* son harnois, maniant *dextrement* son cheval de bataille, comme si elle n'eût fait que cela toute sa vie. Chacun l'admire : et le duc d'Alençon, sorti depuis peu des prisons d'Angleterre, où il fut enfermé après la fatale journée d'Azincourt, et le maréchal de Bays, et Messire Ambroise le Doré, et cent autres braves gens de guerre.

La Pucelle quitta Tours pour se diriger sur Blois, le 24 avril, et séjourna dans cette dernière ville les trois jours suivants.

C'est là qu'était fixé le rassemblement des troupes et du convoi destinés à Orléans ; nobles et bourgeois avaient rivalisé de zèle et d'ardeur pour tout préparer.

La ville d'Orléans, prévenue par Villars et du Thilloys, messagers de Dunois, se livrait déjà à tous les transports d'une joie sans mélange : « Elle arrive, elle arrive, criait-on de toutes parts, dans les rues et sur les remparts ! Elle arrive, celle que le Seigneur nous envoie !

« Le sénéchal de Villars et messire du Thilloys l'ont vue et ils n'en parlent qu'avec larmes ! Belle comme une reine, avec l'air d'un ange, c'est une fille *religieuse* qui, dans l'église, à genoux devant l'autel, ressemble à une statue en adoration. Parmi les hommes d'armes, elle n'a pas *son pareil* pour conduire un cheval vigoureux, et c'est merveille comme elle tient bravement son étendard et son épée, l'épée de Fierbois, à lame solide, avec cinq croix, image des cinq plaies du Christ ! — Et l'étendard ? C'est plus grande merveille encore ! Une belle bannière semée de fleurs de lis et frangée d'or, où l'on voit le Sauveur séant en jugement dans les nuées du ciel, et tenant le monde en sa main ! A dextre et à senestre deux anges en prière ! — J'aurai grand plaisir à le voir, cet étendard ; mais bien plus encore celle qui le porte, la fille de Dieu ! »

Voilà le langage du peuple dans son ravissement, dans son espérance d'une prochaine délivrance.

A peine arrivée à Blois, Jeanne d'Arc, jugeant par elle-même du lamentable état religieux et moral des troupes assemblées, appela son aumônier :

« Frère Pasquerel, lui dit-elle, il faut convertir nos soldats ; procurez-vous donc une bannière, représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, avec la sainte Vierge Marie et saint Jean à ses côtés ; puis, ordonnez à tous les prêtres présents de se réunir avec vous, matin et soir, en plein air, autour de cet étendard. »

L'ordre fut aussitôt exécuté. Autour de la bannière, prêtres et soldats chantaient des cantiques et des hymnes en l'honneur de la Mère de Dieu. On priait pour la conversion de l'armée et le salut des armes de France. Attirés par la nouveauté du spectacle, les soldats, en foule, venaient se joindre à la pieuse assemblée. Et la Pucelle présente, s'adressant à tous, s'écriait avec le ton d'un chef autorisé : « Que pas un ne se joigne à nous sans s'être confessé ! » Et presque tous obéirent à l'impulsion de la grâce divine.

Jephthé n'avait accepté pour combattants que des hommes éprouvés ; les Machabées choisissaient leurs hommes parmi les plus dévoués à la cause de Dieu ; Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis et cent autres chefs d'armée, avaient compris que la victoire ne reste pas toujours aux plus forts, mais bien aux vaillants cœurs, tournés vers le Dieu des armées. « Si j'ai gagné la victoire, disait Edouard III à Crécy, ce n'est pas que je l'aie méritée ; c'est Dieu qui me l'a donnée. »

Jeanne d'Arc avait l'âme trop haute pour ne pas le comprendre ; et puissent les chefs de nos armées françaises ne jamais l'oublier !

Tout en s'occupant activement de la bonne et saine organisation de l'armée de France, Jeanne n'oubliait pas les Anglais, ennemis du roi et de la patrie. Elle leur envoya par des hérauts d'armes la lettre suivante, écrite à Poitiers dès le 22 mars :

« JÉSUS, MARIE : Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites, régent du royaume de France ; vous Guillaume

de la Poule, comte de Sulfort ; Jean, sire de Talbot, et vous Thomas, sire d'Escales, qui vous dites lieutenant dudit duc de Bedford, faites raison au Roi du ciel de son sang royal ; rendez à la Pucelle qui est envoyée de par Dieu, Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et *volées* en France. Elle est venue ici, de par Dieu, pour réclamer les droits du sang royal. Elle est toute prête à faire la paix, si vous voulez lui faire raison, c'est-à-dire, si vous abandonnez le territoire de la France, en nous indemnisant des maux que vous nous avez causés. Et vous tous, archers, gentils compagnons de guerre, et autres qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en dans votre pays, de par Dieu : si ainsi ne faites, attendez des nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir bientôt, à votre grand dommage.

« Roi d'Angleterre, si vous ne faites ainsi, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'atteigne vos gens en France, je ferai qu'ils s'en aillent bon gré mal gré ; et s'ils ne veulent obéir, *je les ferai tous tuer*.

« Je suis envoyée ici de par Dieu, le Roi du ciel, *corps pour corps*, pour vous *bouter* hors de toute la France. Et si vos gens veulent obéir, je les prendrai à merci. Et n'allez pas vous imaginer que vous tiendrez jamais le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, Fils de sainte Marie. Celui qui le tiendra, c'est le roi Charles, vrai héritier. Telle est la volonté de Dieu révélée au roi de France par la Pucelle, et il entrera à Paris, en bonne compagnie.

« Si vous ne voulez croire les nouvelles que Dieu vous envoie par la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouvions, nous frapperons de bons horions, et nous ferons un si grand tumulte que, depuis mille ans, il n'y en aura pas eu de si grand en France.

« Et croyez fermement que le Roi du ciel enverra plus de forces à la Pucelle, que vous ne pourrez en rassembler contre elle et ses vaillants hommes de guerre. Et l'on verra bien aux horions qui a meilleur droit du Dieu du ciel ou de vous.

« Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne vous fassiez détruire. Si vous lui faites raison,



vous pourrez encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli pour la chrétienté. Répondez si vous voulez faire la paix en la cité d'Orléans : si vous ne faites ainsi, qu'il vous souvienne qu'il vous en adviendra bientôt de grands dommages ! »

Cette lettre authentique, dans son énergique et ingénue simplicité, se passe de tout commentaire. Jeanne d'Arc aurait voulu éviter l'effusion du sang entre deux armées chrétiennes ; elle ne put y réussir. On lui répondit par des injures. Tout est prêt ; il n'y a plus qu'un mot à dire : En avant ! et la victoire est assurée.

Le 28 avril, au matin, le mot est prononcé ; l'armée se met en mouvement vers Orléans.

Le clergé, bannière déployée, marche en tête, au chant du *Veni Creator* et des autres hymnes liturgiques. Vient ensuite Jeanne d'Arc, au milieu de son escorte, suivie des chevaliers et du corps de troupes.

Le soir même, on était en vue d'Orléans. Jeanne, se confiant dans la promesse divine, allait sans crainte à son but. Ni les Anglais ni leurs forteresses jugées imprenables ne l'effrayaient, parce que ses voix lui avaient promis la victoire. Son plan surnaturellement révélé, elle marche à son exécution.

Hélas ! dès le premier pas, voilà que la sagesse humaine prétend l'emporter sur la sagesse divine, et vient contrecarrer les vues de Dieu, comme elle le fera si souvent dans la suite. « Aide-toi, le ciel t'aidera, » dit le proverbe ; mais quand l'homme, abusant de sa liberté, s'imagine être plus fort, plus prudent que Dieu, Dieu l'abandonne à ses errements.

Sur l'ordre de ses voix, la Pucelle voulait conduire son armée par la rive droite de la Loire, culbuter en passant le gros de l'armée anglaise, et entrer triomphante dans Orléans, à la tête de ses troupes et suivie du convoi des vivres amenés.

Tel ne fut point l'avis de La Hire et autres chefs, qui déjà s'étaient abouchés avec Dunois, commandant la ville assiégée.

Jeanne fut trompée, et on l'engagea sur la rive gauche du fleuve. La nuit venue, il fallut camper dans la plaine. La

Pucelle, tout armée, essaya de dormir sous sa tente ; mais sa lourde et incommode armure lui meurtrissait le corps. Elle accepta cette première torture avec résignation, prête qu'elle était à s'immoler pour son Dieu, son roi et sa patrie.

Grande fut sa douleur et vif son désappointement, quand, le lendemain matin, elle s'aperçut qu'on l'avait trompée et que la Loire la séparait d'Orléans.

Dunois arriva bientôt avec quelques hommes d'élite, au-devant de l'armée de secours.

« Est-ce vous, lui dit Jeanne, qui êtes le Bâtard d'Orléans ?

— Oui, et je suis bien heureux de votre arrivée.

— Est-ce vous qui avez dit que je vienne de ce côté, et que je n'aille pas directement là où se trouvent Talbot et les Anglais ?

— Oui, et de plus sages que moi sont du même avis ; et cela pour plus de succès et de sûreté.

— Au nom de Dieu, le conseil de mon Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et c'est vous-même qui vous trompez ; car je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconque, c'est-à-dire le secours du Roi du ciel. Ce secours ne procède pas de moi, mais de Dieu qui, à la prière de saint Louis et de Charlemagne, a eu pitié d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois, *et le duc (1) et la ville d'Orléans.* »

Ces paroles firent une impression profonde sur Dunois. A mesure qu'il contemplait Jeanne et l'entendait, un sentiment intérieur lui faisait comprendre qu'il était en présence d'une femme inspirée de Dieu. Quelques moments après, il en avait la preuve manifeste.

De nombreuses barques à voiles avaient été préparées pour recueillir les provisions amenées, et les faire pénétrer en ville. Elles étaient chargées, quand on s'aperçut que le vent était contraire. Grand embarras de Dunois et autres chefs qui craignent l'irruption des Anglais ! « Soyez tranquilles, dit la Pucelle, le vent va changer et tout ira bien. »

(1) Le nouveau duc d'Orléans était encore prisonnier de guerre.

A peine avait-elle parlé que le vent tourna. Dunois donna des ordres et les petits bateaux remontèrent la Loire sans encombre jusqu'à la porte de Bourgogne : Orléans était ravitaillé. Pendant le débarquement, les assiégés avaient entre-tenu les Anglais par une vigoureuse escarmouche.

Orléans avait des vivres ; mais comment faire pénétrer l'armée de secours ?...

La sagesse à courte vue était prise dans ses propres filets. On comprit, mais un peu tard, la sottise qu'on avait faite.

Il fallut que l'armée retournât à Blois, prendre le seul pont existant sur la Loire, entre Orléans et Blois, pour quitter la *droite* et remonter à *gauche* ; chemin que la Pucelle avait indiqué dès la veille.

Jeanne se disposait à battre en retraite avec sa milice, quand Dunois, suppliant, au nom des assiégés, la contraignit à passer la Loire avec La Hire et deux cents hommes, pour entrer dans Orléans, sous la bastille Saint-Loup. Jean Pasquerel, son aumônier, sous l'égide de la bannière de Jésus en croix, fut chargé de suivre l'armée jusqu'à Blois, et de la ramener au plus vite, par la rive gauche, sous les murs d'Orléans.

---

## CHAPITRE IX

Jeanne d'Arc à Orléans. — Son triomphe dans les rues de cette ville. — Nouvelles sommations aux Anglais ; leur terreur. — Jeanne va au-devant des troupes revenant de Blois. — Combat livré à son insu. — Victoire ! Orléans débloqué.

Le vendredi 29 avril, à 8 heures du soir, la Pucelle, heureuse d'apporter force et courage aux assiégés, venait de passer la Loire, quand l'enthousiasme des Orléanais éclata de toutes parts.

Enfin ! l'envoyée de Dieu était dans leurs murs ! C'était la victoire, c'était le triomphe ! personne dans le peuple n'en doutait.

La foule se précipita au-devant de la libératrice, dans une explosion de joie générale.

Jeanne, revêtue de son armure, montée sur un magnifique cheval blanc, don du roi, tenait son étendard ; Dunois, magnifiquement paré ; de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, La Hire, suivi d'une belle et brillante escorte, l'accompagnaient.

La nuit tombait ; des centaines de torches éclairaient le cortège, et tous les visages rayonnaient de bonheur, en se portant vers l'envoyée de Dieu. Toutes les mains sont tendues pour serrer les siennes, pour toucher ses vêtements, pour atteindre son cheval. Orléans accueille la vierge de Domremy comme un ange descendu du ciel ; et le peuple, bon juge en pareil cas, voit en elle la victoire à bref délai, la fin de ses longues souffrances.

Jeanne, fille du peuple, et par grâce, fille de Dieu,

s'avance lentement, souriante, aimable et pleine de prévenance pour contenter tout le monde. En son cœur virginal pourtant, elle rapporte tout à Dieu. N'était-ce pas lui qui l'envoyait?... lui qui donnait foi en sa haute mission?... — Elle le remercie avec effusion de cet accueil enthousiaste, présage assuré de victoires glorieuses, où le nom divin sera béni demain, et dans les siècles des siècles.

L'âme pleine de reconnaissance, Jeanne arrive, avec la foule remplie d'allégresse, devant la cathédrale d'Orléans.

Là, toute à la joie, elle met pied à terre et s'avance, grave et silencieuse, aux pieds du Dieu de nos autels, aux pieds de Celui que les anges acclament Dieu des armées. Son cœur, son âme débordant d'amour s'écrie dans un saint transport : « Mon Dieu, que vos œuvres sont admirables ! »

A sa sortie du temple, accompagnée d'un cortège qui va toujours grossissant, elle se dirige vers la maison de maître Jacques Boucher, trésorier de la ville et du duc d'Orléans. C'est là qu'elle porte son billet de logement.

Depuis le matin, Jeanne n'avait rien mangé ; et on affirme qu'elle se contenta, pour son repas, de pain trempé dans du vin mêlé d'eau. Elle gagna ensuite sa chambre de repos, où devaient coucher près d'elle la femme et la fille de son hôte.

Le lendemain, après ses heures de prière, Jeanne tint conseil avec Dunois et quelques autres, sur ce qu'il y avait de mieux à faire.

Elle aurait désiré, sans attendre son armée de Blois, sommer l'ennemi de se retirer ; et, à son refus, l'attaquer sans délai. Mais tel ne fut point l'avis de Dunois et du conseil. Jeanne revint à son logis, fort peu satisfaite de ces tergiversations.

Toutefois elle voulait, quand même, renouveler aux Anglais sa déclaration de guerre, s'ils refusaient d'obtempérer au bon droit, dont elle se disait mandataire.

Vers le soir, elle leur envoya une sommation, réclamant, au nom du droit des gens, le héraut qu'elle leur avait expédié de Blois.

C'est que, sans gêne aucune, les Anglais, pleins de mépris

pour la *villageoise*, retenaient prisonniers ses émissaires.

De plus, voulant se rendre compte par elle-même des dispositions de l'ennemi, elle se rendit au poste orléanais le plus avancé, sur le boulevard de Belle-Croix, juste en face du fort des Tourelles.

Là, fièrement campée, elle appela Glansdale, ou Glacidas, commandant les Anglais de ce fort.

Pour toute réponse, Glansdale et ses gens l'injurèrent grossièrement, l'appelant *vachère*, etc., et assurant qu'ils la feraient brûler, si jamais elle tombait en leur pouvoir...

Dunois se souciait peu de combattre sans l'armée de renfort. Croire en l'aide de Jeanne d'Arc, soit ! mais, pour combattre avec chance de succès, dans l'esprit du soldat qui a peine à croire au miracle, il faut une armée. Elle ne vient pas : donc il faut l'aller chercher à Blois. Et de fait, le dimanche matin 1<sup>er</sup> mai, surlendemain de l'arrivée de la Pucelle, d'Alençon part pour Blois avec l'écuyer Jean d'Aulon, Boussac et quelques autres.

Bon gré, mal gré, il fallait attendre leur retour ; car jamais les voix n'avaient dit à Jeanne : Tu triompheras seule, envers et contre tous...

La Pucelle profita de ce répit forcé, pour se mettre en rapport plus intime avec la population.

Comme on accourait en foule à son hôtel, et que les portes en étaient forcées, elle trouva plus commode de monter à cheval et de parcourir les rues de la ville. Son coursier pouvait à peine avancer au milieu d'un peuple avide de contempler la « Fille de Dieu ».

— Quoi ! ce jeune cavalier, venu directement de sa chaudière, à l'aise sous son armure, maniant dextrement son cheval, c'est une fille de dix-sept ans !!...

On n'en revenait pas. Mais quand, prenant la parole, on l'entendait, le visage rayonnant, redire à haute voix : « Dieu m'a envoyée pour secourir sa bonne ville d'Orléans, » l'enthousiasme éclatait en bravos.

Dès ce moment, la confiance alla grandissant dans tous les cœurs ; déjà l'Anglais, si redouté, ne faisait plus peur.

Hier encore, mille Français auraient hésité devant deux cents Anglais ; aujourd'hui, cinq cents Français se croient de taille à *broyer l'Angleterre entière* : c'est le témoignage de Dunois lui-même. On n'a plus qu'un rêve : courir à l'ennemi pour le déloger.

Toutefois, avant l'heure de la bataille, Jeanne ne veut rien négliger pour épargner le sang de l'ennemi. Elle se rend à la Croix-Morin, sur la rive droite, et promet la vie sauve et la liberté aux Anglais, s'ils se retirent.

« Voulez-vous donc, lui cria le sire de Granville, que nous nous rendions à une femme?... » Et il ajouta, à son adresse comme à celle des Français qui la suivaient, les plus grossières injures...

La vengeance n'était plus loin ; déjà, l'avant-garde des troupes venant de Blois apparaît ; Dunois les a entraînées, malgré leur résistance.

Le mercredi 4 mai, la Pucelle sort d'Orléans, dès le matin, avec La Hire, Florent d'Illiers, Villars, James du Thilloys et environ cinq cents combattants.

A une lieue de la ville, elle rencontre l'armée de secours, suivie d'un nouveau convoi de vivres.

Armée, butin, tout passa devant les forteresses anglaises, sans coup férir. Les prêtres chantaient des cantiques ; et Jeanne, l'étendard à la main, marchait en tête des troupes. Glacés d'une terreur soudaine, les Anglais, malgré l'avantage de leur situation, restèrent comme cloués sur place. — Une fois dans Orléans, les soldats prirent leur repas, suivi d'un peu de repos bien mérité par une longue étape.

Vers midi, Dunois se présente à Jeanne et lui annonce que Falstoff, général anglais, était à Janville, amenant hommes et vivres aux siens : « *Dunois, Dunois, lui dit-elle en souriant* : je te commande de faire connaître l'arrivée dudit Falstoff ; car s'il passe, sans que je le sache, je te ferai ôter la tête ».

Le brave Dunois, loin de se formaliser, répondit sur le même ton : « Ne craignez rien, je vous avertirai. »

Il est certain qu'à cette heure, ni lui, ni les autres n'avaient

une foi suffisante au talent militaire de la jeune inspirée. Pour eux, c'était bien une fille *pieuse*, à l'*âme patriotique*, envoyée de Dieu pour relever le moral des troupes, rendre à la France son énergie tombée; mais ce ne pouvait être un chef de guerre capable d'organiser la victoire. Erreur fatale, qui fera perdre un temps précieux et entravera, jusqu'à la fin, la mission surnaturelle de l'héroïne.

Ce jour même, on lui cachait la résolution prise, sans elle, d'engager une première attaque contre les Anglais; heureusement les *Saintes* veillaient.

La Pucelle, levée de grand matin, avait chevauché jusqu'à midi. Epuisée de fatigue et d'émotion, dans ce dur métier des armes, elle s'était retirée dans sa chambre, pour se jeter toute vêtue sur son lit. Bientôt le sommeil la gagna.

Au même moment, quinze cents Français sortaient de la ville pour se jeter à l'assaut de la bastille Saint-Loup. L'ennemi était sur ses gardes; sa résistance vigoureuse arrêta les assaillants qui, tués ou blessés, tombaient en grand nombre.

Tout à coup, Jeanne entend ses voix qui l'éveillent et l'instruisent de ce qui se passe : elle se jette hors de sa couche et pousse un cri de douleur : « Le sang de nos gens coule à terre ! » et, appelant son écuyer d'Aulon : — Mon conseil me dit d'aller contre les Anglais; mais est-ce contre leurs bastilles ou contre Falstoff qui les doit ravitailler?... »

A l'instant même entraient frère Pasquerel et quelques autres prêtres; ils l'entendirent crier : « Où sont ceux qui me doivent armer ? Le sang de nos soldats coule à terre ! Au nom de Dieu, c'est mal fait. Pourquoi ne m'a-t-on éveillée plus tôt ? Nos soldats ont bien à besogner devant une bastille, et il y en a beaucoup de blessés. — Mes armes ! Apportez-moi mes armes et amenez-moi mon cheval ! »

Ceux qui l'entouraient ne savaient que penser, tant les rues étaient calmes et silencieuses.

Jeanne descend de sa chambre à la hâte et rencontre son page Louis de Contes, sur le seuil de la porte : « Ah ! sanglant garçon ! lui crie-t-elle, vous ne disiez pas que le sang de France fût répandu !... Allez querir mon cheval !... » Et d'un



bond, elle remonte dans sa chambre prendre son armure. D'Aulon finissait de la lui ajuster, quand on entendit le tumulte dans la ville. L'écuyer se hâta de s'équiper lui-même.

En un instant, Jeanne est à cheval et va s'élancer, quand elle remarque l'absence de sa bannière : elle se la fait passer par la fenêtre, la saisit et pique des deux vers la porte de Bourgogne. Son noble coursier vole sur le pavé ; et chose surprenante, elle va droit au but, par le chemin le plus court, dans une ville qu'elle connaît à peine. D'Aulon et Louis de Contes montent en selle à leur tour s'élancent sur ses traces et ne peuvent la rejoindre qu'à la porte de la ville, où elle se bute aux fuyards.

Bientôt apparaissent les premiers blessés qu'elle ait jamais vus sur un champ de bataille. Remplie de douleur et de compassion : « Non, jamais, dit-elle, je n'ai pu voir couler le *sang français*, sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête ! »

Mais le moment n'est point aux larmes : il faut venger ce sang répandu pour la bonne cause.

Pendant la foule des fuyards, Jeanne pousse son cheval droit au rempart ; quelques braves la suivent. Un cri de joie l'accueille ; on retourne à l'assaut, la bastille Saint-Loup est prise, malgré les efforts de Talbot pour la sauvegarder. Les Anglais sont battus ; ils fuient vers les autres forteresses : cent quatorze sont tués, bon nombre restent prisonniers. Ceux-ci sont massacrés sans pitié par les Orléanais exaspérés, sans que Jeanne puisse leur porter secours.

Vainqueurs, les Français pénètrent dans l'église Saint-Loup que la Pucelle fait respecter. Rien de plus curieux que le spectacle qui s'offre aux yeux. Bon nombre, pour échapper à la vengeance, avaient revêtu tous les ornements d'église tombés sous leurs mains ! Que faire ? Faut-il les massacrer quand même ? On hésite, quand Jeanne accourt, et d'un geste les sauve en les réclamant comme ses prisonniers. Son âme était navrée du sort subi par les autres ; aussi se mit-elle à pleurer sur tant d'âmes jetées si rapidement devant le tribunal de Dieu.

Puis, elle ordonna aux guerriers de se confesser de tous les péchés commis par rapine ou carnage. Et, prêchant d'exemple, elle se confessa elle-même immédiatement.

« Et maintenant, mes amis, s'écria-t-elle, en route pour Orléans ! Allons tout de suite aux églises rendre gloire à Dieu de notre victoire ! »

Par utile précaution on mit le feu à la bastille, avant de se retirer. Au moment où la Pucelle rentrait triomphante, les cloches sonnaient le *Te Deum* à toute volée.

Le lendemain, l'Eglise célébrait le triomphe de Jésus-Christ montant au ciel : c'était la fête de l'Ascension, 5 mai 1429 ; on se reposa.

Jeanne, en ce jour solennel, ne revêtit point son armure. Tout entière à sa dévotion, elle entendit plusieurs messes, fit une fervente communion et offrit à Dieu d'abondantes actions de grâces. Voulant s'assurer le secours divin pour son armée, défense formelle fut faite à tout soldat d'aller au combat sans s'être préalablement confessé ; ordre sévère fut enjoint de chasser de l'armée toute femme de mauvaise vie ; car « le péché amène souvent la perte des batailles ».

L'idée de répandre le sang inutilement faisait frémir la Pucelle ; aussi essaya-t-elle, une troisième fois, d'amener les Anglais à se retirer sans combattre.

Peine perdue : l'obstination de l'esprit, l'aveuglement du cœur ne connaît ni grandeur d'âme, ni générosité.

La perte d'une bataille qui semblait gagnée la veille, ne suffit pas pour éclairer des ambitieux aussi tenaces que les Anglais.

Le dernier avertissement de la Pucelle était ainsi conçu : « Vous, hommes d'Angleterre qui n'avez aucun droit sur le royaume de France, le Roi du ciel vous mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en alliez en votre pays ; ou sinon, je vous infligerai une telle défaite qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois. Jésus Marie. » En post-scriptum, on lisait : « Je vous aurais envoyé ma lettre plus honorablement, mais vous emprisonnez mes envoyés. Renvoyez-moi mon héraut *Guyenne*, et je vous rendrai quelques-uns de vos gens pris à la bastille Saint-Loup ; car ils ne sont pas tous morts. »

Jeanne prit ce billet, l'attacha à une flèche, s'avança vers

les avant-postes et ordonna à un archer de la lancer, en criant : « Lisez, voici des nouvelles ! »

Les Anglais ramassèrent la flèche, lurent le billet et se répandirent en grossières injures contre Jeanne.

La noble et pure jeune fille pleura amèrement, et prit Dieu à témoin de son innocence et de sa bonne volonté.

Aussitôt ses voix se firent entendre, et elle proclama devant ceux qui l'entouraient qu'elle était grandement consolée.

Pendant ce temps, que faisaient les chefs militaires ? Ils tenaient conseil, à l'insu de la Pucelle, et décidaient une attaque à droite et à gauche, pour le lendemain. Pourtant, le chancelier du duc d'Orléans crut devoir lui donner communication incomplète du projet.

« Dites-moi bien tout ce que vous avez conclu et arrêté, lui dit Jeanne ; car, de mon côté, je puis vous cacher des choses plus importantes que celles-ci. — Ne vous fâchez pas, répliqua Dunois, présent à l'entretien : on ne peut pas tout expliquer d'un coup. »

Alors il communiqua le plan tout entier, et la Pucelle s'en montra satisfaite, « pourvu, ajouta-t-elle, qu'on l'exécute tel que vous venez de l'expliquer. » Sa crainte n'était que trop fondée : dans la nuit, le plan fut modifié ; seule, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc devait être attaquée. Voilà la politique humaine ; toujours la même !

Le lendemain, vendredi 6 mai, Jeanne et ses gens entendirent la messe de grand matin ; vers 9 heures, tout bien préparé, la Pucelle sortit d'Orléans, suivie des plus braves chevaliers, à la tête d'environ quatre mille hommes se dirigeant sur Saint-Jean-le-Blanc. En face, se trouvait l'île Saint-Aignan, séparée de la rive par un étroit canal.

Au moyen d'embarcations qui serviront de pont, les Français occupent l'île au galop. Tout à coup, Saint-Jean-le-Blanc est en flamme ; les Anglais effrayés l'abandonnent, après y avoir mis le feu, pour se jeter dans la formidable bastille des Augustins qui, avec celle des Tourelles, défend l'entrée du pont.

Jeanne, sans plus attendre, s'élance dans le faubourg du Portereau avec une poignée d'infanterie, et va planter son dra-

peau sur le rempart des Augustins. On l'a suivie ; mais voilà que les troupes françaises, prises de vaine terreur, tournent le dos pour se rejeter dans l'île Saint-Aignan. Quelques braves entourent Jeanne d'Arc et la forcent à reculer ; c'est un désastre, si la retraite n'est pas protégée.

Jeanne recule, faisant tête à l'ennemi, à l'aide de sa brave escorte ; elle entend les injures et les huées de l'Anglais triomphant. Soudain, le combat change de face. Les Français ont reconnu leur erreur ; et, honteux de leur fuite, ils s'élancent en criant : En avant ! Sus aux Anglais ! La Pucelle les suit, les dépasse bientôt, suivie de La Hire et d'un groupe d'intrépides chevaliers, bien décidés à vaincre ou à mourir.

La Hire, aux côtés de la Pucelle, fait des prodiges de valeur ; on dirait que son épée n'a jamais eu fil si tranchant ; ses braves chevaliers, électrisés par leur chef, renversent tout ce qu'ils rencontrent.

L'ennemi, tout à l'heure insolent, ne comprend rien à cette volte-face : éperdu, fou de terreur, il se dissémine sur un chemin découvert, loin de ses retranchements. Poursuivi, harcelé, frappé sans pitié, il tombe, se bouscule, se renverse et fuit de toutes parts.

Rien n'arrête nos chevaliers indomptables, le drapeau de Jeanne flotte au vent ; sa vue entraîne les moins hardis. L'écuyer d'Aulon, avec un autre brave, courent à qui entrera le premier dans la bastille des Augustins, sur le rempart de laquelle le drapeau de la Pucelle vient d'être planté pour la seconde fois. Déjà, ils sont à la porte du retranchement, quand un Anglais, véritable Goliath, leur en barre l'entrée. D'Aulon recule pour signaler cet hercule à *Jean de Montclair*, le terrible artilleur. Vite, celui-ci pointe sa coulevrine, et abat le géant.

Sans tarder, les deux intrépides guerriers passent sur le corps de l'adversaire, et pénétrant dans la bastille, frappent d'estoc et de taille pour s'ouvrir le passage.

Plus de cent chevaliers les ont suivis de près ; la bastille est prise !

A ce moment même, les cloches d'Orléans sonnaient les

vêpres à toutes les églises. Pendant le combat corps à corps, la Pucelle avait joint une incroyable bravoure à une habileté militaire irrécusable. Blessée au pied dans une chausse-trape, rien n'avait pu l'arrêter.

La bastille des Augustins renfermait de nombreux prisonniers français et un riche butin. Jeanne délivra les prisonniers et fit mettre le feu à la forteresse. Quant aux Anglais qui la défendaient, grand nombre d'entre eux furent tués ; les autres avec Glansdale réussirent à se jeter dans les Tourelles, bastille voisine de celle qu'on venait d'incendier.

Immédiatement, les Tourelles sont investies, et des hommes d'armes français les surveillent jusqu'au lendemain.

Jeanne, épuisée de fatigue et blessée, aurait voulu passer la nuit sur le champ de bataille ; mais les chefs de l'armée la forcèrent à rentrer dans Orléans.

Arrivée dans sa demeure, l'héroïne sentit la nécessité de ne pas jeûner, comme elle le faisait tous les vendredis. Ses forces épuisées demandaient une réfection complète ; ce qui prouve, en passant, que la jeune *voyante* avait un esprit droit et sans scrupule mal placé.

Vers la fin de son repas, arrive un noble et vaillant chevalier, de la part du conseil de guerre. Tous convenaient que la victoire du jour, eu égard aux forces en présence, était une grande faveur de Dieu ; mais la ville bien ravitaillée pouvait attendre un nouveau secours du roi ; et, en conséquence, on avait décidé de ne pas combattre le lendemain.

A cette annonce, la Pucelle relevant la tête, répondit avec gravité au chevalier : « Vous avez été à votre conseil ; eh bien, moi aussi, j'ai été au mien ! Or, sachez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et demeurera stable, tandis que le vôtre périra. — Frère Pasquerel, ajouta-t-elle aussitôt, demain, levez-vous de grand matin, plus tôt même qu'aujourd'hui, et faites tout pour le mieux. Tenez-vous prêt à me suivre, car j'aurai, en ce jour, beaucoup à faire ; j'accomplirai de plus grandes choses que je n'ai fait encore jusqu'ici. Oui, demain, je serai blessée grièvement, et mon sang jaillira de ma poitrine ».

Cette grave blessure, Jeanne l'avait prédite plusieurs fois déjà, même à Chinon, dans un entretien avec le roi. Une lettre écrite quinze jours avant l'événement ; en fait foi cette précieuse lettre existe aux archives de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Dans les deux camps, la nuit fut bien employée : à Orléans, pour préparer le combat du lendemain, le peuple ne s'épargna pas ; du côté des Anglais, la bastille Saint-Privé, dernier poste sur la rive gauche, près des Tourelles, fut évacuée et livrée aux flammes. Toutes les forces disponibles de l'ennemi furent portées sur Saint-Laurent, principale position de la rive droite de la Loire.

Le samedi 7 mai, Jeanne entendit la messe de bonne heure, puis revint prendre son armure. Au moment de franchir le seuil de son hôtel, elle trouve un pêcheur qui lui offre une alose.

Comme elle n'avait encore rien pris, son hôtesse veut la retenir pour manger ce poisson : « Gardez-le pour ce soir, répondit Jeanne ; je vous amènerai par le pont des Tourelles un *Godon* (1) qui en mangera sa part. »

Plusieurs témoins de ce langage se demandèrent comment Jeanne d'Arc pourrait revenir par ce pont dont plusieurs arches avaient été détruites : et pourtant, c'était une vraie prophétie !

Sans plus tarder, la Pucelle, à cheval et en armes, s'avance vers la porte de Bourgogne ; le peuple en foule et les chevaliers l'accompagnent.

Suivant ce qui avait été décidé dans le conseil tenu la veille au soir, la porte de la ville est fermée, avec défense formelle de l'ouvrir. Pour veiller à l'exécution stricte de la consigne, l'énergique gouverneur d'Orléans, Raoul de Gaucourt en personne, commande le corps de garde.

La foule exaspérée menace de briser la porte et veut faire un mauvais parti au gouverneur.

Ce que voyant, Jeanne impose silence au peuple et dit à de

(1) Sobriquet donné aux Anglais. — Goddam ou Godon.

Gaucourt : « Vous êtes un méchant homme ! mais que vous le vouliez ou non, les soldats passeront et triompheront aujourd'hui comme hier. »

Sur son ordre, la grande et la petite porte s'ouvrent pour livrer passage vers le fleuve.

Le soleil se levait radieux, quand Jeanne passa la Loire avec sa troupe, et rejoignit les gardes laissées la veille devant les Tourelles.

Le bruit de son départ courait en ville : que faire ? Dunois, La Hire, Xaintrailles et de Gaucourt lui-même, assez décontenancés, sautent à cheval et arrivent bride abattue.

En un clin d'œil, artillerie, machines de guerre sont disposées contre la redoutable bastille des Tourelles, munie de canons et bien défendue par des fossés pleins d'eau, des contre-escarpes difficiles à franchir. Les défenseurs en grand nombre sont sur leurs gardes.

Les nôtres ont pris position, impatients d'engager l'action. Bombardes et coulevrines tonnent à l'envi. Soudain, les Français s'élancent à la voix de la Pucelle qui ne cesse de crier : En avant !

Les fossés sont franchis, malgré les flèches et les boulets ; on se hisse par tous les moyens jusqu'au rempart ; on fait des prodiges de valeur.

Arrivés au faite des fortifications, les plus intrépides se croient déjà dans la place, quand les lances, les haches, les maillets de plomb les précipitent dans le fossé. D'autres les suivent, quelques-uns se relèvent ; et tous de remonter à l'assaut, encouragés par l'héroïque Pucelle, qui, au premier rang, brave la mort, en agitant sa bannière et en criant : « Ne craignez pas, la place est vôtre ! » Le combat continue acharné de part et d'autre. Toutefois les forces s'épuisent, l'ardeur diminue ; les soldats harassés s'arrêtent pour reprendre haleine. A cette vue, Jeanne quitte son cheval, saisit une échelle et monte à l'assaut. Les Anglais l'ont reconnue : une grêle de traits frappe son armure, quand une flèche lancée par une main sûre transperce sa poitrine au défaut de la cuirasse, un peu au-dessous de l'épaule droite ; elle roule dans le fossé.

Les Anglais poussent des hurrahs frénétiques, bondissent de joie et s'élancent sur l'échelle même placée par la victime contre la muraille, pour achever leur œuvre.

Terrifiés, exténués, les Français abandonnent l'assaut, et Jeanne renversée, toute sanglante, ne va pas tarder à succomber, quand Jean de Gamaches, l'un de ses adversaires de la veille, se précipite la hache d'armes à la main. Terrible comme un lion furieux, il tue, il renverse tout.

Jeanne est sauvée ! « Brave chevalière, dit le héros, plus de rancune, j'avoue mon tort envers vous ; prenez mon cheval ! — J'aurais grand tort, répondit-elle, de garder rancune, car jamais je ne vis si brave chevalier. »

La Pucelle est relevée, on l'emporte sur l'herbe, assez loin, et l'on remarque que le trait acéré passe d'un demi-pied dans le dos. Se voyant si grièvement blessée, la jeune fille fut saisie de peur et se mit à pleurer. Des larmes, en pareil cas, sont le cri de la nature et du cœur, immolé pour Dieu et la patrie, malgré les plus poignantes angoisses.

L'aumônier est là, tous les chefs, Dunois en tête, sont accourus et semblent s'interroger. Chacun propose son remède ; on parle même de *charmer* la blessure !

Eh quoi ! est-ce donc pour mourir devant Orléans qu'elle venait délivrer, que Jeanne d'Arc a tout quitté, parents, amis, champs et brebis ? Est-ce que la victoire ne lui a pas été promise et assurée?...

« J'aimerais mieux mourir que de commettre un péché de sortilège et de superstition, dit Jeanne : si vous avez quelque remède permis, qu'on l'emploie, mais pas d'autre. »

A ces mots, la Pucelle a levé les yeux vers le ciel ; ses saintes lui apparaissent et la rassurent : son courage renaît aussitôt, ses forces reviennent : « Je suis bien consolée, » dit-elle. Puis, sans autre précaution, avec une superbe énergie, elle arrache le trait ! Le sang coule, on l'étanche ; on applique un peu d'huile d'olive sur la blessure, et Jeanne se confesse immédiatement.

Cependant, les chefs ont tenu un rapide conseil : « La prudence était pour eux ; c'est à tort qu'on avait engagé un



combat si inégal et qui a si mal tourné. Il faut battre en retraite, rentrer dans Orléans et attendre des renforts. »

La décision est annoncée à la Pucelle, et déjà Dunois donne ordre de sonner la retraite. La jeune héroïne tressaille, se lève d'un bond, et avec autorité, fait connaître la volonté du Ciel.

« Au nom de Dieu, dit-elle, n'en doutez pas, vous entrerez bientôt dans les Tourelles. Quand vous verrez mon étendard flotter vers la bastille, reprenez vos armes, elle sera vôtre. Maintenant, reposez-vous un peu ; buvez et mangez pour reprendre des forces. »

Pendant ce discours, le cœur des guerriers se sent enflammé, ils lui obéissent irrésistiblement.

Pour elle, loin de se reposer, sans souci de sa blessure, elle monte à cheval, laisse son étendard aux mains de son écuyer et suivie de son frère, s'avance vers une vigne, à quelque distance.

Là, mettant pied à terre, elle dit à son compagnon fidèle : « Observe mon étendard, et avertis-moi quand tu le verras toucher le rempart. »

Aussitôt elle tombe à genoux et prie Dieu et ses conseillers célestes de lui venir en aide, montrant, une fois de plus, qu'elle attend tout succès de la puissance divine.

Pendant qu'elle est en prière, d'Aulon ne peut contenir sa bravoure et veut recommencer l'assaut. Il passe l'étendard à l'un des plus braves de l'armée, nommé le Basque, en le priant de le suivre. Pour lui, couvert de son bouclier, il s'avance sous une grêle de pierres et de flèches jusqu'au pied du retranchement, suivi de son intrépide compagnon. Au moment même, l'étendard largement déployé touche le rempart sous l'action du vent. L'observateur, de la vigne a tout vu : « Jeanne, s'écrivit-il, ils y sont ! l'étendard touche au remblai ! »

Sans perdre un instant, la Pucelle saute à cheval, s'élance vers son étendard, en criant de toutes ses forces : « En avant ! en avant ! tout est vôtre !... » Elle veut ressaisir sa bannière ; mais le Basque, trop fier de la porter, refuse de la céder et d'un bond court au rempart.

A cette vue, chevaliers et soldats s'élancent à leur tour, franchissent le fossé, et, soulevés comme par une force miraculeuse, gravissent la contre-escarpe. Ils arrivent, frappent sans trêve, et refoulent l'ennemi devant eux.

Celui-ci, éperdu, saisi de stupeur, en revoyant Jeanne qu'il croyait avoir tuée, abandonne la courtine et fuit vers le fort, par un pont de bois jeté sur un bras de la Loire. A la tête d'un groupe de cavaliers, la Pucelle le presse et voit Glansdale essayant de protéger la retraite : « Glansdale ! Glansdale ! crie-t-elle, rends-toi au Roi du ciel ! Tu m'as injuriée, mais j'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens ! »

Sourd à cette offre de pardon généreux, Glansdale s'est engagé sur le pont... Tout à coup se fait entendre un sinistre craquement ; c'est le pont qui s'effondre sous le feu d'un brûlot. Le malheureux Glansdale et bon nombre de ses meilleurs guerriers tombent dans le fleuve et s'y noient, sous les coups de leurs adversaires impitoyables.

Ainsi s'accomplit la prophétie de Jeanne d'Arc à ce chef endure : « Les Anglais se retireront de devant Orléans, mais tu ne verras par leur retraite. »

Plein d'ardeur pendant la bataille des troupes régulières, le peuple d'Orléans n'est pas resté inactif ; c'est à ses soins que l'on doit la destruction du pont de bois ; c'est lui qui va rétablir avec des poutres et des échelles la communication entre Belle-croix et les Tourelles.

Sur ce nouveau pont improvisé, le commandeur de Saint-Jean de Jérusalem s'élance suivi des siens, frappe les Anglais qui se défendent avec acharnement et pénètre dans les Tourelles au moment même où Jeanne, du côté opposé, fait flotter à leur sommet son étendard enfin victorieux ! On cherche l'Anglais partout, il a pris la fuite. La nuit vient et nul ennemi n'ose se montrer : Orléans est délivré.

Déjà, toute la ville est en fête ; dans toutes les églises on chante le *Te Deum* au son des cloches. Jeanne revient à sa demeure par le pont rétabli, comme elle l'avait annoncé le matin. Partout ce sont des vivats en son honneur et à l'honneur

de ses gens. La Pucelle avait combattu depuis six heures du matin, sans boire ni manger.

On dut manger alors, la fameuse alose, présentée le matin ; et, après une fervente action de grâces, la libératrice d'Orléans se retira pour prendre un repos bien gagné.

La nuit porte conseil, dit-on ; les Anglais en profitèrent. Battus à droite, écrasés sur la gauche, Orléans pour eux est bel et bien débloqué. A l'ouest, il est vrai, ils ont encore une suite de défenses bien munies : on va peut-être leur envoyer du secours ?... La bravoure des chefs, aidée de l'orgueil national, inclinait à la résistance jusqu'au bout. Mais la panique, la terreur est dans l'armée ! « Le diable s'en mêle ! la sorcière est invincible, invulnérable ! On la croyait morte, elle est ressuscitée ! »

Le soldat tremble de frayeur, le chef lui-même se sent défaillir. Lutter dans de pareilles conditions, c'est la défaite honteuse, assurée, inévitable ; c'est la ruine complète de l'armée de siège, c'est la perte entière de tant de conquêtes si durement acquises depuis des années. La retraite s'impose ; Talbot s'y résigne bien malgré lui.

Le dimanche 8 mai, de grand matin, les Orléanais aperçurent les Anglais, quittant furtivement leurs bastilles, se réunir en masse comme pour la bataille. On sonne l'alarme, et de toutes parts arrivent nos troupes pour repousser l'attaque.

Voici Jeanne sur son coursier, mais vêtue d'une simple cotte de mailles à cause de sa blessure encore saignante.

A sa voix, les chefs prennent leurs dispositions de combat, mais avec défense expresse d'engager l'action.

« Si nous sommes attaqués, dit-elle, défendons-nous, nous serons les maîtres. Mais c'est le bon plaisir de Dieu qu'on laisse partir l'ennemi, s'il le veut. »

Un autel est dressé en plein air, et l'armée entière assiste à la messe. Jeanne, pieusement agenouillée, en entend une seconde ; l'Anglais ne bouge pas.

Inspirée par ses voix, l'héroïne demande vers quelle direction l'ennemi semble se tourner. On lui répond qu'il regarde du côté de Meung.

---

Au nom de Dieu, répond-elle, ils s'en vont ! Laissez-les partir et allons rendre grâces à Dieu ; nous les retrouverons une autre fois. . »

Et de fait, l'Anglais disparut, après sept mois d'un siège qui avait réduit la ville d'Orléans à la première extrémité.

En sept jours, Jeanne d'Arc, l'envoyée de Dieu, avait emporté les bastilles, brisé leur cercle de fer et réduit une armée réputée invincible à fuir précipitamment. Si le doigt de Dieu n'est pas là, où est-il donc ?...

Cette fois, c'est bien fini ; la France est sauvée, son honneur est vengé. Jamais France et Angleterre n'obéiront aux mêmes lois ! La foi de l'Anglo-Saxon sombrera bientôt dans la boue et la honte ; la France restera, quand même, la fille aînée de l'Eglise. L'Angleterre, fille sans pudeur, déchirera le sein de sa mère, l'Eglise catholique ; la France respectueuse, la couvrira de son bouclier et la consolera dans ses épreuves. O fille aînée de l'Eglise, ta gloire serait bien grande, au milieu des nations de la terre, si toujours tu étais restée fidèle à ta noble et divine mission !

---

## CHAPITRE X

Témoignages en faveur de la Pucelle. — Elle revient près du roi. — Le conseil royal. — Charles ira à Reims sous condition. — Le duc d'Alençon. — Expédition sur la Loire. — Victoire de Patay.

L'Anglais disparu, ce fut une explosion de joie et d'enthousiasme populaire indescriptible parmi les Orléanais. On s'étouffait pour voir Jeanne de plus près ; chacun voulait la toucher, lui baiser les mains : son cheval, son armure, ses vêtements étaient objets de vénération. Mais elle, au milieu de cette ovation triomphale, disait bénignement : « Bonnes gens, merci de votre amour ; mais ce n'est pas Jeanne, c'est le Seigneur qu'il faut remercier. Je ne suis qu'une pauvre fille, le chétif instrument de Dieu. C'est lui qui a tout fait : à lui vos hommages ! à lui l'honneur et la gloire ! » Cette modestie exaltait encore davantage l'admiration du peuple. Aussi quels regrets, le lendemain, quand on la verra partir !

L'Anglais a quitté sa proie, cela ne fait plus de doute. Le peuple, les soldats se sont jetés dans les bastilles désertes : tout est pillé, brûlé, détruit.

Jeanne d'Arc, comme jadis Judas Machabée, n'oublie pas les morts ; de nombreux services sont célébrés pour l'âme de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. Ainsi se trouvent inaugurés la procession et le service divin qui, depuis ce jour à jamais mémorable, se sont succédé, à travers les siècles, dans Orléans, le 8 mai de chaque année. Demain, ce jour sera peut-être une fête nationale ! En tout cas, l'enthousiasme populaire, réveillé par mille échos, grandit de jour en jour ; il demande à



Jeanne victorieuse entre à Orléans. — Tableau de Scherrer.



L'Eglise de Jésus-Christ de proclamer Jeanne d'Arc, vierge et martyre, digne du plus haut culte.

En attendant ce grand honneur pour la France, suivons Jeanne la Pucelle dans l'accomplissement de sa mission céleste. Les épreuves sont loin d'être finies.

Orléans est délivré; Jeanne d'Arc vient d'accomplir le premier miracle indiqué par Dieu comme objet de ses faveurs à l'égard de la France; reste à faire sacrer le roi, et à *bouter* (chasser) les Anglais hors du royaume.

Victorieuse à l'égal des plus célèbres capitaines, la jeune héroïne se hâta de retourner près du roi de France; car, disait-elle, « il n'y a pas de temps à perdre : *je ne durerai guère plus d'une année.* »

Informé, le roi quitte Chinon pour venir au-devant d'elle, et ils se rencontrent à Tours.

La Pucelle se présente l'étendard à la main, et fait une profonde révérence à celui qu'elle nomme encore le *Dauphin*; Charles ôte son chaperon et l'embrasse, plein de reconnaissance. Il veut la combler d'honneurs et de biens. Elle aura pour armoiries les lis de France avec la couronne, et l'épée qu'elle a si vaillamment portée pour reconquérir le royaume (1).

C'est bien ! mais Jeanne n'est pas venue chercher des récompenses : elle supplie le roi de se hâter vers Reims pour y recevoir son sacre et sa puissance royale.

Il semble que désormais, il n'y a plus d'objections à faire : l'*envoyée de Dieu* a prouvé sa mission. Sa grande renommée court de bouche en bouche; la France entière tressaille d'allégresse.

Les hommes de Dieu, les docteurs se prononcent en sa faveur. C'est Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, c'est Gerson, la lumière de l'Eglise de France, qui la proclament *Libératrice de la patrie*. Ah ! ce ne serait pas connaître l'humaine nature que de la croire si vite disposée à proclamer l'action providentielle de Dieu, même manifestée miraculeusement.

(1) Par une charte datée de Château-Thierry le 31 juillet 1429, Charles VII, à la demande de Jeanne d'Arc, exempte à perpétuité les habitants de Domrémy et Greux, au bailliage de Chaumont, de toutes tailles, gabelles et aides. Cette charte est aux archives de Greux.



Nous l'avons dit, le roi est incapable d'agir comme de se décider par lui-même. Il a un conseil, et nous savons quel conseil ! Il faut l'interroger et suivre ses avis...

Or, le fameux conseil qui se croit habile en politique, ne peut accepter sans discussion l'intervention divine dans les affaires de France. Dieu est peut-être pour quelque chose dans les événements qui viennent de s'accomplir ; la Pucelle de Domremy a fait merveille : mais voyez donc ! elle a été grièvement blessée ; elle a failli tout compromettre... Sans armée, sans chefs prudents et vaillants, qu'eût-elle fait ?...

Les Anglais ont levé le siège d'Orléans, c'est vrai : mais ils ne sont pas loin ; ils vont revenir en forces ; il faut bien se garder de compromettre la situation du roi. Demain, que dirait-on de lui et de ses conseillers, s'ils marchaient à l'aveuglette ?...

Jeanne d'Arc se lamentait des résistances, des lenteurs, des hésitations que son dévouement ne pouvait admettre. Ses voix se faisaient entendre et la pressaient d'agir sans délai.

Elle va trouver Dunois, le prie de l'accompagner jusqu'à Loches, où le roi s'est retiré, après l'entrevue de Tours. Elle arrive sans se faire annoncer et frappe à la porte du jeune monarque assez étonné.

Charles VII était en conférence avec Christophe d'Harcourt, Gérard Machet, évêque de Castres, et Robert le Masson. Il fait entrer Jeanne qui aussitôt se jette à ses genoux et lui dit : « Gentil Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils ; mais venez au plus tôt à Reims, pour y recevoir votre sacre. »

Le roi la regardait, ne sachant que répondre, quand Christophe d'Harcourt demanda : « Sont-ce vos voix, Jeanne, qui vous ont dit cela ? -- Oui, dit-elle, et je suis fort aiguillonnée à ce sujet. — Ne voudriez-vous pas, ajouta d'Harcourt, nous dire ici, devant le roi, comment font vos voix quand elles vous parlent ? » (Quelle singulière question !) Le roi voyant son émotion, bien légitime en fait, lui dit avec bonté : « Vous plait-il, Jeanne, de vous expliquer devant les personnes présentes ? — Voici, dit-elle : quand je suis affligée de voir qu'on n'ajoute pas facilement foi aux choses que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et prie ce souverain Maître,

me plaignant à lui et lui demandant pourquoi on ne me croit pas. Ma prière faite, j'entends une voix qui me dit : « Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va ! » Et quand j'entends cette voix, j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être en cet état. »

A mesure qu'elle parlait, la timidité de la jeune fille faisait place à l'enthousiasme de l'envoyée de Dieu ; son visage rayonnait, son regard inspiré se portait vers le ciel.

Il paraît que cette démarche hardie impressionna vivement le roi et les personnes présentes.

Le voyage à Reims fut décidé, à la condition que la Pucelle, à la tête des troupes déjà victorieuses, délogerait les Anglais de leurs positions sur la Loire, savoir : Baugency, Meung et Jargeau.

Jeanne accepta volontiers et se mit tout de suite en mesure d'entrer en campagne.

On dirait vraiment que ce pauvre Charles VII est condamné à épuiser la patience de Dieu et de son humble intermédiaire.

Quoi qu'il en soit, le duc d'Alençon reçoit le commandement général des troupes, mais avec ordre de suivre les conseils de la Pucelle en toutes choses. Jeanne le connaissait et l'estimait grandement, comme parent du roi et gendre du duc d'Orléans, toujours prisonnier des Anglais et qu'elle savait devoir délivrer.

Aussi, tout heureuse de combattre à ses côtés, elle courut rendre visite à la duchesse, son épouse. Comme celle-ci s'effrayait de voir son mari de nouveau mis en péril des batailles : « N'ayez point de crainte, noble dame, lui dit-elle ; Je vous promets de vous ramener votre mari sain et sauf. »

Le lundi 6 juin, Jeanne d'Arc était à Selles-en-Berry, quand on annonça l'arrivée du roi. Elle s'avança au-devant de lui, armée de toutes pièces, la lance à la main, mais la tête découverte.

Le roi salué, Jeanne se retira en sa demeure, et vit bientôt arriver les deux frères Guy et André de Laval (1) demandant à lui faire visite.

(1) « C'est chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'entendre, a dit Guy de Laval dans une lettre. C'est une belle guerrière sur son grand cheval noir, tête nue, une petite hache à la main, et parlant d'une claire et douce voix de femme. » (Procès, t. V.)

Elle les reçut très courtoisement, fit venir du vin, et le leur offrant, elle dit en souriant : « Je vous en ferai bientôt boire à Paris ».

Le soir même, elle dut se rendre à Romorantin avec un premier corps de troupes.

Comme on lui amenait son cheval, il se démena si fort qu'elle ne pouvait le monter : « Menez-le à la croix, là, devant l'église, » dit-elle. Dès que l'animal y fut, il ne bougea plus. Tous les témoins du fait en restèrent stupéfaits, comme devant un miracle. Une fois à cheval, Jeanne voyant le clergé réuni devant l'église : « Vous, prêtres et gens d'église, leur commanda-t-elle, faites processions et prières à Dieu. » — Puis se tournant vers sa troupe : « Et vous, soldats, en avant ! » Et elle s'avancait comme un guerrier décidé, la hache d'armes à la main ; derrière elle venait son page portant sa bannière.

Le duc d'Alençon ne tarda pas à la rejoindre ; puis successivement accoururent Dunois, Gaucourt, Vendôme, de Culant, de Loré, Boussac, etc., et enfin La Hire, ce brave qu'elle avait corrigé du défaut de jurer le nom de Dieu à tout propos et qui ne jurait plus que par son bâton.

Le 9 juin, tout était prêt ; on se mit en route pour Orléans. Jeanne et son armée furent reçues avec enthousiasme : les Orléanais ne pouvaient se rassasier de contempler leur *libératrice*. Il la fallait voir chevauchant au milieu des gens de guerre, « mettre gens en ordonnance et faire ses diligences !... »

Le 11, l'armée française, forte de huit mille hommes et douze cents lances quitte, Orléans pour s'avancer sur Jargeau, fortement occupé par Suffolk et bien approvisionné. Devant les murs de cette forteresse, les chefs ne sont plus d'accord : Suffolk est redouté ; Suffolk vient à son secours ; la position de la ville est formidable ; mieux vaut se retirer que d'attaquer. La Pucelle intervient pleine d'assurance en ses voix : « Ne craignez pas la multitude des ennemis, dit-elle ; ne faites aucune difficulté de donner assaut aux Anglais, car Dieu conduit cette œuvre... Si je n'étais pas sûre que Dieu même conduit ce grand ouvrage, j'aimerais mieux, croyez-le bien, garder les brebis que de m'exposer à tant de contradictions et de périls. »

Une fois de plus Jeanne l'emporte, et le siège de la ville est décidé.

Sur son avis, on se dirigea vers les faubourgs; Suffolk, dans une sortie vigoureuse, repoussa l'avant-garde française. A cette vue, l'héroïne saisit son étendard et se jette sur l'ennemi. Entraînés par son exemple, les chevaliers la suivent et les faubourgs sont pris; on couche sur le terrain conquis.

D'Alençon disait plus tard: « Il faut croire que Dieu était avec nous; car, cette nuit-là, nos gens firent si mauvaise garde, que si l'Anglais l'avait su, nous courions le plus grand danger ».

Dès l'aube, les batteries sont dressées et la ville bombardée. Malgré la vive riposte de la place, les tours et les murailles s'écroulent bientôt sous les coups dirigés par *Jeanne elle-même*.

C'est là que voyant le duc d'Alençon menacé par une pièce d'artillerie, elle lui cria: « Jetez-vous de côté, ou cette machine va vous tuer. » — Le duc était à peine reculé que la coulevrine indiquée tuait raide un chevalier, nommé de Lude, qui se tenait à la même place.

Tous s'émerveillaient que si *hautement* et *sagement* Jeanne se comportât, en fait de guerre.

Le troisième jour du siège, 14 juin, Suffolk demande suspension d'hostilités, avec quinze jours de délai, pour rendre la place, s'il n'est pas secouru.

La Pucelle n'accepte pas, et le somme de quitter la ville avec hommes et chevaux, mais sans armes.

Ces conditions refusées, l'assaut fut donné. Au signal des trompettes, les hérauts crient partout: A l'assaut! A l'assaut! D'Alençon hésite: « Ah! noble duc, lui crie Jeanne, à l'assaut! As-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf »?...

Durant quatre heures la lutte fut terrible, sanglante, meurtrière. Les Anglais se défendaient comme des loups furieux, voulant mourir plutôt que de se rendre. Parmi eux se distingue, comme à la bastille des Augustins, un soldat taillé en hercule, qui va, vient sur la muraille, brisant les échelles,

jetant d'énormes pierres, renversant tous les assaillants. Le duc d'Alençon l'a remarqué; d'un signe il l'indique au terrible artilleur de Montéclair qui, d'un coup bien pointé, envoie rouler dans la ville cet autre Goliath.

L'assaut se prolonge; de part et d'autre on combat avec acharnement, la victoire reste indécise. La Pucelle et d'Alençon descendent dans le fossé; Suffolk, reconnaissant le duc, essaie une fois encore de parlementer, mais en vain.

Jeanne d'Arc s'élance sur une échelle, là où la lutte paraît plus acharnée; un Anglais l'a vue; du haut du rempart, il lui jette une énorme pierre qui frappant, la hampe de sa bannière, retombe sur son casque: elle roule dans le fossé. Un cri de terreur se mêle à la clameur triomphante des Anglais. Soudain, l'héroïne se relève, en criant: « Amis! amis! sus! sus! bon courage! Notre-Seigneur a condamné les Anglais; à cette heure, ils sont tous nôtres! » Entraînés par ces mots, nos soldats bondissent à l'escalade et broient tout devant eux: la ville est prise.

Poursuivis, l'épée dans les reins, les *godons* fuient à toutes jambes, Suffolk en tête, par le pont sur la Loire. Pris entre deux feux, l'ennemi est massacré sans pitié. Pas de quartier! crie-t-on de toutes parts. C'est à grand'peine que Suffolk fut épargné. Tombé aux mains d'un écuyer nommé Guillaume Renault: « Es-tu gentilhomme? lui dit Suffolk. — Oui, répond Guillaume. — Es-tu chevalier? — Non. — Je te fais chevalier, » dit le comte, et il se rend.

Le lendemain, lundi, Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon, après avoir mis Jargeau en sûreté, rentrèrent triomphants à Orléans. L'armée s'y rallia pour se préparer à de nouvelles victoires.

Le jour suivant, la Pucelle dit au duc: « Demain, après midi, je veux aller voir ceux de Meung: faites en sorte que les troupes soient sous les armes. »

A l'heure dite, tout le monde était prêt, et on partit pour Meung. Le pont de la ville fut pris et mis sous bonne garde; le gros de l'armée gagna Beaugency où commandait Talbot.

A cette nouvelle, Talbot déguerpit, laissant la défense de la ville à une garnison bien résolue à se faire tuer jusqu'au dernier homme.

Dès le jeudi, l'artillerie française tonnait ; mais la nuit fit cesser le feu.

Le lendemain, nouvelle embarrassante ! Le connétable de Richemont avec ses troupes est en vue, et demande à combattre sous les ordres du duc d'Alençon. Celui-ci refuse ses offres : les ordres sont formels de la part du roi mécontent, et le duc menace de se retirer, si l'on insiste.

Charles VII, il est vrai, avait plus d'un motif de refuser les services du duc de Bretagne : la mort de Clisson et la folie de Charles VI, comme conséquence : tous les maux dont on souffrait depuis trop longtemps, n'étaient-ils pas son fait ou celui des siens ?

Mais, quand la patrie est en danger, haut les cœurs ! C'est ce que comprit Jeanne d'Arc, et ce qu'elle fit accepter à d'Alençon, en se portant garant pour lui devant le roi. Richemont jura donc fidélité à la cause royale et fut admis.

Ce secours n'était pas à dédaigner. Si les soldats doivent combattre, c'est toujours Dieu qui donne la victoire.

Une armée anglaise était aussi en marche ; c'était celle que le régent de France, Bedford, envoyait sous les ordres de Falstoff au secours des places de la Loire, et pour venger les défaites subies sous les murs d'Orléans.

Falstoff était un capitaine habile et plein d'expérience. Il avait rallié Talbot et ses troupes sorties de Beaugency ; Jargeau était pris ; Meung et Beaugency fortement menacés. Les Français, exaltés par leurs récents triomphes, ne devaient pas être disposés à lâcher pied facilement.

Nos soldats, au contraire, disait Falstoff, sont découragés : il faut donc nous tenir sur la défensive et attendre de nouveaux renforts qu'il prépare le régent. Quand les Français seront épuisés par le siège des places, nous en aurons facilement raison. L'avis était sage, mais ne fut pas suivi.

Talbot brûlait de se venger au plus tôt : « Il faut combattre, criait-il, avec l'aide de Dieu et de saint Georges ! » Ni Dieu, ni saint Georges n'étaient pour lui : l'envoyée du ciel le lui avait fait savoir plus d'une fois.

N'est-il pas dit que Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre ?...

Talbot et les siens insistèrent, la bataille fut décidée.

Richemont avait hâte de se signaler. Arrivé dans la nuit à Beaugency, il avait vu la place se rendre dès le matin. Talbot, Falstoff et Scales, venus trop tard, s'étaient néanmoins portés en toute hâte vers Meung.

La joie éclata sur le visage de la Pucelle, quand elle sut les Anglais si près : « Ah ! beau connétable, dit-elle à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous voilà, vous serez bien venu à point. »

Survint La Hire, au galop, annonçant l'avant-garde ennemie. Les Français coururent se porter en avant, sur une éminence entre Beaugency et Meung. Vite les Anglais prennent ordre de bataille. L'ennemi ne bouge pas ; on le provoque en vain. C'est que les Français n'ont pas encore oublié Crécy et Azincourt.

La Pucelle qui est aux avant-postes fait répondre aux provocateurs : « Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est déjà tard. Demain, s'il plaît à Dieu et à Notre-Dame, nous vous verrons de plus près. »

Les Anglais, sans plus insister, se replièrent sur Meung dont ils étaient maîtres, et, pour se faire la main, se mirent dans la nuit à bombarder le pont occupé par nos troupes.

Le lendemain, dès l'aube, l'avant-garde française, commandée par Richemont, La Hire et Xaintrailles, se mit en marche contre l'ennemi. A la tête du corps de bataille, la Pucelle, d'Alençon et Dunois suivaient de près.

A la même heure, les Anglais, jugeant qu'ils ne pouvaient se défendre longtemps à Meung, s'étaient retirés précipitamment sur Janville.

Cette retraite, toute précipitée qu'elle fût, n'était pas sans ordre ; on pouvait, en un clin d'œil, se ranger en bataille.

Stupéfaction des Français en arrivant à Meung ! L'ennemi fuit : faut-il le poursuivre ?...

On hésite ; les chefs se consultent, quand Jeanne d'Arc, sur l'ordre de ses saintes conseillères, survient et communique la volonté du ciel : « Qu'on aille hardiment contre les Anglais, dit-elle, ils seront vaincus. Oui, au nom de Dieu, quand ils seraient pendus aux nuages, nous les aurons ; Dieu nous en-

voie pour les châtier. Oh ! n'hésitez pas ; le noble roi de France aura, aujourd'hui, la plus grande victoire qu'il ait encore eue. Mes voix m'ont dit que les Anglais sont tous nôtres. »

Cette fois, tous les cœurs sont enlevés ; un cri s'élève : En avant ! Les meilleurs cavaliers s'élancent en éclaireurs ; le corps de bataille suit. Pendant plusieurs heures, on cherche l'ennemi, sans l'apercevoir.

Tout à coup, un cerf se lève et fuit à toute vitesse pour disparaître derrière un pli de terrain : de nombreux cris s'élèvent, c'est l'ennemi ! En fuyant, l'animal était venu tomber, en plein, au milieu d'une armée rangée en bataille, ce qui mettait les Anglais en grande liesse.

Ralentis dans leur retraite par une masse de bagages et de marchands, les fuyards n'avaient pas tardé à apprendre que l'ennemi était à leurs trousses.

Arrivés près de Patay, le terrain leur avait paru favorable à la bataille. Un petit bois descendant en pente douce sur un vallon bordé de haies touffues ; de l'autre côté, un terrain propre à ranger une armée : vite on y dispose l'artillerie et les bagages. Les chefs respectifs ont ordre de prendre à droite et à gauche pour disposer leurs troupes à recevoir l'ennemi. Celui-ci gagnait de vitesse, le temps pressait. Talbot s'engage entre les deux haies, au fond du vallon, avec cinq cents archers d'élite. C'est là que le cerf fugitif était venu se buter.

Les éclaireurs français rendent compte de la situation et leur armée s'avance en bon ordre de bataille.

« Jeanne, s'écrie le duc d'Alençon, les Anglais sont là ! faut-il les attaquer ? — Avez-vous de bons éperons, demanda-t-elle aux chefs présents à ses côtés ? — Eh quoi ! s'écrièrent ceux-ci, serons-nous donc obligés de fuir ? — Non, non, reprit-elle ; allez sans crainte, ils seront défaits et vous ne perdrez que peu de monde. Les Anglais battus s'enfuiront, et il vous faudra de bons éperons pour les poursuivre. »

Le signal de l'attaque est donné ; Jeanne veut charger Talbot et ses archers : on la retient, et c'est le brave La Hire qui se précipite sur l'ennemi.



Son attaque, vraie furie française, est tellement impétueuse, qu'en un instant les archers sont culbutés, *occis*, et Talbot fait prisonnier. Falstoff vole à son secours avec sa cavalerie ; son avant-garde, témoin du désastre de Talbot, s'imagine qu'il fuit ; elle abandonne ses postes et se sauve à toutes jambes. C'est alors une panique universelle, un sauve-qui-peut général parmi les Anglais ; c'est la revanche d'Azincourt.

Les Français labourent de leurs éperons les flancs de leurs destriers ; ils tuent, renversent, écrasent leurs ennemis. Cinq mille hommes gisent sur le terrain, tandis que, du côté des nôtres, chose inouïe, *trois hommes seulement ont péri*.

L'ennemi a perdu ses principaux chefs : Raverson, Hungerfort, Talbot, Scales, etc., etc., sont prisonniers de bonne prise, selon la fortune de la guerre.

Au milieu de l'éclat d'un triomphe sans pareil, la Pucelle court aux prisonniers vulgaires, supplie ses soldats enivrés de les épargner ; et quand elle arrive, trop tard pour sauver leur vie, on la voit descendre de cheval pour prodiguer ses soins aux mourants. Exemple sublime d'un cœur compatissant qui veut ouvrir le ciel à son ennemi vaincu, expirant dans ses bras !

Patay ! Patay ! aujourd'hui tu vois l'ennemi de la France écrasé sous tes murs ; viendra le temps malheureux (décembre 1870) où nos vaillants soldats épuisés de faim, de soif et de fatigues, abreuveront ton sol, durci par la gelée, de leur sang le plus généreux ! Tristes vicissitudes des hommes et des choses ici-bas !

La victoire que Jeanne d'Arc vient de remporter eut un immense écho dans tout le pays d'alentour.

Janville, où l'Anglais avait son trésor de guerre, ne voulut pas offrir de refuge ; Montpipeau, Saint-Simon et d'autres forteresses chassèrent les garnisons ennemies ; partout les paysans armés, qui détestaient l'étranger, se mirent à sa poursuite.

La vallée de la Loire était complètement dégagée : le chemin de Reims était déblayé, Jeanne d'Arc revint au roi pour le mener à la ville du sacre, second objet de sa mission.

## CHAPITRE XI

Jeanne d'Arc entraîne le roi à Reims. — Auxerre, Troyes, Châlons. — Entrée triomphale à Reims. — La sainte Ampoule. — Sacre du roi de France.

Pendant que l'Anglais, de plus en plus déconfit, rétrograde de toutes parts, Jeanne d'Arc, victorieuse au nom du ciel, rentre à Orléans, le dimanche matin, 19 juin 1429.

Elle est accueillie par des vivats, des bravos, plus enthousiastes que jamais. Hommes, femmes, enfants jettent des fleurs sur son passage et crient de toutes leurs forces : Vive la Pucelle ! Vive la libératrice d'Orléans ! Sur tout son parcours, c'est une joie délirante.

On avait espéré que Charles VII, sorti de sa torpeur, saisirait l'occasion pour venir visiter Orléans, si brave, si généreux dans son héroïque défense. Des arcs de triomphe avaient été dressés ; de splendides illuminations se préparaient dans toute la ville.

Vain espoir ! Le monarque indolent ne vint pas. Malgré les merveilleux événements survenus depuis quelques semaines, en sa faveur, Charles, encore incapable de se diriger par lui-même, subit le néfaste ascendant de la Trémoille, son ministre favori, son mauvais génie.

Tranquille derrière les murailles crénelées du château de Sully-sur-Loire, à l'ombre des grands arbres du Parc, le Dauphin semble le prisonnier d'un hôte puissant et rusé.

Comment La Trémoille serait-il satisfait ? L'influence de Jeanne d'Arc grandit de jour en jour, au détriment de la sienne : Quoi ! cette paysanne de Domremy va-t-elle désor-

mais présider les conseils et gouverner le souverain ?... N'a-t-elle pas osé, de son propre chef, accueillir Richemont et se faire garant de sa réconciliation avec le roi ?... Mais le connétable de Richemont est l'ennemi juré de La Trémoille : si le roi accueille le premier, il faut sacrifier le second. Et, pour le moment, le roi habite chez La Trémoille et mange à sa table !

Donc, quand Jeanne se présente à Sully-sur-Loire et demande au roi de marcher sur Reims, on devine l'accueil qui lui est fait.

L'armée et le peuple, ivres de joie, crient partout : à Reims ! à Reims ! Il n'y a qu'un lieu où le cri public n'a point d'écho, c'est dans le cabinet du roi. Là, Jeanne d'Arc a rencontré naguère l'incrédulité ; aujourd'hui, elle se heurte à la peur des trop grands services. On avait soufflé au cœur de ce monarque pusillanime une défiance jalouse contre l'ascendant irrésistible de la Pucelle : un dévouement si éclatant, parfois si impérieux, l'offusquait ; peut-être sentait-il son embarras de n'avoir rien à rendre à qui lui donnait son royaume, hier encore si compromis ?

La Trémoille n'avait pas permis au roi de se rendre à Orléans ; il écartait avec soin des yeux du monarque tout ce qui aurait pu réveiller en son âme quelque chose de viril et de généreux.

Les instances de Jeanne, unies à celles du duc d'Alençon et de tous les capitaines, pour cimenter la réconciliation de Richemont, restèrent sans résultat, malgré les avances les plus humbles du connétable. On lui réitéra l'ordre de retourner en sa maison, et Charles VII alla jusqu'à déclarer qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné roi, que de voir Richemont à son sacre...

Force donc fut au connétable de se retirer avec sa belle troupe de gens de guerre, qui avait si bien servi la cause nationale à Patay, et qui était à même de rendre de plus grands services encore dans les plaines de Champagne et de l'Île de France. Richemont, malgré tant d'outrages, se vengea noblement, en repoussant les Anglais de l'Ouest. Un des Bourbons,

le comte de la Marche, lui aussi, se vit sacrifier par La Trémoille.

L'implacable favori aurait volontiers sacrifié à sa basse jalousie tous les capitaines qui, servant à leurs dépens, ne connaissaient d'autre chef que Jeanne et d'autres ordres que ceux de la Pucelle.

Cependant, le roi s'était transporté à Gien, rendez-vous général assigné à l'armée, en passant par Saint-Benoit-sur-Loire. Encore une fois, tout est remis en question. « Il y a, disait le conseil royal, entre Gien et Reims, trop de cités, trop de châteaux forts, occupés par les Anglais et leurs alliés, les Bourguignons : mieux vaut assiéger Cosne et La Charité, achever de balayer les rives de la Loire... » D'autres, princes du sang ou amis de la Trémoille, proposaient d'aller en Normandie, prendre Rouen...

Au milieu de toutes ces tergiversations, Jeanne d'Arc ne se décourage pas ; elle presse les préparatifs d'une entrée en campagne, et supplie le roi de mettre fin à ses incroyables et stupéfiantes hésitations. Le 22 juin, elle est près de lui, brisée de fatigue, et profondément émue de sa résistance : « Reposez-vous, Jeanne, lui dit-il, je vous l'ordonne. »

Mais elle, les yeux pleins de larmes, lui répond : « Ah ! Sire, pourquoi doutez-vous encore ? Vous aurez votre royaume et vous serez bientôt couronné ! »

Vaincu par tant de supplications, et poussé, sans doute, par une main invisible, Charles déclare qu'il partira pour Reims ; mais il faut que la reine, Marie d'Anjou, soit couronnée avec le roi. Quand elle est à Gien, on refuse de l'emmener, soit par crainte des dangers de l'expédition, soit, peut-être, pour éviter de trop grandes dépenses.

On eut l'air ensuite de vouloir dégager la route, en s'emparant de Bonny, Cosne et La Charité.

La Pucelle ne l'entendait pas ainsi, bien persuadée qu'on finirait par se rendre à ses desseins.

Le 25 juin, elle fait savoir à la vaillante et fidèle cité de Tournay les triomphes des Français sur la Loire, et la prie d'envoyer des députés au sacre du roi à Reims.

Le 26, elle expédie un courrier au duc de Bourgogne pour le conjurer de rompre avec les Anglais et l'invite également au sacre.

Le même jour, elle apprend que l'amiral Louis de Culan s'est emparé de Bonny. C'est assez ! Sans permettre aux troupes de s'attarder davantage, elle part dès le 27, et dresse sa tente en pleine campagne. L'armée, du reste, menaçait de se débander, si l'on ne marchait directement sur Reims. Il fallait bien céder ; on s'y résolut.

Le 29, le roi se mit en route, à la tête de douze mille combattants, presque tous à cheval.

Le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, Dunois, le maréchal de Boussac, l'amiral de Culan, les seigneurs de Rais, de Laval, La Hire, Xaintrailles, La Trémoille lui-même, avec tout le conseil, forment autour du roi une brillante escorte. Au signal donné, l'armée pleine d'entrain s'ébranle sur le chemin de Montargis pour continuer vers Sens. Mais bientôt la direction change, et le 1<sup>er</sup> juillet, Jeanne revoit Auxerre.

Quatre mois se sont écoulés depuis que la vierge de Domremy s'est arrêtée dans cette ville ; et, de par Dieu, elle a changé la face du royaume de France. Il n'avait pas moins fallu que les prodiges accomplis, pour répondre des prodiges à accomplir. L'expédition de Reims était assurément un hardi voyage : plus de soixante lieues à parcourir ; des villes peuplées et bien fortifiées, aux mains des Bourguignons ; il faudra toute une saison pour les réduire, si elles résistent ; le soldat est sans provisions et presque sans argent : qu'importe ! L'audace même de l'entreprise enivrait les vainqueurs de Patay.

L'avant-garde, bientôt suivie de l'armée, se présente devant les portes d'Auxerre, défendue par les Bourguignons, bien connus pour leur valeur.

On somme la ville de se rendre au roi, si elle ne veut subir l'assaut. Les bons bourgeois, effrayés, agissent avec prudence et « cautelle » : ils offrent de « vendre des vivres à l'armée et prient le roi de passer outre ; de leur accorder provisoire-

ment « abstinence de guerre », s'engageant, du reste, à lui faire telle obéissance que feraient les villes de Troyes, Châlons et Reims ». Et pour appuyer leur demande, ils glissent deux mille écus d'or aux mains de la Trémoille.

Une requête si bien présentée ne pouvait manquer son effet. Aussi, le roi octroya la demande, au grand mécontentement de Jeanne et de toute l'armée.

Frapper un grand coup sur Auxerre, c'était briser toute résistance en avant : le simple bon sens le disait ; mais le conseil royal n'était pas de cet avis.

Trois jours après, on s'éloigna donc d'Auxerre pour entrer sans coup férir à Saint-Florentin et marcher sur Troyes, par Brinou et Saint-Phal.

Dès que l'armée eut mis le pied en Champagne, l'attitude des populations justifia les promesses de la Pucelle et ranima toute la confiance. Non seulement les Français étaient salués comme des libérateurs, mais noblesse et peuple accouraient grossir leurs rangs. C'était de vrais et vaillants compatriotes.

C'est de Brinou que, le 4 juillet, le roi écrivit à Reims pour apprendre aux habitants de cette ville le succès de ses armes, « obtenu plus par grâce divine que par œuvre humaine, » et pour les engager à le recevoir, comme ils avaient reçu ses prédécesseurs, sans rien craindre du passé, « assurés d'être par lui traités en bons et loyaux sujets. »

Le même jour, mais de Saint-Phal, Jeanne d'Arc fit écrire aux bourgeois de Troyes une lettre (1) pleine de bonnes paroles, de loyauté française et de patriotique énergie, les invitant à recevoir le roi, mais les menaçant en même temps, dans leurs corps et leurs biens, s'ils refusaient.

Le mercredi 5 juillet, à 9 heures du matin, l'armée du roi de France, arrivant sous les murs de Troyes, eut à repousser une sortie de la garnison qui, bien vite, tourna le dos. Bientôt apparaissait à l'une des portes un héraut d'armes, porteur de lettres signées du roi lui-même. On prit les lettres des mains du parlementaire et on y répondit quelques heures après en

(1) La copie en a été retrouvée.

ces termes : « Les seigneurs, chevaliers et écuyers, qui occupent la ville de Troyes, au nom du roi Henri VI et du duc de Bourgogne, ont fait jurer aux habitants de ne pas admettre en ladite ville une force supérieure à celle de la garnison, sans l'express commandement du duc de Bourgogne. »

Les bourgeois n'osent violer ce serment, et ils prient qu'on les excuse ; car quel que soit leur *bon vouloir*, ils ne peuvent rien à cause de la multitude des gens de guerre qui occupent leur cité. Les Auxerrois avaient été rusés ; les Troyens sont fourbes.

En effet, leur excuse était mauvaise ; ils l'aggravent en écrivant aux Rémois que, prêts à se défendre jusqu'au dernier, ils les supplient de demander prompt secours au duc de Bourgogne et au régent Bedford.

« Quant à la Pucelle, ajoutent-ils, c'est une *hâbleuse*, une *folle* ; sa lettre n'a pas le *sens commun*. Nous en avons bien ri, puis nous l'avons jetée au feu sans y faire aucune réponse. »

Malgré ce dédain apparent, les Troyens ou *Tricasses* étaient pris de peur. Chez eux, le clergé et le peuple inclinaient à se rendre au parti du roi ; mais les gentilshommes et la noblesse redoutaient son courroux, et pour cause. N'était-ce pas chez eux et avec leur lâche assentiment qu'avait été signé l'infâme traité qui exhérédait Charles VII et livrait la France aux Anglais?... Sous la protection des Anglo-Bourguignons, que pouvaient-ils craindre?... Du reste, le clergé ne savait trop que penser de Jeanne la Pucelle.

Or il y avait à Troyes un prédicateur célèbre, fils de saint François d'Assise, frère Richard, très goûté à Paris et à Auxerre : l'évêque et le doyen de la cathédrale l'envoyèrent au-devant de Jeanne d'Arc, pour voir si « c'était bien *chose de par Dieu* ». A son aspect, il se mit à faire grands signes de croix et à jeter force eau bénite : « Approchez hardiment, dit la Pucelle en souriant, je ne m'envolerai pas. »

Après un court et religieux entretien, frère Richard rentrait en ville, émerveillé de la grâce de Dieu, et gagné à la cause royale.

Néanmoins, durant cinq jours, l'armée resta campée au pied des murs de la ville, sans que celle-ci parût disposée à ouvrir ses portes. La disette était au camp : des grains de blé et des fèves cueillis sur leurs tiges faisaient toute la nourriture des soldats.

Fort alarmé, le conseil royal se réunit sans Jeanne d'Arc et se demande s'il ne faut pas rebrousser chemin. C'est l'avis de la Trémoille et de l'évêque chancelier.

Celui-ci, nommé archevêque de Reims, se souciait peu de prendre possession de son siège. Il assurait au roi que ce serait folie d'essayer de prendre d'assaut une ville comme Troyes.

Du reste, il recueille déjà les voix, lorsque Robert le Masson émet l'avis d'entendre la Pucelle. Ce vieil Armagnac avait plus de bon sens que l'archevêque.

On discutait encore, quand quelqu'un frappe à la porte : c'était Jeanne qui venait sans avoir été prévenue. Introduite, le chancelier la requiert de donner son avis. « Serai-je crue de ce que je dirai ? demande-t-elle, en se tournant vers le roi. — *Je ne sais*, répond celui-ci ; si vous dites chose raisonnable et profitable, je vous croirai volontiers. — Serai-je crue ? reprit-elle vivement. — Oui, dit le roi, selon ce que vous direz. »

Malgré cette restriction peu flatteuse, Jeanne d'Arc a pitié de ce monarque mobile et de peu de foi : « Noble Dauphin, reprend-elle à haute et intelligible voix, ordonnez à vos gens d'assiéger la ville et ne tenez pas plus longs conseils : avant trois jours, au nom de Dieu, par sa puissance et son amour, je vous introduirai dans la ville de Troyes. — Jeanne, dit le chancelier, si l'on était certain de l'avoir dans six jours, on attendrait bien ; mais je ne sais si ce que vous dites est vrai. — N'en doutez pas, s'écria-t-elle en s'adressant au roi : demain, vous serez maître de la ville. »

Le soir approchait ; Jeanne d'Arc monte à cheval et donne ses ordres. Les tentes sont rapprochées des murs, des fagots sont apportés pour combler les fossés baignés par les eaux de la Seine. Chevaliers, écuyers, archers, gens de toute sorte



enlèvent des faubourgs, portes, tables, fenêtres, poutres, chevrons, planches, meubles, etc., pour protéger les approches et mettre en batterie le peu d'artillerie qu'on a amenée. Au rapport du comte de Dunois, « la Pucelle fit si merveilleuse diligence, que tant n'en auraient pu faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés. »

Le tumulte nocturne de ces préparatifs excita bientôt la plus grande panique dans la ville.

Ce fut bien pis, au lever du soleil, quand on vit flotter devant les remparts ce mystérieux étendard qui passait « pour avoir vertu *surhumaine* et gagner batailles ».

Déjà les soldats, chargés d'échelles et de fascines, s'avançaient vers le fossé avec autant d'assurance que si les murs et les tours de la ville fussent incapables de les arrêter.

Une terreur soudaine glaça les assiégés ; le peuple en masse s'écria qu'il voulait traiter, malgré seigneurs, chevaliers et écuyers. Le cri : à l'assaut ! vient de retentir comme un coup de foudre sur la place, quand, à l'étonnement général, les portes de la ville sont ouvertes.

L'évêque, frère Richard et les principaux personnages de Troyes demandent à capituler ; la garnison met bas les armes. Nos soldats s'arrêtent, sur un signe. Le roi, stupéfait et ravi, en croit à peine ses yeux ; la prophétie s'est accomplie comme par enchantement. Les habitants jureront obéissance à leur vrai souverain ; il les traitera en loyaux sujets avec amnistie du passé ; la garnison pourra se retirer avec armes et bagages. Comme condition de capitulation, c'est généreux, c'est grand !...

La nouvelle s'en propage au camp et à la ville, au milieu d'une joie sans bornes : les habitants de Troyes accourent les mains pleines, et fraternisent avec les troupes royales.

Jeanne d'Arc, qui pense à tout, ne se laisse point éblouir par la joie commune. A la tête d'un bon escadron, elle se porte sur le passage de la garnison qui se retire au plus vite. Quelle n'est pas sa surprise, quand elle entend des supplications ardentes s'adresser à elle !

Ce sont des prisonniers, à bonne rançon, que l'Anglo-Bour-

guignon, peu sensible, entraîne avec lui. « Halte-là ! crie la Pucelle ; au nom de Dieu, vous ne les emmènerez pas... » On discute : elle ne cède pas. Le roi crut devoir donner à ses rapaces ennemis quelques louis d'or, et les prisonniers furent libres. Quelle joie pour eux !

Charles VII au milieu de son brillant cortège, avec Jeanne d'Arc à ses côtés, entra triomphalement dans la capitale de la Champagne. On ne dit pas quelle mine faisaient la Trémoille et le chancelier rétrogrades !...

Dès le lendemain, 11 juillet, sur les vives et pressantes instances de Jeanne d'Arc, l'armée se mit en marche vers Châlons. Armée de toutes pièces, l'héroïne, la bannière à la main, s'avavançait joyeuse. Ce pays était français de cœur ; aussi, l'accueil de toutes parts fut-il des plus chaleureux. Bientôt, le peuple de Châlons avec son évêque accourt au-devant du roi et de la libératrice de la France ; les cloches sonnent à toute volée, les fleurs jonchent la route. Le 14, on fit halte à Bussy-l'Estrée, et le lendemain 15, Charles VII recevait les hommages du corps de ville de Châlons, et il y passait la nuit.

A la nouvelle que le roi, son armée, Jeanne d'Arc victorieuse et comblée d'honneurs, marchaient sur Reims, par Châlons, des parents, des amis de la Pucelle, excités par une curiosité bien naturelle, quittèrent Domremy et ses champs, pour venir saluer, à son passage, l'héroïne glorieuse dont ils étaient fiers.

Jeanne les reconnut bien vite, leur tendit la main et les accueillit avec la même aisance qu'elle le faisait au foyer paternel. Enhardis par cette noble simplicité qui lie les cœurs en les rapprochant, ces bonnes gens du pays ne se lassaient point de l'admirer et de la questionner : « Comment ! c'est bien vous, Jeanne, qui naguère encore travailliez aux champs avec nous ! Où avez-vous pris tant de hardiesse au milieu des soldats et des périls de la guerre ?

— Ah ! mes amis, répondit-elle, je ne crains qu'une chose, *la trahison*. » Paroles prophétiques qui attestent que sa candide simplicité au milieu des grandeurs, n'était rien à sa pénétration surnaturelle, et qu'elle lisait d'avance, dans l'âme

perfide des gens qui entouraient le roi. Mais pour celui-ci, son respect et sa confiance n'ont jamais pu se démentir.

Les fautes commises, les défiances, les hésitations n'étaient pas son fait : il ne lui manquait que l'énergie nécessaire pour secouer le joug ; cette qualité d'un roi, Charles ne l'avait pas.

L'armée et son roi ne passèrent qu'une nuit à Châlons. Dès le lendemain, 16 juillet, on arrivait en vue des tours de Notre-Dame de Reims. La ville avait pour gouverneur le sire de Châtillon-sur-Marne, patrie d'Urbain II, le pape de la première croisade. Ce gouverneur, vendu aux Bourguignons, n'était pas homme à livrer la place sans combat ; de toutes ses forces, il excitait les habitants à la résistance. Peut-être allait-on échouer au port ?

Charles le Timide, et les favoris, plus apeurés encore, en tremblaient déjà. C'est que, vraiment, le Dieu du ciel qui inspirait et conduisait Jeanne d'Arc ne voulait pas que les hommes eussent le moindre prétexte de s'attribuer la gloire de son œuvre merveilleuse. Leurs craintes de tous les instants en sont la preuve la plus manifeste.

« Ne craignez rien, vint dire la Pucelle ; les bourgeois de Reims marchent déjà à la rencontre du roi pour faire leur soumission. Marchez donc, vous aussi, ô roi ! car si *vous voulez agir en homme*, vous reconquerrez tout votre royaume. »

La condition est précise : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Charles VII, par son obstination, retardera longtemps encore la victoire définitive sur l'ennemi de sa couronne.

Le roi et son armée étaient, à quatre lieues de Reims, quand une députation du clergé et du peuple, annonçant la retraite des Anglo-Bourguignons, vint apporter les clefs de la ville. L'attitude de la population avait parlé bien haut à l'oreille du sire de Châtillon, et il avait compris.

Le premier à profiter de ces bonnes dispositions fut Regnault de Chartres, le fameux chancelier, jusque-là si opposé aux projets de la Pucelle. Les victoires d'Orléans, de Patay et de Troyes, lui permettaient enfin de pouvoir prendre possession de son siège ; et cette faveur, à qui la devait-il ? A Jeanne d'Arc.



Le sacre de Charles VII à Reims.



Vers le soir, Charles entra solennellement dans la ville, suivi de ses chevaliers et de toute l'armée. Jeanne la Pucelle chevauchait hardiment, sous sa brillante armure, et « fut moult regardée de tous ». Une vieille tapisserie, conservée dans la cathédrale de Reims jusqu'à la révolution, et reproduite depuis, offrait le tableau vivant de cette mémorable journée.

Toute la soirée, toute la nuit, l'allégresse fut au comble ; partout éclatait le vieux cri de France : Noël, Noël ! Ah ! c'est que rien ne résiste au peuple : ses fureurs comme ses joies ne connaissent pas de limites.

Le roi revenant à lui, c'était le salut ! Il le comprit, chassa l'ennemi des murs de Reims, courut acclamer son souverain ramené par la Providence, et ne connut point de repos, que Charles ne fût sacré et couronné par la main de Dieu.

Plus de trêves, plus d'atermoiements ! C'est le lendemain même, dimanche 17 juillet, qu'aura lieu la cérémonie grandiose du sacre. On manque de tout, on pourvoira à tout.

Les ornements dont on se sert ordinairement sont à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris : on s'en passera pour cette fois. Reims et les environs fourniront tout ce qu'un zèle enthousiaste est capable de produire.

Dès l'aube du dimanche, plusieurs grands seigneurs se rendent à l'abbaye de Saint-Remy, pour en rapporter la sainte Ampoule. L'abbé, revêtu des ornements sacerdotaux, placé sous un dais magnifique qu'escortent les seigneurs l'épée nue, porte la précieuse relique à Notre-Dame, et la remet aux mains de l'archevêque.

C'est la même, croit-on d'une foi inébranlable, qui fut apportée du ciel par une colombe, pour le sacre de Clovis : c'est le trait d'union mystérieux du Ciel avec la France. Il a fallu des temps plus terribles que l'invasion des barbares pour la faire disparaître ; mais le signe de Dieu, qui peut l'effacer ? Qui pourra jamais se vanter d'avoir tari les sources de la bonté et de la miséricorde divines ?... L'ampoule sacrée de Saint-Remy, broyée en 1793, a reparu toute rafraîchie en 1825...

La cérémonie du sacre de Charles VII, vrai dauphin de France, vrai fils et seul héritier de Charles VI commença à

neuf heures du matin, et dura jusqu'à deux heures de l'après-midi.

L'élu de Dieu, proclamé par Jeanne, son *envoyée*, ayant à ses côtés six pairs de France laïques et six évêques, pairs ecclésiastiques, soit par droit, soit par délégation, prêta les serments accoutumés, fut armé chevalier par le duc d'Alençon, son cousin germain, reçut l'onction sacrée, et, enfin, vit son front ceint de la couronne royale, *au nom de Jésus-Christ*. Et alors sonnèrent les trompettes guerrières au milieu des acclamations d'un peuple ivre de joie : Noël ! Noël ! redit l'écho de la cathédrale, mêlé aux notes vibrantes des instruments militaires !

A ce moment solennel, où tous les yeux sont mouillés de larmes d'allégresse, se passe une scène des plus touchantes dans son ingénue simplicité.

Jeanne d'Arc, qui jusqu'alors s'est tenue debout près du roi, l'étendard à la main, confie sa noble et victorieuse bannière à un seigneur, son voisin ; puis, se prosternant devant son roi, elle baise ses pieds, embrasse ses genoux, et s'écrie, le visage baigné de douces larmes : « Noble roi, maintenant est exécutée la volonté de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes le vrai roi, et celui auquel doit appartenir le royaume de France. »

Est-il dans les annales de l'histoire humaine une page plus radieuse, plus exquise que celle qui est sous nos yeux ? Non, Salomon dans toute sa gloire n'a rien vu de plus beau ; Charlemagne, couronné par le Pape, à Rome, n'a pas goûté plus de bonheur. Que pensait, au juste, Charles VII à ce moment solennel ? L'histoire reste muette.

Le roi de France est sacré ; les deux grandes preuves de la mission divine de la Pucelle sont nettement accomplies : Jeanne, la vierge de Domremy, triomphe ; le bonheur éclate sur son visage dans un reflet divin. On lui offre les honneurs ; elle les refuse pour elle-même ; mais son cœur remercie Dieu de les réserver à sa famille tant aimée, à sa famille qu'elle a quittée si généreusement pour faire l'œuvre de Dieu envers sa patrie et son roi.

Au milieu de l'enthousiasme sans mesure des populations accourues pour l'acclamer, et auxquelles elle a peine à se soustraire, son cœur n'aurait point été satisfait, si ses parents n'avaient été là pour partager sa joie et mettre le comble à son bonheur. Ces sentiments si profonds, si délicats du cœur humain se sentent mieux qu'on ne peut les exprimer. Jeanne avait le cœur trop bien placé pour n'avoir pas à un haut degré ses plus intimes délicatesses.

Son père, sa mère, depuis si longtemps déjà laissés à mille inquiétudes ; son oncle Laxart si bon, si dévoué pour elle, pourraient-ils manquer à ce jour de fête ?

Eux aussi, ils ont saisi les vrais sentiments de la fille, de la nièce qu'ils aiment et dont ils sont certainement aimés. Rien n'a pu les retenir, et c'est avec le regret de ne pouvoir les accompagner que la mère et la sœur ont dit au père et à l'oncle : « Allez à Reims ! voyez notre bonne Jeanne, et rapportez-nous de ses nouvelles ! »

Le père de Jeanne, son oncle, ses frères, ses compatriotes étaient donc parmi la foule pendant le sacre, et au moment du défilé grandiose du plus magnifique cortège. Ils ont vu Jeanne sur son cheval de bataille, armée comme un beau chevalier, la bannière à la main, aux côtés du roi ! Bientôt elle est dans leurs bras ; son père, le visage en larmes, l'embrasse en disant :

« Je te pardonne volontiers, ma fille, de nous avoir délaissés ; car aujourd'hui, je comprends les desseins de Dieu sur toi. »

Laxart, lui, a compris dès les premiers jours, et sa foi aux paroles de sa nièce n'a pas été trompée. Tous deux, entourés, félicités de toute part, sont hébergés aux frais de la ville de Reims. Pierre d'Arc est là aussi pour raconter les exploits merveilleux de sa sœur, toujours pieuse, toujours dévouée à tous jusqu'à la mort (1).

(1) La mère de Jeanne, malade à Domremy, n'avait pu venir à Reims embrasser sa noble fille. Mais celle-ci, émue jusqu'aux larmes, s'informait près de son père des moindres détails, le chargeait de porter à sa tendre mère l'expression de tous ses regrets avec l'espérance de la revoir bientôt ; ses prières pour elle montaient ardentes vers Dieu.



Domremy, Burey, Vouthon et Vaucouleurs entendront bientôt le récit palpitant de tant de merveilles accomplies par l'*envoyée* de Dieu, désormais la gloire de sa famille et de son pays.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### DU SACRE DU ROI AU MARTYRE DE JEANNE D'ARC

---

#### CHAPITRE PREMIER

Mission réalisée. — Est-elle finie? — Charles VII toujours hésitant. —  
Duplicité de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Orléans délivré, le roi sacré à Reims, voilà les deux premiers points de la mission de Jeanne d'Arc ; ils ont reçu leur entier accomplissement au milieu de mille difficultés, parmi des obstacles jugés invincibles par les politiques et les sages du monde.

Aux yeux du peuple, la gloire de la Pucelle surpasse toutes les gloires ; sa sainteté n'est pas ordinaire. Il la béatifie de son vivant, sans attendre ni la grande épreuve de la mort, ni la consécration de l'Eglise. Les gens de guerre, les gentils-hommes veulent des étendards pareils à celui de l'héroïne ; le peuple demande des médailles, des statuettes, des images à l'effigie de celle qu'il appelle « la Sainte ». Il veut des prières pour remercier Dieu d'avoir délivré son peuple privilégié par la main d'une femme bénie. Il l'élève au-dessus de tous les saints « hormis la Vierge Marie ». Sublime exagération qui montre la foi d'un peuple revenant à la vie, après un siècle de souffrances !

Tous pourtant, il faut bien l'avouer, ne partagent pas ces nobles sentiments de reconnaissance envers Dieu et la généreuse libératrice de la patrie française.

L'histoire de la grande mission de Jeanne d'Arc est obscure, dès le premier jour, par ceux-là mêmes qui en furent les témoins les mieux informés et les plus irrécusables. « Le disciple n'est pas au dessus du Maître, » a dit Jésus-Christ. Si le Maître a été honni, bafoué, persécuté, mis à mort, que ne peuvent attendre ses disciples, ses envoyés !

Pour l'éternelle flétrissure de ceux qu'elle a sauvés et qui l'ont abandonnée et trahie, la Pucelle de Domremy sort aujourd'hui glorieuse du tombeau de cendres et de boue où ses ennemis acharnés avaient pensé anéantir sa mémoire.

D'après une version accréditée depuis quatre siècles et demi, on a répété qu'après le sacre de Reims, Jeanne d'Arc avait déclaré sa mission achevée, et qu'elle n'était restée près du roi que par déférence pour lui. On a ajouté que le Ciel, de ce moment, sembla sourd à ses prières.

Erreurs et mensonges : Jeanne n'avait exécuté que les œuvres indiquées comme preuves irréfragables de sa mission. Elle venait aussi pour *bouter*, chasser l'Anglais dehors ; l'apathie du roi, la jalousie de ses conseillers arrêteront et paralyseront ses efforts ; elle mourra sur le bûcher, victime de sa foi et de son dévouement au beau royaume de France. La trahison des siens et la haine aveugle et brutale des Anglais suspendra pour un temps le bras de Dieu. La preuve que Jeanne d'Arc a foi dans sa mission inachevée, c'est qu'elle ne retourne pas avec son père, son oncle et son frère, à Domremy, où « elle aimerait mieux, dit-elle, filer près de sa mère ou mener les brebis aux champs que de chevaucher parmi les gens de guerre ». La seconde preuve bien évidente, c'est que, vu leurs dispositions jusqu'à ce jour, les conseillers du roi n'auraient pas fait difficulté de la laisser partir, dût-on la combler de biens, elle et toute sa famille. Nul ne doutera que Charles VII fit la moindre opposition.

Enfin, Jeanne annonce la recouvrance de Paris et de la France entière, si le roi veut la suivre avec son armée. Et toujours, jusqu'au bûcher, ses voix l'assisteront. Les faits, du reste, vont parler bien haut.

Quelques heures avant le sacre, on n'avait pas vu sans sur-

prise, arriver à Reims de nombreux cavaliers de Bar et de Lorraine, conduits par René d'Anjou, gendre du duc Charles de Lorraine et beau-frère du roi. La Pucelle n'était pas étrangère à cette réconciliation de René d'Anjou avec le roi de France.

Jeanne avait à cœur une autre réconciliation plus importante et plus décisive ; c'était celle du duc de Bourgogne. La lettre qu'elle lui envoya, le jour même du sacre, où il ne parut pas, nous a été conservée. Comme toujours, au nom de Jésus et de Marie, Jeanne prie et requiert le duc Philippe, à mains jointes, de par le Roi du ciel, de faire bonne paix avec le roi de France. « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, dit-elle, comme doivent faire loyaux chrétiens. » Elle lui fait « as savoir que tous ceux qui guerroyent contre le saint royaume de France, guerroyent contre le roi *Jhésus*, et ne gagneront plus de batailles à l'encontre des loyaux Français ».

En parlant avec cet accent, la Pucelle croit encore à sa mission. Philippe le Bon livrera Jeanne d'Arc aux Anglais, mais son fils périra sous Nancy, et la Bourgogne reviendra à la France.

Quelle est donc, après le sacre du roi, la situation de Jeanne d'Arc vis-à-vis des Anglais et des Français ?

Si on la laisse agir, la marée montante du peuple armé qu'elle soulève et sait conduire, submergera toute résistance. L'Anglais ne doute pas de la puissance surhumaine de Jeanne : si son orgueil refuse de s'humilier sous la main de Dieu, sa superstition accuse l'enfer de sa défaite. Il s'épouvante de ses propres clameurs contre la *sorcière* de France, clameurs qui excitent la risée de ses adversaires. Bedford est abattu par de foudroyants revers : il est à Corbeil quand lui arrivent Falstoff et ses bandes fugitives. Dans sa colère, il dégrade le malheureux vaincu, sauf à le rappeler le lendemain. Il sent la Champagne perdue ; il veut sauver Paris et la Normandie : mais comment ? Avec des soldats découragés et point d'argent ?..

Il court au duc de Bourgogne, tout-puissant dans Paris, et s'assure son concours, quoiqu'il ne l'aime guère. Il marche avec son oncle le cardinal de Winchester l'envoi de nouvelles

troupes et demande à lui emprunter de l'argent. Winchester arrive à Calais; c'est encore loin de Paris! Philippe se fait tirer l'oreille; on le presse, il arrive avec sept à huit cents chevaux, les Parisiens sont ameutés et crient : Mort aux Armagnacs! L'Ile-Adam, l'ami *des bouchers et des forts de la Halle*, commande Paris; les Anglais s'effacent derrière les Bourguignons.

Pour les Français, Jeanne n'a plus de caution à donner; sa vie et ses victoires se confirment mutuellement. On la voit si pure que son aspect suffit à bannir des cœurs toute pensée charnelle. Mais elle est impérieuse dans tout ce qui est de sa mission et de sa charge.

Quelques évêques, quelques docteurs, une partie du bas clergé et le peuple en masse sont pour elle. Mais le haut clergé, mais la chancellerie, mais les politiques avisés gardent une effroyable jalousie. L'autorité officielle se dresse contre l'action divine que n'ont pas prouvée le syllogisme et la glose doctorale. Parmi les chefs de guerre, l'entente est loin d'être unanime : le duc d'Alençon, Dunois, La Hire et quelques autres suivraient la Pucelle jusqu'au bout du monde; chez d'autres, il y a révolte intérieure, humiliation d'obéir à une jeune fille...

Gerson a dit : « S'il arrivait que la Pucelle ne remplit pas toute son attente et la nôtre, il n'en faudrait pas conclure que les choses qui ont été faites sont du malin esprit plutôt que de Dieu; mais il pourrait arriver, *par la colère d'en haut*, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous soyons trompés dans notre attente, à cause de *notre ingratitude et de nos blasphèmes*. »

Cette ingratitude, elle était à l'œuvre : l'arrogance, l'égoïsme, la jalousie, la rapacité, tous les vices foulés aux pieds par la vierge de Domremy s'étaient redressés, puis conjurés contre elle, avec le scepticisme et la haine du vrai pharisien. Sous le favori La Trémoille, noir courtisan; sous le chancelier Regnault de Chartres, prêtre sans entrailles, la conjuration avait pour complice le roi *restauré* par d'éclatants miracles. Charles VII semblait préférer rester roi de Bourges avec la Trémoille, que d'être roi de France par la Pucelle d'Orléans.

Deux principes se combinent pour gouverner ce monde : la Providence de Dieu et la liberté de l'homme.

Dieu permet que, dans de certaines proportions, l'homme puisse seconder ou entraver son œuvre souveraine. Nous allons voir un roi, mal dirigé, repousser le bras de son *sauveur* et essayer de faire mentir Dieu.

Le régent Bedford est très perplexe. Il sait que le roi de France va marcher sur Paris ; il sait que la Pucelle et toute l'armée royale avec elle crient : « A Paris ! à Paris ! »

Le 18 juillet, il quitte la capitale pour aller lui-même chercher des renforts trop tardifs.

Le roi ne part pas !... Il retient l'armée à Reims *trois jours*, trois siècles pour Jeanne !

Il ne délogé que le 21 pour aller à Saint-Marcoul toucher les écrouelles. L'effet du sacre, cependant, se produit dans toute la contrée. Ce même jour, Charles VII reçoit à Saint-Marcoul les clefs de la ville de Laon où il envoie La Hire en qualité de bailli du Vermandois ; le 22, il reçoit à Vailli-sur-Aisne les clefs de Soissons ; le 23, il fait son entrée à Soissons. De bonnes nouvelles arrivent de toutes parts. La Champagne orientale s'est déclarée pour le roi jusqu'à Langres. Les villes de Brie se remuent fort, et le roi reste cinq ou six jours immobile à Soissons. En vérité, il est difficile au monarque de s'y mieux prendre pour reperdre la couronne de France.

Pendant ce temps, Bedford et Winchester rentrent dans Paris avec quatre mille hommes. Le 25 juillet, l'Ile-Adam amène un contingent de Picards ; les garnisons de Normandie et de l'Ile-de-France augmentent encore le nombre des défenseurs de la capitale. Des Picards au service du duc de Bourgogne viennent occuper Meaux, et le roi de France s'endort.

Impossible, dans tout le cours de notre histoire, même sous les rois fainéants, de rencontrer pareille apathie.

Charles VII, témoin d'affreux massacres entre Armagnacs et Bourguignons, a peur de rentrer à Paris !

Bedford s'est donc refait une armée à loisir, quand le roi se décide enfin à quitter Soissons. Marche-t-il sur Paris ? Pas du tout ; il se rend à Château-Thierry, qui capitule le 29. Là, il fait une chartre pour exempter d'impôts Greux et Domremy.

L'armée espère se dédommager de tant de retards ; le bruit

court que Bedford va venir présenter la bataille. Vain espoir ! Le roi passe la Marne et mène, le 2 août, son armée à Provins : c'est un jeu de recul. Charles et ses bons conseillers ont résolu de repasser la Seine et de retourner vers la Loire, afin que ne s'accomplisse point la parole de celle qui avait dit : « Je rendrai Paris au roi, après son couronnement. » O politiques insensés ! vous vous complairez donc toujours à de semblables petitesesses !

Jusqu'à ce jour, Jeanne d'Arc n'avait rien ignoré d'une situation si fausse et si maladroite ; mais, rassurée par ses célestes conseillères, elle avait marché d'un pas sûr, à travers tous les obstacles, jusqu'à Reims. Et maintenant, Dieu s'est-il engagé à forcer la liberté du roi et de son entourage, à les faire plier devant sa volonté ? Nullement. Aussi, allons-nous assister à la plus lamentable comédie.

Les habitants de Bray-sur-Seine avaient promis de se soumettre au roi ; manquant de parole, ils donnèrent entrée, durant la nuit, à un gros détachement de Bourguignons. Le lendemain matin, quand les Français se présentent pour passer le pont, ils sont tués ou saisis.

Cet échec fut joyeusement accueilli par l'armée. C'est bien fait ! criait-on ; et, dans cette armée refusant d'avancer sur Bray, tous voulaient aller à Paris.

L'autorité entière était aux mains de Jeanne d'Arc ; les jeunes princes, la fleur des capitaines : d'Alençon, René d'Anjou, les Bourbons, Dunois, La Hire, les de Laval étaient avec Jeanne, soutenue par la multitude. Comment arrêter ce torrent ?...

La Trémoille et Regnault de Chartres surent trouver un expédient. Depuis le sacre, ils étaient en négociation avec le duc de Bourgogne, qui, malgré les scènes théâtrales et antipatriotiques de Paris, passées depuis peu, ne se pressait pas de venir en aide aux Anglais, et ne songeait guère qu'à user Henri VI et Charles VII l'un par l'autre.

Les deux mauvais génies de la France, en de telles conjonctures, signent une trêve de quinze jours avec les Bourguignons, et annoncent gravement que le duc Philippe le Bon, à l'expiration de la trêve, rendra Paris au roi. Les agents de Bourgogne n'avaient rien promis, si ce n'est que la trêve serait

employée à préparer la paix qui, probablement, rendrait Paris au roi.

Ruse de diplomates, dont Jeanne d'Arc ne fut pas la dupe. Elle fait écrire, en effet, en ces jours-là, une lettre à ses chers et bons amis, les loyaux Français de la cité de Reims, de ne point s'étonner si elle n'entre à Paris si brièvement qu'elle devait le faire ; que le roi a fait trêve de quinze jours, ce dont elle n'est point contente... « Je ne sais si je tiendrai ces trêves, ajoute-t-elle ; si je le tiens, ce sera pour garder l'honneur du roi. Aussi je tiendrai sous ma main et maintiendrai l'armée du roi, pour être toute prête à marcher au bout desdits quinze jours, si les Bourguignons n'ont pas signé la paix.

« Ecrit le vendredi, 5<sup>e</sup> d'août en mon logis sur champ, au chemin de Paris. »

Ce noble langage, plein de précision, nous aide à comprendre et la faiblesse du roi, et la sourde jalousie de ses favoris intraitables.

Pendant ces honteux pourparlers, l'armée anglaise, remise sur pied, prétendait bien avoir raison du roi nouvellement sacré. Pour cela, il fallait l'attaquer, puisqu'il n'osait se porter en avant. Elle vint donc à lui, en occupant Corbeil et Melun. Les Français, tout prêts à se mesurer vaillamment avec l'ennemi, s'avancèrent de Provins par Bray jusqu'à Nangis, dans l'espoir d'une belle bataille.

Déception ! Bedford fuyait sur Montereau, sans laisser d'autres nouvelles.

L'occasion était belle de courir sur Paris à marches forcées et d'y pénétrer sans coup férir. Mais, où passer la Marne ?... Grave affaire, quand, au mois d'août, il y a çà et là des gués faciles à franchir.

Hélas ! il est dit que pas une faute, pas une sottise ne restera à commettre. L'armée tourne le dos, va passer la rivière à Château-Thierry, et rentre dans le Valois. Durant cette marche, Jeanne fut grandement consolée par les ovations si sincères des populations qu'elle rencontrait ; c'était un baume à son cœur, déchiré par la mauvaise volonté d'un roi si peu maître de lui-même.



A la Ferté-Milon, à Crespy-en-Valois, le peuple entier accourut au-devant du cortège royal en criant : « Noël ! Noël ! *Te Deum laudamus !* » Et la Pucelle était admirée, acclamée comme l'Ange de Dieu ! Jeanne d'Arc, profondément émue, sentant son cœur à l'unisson avec celui de ce bon peuple, versait des larmes de tendresse et aussi de douleur.

Comme elle chevauchait entre l'archevêque de Reims, son perpétuel contradicteur, et Dunois, qui savait si bien l'apprécier : « Ah ! mon Dieu, dit-elle, voilà vraiment un bon peuple ! Plût au ciel que je fusse assez heureuse, quand je devrai mourir, d'être ensevelie dans cette terre !

— Jeanne, reprit l'archevêque, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu ?

— Quand il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne sais pas plus que vous ni le temps, ni le lieu. Et plût à Dieu, mon créateur, que je puisse maintenant partir, abandonner les armes et retourner près de mes père et mère, garder leurs brebis et bétail avec ma sœur et mes frères, qui tant se réjouiraient de me voir ! »

Nouveau et magnifique témoignage de la volonté divine qui retient Jeanne à son service, pour en faire une victime choisie, laquelle sera sacrifiée par la méchanceté humaine. A l'exemple du Christ, son divin Maître, « ne faut-il pas qu'elle souffre pour entrer dans la gloire ? » — « Il faut que je sois broyé sous la dent des lions, disait saint Ignace d'Antioche, afin de devenir froment du Christ. »

Jeanne d'Arc l'a compris : son sacrifice commence. La grandeur de sa pénible mission n'est pas au-dessus de son dévouement ; mais son cœur virginal et patriotique se déchire aux épines que des mains maladroites et indignes sèment sur sa route.

Ses vœux si vrais, si sincères ne seront point exaucés, parce que Dieu la réserve à de plus hautes destinées. Elle ne reverra ni son clocher, ni la maison paternelle, ni les bois, ni les champs de Domremy ; elle mourra bénie d'un peuple reconnaissant, mais non encore affranchi.

Charles VII reçut à Crespy-en-Valois, le 11 août, une missive de Bedford, écrite le 7, à Montereau. Le régent anglais, qui

semblait jouer à *cache-cache* avec le roi de France, reprochait à Charles de Valois, sous une fine moquerie, « de *séduire* et d'*abuser* le simple peuple, en s'aidant de gens superstitieux et réprouvés, comme d'une *femme désordonnée* et *diffamée*, vivant sous habit d'homme en conduite dissolue ; et aussi d'un frère mendiant, apostat et séditieux (c'était le frère Richard de Troyes), tous deux, selon la sainte Ecriture, abominables à Dieu. » On voit que, dès ce temps, les Anglais étaient ou se croyaient forts en commentaires bibliques !

Au dire de Bedford, il avait poursuivi Charles de Valois de lieu en lieu, sans l'avoir encore pu rencontrer ; il le sommait donc d'avoir pitié du pauvre peuple chrétien tant inhumainement traité et foulé à cause de lui ; il était temps de prendre, au pays de Brie ou en l'Ile-de-France, « place aux champs convenables, et à *brief jour*, pour procéder, par bonne voie de paix, non *feinte*, ni *parjurée*, ni *violée* comme à Montereau ; ou bien de livrer bataille, si l'on ne peut aboutir autrement. »

Charles VII, d'après un historien anglais, aurait répondu au héraut de Bedford : « Ton maître aura peu de peine à me trouver, car c'est moi qui le cherche. »

Il paraît que cette lettre outrageante de l'Anglais avait enfin quelque peu ému le roi de France et son entourage. Ordre fut donné à l'armée, le 13 août, d'avancer vers Paris, jusqu'à Dammartin, en attendant l'ennemi qu'on ne voulait pas voir.

Bedford, de son côté, avait quitté Montereau pour se porter à Mitry-Mory, au nord de Paris, dans un poste jugé avantageux, entre Claie et Dammartin.

L'armée française était frémissante, et ses chefs avaient peine à la maintenir sur la défensive, quand le *Conseil* décida de battre en retraite sur Crespy. C'en était trop. La Pucelle et les principaux capitaines, à la tête de sept mille hommes, poussèrent jusqu'à Mont-Espilloy, près de Senlis.

Bedford accourut pour couvrir Senlis, et se plaça sur la Nonnette, près de l'abbaye de la Victoire (1), avec huit à dix mille combattants. C'était la veille de l'Assomption.

(1) Fondée par Philippe-Auguste, après Bouvines.

Le lendemain, les Français descendirent des hauteurs, en bel ordre de bataille. Ils trouvèrent leurs ennemis couverts, en front, par des tranchées, des palissades et des lignes de chariots ; en flanc, par des fossés, des haies et des halliers épais ; sur les derrières, par un étang profond formé par la Nonnette.

Au lieu de tomber à l'improviste sur les Anglais comme à Patay et de les jeter dans l'étang, les Français se contentèrent d'engager de ci de là quelques escarmouches. La Hire n'était pas là !

Voyant qu'on n'aboutissait à rien, Jeanne d'Arc saisit son étendard, et, à la tête de son avant-garde, vient le planter sur le talus d'un fossé sous les yeux des Anglais : Bedford semble cloué sur place. De plus en plus audacieuse, Jeanne fait retirer l'avant-garde, et envoie dire aux ennemis que, s'ils veulent sortir de leurs retranchements, pour engager la bataille, ses gens reculeront et les laisseront mettre en leur ordonnance. Bedford ne répondit pas. Il eut la force de rester fidèle à son plan jusqu'au bout.

Il laissa donc sortir les plus braves de ses gens, tant qu'ils voulurent, pour escarmoucher et s'aguerrir à voir bien en face la *terrible et redoutée Pucelle*. Ces engagements partiels furent tels qu'ils devinrent assez meurtriers ; mais l'Anglais, toujours battu, rentrait au plus vite dans ses lignes.

Pour faire montre de sa valeur et se réhabiliter aux yeux de l'armée, qui le prisait fort peu, La Trémoille, le favori du roi, se risqua à faire le coup de lance. Mais son cheval s'abattit malencontreusement, et le cavalier allait être pris et occis, quand les siens accoururent pour le délivrer. Il revint fort piteusement à son roi ébahi.

A la nuit tombante, les Français, fatigués d'une lutte qui ne pouvait amener bataille, malgré leur entrain, se retirèrent à Mont-Espilloy. Leur roi sans valeur se retira, avec l'arrière-garde, à Crespy-en-Valois. En vérité, c'était jeu d'enfants !

Le lendemain, 16 août, Bedford décampait par la route de Senlis à Paris, fort peu rassuré sur les dispositions de la capitale, et grandement agité par les nouvelles venues de Normandie.

Au lieu de le poursuivre, l'épée dans les reins, Charles VII

rappela son armée à Crespy, pour la diriger sur Compiègne, dont il venait de recevoir les clefs (18 août 1429).

En passant, la ville de Senlis, sommée par un détachement français d'ouvrir ses portes, se hâta de se rendre à la Pucelle et au roi de France.

Beauvais en fit autant. Cette ville, outrée de dépit, venait de chasser honteusement de ses murs, Pierre Cauchon ou Cochon, d'après quelques-uns. Ce prélat indigne que nous retrouverons, hélas ! trop tôt, sur le chemin du déshonneur, vendu au parti anglais, avait surexcité, par ses révoltants agissements, la ville de Beauvais tout entière. Ce misérable intrigant, qui devait sa mitre au duc de Bourgogne, vendra son âme cupide, haineuse et dépravée, au roi d'Angleterre.

Senlis enlevé, c'est un succès qui ne peut absoudre le roi et ses conseillers de la faute énorme qu'ils commettent en refusant de marcher sur Paris.

C'est toujours le même système : on ne veut plus écouter Jeanne d'Arc, la fille de Dieu, l'envoyée du ciel, la libératrice d'Orléans.

La trêve de quinze jours consentie aux Bourguignons est expirée, et Paris n'est pas rendu.

L'archevêque de Reims, Raoul de Gaucourt et d'autres grands personnages sont allés à Arras trouver le duc de Bourgogne : offres du roi plus plates que jamais lui sont faites ; « si Jean Sans-Peur a été traîtreusement assassiné, c'est que le roi de France, trop jeune alors pour saisir la portée d'un tel forfait, était dans l'impossibilité de contredire et de courroucer des gens qui n'ont rien compris au bien du royaume. Comme gages de repentir et réparation sincère, le roi est prêt à exiler les auteurs du meurtre ; il dispensera le duc Philippe de toute vassalité, durant sa vie ; il lui cédera tout territoire demandé ! » Petitesse, lâcheté, trahison infâme !

« Philippe le Bon *les ouït bénignement*, » dit Monstrelet.

La majeure partie des conseillers du duc avaient grand désir de voir les deux partis réconciliés. C'était le vœu ardent des populations d'Arras et de Picardie : toutes les villes de la Somme ne désiraient autre chose au monde que de recevoir le

roi Charles « à seigneur et maître ». « Les bourgeois picards allaient en la ville d'Arras, devers le chancelier de France, impétrér, en très grand nombre, *rémission, lettres de grâces, offices* et autres mandements royaux, comme si le roi fût pleinement en sa seigneurie. »

Un moment, Philippe parut prêt à signer le traité ; mais deux de ses conseillers, l'évêque de Tournai et Hugues de Launoi, accoururent de la part de Bedford pour lui rappeler le serment fait au roi d'Angleterre.

Ils arrêterent le bon vouloir du duc de Bourgogne, et obtinrent qu'une ambassade fût envoyée à Charles VII, pour mieux débattre les conclusions de la paix. Au sens des Anglais, gagner du temps, c'était triompher sur toute la ligne, et plus d'un traître leur prêtait la main. Les traîtres à leur patrie, de tout temps, se sont rencontrés. Mais quand, parmi ces êtres dégradés, se rencontrent des magistrats et des évêques, il faut se voiler la face.

Jeanne d'Arc, si simple dans son patriotisme, si grande dans son dévouement, d'une sagacité si scrupuleuse pour sauver son honneur et sa vertu, avait peine à se ranger du côté des politiques. Son infailible inspiration parlait plus haut que jamais. Elle gémissait de voir son roi si mal répondre « aux grâces que Dieu lui avait faites ».

Après cinq mortels jours, entièrement perdus à Compiègne, elle n'y tint plus.

Le 23 août, au matin, elle fait appeler le duc d'Alençon : « Mon beau duc, lui dit-elle, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines ; par mon *martin* (bâton de maréchal), je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu ! »

L'élite de l'armée la suivit bientôt, sans demander l'avis du roi, toujours retranché derrière son funeste conseil. En passant, elle rallie l'avant-garde laissée à Senlis, et le 26 août, elle entre dans Saint-Denis, sans coup férir. La ville des sépultures royales était ainsi rendue à Charles VII, malgré lui, comme Reims et son royaume lui étaient revenus sans le moindre effort de sa part. A ce moment, le temps perdu pouvait encore se réparer.

## CHAPITRE II

Retour sur la Loire. — Le plus pauvre chevalier du royaume. — Départ pour Compiègne.

La Providence, qui avait envoyé Jeanne, ne s'était pas encore lassée de tendre la main à un monarque incapable de correspondre à son appel. Pour que l'œuvre de la délivrance complète s'achevât, il suffisait de ne point susciter d'obstacles.

Les vrais et bons Français faisaient merveilles : Creil venait d'être enlevée ; dans la Normandie, Aumale, Torcy, Estrepagny et le fameux Château-Gaillard d'Andelys étaient réduits à merci.

Le connétable de Richemont, si mal récompensé d'un dévouement aussi sincère que puissant, avait continué la guerre pour son compte dans l'Ouest ; maître du Maine et du Perche, il menaçait Evreux et pouvait donner la main aux divers corps de Normandie. Les populations de ce pays fraternisaient les armes à la main ; les places fortes étaient dégarnies d'Anglais, et ceux-ci tremblaient pour leur sécurité.

Pour eux, la Normandie perdue, c'était la fin de leur domination. Bedford le comprit et voulut, à tout prix, sauver cette province que Henri V mourant lui avait tant recommandée.

A la tête de tout ce qu'il a pu ramasser, il part pour la Normandie, juste au moment où Jeanne d'Arc s'empare de Saint-Denis.

Charles VII, honteux, sans doute, de rester en arrière, quitte enfin Compiègne et fait effort pour venir jusqu'à Senlis, quand on l'attend à Saint-Denis !

Que s'était-il donc passé ? La paix avec le duc de Bourgogne n'était pas faite ; mais une nouvelle trêve était conclue jusqu'à Noël suivant. Paris n'était point rendu ; au contraire, toutes les villes du Nord, y compris celle de Compiègne, étaient abandonnées aux Bourguignons, excepté Paris et les villes sur la Seine !

On se demande avec stupeur, en lisant ce fait historique, si le roi et son conseil n'avaient pas perdu la raison !...

★

Heureusement, la ville de Compiègne refusa d'ouvrir ses portes à l'ennemi, qui dut se contenter de Pont-Sainte-Maxence, sur l'Oise.

Encore une fois, pendant cette nouvelle trêve, le duc de Bourgogne devait négocier la reddition de Paris.

Tel était le chef-d'œuvre diplomatique de Regnault de Chartres et de son collègue, le favori la Trémoille.

Une impatience fiévreuse consumait la Pucelle. Tournant autour de Paris, comme une lionne qui veut pénétrer dans la bergerie, elle menait les escarmouches, tantôt à une porte, tantôt à une autre, cherchant l'endroit favorable pour y donner l'assaut.

Elle ignorait, la pauvrete, qu'il est bien difficile de prendre Paris malgré lui, surtout malgré son roi.

Pour prendre Paris, il faut que la population entraînée ouvre ses portes au maître qu'elle reconnaît ; et, à cette heure, ce n'est pas Charles VII, lui qui refuse de venir à elle !

Et pourtant, la Pucelle d'Orléans, le duc d'Alençon et ses compagnons d'armes envoyaient message sur message au roi pour le presser : Charles ne vint pas. D'Alençon courut à Senlis, le 1<sup>er</sup> septembre, supplier le roi de venir : il promit de se rendre à l'appel, le lendemain, et manqua de parole ! Le noble duc d'Alençon repartit, le 5, pour Senlis ; enfin le roi indolent arriva, le 7, à Saint-Denis.

Jeanne d'Arc crut un instant pouvoir oublier ses griefs, ses douleurs les plus poignantes : sur son visage angélique reparut le reflet d'une joie vraiment héroïque que l'armée partagea. On criait partout : « Elle mettra le roi dedans Paris, s'il le veut ! » Et une immense acclamation annonçait l'assaut pour le lendemain.

Sur ces entrefaites, un accident fâcheux vint jeter quelque trouble dans le ciel d'espérance radieuse qui couvrait la Pucelle de sa puissante protection.

Jeanne vivait pure et sans tache aucune au milieu des camps comme à la ville. Toujours elle eut soin de mettre sa vertu à l'abri de tout soupçon. Son éminente piété, du reste, était connue de tous, et nul n'eût osé la soupçonner.

L'élan belliqueux et patriotique imprimé jusqu'à ce jour à la troupe, forçait les plus rebelles à une conduite régulière, pieuse même, pour ne pas déplaire à l'héroïne d'Orléans et de Patay. Mais qui peut se vanter d'avoir extirpé les vices jusqu'à leurs racines ?...

A la faveur d'un repos prolongé, le soldat retombait dans ses vices. La pieuse et chaste vierge ne pouvait supporter les mœurs grossières d'une armée mal disciplinée, n'aspirant qu'aux plaisirs de Capoue.

Les femmes de mauvaise vie étaient rentrées au camp ; Jeanne essayait bien de les éloigner par de bonnes remontrances ; mais le vice fait facilement la sourde oreille.

Donc un jour, à Saint-Denys, la Pucelle, indignée de la conduite scandaleuse d'une de ces créatures, la frappa du plat de son épée : la lame se cassa net. C'était l'épée miraculeusement trouvée à Fierbois, par révélation !...

Grand chagrin pour Jeanne ! La perte de cette arme mystérieuse, qu'on ne put réparer, sembla d'un mauvais présage. Comme l'épée mystique, la force divine envoyée aux hommes de France n'allait-elle pas disparaître, à cause de leur résistance ?...

Cette impression avait passé comme une ombre sur l'esprit de Jeanne d'Arc, sans qu'elle y attachât plus d'importance qu'il ne sied. Toujours est-il que jamais son ardeur n'avait paru plus entraînante que pour pénétrer de vive force dans Paris.

L'entreprise, cependant, infaillible au lendemain du sacre, était aujourd'hui périlleuse et bien difficile. Les quinze jours perdus avaient permis au parti anglo-bourguignon de se remettre de sa stupeur et d'organiser la défense.

Dès le 26 août, jour où Jeanne entre à Saint-Denis, l'évêque de Thérouanne, chancelier de France pour Henri d'Angleterre, avait enjoint au clergé et à la magistrature de renouveler leurs serments « de vivre en paix et union », sous l'obéissance de celui qu'on appelait roi de France et d'Angleterre.

Le corps de ville, composé d'hommes irrévocablement compromis dans la faction révolutionnaire et félon, avait refusé toute négociation avec le duc d'Alençon. Pleinement d'accord



avec l'ennemi de la patrie, il s'associait aux mesures les plus tyranniques. Emprunts forcés sur le clergé, saisie des dépôts, tous les moyens étaient bons pour entretenir la garnison et la milice pitoyable des cabochiens. On faisait venir des vivres de la Beauce et de la Brie ; on fortifiait les portes et les barrières ; on creusait plus profondément les fossés : les canons, les tonneaux pleins de pierres destinées à l'agresseur, garnissaient les murs.

Enfin, pour contrebalancer le mauvais effet des exactions, on dépeignait au peuple épouvanté ce que serait le retour offensif des Armagnacs : le roi Charles VII était un tyran altéré de vengeance ; la Pucelle, une sorcière, un démon sous forme de femme ; la charrue devait passer sur les ruines fumantes de Paris !...

Et l'on trouvait des prédicateurs assez osés pour débiter ces mensonges ! Comment ne pas les croire ?...

Au lieu de couper court à tant de sottises, en frappant ferme et vite, puisque la victoire était annoncée, le roi de France aimait mieux louver et tourner le dos.

Le 7 septembre, le gros de l'armée vient coucher à la Chapelle, tout près de Paris : Charles VII reste à Saint-Denis ! Néanmoins, le 8 au matin, il est décidé qu'on attaquera la porte Saint-Honoré. L'armée, forte d'une douzaine de mille hommes, se divise en deux corps de bataille : le premier, sous la conduite du duc d'Alençon et du comte de Clermont, va se poster derrière la butte des Moulins, aujourd'hui disparue ; l'autre, obéissant à la Pucelle, marche droit aux remparts. De Gaucourt et le fameux maréchal de Retz commandaient sous les ordres de Jeanne d'Arc : c'était l'enfer sous le drapeau du ciel.

L'assaut commença vers midi. Un gentilhomme du Dauphiné mit le feu à la barrière de la porte Saint-Honoré : la Pucelle, l'étendard à la main, s'élança dans la mêlée et y gagna l'épée d'un ennemi, pour remplacer la sienne. En un clin d'œil, le boulevard est emporté : Jeanne passe le premier fossé qui était à sec, escalade le dos d'âne du second et fait aux assiégés sommation de se rendre.

Comme à Orléans, on ne lui répondit que par des injures. Sans plus s'en soucier, elle s'avance jusqu'au bord du second

fossé, plus ou moins rempli d'eau. Elle n'en connaissait pas la profondeur : nul ne l'avertit, pas même de Retz, qui était à ses côtés. La prudence de l'héroïne trompa l'espoir des traîtres. Elle sonda le fossé avec sa lance, et cria d'apporter des fagots et des bourrées pour le combler.

En ce moment, de grandes clameurs retentissent dans divers quartiers de la ville : « Tout est perdu ! L'ennemi est dans Paris ! Sauve qui peut ! »

D'où venaient ces cris ? C'étaient les partisans du vrai roi de France qui tentaient de soulever le peuple contre l'étranger. On sortit tumultueusement des églises où se célébrait la Nativité de la Vierge. Les uns se cachèrent bien vite, les autres coururent au rempart, entraînés par les amis des Bourguignons.

Jeanne d'Arc continuait à exalter les siens pour combler le fossé et le franchir : les moyens matériels firent défaut. Sous une grêle de boulets et de traits lancés au hasard, nos soldats marchaient hardiment, riant des vains efforts de la place. Pas un n'avait encore été frappé à mort, et l'on se félicitait d'être épargné, grâce à Dieu et à la Pucelle.

Le soleil baissait à l'horizon, quand Jeanne, toujours debout sur le fossé, fut frappée d'une flèche à la cuisse.

Sans se déconcerter, la jeune héroïne n'en excite qu'avec plus d'ardeur ses soldats à l'assaut, affirmant que Paris sera pris.

Mais à quoi sert le courage d'un général, si les siens l'abandonnent ?

De Retz et Gaucourt semblaient paralyser tous les plus nobles efforts ; les soldats se fatiguaient de peines inutiles, et la nuit tombait. Jeanne d'Arc voulait lutter quand même, malgré l'absence du roi, ou mourir sur place. On l'enleva, malgré elle, pour la ramener à la Chapelle, avec promesse de recommencer l'assaut le lendemain. Le coup était manqué, soit par calcul, soit par trahison. La volonté divine venait de se heurter au mauvais vouloir de ceux qu'elle refusait de rendre victorieux malgré eux. Pour la première fois, Jeanne voyait échouer son entreprise ; il lui faut aujourd'hui tremper ses lèvres au calice d'amertume qu'elle épuisera jusqu'à la lie.

Si l'Anglais put se réjouir de cet échec à Paris, le Conseil

royal à Saint-Denis ne fut pas moins satisfait. Pourtant, si tout est ébranlé, rien n'est encore perdu.

Le lendemain, Jeanne d'Arc, réconfortée, pouvait dire : « J'avais des milliers d'anges qui m'eussent emportée en paradis, si la mort m'avait frappée ! »

Prévenue par ses voix de la blessure de la veille, elle s'en souciait peu. N'avait-elle pas survécu à une blessure plus grave reçue devant Orléans ?...

Donc, elle se leva de bon matin, fit venir le duc d'Alençon et le pria de faire sonner le boute-selle, pour retourner devant Paris. « Jamais n'en partirai-je, tant que je n'aurai la ville, » disait-elle.

Un grand débat s'éleva entre les chefs ; la discorde était au camp. Sur des ordres venus de Saint-Denis, le pont sur la Seine avait été rompu dans la nuit, et défense était faite de retourner sous Paris.

On discutait encore, quand arrive de la capitale une troupe de cavaliers. C'était le sire de Montmorency, premier baron de l'Ile-de-France, qui tournait le dos au parti bourguignon. Il venait rejoindre la Pucelle avec une soixantaine de gentils-hommes qui, la veille, se tenaient prêts à accueillir les assiégeants. Des cris de joie saluèrent ce renfort précieux apportant les meilleurs renseignements : « A Paris ! A Paris ! » crie-t-on de tous côtés.

On saute à cheval, et déjà l'armée est en marche, quand, de la part du roi, accourent, bride abattue, deux princes du sang : Charles *pria*t la Pucelle et le duc d'Alençon de revenir, et *commandait* à tous les autres capitaines de ramener Jeanne à Saint-Denis !...

Ce coup inattendu frappa le cœur de la Pucelle comme d'un poignard ; avec elle, la plus grande partie de l'armée resta comme atterrée : que faire ?...

Elle obéit, mais en se rattachant à une dernière espérance : c'était de tourner Paris par un pont que le duc d'Alençon avait fait jeter sur la Seine, à Saint-Denis, et d'aller renouveler l'attaque par la rive gauche. Le mot fut donné à tous les « gens de bon vouloir ».

Le 10 septembre, de grand matin, la Pucelle avec d'Alençon et l'élite de l'armée se mettent en mouvement pour passer la Seine... Il n'y a plus de pont ! Nous l'avons dit, le roi l'avait fait rompre pendant la nuit !

Tout ce qu'on pourrait dire ici serait superflu. Nous ne connaissons pas dans l'histoire moderne de forfait comparable à celui commis, en cette grave circonstance, par Charles VII, contre Dieu et la patrie.

Jeanne d'Arc, l'envoyée du Ciel, est méprisée ; sa mission divine est foulée aux pieds ; et par qui ? par un roi resté l'esclave du plus perfide des conseils !

C'est, paraît-il, du duc de Bourgogne, traître à la France, qu'on attend désormais le salut. On l'attendra longtemps encore. La France humiliée et trahie ne se relèvera plus qu'après le sacrifice sanglant de la vierge héroïque et pure qui lui donnera sa vie.

Après trois jours de débats au conseil royal, les Bourbons abandonnèrent le duc d'Alençon, pour se ranger à l'avis du roi, et le retour sur la Loire fut décidé.

La noble Pucelle eut beau faire, « elle ne put trouver remède à ce mal incurable : le départ du roi. »

Le complot secret et impie avait réussi. Le roi, son favori La Trémoille et le chancelier, archevêque de Reims, triomphaient. Ils étaient parvenus, dans leur courte vue, à repousser la main de la Providence et à faire échouer la moitié de la mission de Jeanne d'Arc.

L'infailibilité des promesses faites par la Pucelle de Domremy était démentie ou singulièrement affaiblie aux yeux du peuple et de l'armée, non par sa faute, mais par les manœuvres aveugles et indignes de ceux-là mêmes au profit desquels tant de prodiges avaient été accomplis. Il n'y avait eu qu'à vouloir pour entrer dans Paris, on ne l'avait pas voulu.

L'art des politiques perfides devait désormais à garder le bénéfice des premières victoires, à nier le reste, et à empêcher Jeanne de se relever de l'échec préparé à son dévouement, devant la capitale de la France.

Jusqu'où ne vont pas les misérables et basses intrigues de cours et de cabinets !

Ce fut alors, et non point au lendemain du sacre à Reims, que Jeanne d'Arc, voyant l'œuvre de Dieu confiée à ses mains devenue irréalisable, par l'ingratitude, la petitesse et l'impiété des hommes, songea à se séparer du roi.

Ce n'est pas, certes, qu'elle voulût retourner à Domremy, au foyer si chéri de son père et de sa mère ; elle n'espérait déjà plus une fin si paisible dans une obscurité bien désirable. Non, Jeanne s'était sacrifiée depuis longtemps, corps et âme, pour la France, et ses voix lui avaient fait entendre que la souffrance et le martyre l'attendaient. Mais quand et comment ? Elle ne le savait pas au juste. « Je ne durerai guère plus d'un an, avait-elle dit au Dauphin Charles ; hâtez-vous d'user de mes services. »

Et voilà que devant ce Paris qu'elle sait, de source certaine, devoir rendre à la France et à son roi, elle est arrêtée ! Comment se décider à s'en éloigner ? Ses voix lui criaient de rester à Saint-Denis : a-t-elle bien compris ?...

En attendant, elle offre une de ses armures, un harnois complet, avec l'épée conquise à la porte Saint-Honoré, à Notre-Dame et à saint Denys, dans la basilique de ce grand apôtre et martyr de Paris. Elle voulait demeurer en ce lieu, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de lui manifester ses desseins ultérieurs.

Mais la sympathie des uns, la politique rusée des autres s'unirent contre sa résolution. Princes et capitaines la comblèrent d'éloges pour le bon vouloir et le hardi courage qu'elle avait montrés jusqu'à cette heure : — Abandonnerait-elle son roi et la France éplorée qui avaient encore tant besoin d'elle ?...

— La politique a ses nécessités que Dieu approuve ; il faut bien s'y soumettre !... L'heure d'agir n'a pas encore sonné. Serait-elle, seule, plus sage que le roi, les grands seigneurs et les évêques du conseil royal ?...

Jeanne ne savait que répondre à ces habiles remontrances : elle n'a d'autre volonté que d'obéir à Dieu dont les desseins ne lui sont pas nettement manifestés en ce moment.

On l'entraîne donc à la suite du roi, « à son grand regret, » et, semble-t-il, « contre le vouloir de Notre-Seigneur. »

« Si l'esprit est prompt, la chair, l'humaine nature a des faiblesses : heureux qui peut les surmonter ! »

Jeanne, plus tard, se reprochera d'avoir cédé, « malgré ses voix, aux sollicitations de son entourage. » Son excuse se trouve dans l'immense désir qu'elle a d'accomplir sa mission jusqu'au bout. Elle a triomphé déjà de tant d'obstacles : pourquoi ne triompherait-elle pas des nouvelles difficultés qu'elle rencontre ?

Sa piété, son héroïsme ne se sont pas démentis ; ses *voix* inspiratrices ne l'ont pas abandonnée... Et pourtant, ne pourrait-elle pas, dans une certaine mesure, dire avec le Christ Jésus : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi semblez-vous m'abandonner?... »

La retraite de Saint-Denis commence pour Jeanne, dans sa brillante et trop courte carrière, une période de troubles d'âme et d'angoisses jusque-là ignorés. C'est une transition lente et obscure entre les splendeurs de la victoire et celles du martyre.

Le 13 septembre 1430, cette belle et vaillante armée qui, deux mois et demi auparavant, avait quitté triomphalement les bords de la Loire, pour marcher sur Reims, abandonnait tristement Saint-Denis, sans avoir pu achever son œuvre libératrice. Elle avait tenu campagne, sans solde et sans pillage, entièrement soutenue par l'ascendant de l'héroïque vierge qui avait sa confiance ; la voilà qui bat en retraite honteusement et malgré elle !

Le roi, si indécis et si lent pour marcher en avant, ne court plus assez vite pour fuir. En moins de huit jours, il est à Gien-sur-Loire, son point de départ : il a franchi la Marne à Lagny, la Seine à Bray, l'Yonne à Sens ; et, le 21 septembre, il repasse la Loire ; son armée le suit à peine en désordre.

Que faire d'une armée qu'on ne peut pas payer ? Elle est licenciée.

La Pucelle se serait désespérée d'un pareil état de choses, si son éminente piété ne l'avait soutenue. Elle pleurait et gémissait sur l'aveuglement des hommes, répandant son âme devant le Seigneur. Nul doute que ses saintes conseillères ne l'aient réconfortée en si lamentables conjonctures.

Le roi pensait la consoler aussi par de belles promesses et des honneurs octroyés à sa famille : mais l'honneur de Jeanne d'Arc, c'était de chasser l'ennemi du royaume de France, et elle ne le pouvait plus !

Peu de jours après la retraite de l'armée royale, le détachement laissé à Saint-Denis dut céder devant les Anglo-Bourguignons et se replier sur Senlis. L'ennemi implacable châtia durement la ville des tombeaux d'avoir ouvert ses portes aux Français, et s'empara de l'armure de la Pucelle, sans respect pour la consécration qu'elle en avait faite à Notre-Dame et à l'apôtre de Paris.

Charles VII et ses favoris avaient emporté avec eux leur rêve d'accommodement avec le duc de Bourgogne, et Philippe les entretenait habilement dans leur illusion. Il publiait son ban de guerre dans les provinces du nord, et se rendait à Paris, soi-disant pour « hâter l'accomplissement du traité ».

Et de fait, il y travailla si bien que la trêve qui devait finir à Noël fut prorogée jusqu'à Pâques ! Par ordre du roi, Pont-Sainte-Maxence fut remis à Philippe le Bon pour lui permettre de passer l'Oise avec son armée et d'entrer à Paris, le 30 septembre.

Bedfort, revenu de Normandie pour secourir la capitale, se porta plein de joie au-devant du duc, son beau-frère, avec les plus notables de Paris.

Les Parisiens saluèrent Philippe de façon à faire comprendre aux Anglais que ce n'était pas par amour pour eux que les portes de Paris étaient restées closes à l'armée de Jeanne d'Arc et de son roi. Le duc de Bourgogne entra triomphalement dans la capitale et on lui offrit la régence.

Loin de se raidir contre le vœu des Parisiens, le sagace Bedfort se joignit à eux pour prier Philippe d'accepter. La régence, devenue plutôt charge que profit, tenta médiocrement le duc de Bourgogne.

On connaissait son faible : la Champagne jetée entre la Bourgogne et les Pays-Bas faisait bien mieux son affaire ; il en reçut l'investiture et promit aux Anglais son appui, à l'expiration de la trêve.

Mais cette fameuse trêve, étendue à la ville de Paris, aux ponts de Saint-Cloud et de Charenton, n'existait que de nom : Anglais et Bourguignons ne se faisaient point faute de la violer.

De leur côté, les Français qui tenaient Senlis, Creil, Compiègne, Beauvais, Lagny, n'observaient pas mieux la suspension d'armes. De part et d'autre on pillait, on brûlait, on saccaageait à l'envi le malheureux pays.

Jeanne d'Arc n'était plus là pour protéger le pauvre peuple; et les soldats, un instant transformés par sa sainte influence, revenaient à leurs habitudes rapaces, cruelles et dévergondées.

L'hiver fut affreux pour les populations de l'Ile-de-France, qui, après un repos chèrement acheté sous la domination étrangère, retrouvaient des calamités dont rien ne faisait prévoir la fin.

La Normandie ne souffrait guère moins; le mouvement patriotique s'était ralenti, et Bedford rentrait dans les forteresses récemment enlevées par les aventuriers français. Ceux des Normands qui avaient secoué le joug furent impitoyablement massacrés. Ces lâches vengeances des Anglais excitèrent la colère contre eux; un complot se forma pour s'emparer de Rouen. Découverts, les généreux patriotes furent entraînés au supplice. Mais La Hire survint bientôt, s'empara de Louviers, et Bedford comprit à qui il avait affaire.

La cause de la France avait été trahie par le roi et son conseil, en Normandie comme devant Paris. Si l'union fait la force, la division perd tout.

Après la séparation de l'armée à Gien, le duc d'Alençon était allé dans sa terre de Beaumont, en Anjou, rassembler « gens d'armes pour entrer au pays de Normandie ». Or, pour ce faire, il supplia le roi de lui donner la Pucelle d'Orléans, « sûr qu'elle lui vaudrait une armée, et qu'à son nom les volontaires accourraient en foule sous sa bannière. »

Il est certain que Jeanne d'Arc, à ce moment difficile, livrée en toute liberté à ses inspirations, loin du roi et de ses favoris, lancée dans une entreprise que le brave de Richemont aurait secondée, eût infailliblement, par des coups éclatants, effacé l'échec subi devant Paris.



Regnault de Chartres, La Trémoille et de Gaucourt, « qui alors gouvernaient le corps du monarque et le fait de sa guerre, » ne voulurent jamais consentir à ce que la Pucelle et le duc d'Alençon pussent s'entendre et combattre sous le même drapeau. C'était la ruine de leur politique. De ce moment, c'en est fait; d'Alençon le noble chevalier, et Jeanne qu'il a comprise, dès le premier moment, ne se reverront plus sur cette terre.

La Pucelle, pieuse et vaillante, va, à la suite du roi, rester dans l'inaction guerrière pendant plusieurs semaines. Elle ira de Touraine en Poitou, du Poitou en Berry, selon le caprice de son roi peu réfléchi.

Néanmoins, elle ne perd point son temps : comme tous les saints personnages obligés par position de vivre à la cour des princes de ce monde, elle n'oublie point le Roi des rois, son Dieu et son inspirateur. A la ville, comme au camp, son asile est à l'abri de tout soupçon.

Toujours levée de grand matin, elle assiste à la messe et communie très souvent, sentant bien que toute force et toute vertu se puisent aux sources puissantes de l'Eucharistie.

Chaque fois que le roi daigne l'écouter, elle ne manque pas de lui rappeler, avec une franchise toute naïve, le vouloir de Dieu sur la France et sur lui-même.

Un manuscrit retrouvé depuis cinq à six ans seulement va nous dire l'objet de ces entretiens sublimes

Un jour, Jeanne d'Arc fit une requête au roi, bien disposé à lui faire un présent tout particulier. Sa demande fut agréée d'autant mieux que Charles VII l'aurait volontiers comblée d'honneurs et d'argent, pourvu qu'elle consentit à ne point contrarier les desseins de ses favoris.

Elle osa bien demander, en pur don, le royaume de France lui-même !.....

Etonné, Charles VII ne vit là, sans doute, qu'un caprice de femme ; il y consentit quand même. Jeanne exigea que l'acte de donation en fût solennellement dressé et lu par quatre secrétaires. La charte rédigée et lue à haute et intelligible voix, le roi resta stupéfait. L'héroïne inspirée dit alors, en sou-

riant, à l'assistance : « Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume ! »

Chacun se regardait avec étonnement, quand, en présence des notaires royaux, la Pucelle, d'un ton magistral, et comme disposant en maîtresse de la France, la remit aux mains du Dieu tout-puissant...

Puis bientôt, au milieu de l'embarras général, comme députée de Dieu, à qui tout appartient, elle investit le roi Charles VII du beau royaume de France, et demanda que de cet acte solennel minute fût dressée immédiatement par écrit. Légende ! s'écrieront les incrédules ! Mais non, ce qui est écrit est écrit : les dénégations ne l'effaceront jamais.

L'acte authentique par lequel Charles VII cède son royaume à Jeanne d'Arc, Envoyée de Jésus-Christ, pour sauver la France, prouve sa mission divine, et démontre ce que le roi-prophète avait chanté depuis vingt siècles : *C'est par Moi que les rois règnent et rendent la justice.*

Est-ce donc là un fait si inouï dans l'histoire ?... D'où vient donc cette formule : *Roi par la grâce de Dieu* ? Constantin et cent autres après lui, y compris saint Louis, ne se regardaient, et en toute vérité, que comme les *sergents*, les *lieutenants* du Christ. Oublier une vérité si patente, c'est le comble de la vanité doublée de la plus incroyable sottise. « Et maintenant, s'écriait Bossuet, apprenez, ô rois, de qui vous tenez votre pouvoir ! renseignez-vous, princes et magistrats qui jugez la terre ! »

Pour qui ne comprendrait pas, reste la verge de fer qui a brisé Ninive, Babylone, Ecbatane, Memphis et Jérusalem, Athènes, Rome et cent autres villes orgueilleuses. — Quelles leçons vous donnez à ce sujet, ô souverain Maître de l'univers !

Deux siècles et demi après Jeanne, la France, encore une fois sur le penchant de la ruine, vit venir à elle, dans la personne de son grand roi Louis XIV, une autre vierge qui demandait audacieusement de consacrer sa patrie au Cœur si aimant et si puissant de Jésus. Le roi crut devoir faire la sourde oreille. Son successeur déconsidéré pensa que la

France durerait bien autant que lui : il mourut maudit du peuple qui l'avait appelé le Bien-Aimé.

La tourmente révolutionnaire se déchaîna dans une furie qui emporte tout : Louis XVI et les membres de sa famille payèrent de leur sang ou de l'exil les dédains et les crimes de la couronne royale. Aujourd'hui encore, nous sommes les victimes d'une tempête qui ne se calme que pour gronder, à chaque instant, en tonnerres désespérants. La patience de Dieu à notre égard serait-elle à bout ?...

C'est un rôle bien difficile que de parler aux hommes au nom de Dieu, témoin Noé, Moïse et les prophètes. C'est plus difficile encore, si la voix qui se fait entendre ne peut prouver, par une vie pleine de miracles, la vérité de sa mission.

Mais que peut la vie la plus pure, la plus sainte, devant des rois comme ceux d'Égypte et de Jérusalem qui ont « des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, des mains pour ne point agir et des pieds pour ne pas marcher ?... »

Si Moïse, à cinquante ans, se reconnaît incapable de persuader un roi d'Égypte, que pourra une jeune fille de vingt ans sur un roi de France !

La Pucelle se désolait de voir Charles VII indifférent à *conquêter* ses places fortes sur l'ennemi. Vu ses instances quotidiennes, le conseil royal céda enfin, à demi, et consentit à la laisser remonter à cheval.

Le Berry et le Bourbonnais étaient inquiétés par des bandes d'Anglo-Bourguignons, restées maîtresses de quelques places, le long de la Loire. Le sire d'Albret, beau-frère de La Trémoille et lieutenant du roi en Berry, résolut de les attaquer.

Jeanne d'Arc, impatiente de se mesurer avec l'ennemi de la France, voulut être de l'entreprise. On se dirige donc sur Saint-Pierre-le-Moutier, c'est-à-dire au confluent de l'Allier et de la Loire, un peu au-dessous de Nevers. La garnison ennemie était nombreuse et vaillante : aussi repoussa-t-elle vigoureusement les assaillants au premier assaut. La Pucelle, entourée de quelques hommes d'armes décidés, resta sur le bord du fossé : « Retirez-vous, lui criait-on de toutes parts, vous êtes seule ! — Je ne suis pas seule, répondit-elle

en ôtant son heaume pour tourner vers les fuyards sa belle tête inspirée ; j'ai encore avec moi cinquante mille de mes gens !... Je ne partirai pas d'ici que je n'aie pris la ville. Aux fagots et aux claies tout le monde ! Qu'on fasse un pont sur le fossé ! »

Les soldats, persuadés qu'une armée céleste venait à leur aide, s'élancèrent avec furie à l'escalade, brisant tout obstacle : la place était prise (fin octobre 1430).

Les habiles du conseil royal étaient déjoués ; ils prirent peur. Comment ? la Pucelle avait retrouvé son élan et sa puissance !...

Victorieuse, elle suppliait à genoux qu'on la laissât rentrer en l'Ile-de-France « pour bouter l'ennemi » : le roi s'y refusa impitoyablement. Voyez donc quelle félonie ce serait d'aller combattre les Anglo-Bourguignons qui ont promis de rendre Paris à Pâques... ou à la Trinité !

Pour la satisfaire à demi, on l'envoya faire campagne avec d'Albret et de Boussac, contre la Charité-sur-Loire, place défendue par Perrinet Grasset, fameux aventurier bourguignon.

Jeanne marcha malgré elle : ses voix se taisaient ; elle craignait une fois de plus d'être jetée hors de son chemin.

Les assauts furent repoussés ; le siège languit pendant un mois ; l'hiver se faisait sentir ; on ne recevait ni vivres, ni argent. Découragés, d'Albret et de Boussac levèrent le siège en désordre, laissant sur place le meilleur de leur artillerie (décembre 1429).

Quelle bonne aubaine pour La Trémoille ! Son beau-frère honteusement repoussé ! A cela près, la Pucelle est vaincue ; c'est pour lui une grande victoire : qu'elle vienne désormais parler de courir à l'ennemi !...

Pourtant, qui empêche de la consoler, en riant, par de vaines faveurs ?

Charles VII va lui décerner des lettres de noblesse, pour elle, pour ses père et mère, pour ses frères, pour leur postérité « mâle et femelle, à perpétuité », clause tout à fait inusitée, et qui voulait consacrer à jamais un acte de justice envers l'héroïne.

Deux de ses frères, du reste, avaient fait, à ses côtés, une partie de la campagne de 1429; c'était justice de les récompenser. Le roi donna donc aux frères de la Pucelle, Jacques et Jean, une épée d'argent entre deux fleurs de lys d'or, sur un champ d'azur; désormais ils s'appelleront : d'Arc du Lys. Ces honneurs, la Pucelle les accueillit avec la plus grande indifférence, et cela se comprend en pareil cas.

De ce moment, trois longs mois d'angoisses poignantes et de douleurs comprimées sont réservés à la noble victime des chancelleries. « Sentir que l'on porte en soi le salut d'un peuple écrasé par l'ennemi, que Dieu vous pousse à l'action, et rester enchaîné : quel supplice ! »

Non seulement les pharisiens courtisans, les hypocrites vicieux trament contre l'œuvre de Dieu, mais voici venir même les faux prophètes. Depuis les triomphes manifestes de Jeanne d'Arc, les visionnaires de tous temps, les prétendus révélateurs se multiplient; on verra même, après le martyre de la vierge vaillante, surgir une fausse Jeanne d'Arc, comme un vulgaire Smerdis, comme un opiniâtre et faux descendant de Louis XVII. Plus d'une extatique viendra s'incliner devant l'envoyée de Dieu; mais il y aura des fanatiques égarés, des imposteurs prêts à parodier l'inspiration.

Dans le courant de l'automne précédent, vint à la cour une certaine Catherine, de la Rochelle, affirmant « *qu'une dame blanche vêtue de drap d'or lui apparaissait chaque nuit et l'avait chargée (ce qui n'était pas à dédaigner) d'aller par les bonnes villes commander à chacun de livrer au roi tout ce qu'il avait d'or et d'argent, pour payer les gens d'armes de la Pucelle...* Elle saurait bien, ajoutait-elle, découvrir les trésors cachés... »

Catherine fut présentée à Jeanne d'Arc qui alla jusqu'à coucher deux nuits avec la soi-disante prophétesse, pour voir ou entendre sa *dame blanche*. Déception complète ! Jeanne consulta ses voix qui lui dirent que ce n'était que *folie et néant*. Elle empêcha le roi de prêter l'oreille à cette aventurière qui, après maints tours de sa façon, mourut misérablement.

Frère Richard n'avait pas cru, cette fois, devoir se munir d'eau bénite pour aborder Catherine. Sa tête, un peu vide, avait

tourné ; devenu intrigant, il tomba dans le piège de sa nouvelle protégée que Jeanne, disait-il, ne savait point apprécier. De là rivalités et intrigues faciles à deviner. Ceux qui avaient conspiré pour faire *mentir Dieu*, songeaient maintenant à contrefaire sa *bonne Providence*.

Pendant que Jeanne d'Arc, en plein hiver, était au siège de la Charité, Catherine proposait au roi d'aller traiter de la paix avec le duc de Bourgogne. A cette nouvelle, Jeanne répondit : « Il me semble qu'on ne trouvera de paix avec lui qu'au bout de la lance. » L'indigne nécromancienne passa au parti anglais, et, dans sa haine de femme jalouse et perverse, elle viendra, dans le procès de Rouen, déposer contre la Pucelle, des men-songes pleins de calomnies perfides. Elle en sera châtiée.

L'élan imprimé à la France par son héroïne avait été si puissant, qu'il continuait de lui-même, malgré les efforts des favoris du roi pour l'étouffer.

Dès le mois de février 1430, de bonnes nouvelles arrivaient de l'Yonne et de la Seine : Sens, qui avait fermé ses portes au roi allant à Reims, venait d'embrasser le parti français ; Melun insurgé s'était débarrassé de sa garnison anglo-bouguignonne. Paris rançonné au dedans par les soudards à la solde du Bourguignon, harcelé au dehors par les bandes de volontaires français, était impuissant à défendre sa banlieue ; Saint-Maur venait d'être pris, et l'opinion commençait à tourner le dos aux Anglais comme au duc Philippe.

Un nouveau complot tramé par les marchands, les gens de métier et quelques membres du parlement, avait failli introduire les Français dans la place. Un carme, servant d'émissaire, avait été arrêté et contraint par la torture de dénoncer ses complices. Plus de cent cinquante furent saisis, pour être les uns décapités ou noyés, les autres jetés en prison par faveur et argent comptant. Ceux-ci tuèrent leurs geôliers et allaient s'échapper de la Bastille, quand arriva l'Ile-Adam qui les fit passer par les armes et jeter dans la Seine.

L'Anglais néanmoins tentait un effort désespéré. On enrôlait, malgré eux, des malheureux terrifiés par le récit de leurs compatriotes sur la sorcière de France. Le 23 avril, jour de saint

Georges, débarquait à Calais, avec Winchester, Pierre Cauchon, l'exilé de Beauvais, et avec un nombreux cortège, le petit roi Henri VI, âgé de 8 à 9 ans.

On installait ce petit monarque à Rouen, dans le château fort commencé en 1420 par Henri V, son père, tout au bord de la Seine, pour mieux contenir la ville.

De son côté, le duc de Bourgogne gardait parole à Bedford, et se jouait de ses promesses à Charles VII.

Aussitôt après Pâques, occupé de son mariage avec une princesse de Portugal, il avait abandonné sa régence temporaire et gênante, et n'avait pu maintenir la Picardie qu'en lui promettant l'allègement des impôts. Bientôt, à la tête d'une nombreuse troupe raccolée de tous côtés, il s'avance sur Compiègne que Charles VII lui a cédé, mais qui refuse de lui obéir. Maître de la Marne par Meaux, il entend commander l'Oise par Compiègne, sans s'inquiéter autrement de la trêve qu'il a conclue et de ses suites. Voilà l'homme haineux, traître à sa parole et à sa patrie qui vendra la Pucelle aux Anglais.

Jeanne d'Arc n'ignorait pas les périls dont étaient menacés ses compagnons d'armes. Son inaction lui pesait plus que « mille tortures ». Dès lors, prête à s'immoler pour sa patrie, s'il le faut, elle encourage par lettres et courriers ses vaillants et indomptables défenseurs. Ses voix, du reste, l'appelaient sur la route du martyre, sans lui révéler toutefois le genre de mort qui l'attendait.

Voyant donc le roi immobile depuis des semaines et des mois, à Sully-sur-Loire, dominé par le mauvais génie du lieu, elle ne put supporter plus longtemps un pareil supplice.

Les voiles s'étaient déchirés; les illusions, les espérances, tout disparaissait. Elle connaît son roi désormais, et comprend qu'il n'y a rien à attendre de celui qui n'a rien voulu entendre aux voies de Dieu. Les grâces, les bénédictions de son sacre obtenu si miraculeusement, rien n'a pu l'arracher à son apathie. Comme le cœur de la vierge de Domremy dut saigner à ces pensées, elle qui, après Dieu, aimait l'élu de Dieu, plus que son père, sa mère, ses frères et sa sœur !

Elle sent que tout effort pour le tirer des mains de ses per-

fides conseillers sera vain ; mais le Ciel s'est fait entendre, il faut marcher : elle partira. Il y a treize mois que, rayonnante de foi et d'amour patriotique, elle abordait à Chinon l'ingrat et singulier monarque qu'elle quitte aujourd'hui pour ne plus le revoir ?...

Dans les premiers jours d'avril, Jeanne, qui avait mis sa maison militaire au courant de son projet, quitte la cour, sous prétexte d'une course à la campagne, et suivie de sa faible escorte, prend la route la plus directe pour gagner l'Ile-de-France.

On ne court point après elle, tant le conseil se trouve à l'aise d'en être débarrassé. Du reste, ne s'est-elle pas éloignée sans prendre congé du roi ?...

Quelques jours après ce départ furtif, nous la retrouvons à Melun, visitant l'état des remparts.

Cette ville venait de chasser l'Anglais de ses murs, pour reconnaître le vrai roi de France.

Pendant que, seule, la Pucelle fait le tour de la ville, en suivant le boulevard, soudain ses saintes lui apparaissent et lui révèlent un fait qui la glace d'effroi : « Jeanne, tu seras prise avant la Saint-Jean ! Il faut qu'il en soit ainsi : ne t'étonne point ; prends tout en gré : Dieu t'aidera... »

Quelle effrayante nouvelle ! Prise ! captive ! elle qui devait chasser les Anglais de toute la France. Vaincue, enchaînée, aux mains de l'ennemi qu'elle déteste comme tel, elle, l'ange de la victoire !.... Comment ne prend-elle pas la fuite pour regagner bien vite son foyer paternel, où sa mère éplorée, malade, la couvrirait de ses baisers et de son amour ? Le chemin est libre par Reims, par Châlons. Pourquoi ne pas jeter son armure, en disant comme Robert de Baudricourt : « Et maintenant, advienne que pourra ! »

Pareils sentiments, résolution si naturelle, avaient quelque chose de trop humain pour entrer dans le cœur de l'envoyée du ciel. C'est une victime sans tache dont Dieu exige l'immolation volontaire, pour le salut de la France.

Jésus son Sauveur, dont le nom est sur ses lèvres, inscrit sur sa bannière, n'a-t-il pas donné sa vie pour le salut du monde, d'un monde qui l'a méconnu ?...



Jeanne d'Arc, depuis longtemps, a fait le sacrifice de sa vie pour la France : mais la captivité pour elle est pire vingt fois que la mort sur les champs de bataille ... Et pourtant, elle incline sa tête virginale devant la volonté de Dieu, sauf à faire tous ses efforts pour échapper, s'il est possible, à cette triste prédiction. « Mon Père, disait Jésus, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi ! » Jeanne s'apprête au martyre comme naguère au triomphe ; seulement elle demande à ses frères du Paradis de lui épargner les misères d'une trop longue captivité, par la grâce d'une mort prompte, puisqu'elle est inévitable. Elle garde le silence sur cette pénible révélation, et montre jusqu'au bout à ses compagnons d'armes, même sérénité et même vaillance.

Admirable force d'âme dont les cœurs purs, humbles et soumis ont seuls le secret.

Désormais, pourtant, elle cessera d'imposer ses impérieuses inspirations aux capitaines qui la suivront ; et, d'après son témoignage, « s'en rapportera le plus souvent à eux du fait de la guerre. »

De Melun, Jeanne se rendit à Lagny-sur-Marne. A peine entrée dans la ville, elle voit accourir à elle une députation. La place est en émoi : trois jours auparavant, une brave et digne chrétienne avait mis au monde un enfant qui mourut avant d'être baptisé. La pauvre mère, dans sa foi, ne pouvait se consoler d'un tel malheur. Aussi, avait-elle fait porter le petit cadavre devant l'autel de Notre-Dame, et à sa requête, les jeunes filles de Lagny priaient, nuit et jour, pour obtenir la résurrection, au moins momentanée, de l'enfant. On venait donc supplier l'envoyée de Dieu de joindre ses prières à celles des jeunes filles de Lagny. Jeanne y court tout de suite et unit sa voix aux supplications qui se font entendre. Presque aussitôt, l'enfant donne signe de vie, bâille trois fois, et de noir qu'il était, reprend couleur de chair bien vivante. On le baptise sans retard, et il va bientôt rejoindre les anges du ciel. Nous retrouverons ce fait aux pièces des procès de condamnation et de réhabilitation.

Encore tout émus du miracle accompli dans leur église, les échevins de la ville viennent donner avis à la Pucelle que,

sous leurs murs, rôde une bande de pillards cruels, aux ordres de Franquet d'Arras, aventurier redoutable par sa bravoure.

Sans plus attendre Jeanne monte à cheval, et suivie de ses gens renforcés par l'élite de la garnison de Lagny, elle cherche l'ennemi à travers la campagne.

Bientôt il est en vue : prompt comme l'éclair, sur son ordre, sa troupe tombe sur les pillards qui se défendent avec acharnement. Mais les bandits, taillés en pièces, restent sur le carreau ou se rendent à merci. Franquet est au nombre des prisonniers ; Jeanne songeait déjà à l'échanger contre un hôtelier de Paris, qu'elle avait connu sous les murs de cette capitale, quand le bailli de Lagny vint, au nom de la loi, réclamer Franquet d'Arras, comme coupable de plusieurs crimes capitaux, déclarant à l'héroïne que ce serait faire grand tort à justice que de délivrer un meurtrier, un traître et un larron de cette espèce. Jeanne d'Arc céda à la requête trop juste du bailli, et Franquet, condamné régulièrement à Senlis, fut décapité. Jeanne garda pour elle son épée qui, paraît-il, était d'acier bien trempé.

De Lagny, la Pucelle se rendit à Senlis, et de cette ville à Compiègne, dont on préparait la résistance, Philippe de Bourgogne, que nous avons laissé dans les environs, attaquait les forteresses d'alentour. Il avait déjà pris Gournay-sur-Aronde et assiégeait Choisy-sur-Aisne, au confluent de l'Aisne et de l'Oise. Arrivée à Compiègne, Jeanne y trouve un des Bourbons, le comte de Vendôme, commandant pour le roi les villes situées au nord de la Seine, et, sinistre présage, le chancelier archevêque de Reims, qui, depuis l'expiration de la trêve, cherchait à renouer ses dérisoires négociations avec le duc de Bourgogne.

On résolut de secourir Choisy. Le camp bourguignon était couvert par l'Oise et par l'Aisne ; Jeanne, avec deux mille hommes commandés par Xaintrailles et quelques autres bons capitaines, tenta, sans succès, de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Evêque, au-dessous de Noyon. Après cet échec, la petite armée revint à Compiègne, puis remonta l'Aisne pour aller la passer à Soissons.

Le gouverneur de cette ville, vendu secrètement aux Bour-

guignons, laissa pénétrer Jeanne suivie de l'archevêque de Reims, dans la place, mais refusa l'entrée à l'armée.

Pourquoi l'armée de Jeanne ne força-t-elle pas les portes de Soissons ? Mystère ! L'armée se dispersa ; Jeanne revint à Compiègne, le cœur brisé, et Soissons ouvrit ses portes à Jean de Luxembourg, principal lieutenant du duc de Bourgogne, et que nous retrouverons bientôt.

Choisy s'était rendu ; et Philippe repassant l'Oise, était venu asseoir son camp devant Compiègne, du côté du Beauvaisis.

Jeanne d'Arc aimait Compiègne : son cœur était avec cette population « si bonne et si française ». Mais ses voix venaient à chaque instant lui renouveler la terrible prophétie de sa captivité *par trahison*.

Un matin, elle se fit dire la messe en l'église Saint-Jacques. Elle y communia, puis se retira près d'un pilier pour prier à son aise. Absorbée dans son action de grâces, elle n'avait point remarqué l'affluence qui se faisait autour d'elle, discrètement. Quand elle releva la tête, plus de cent enfants, et nombre d'autres personnes pleines de respect et d'affection, l'entouraient pour la contempler dans sa ferveur. Elle lut dans leurs yeux l'expression sincère de leur amitié pour elle, et ne put retenir devant eux le cri de son âme accablée d'angoisses : « Mes enfants et chers amis, leur dit-elle, sachez que l'on m'a *vendue* et *trahie*. Bientôt je serai livrée à la mort. Aussi, je vous supplie de prier Dieu pour moi ; car jamais plus je n'aurai la puissance de servir le roi, ni le royaume de France. »

Trahie, elle l'était, hélas ! depuis de longs mois déjà ; elle va l'être définitivement. Vendue, elle le sera indignement, contre le droit de la guerre qui exige seulement rançon ; et ce sont des Français qui la vendront à l'ennemi, sans qu'une voix autorisée se fasse entendre pour la réclamer !

Malgré tout, jusqu'au dernier moment, Jeanne fait tout ce que peut lui inspirer son courage patriotique, pour repousser l'ennemi de la France.

La ville n'était pas si bien gardée qu'on ne pût en sortir. Aussi Jeanne recrutait-elle de toutes parts des défenseurs que son habileté savait faire pénétrer dans les murs. Le 23 mai, elle

est encore à Crépy-en-Valois, où elle réunit rapidement 400 combattants, pour les amener à ses amis de Compiègne. Elle part à minuit, traverse la forêt et arrive le 24, sans encombre, au lever du soleil, dans la place.

Une sortie fut résolue d'accord avec le gouverneur de la ville, Guillaume de Flavy.

L'Oise sépare la ville de Compiègne de l'ennemi ; le pont jeté sur cette rivière est protégé par un boulevard. De ce boulevard court une chaussée qui, traversant la prairie, aboutit au village de Margny.

L'ennemi s'était cantonné çà et là, autour de la ville, dans les endroits jugés les plus propices. Margny est occupé par un détachement bourguignon aux ordres de Baudot de Noyelles. Vers le sud, à Venette, se tient Montgomery, à la tête d'un corps anglais. Plus loin, au nord, dans le village de Clairoy, Jean de Luxembourg, campe avec ses Picards, sortis la veille de Soissons. Enfin, le duc de Bourgogne, en personne, commande la réserve à Coudun-sur-l'Aronde, en arrière de Clairoy.

Ces dispositions bien connues, Jeanne d'Arc et ses capitaines résolurent de couper les positions ennemies par le centre, en se jetant sur Margny. Flavy, du reste, se charge d'empêcher les Anglais de secourir les Bourguignons. Pour cela, il garnit la chaussée de coulevrines, d'archers, d'arbalétriers prêts à écraser l'ennemi s'il ose s'aventurer de ce côté.

Il fait préparer également, sur la rivière, des bateaux couverts, pour aider, en cas de nécessité, à accélérer la rentrée des troupes dans la ville.

Il est cinq heures du soir ; la brise est fraîche, on a tout le temps nécessaire pour infliger à l'ennemi une sanglante défaite. La troupe est pleine d'entrain. Jeanne, l'étendard à la main, le visage rayonnant sort de Compiègne à la tête de cinq cents hommes d'élite, partie à cheval, partie à pied, et fond sur Margny. La garnison de ce village s'avance en bon ordre, mais ne peut résister au choc ; culbutée rapidement, elle se rejette dans Margny où on la poursuit. A la voix de ses chefs, et sur-

tout de Jean de Luxembourg qui est là, elle fait volte-face : on se bat corps à corps, on se poursuit à travers les rues et les jardins. Appelés en toute hâte, les Bourguignons accourent en masse ; mais l'élan des assaillants est tel que l'ennemi, toujours grossissant, est quand même obligé de reculer.

A ce moment arrivent de Venette, au pas de course, cinq cents Anglais que les compagnons de la Pucelle aperçoivent sur leurs derrières. Oubliant que l'artillerie du boulevard les protège, ils se croient pris entre deux feux, et commencent à fuir vers la place forte. Les fuyards se précipitent sur le boulevard, masquent les Anglais qui les chargent, sans que l'artillerie de Flavy puisse les défendre. Ainsi, ils permettent à l'ennemi de gagner la chaussée pour se porter sur Margny et sur Compiègne.

A cette vue, les compagnons fidèles de Jeanne qui se battent comme des lions autour d'elle, s'écrient : « Fuyons vers la ville, ou nous sommes perdus !

— Taisez-vous, riposte la Pucelle, il ne tient qu'à vous qu'ils soient déconfits : ne pensez qu'à bien frapper sur eux !... »

Ses gens ne la voulurent pas croire ; et prenant son cheval par la bride, ils la forcèrent à retourner vers la ville. C'était courir au désastre.

De la part de sa fidèle escorte, pourquoi ce manque de foi aux paroles de celle qui tant de fois, depuis un an, a forcé la victoire à se ranger sous sa bannière?... Que serait-il advenu, si on l'eût écoutée?... Questions difficiles à résoudre.

Jeanne, malgré elle, bat en retraite, protégeant les siens avec une audace supérieure.

Des flots de cavaliers bourguignons et picards la suivent, têtes sur croupes : c'est à qui pourra la saisir. Devant elle, entre son escorte et la place, d'autres Bourguignons mêlés d'Anglais poussent, l'épée dans les reins, les premiers fuyards, et assaillent déjà la barrière. C'est une mêlée confuse, une véritable cohue. Craignant de voir l'ennemi envahir la ville, de Flavy oublie son artillerie, fait fermer la barrière et lever le pont-levis.

Où sont ses archers ? où sont ses arbalétriers ?...

Comment, l'Anglais menace Compiègne et les coulevrines et les canons se taisent ?... La libératrice de la France est en danger, et Compiègne l'abandonne ?... Trahison ! trahison !

Les bateaux sont encombrés : mais le cavalier pourrait-il quitter sa monture pour se jeter sur ces radeaux ?...

Au milieu de tout ce brouhaha, Jeanne d'Arc, la pointe de son épée en avant, fait bonne face à qui se présente. D'Aulon son écuyer, Pierre d'Arc son frère, Xaintrailles et quelques autres se défendent comme ils peuvent : mais que faire contre la multitude qui les presse ?

La Pucelle recule, pas à pas, vers la rivière, quand elle se voit acculée avec ses braves dans l'angle formé par le flanc du boulevard et le talus de la chaussée... Sa bannière, la bannière d'Orléans, de Patay, de Reims et de Lagny, s'agite en vain pour appeler au secours : le secours ne vient pas ! La fidèle armée de Jeanne la victorieuse n'est plus là : *elle se cache derrière les remparts !...*

Le glorieux étendard tombe, renversé par des mains françaises. Les derniers fidèles compagnons de la Pucelle ralentissent sur le champ de bataille, ou sont aux mains d'un ennemi acharné. Elle, pourtant, lutte toujours, sans vouloir se rendre.

Dix cavaliers l'entourent, arrêtent son cheval, lèvent l'épée sur sa tête en criant : « Rendez-vous ! Donnez-moi votre foi !

— J'ai juré, répond-elle, et donné ma foi à autre qu'à vous : je lui tiendrai mon serment. »

A ces mots, un archer brutal la tire violemment par sa robe de drap d'or : elle se sent désarçonnée et tombe de cheval. L'archer et son maître, le sire de Wandonne, hommes d'armes de l'Artois au service de Jean de Luxembourg, s'emparent de la Pucelle abattue et l'emmènent prisonnière à *Margny*.

Pleurez, bonnes gens de Compiègne ; pleurez, enfants qui naguère l'avez entendue au pied des autels !

Voilà la prédiction de ses voix accomplie : *Je serai trahie, vendue et livrée à la mort.*

La période de la lutte est achevée pour elle ; c'est le martyre qui commence.

### CHAPITRE III

Jeanne d'Arc prisonnière. — Beaulieu. — Beaurevoir. — Le Crottoy, Drugy Rouen. — Elle est vendue aux Anglais pour dix mille francs. — Félonie du roi de France.

Les vainqueurs de la Pucelle étaient ivres de joie. « Ils faisaient plus grands cris et *esbaudissements*, dit Monstrelet, que s'ils eussent pris toute une armée de cinquante mille hommes. »

Le duc de Bourgogne arrivait de Coudun à Margny, au moment même où Jeanne d'Arc y était ramenée captive. Hélas ! c'était un plus noble *rendez-vous* qu'elle lui avait donné, l'an passé, à Reims !

Que se dirent-ils ? Philippe, ni les siens ne l'ont jamais révélé. « Le duc, dit Monstrelet, parla à elle d'aucunes paroles dont je n'ai point souvenance, quoique j'y fusse bien présent. » Le chroniqueur bourguignon était trop bon courtisan pour se souvenir de ce qui n'était point à l'honneur de son maître.

Philippe le Bon n'avait pas l'âme plus élevée que Charles VII. Son orgueil était satisfait par son triomphe sacrilège sur la France. Il tenait en main l'héroïne victorieuse des Anglais : France et Angleterre, pensait-il, étaient à ses pieds. Ses lettres, expédiées partout pour annoncer la grande nouvelle, exultent d'emphase sous leur formule d'hypocrite dévotion. « Il rend grâces et louanges à Dieu d'avoir mis fin à la *folle créance des peuples en icelle femme !...* »

Les Anglais n'étaient que médiocrement satisfaits : ce n'étaient pas eux qui avaient abattu le terrible étendard de la sorcière ; mais leur haine fit taire leur orgueil.

Au reste, Philippe de Bourgogne, leur bon allié, ne disait-il pas dans ses lettres qu'il avait vaincu la Pucelle pour son seigneur, le roi Henri VI, souverain de France et d'Angleterre ?...

Les capitaines anglais crurent fermement que le « charme » qui soudainement avait changé leurs triomphes en désastres, était enfin rompu ; la France, cette fois, était captive avec son étrange Pucelle !

Tout Anglais fit aussi grand'fête de la prise d'une « pastoure » de dix-huit ans que de la captivité du roi Jean à Poitiers, ou de la destruction de la noblesse française à Azincourt : « ils ne l'eussent donnée pour Londres, » dit énergiquement le poète Martial de Paris. Partout c'étaient des *Te Deum* chantés au son des cloches en volée !

La vraie France, en deuil profond, répondit à l'allégresse de ses ennemis par une morne stupeur. Le bon peuple des campagnes, qui avait cru voir la fin de maux incalculables dans cet ange libérateur, pleurait à chaudes larmes. Dans les cités rendues ou conservées à la France par la Pucelle, la consternation fut inexprimable. A Orléans, à Blois, à Tours, à Chinon et dans vingt autres villes, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance : tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de saint Martin, au chant lugubre du *Miserere*. Les pauvres gens accusaient hautement les seigneurs et les capitaines d'avoir trahi la « sainte fille », qui supportait les faibles et réprimait les vices des puissants.

Et le roi de France Charles VII, et son conseil, quelle part prirent-ils à la désolation publique ?

Un document sorti des archives de Reims va nous le dire. Tandis que Philippe de Bourgogne expédiait ses lettres de réjouissance à ses bonnes villes anglo-bourguignonnes, le chancelier de France, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, mis en possession de son siège par Jeanne d'Arc, envoyait les siennes aux bonnes villes françaises.

Voici, en substance, ce qu'il écrivait aux habitants de sa ville archiépiscopale : « Jeanne la Pucelle a été prise devant Com-



piège, parce qu'elle ne voulait pas se soumettre au conseil royal, *mais bien faire tout à son plaisir*. Un jeune pastour, gardeur de brebis dans les montagnes du Gévaudan, en l'évêché de Mende, est venu vers le roi, disant « *ni plus ni moins* que avait fait Jeanne la Pucelle, et qu'il avait commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi, et que, sans faute, les Anglais et Bourguignons seraient déconfits. Et sur ce qu'on lui dit que les Anglais avaient fait mourir la Pucelle, il répondit que tant plus il leur en mésadviendrait, et que Dieu avait souffert prendre Jeanne la Pucelle, pour ce qu'elle s'était constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avait pris, et qu'elle n'avait pas fait ce que Dieu lui avait commandé, mais avait fait sa volonté. »

Voilà donc le mystère d'iniquité on ne peut mieux dévoilé ! Après avoir trahi Jeanne d'Arc, après l'avoir empêchée par tous les moyens de remplir sa mission divine, on l'accuse d'avoir substitué sa volonté à celle de Dieu, et on lui prête des sentiments qu'elle n'a jamais eus, parce qu'elle « ne voulait croire au conseil royal », qu'elle regardait avec raison comme peu conforme à la volonté divine. Pour rassurer les populations crédules, on oppose à la Pucelle un berger du Gévaudan, *stigmatisé comme François d'Assise*, et qui se donne, lui aussi, pour l'envoyé de Dieu, destiné à bouter dehors Anglais et Bourguignons (1). Pour une fable bien inventée, en voilà une ! et c'est un archevêque qui l'écrit !

Hélas ! l'histoire de l'Eglise nous apprend que plus d'un évêque a trahi sa haute et sublime mission, quand il ne s'est pas fait Judas à demi. Jésus-Christ n'a pas promis l'infailibilité à l'épiscopat, mais bien à Pierre et à ses successeurs, pontifes suprêmes.

La catastrophe de Compiègne épargna aux favoris et à leur roi de Sully-sur-Loire, une lutte bien dangereuse contre la Pucelle, le jour où elle aurait donné la main au duc d'Alençon et au connétable de Richemont, cœurs vraiment français.

(1) Ce malheureux berger, envoyé plus tard en expédition par son protecteur Regnault de Chartres, n'aboutit qu'à une honteuse déroute.

Nous aurons bientôt à juger la conduite indigne de Charlès VII vis-à-vis de la noble libératrice de son royaume.

En attendant, quel va être le sort de Jeanne d'Arc ? C'est le duc de Bourgogne qui doit en décider.

En effet, le sire de Wandonne, qui l'a prise avec son archer, dépend de Jean de Luxembourg, et celui-ci n'est qu'un des lieutenants de Philippe. Comment ce prince, si affectionné en apparence aux règles de la chevalerie, va-t-il traiter celle qu'un roi a daigné anoblir, et qui, en fait, est la chevalerie vivante ?

Elle a droit, de par ses titres et prouesses, à tous les égards des plus nobles et des plus braves chevaliers. Bayard et Du-guesclin n'ont pas mieux mérité de la Patrie, et nos rois ont payé leur rançon !...

Provisoirement, Wandonne a remis sa captive, selon le droit de guerre, à son maître Jean de Luxembourg ; celui-ci l'a internée dans son château de Beaulieu, près de Noyon.

Avant les Anglais, d'autres en leur nom, se sont hâtés d'intervenir. Ce n'est pas assez qu'un archevêque essaie par lettres d'enlever à Jeanne la sympathie publique.

Dès le 26 mai, le lendemain de l'arrivée de la « grande nouvelle à Paris, le vicaire général du grand inquisiteur de France écrit au duc de Bourgogne, pour le supplier et « lui enjoindre, *sous les peines de droit* », d'envoyer prisonnière à lui, vicaire général susdit, « certaine femme, nommée Jeanne, que les adversaires de ce royaume (Anglo-Français) nomment la Pucelle, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie, pour ester, selon le droit, par devant le promoteur de la sainte Inquisition ; répondre et procéder comme raison devra, au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'Université de Paris. »

Une lettre de l'Université appuyait la sommation de l'inquisiteur, écrite et signée par son greffier.

Le tribunal du Saint-Office, endormi depuis longtemps, se réveille tout à coup, pour traduire à sa barre la plus glorieuse victime qu'il eût jamais osé mander.

Et c'est l'Université de Paris, ce foyer jadis si respecté des

lettres et de la philosophie, si jaloux de ses privilèges vraiment libéraux, qui *ravive* l'Inquisition et s'identifie avec elle !

Ne croirait-on pas que ces sophistes scolastiques ont vu d'un mauvais œil une femme, au nom du ciel, relever une cause qu'ils avaient jugée perdue ? Pourquoi cet empressement à venger leur infailibilité compromise ? Vont-ils prouver que tout ce qui n'est pas de leur goût vient de l'enfer ?...

Disons pourtant, à leur honneur, que le vicaire général de l'Inquisition ne reparaitra plus dans l'affaire, et que l'Université de Paris n'aura que le droit d'opiner du bonnet.

A la fameuse sommation, le duc de Bourgogne ne répondit pas. Il ne voulait pas se dessaisir si facilement d'un gage comme celui qu'il avait sous la main.

La démarche empressée de l'Université de Paris avait comblé les vœux des deux hommes ambitieux et cruels qui gouvernaient l'Angleterre et la partie de France honteusement soumise au roitelet d'outre-Manche : nous voulons dire le cardinal Winchester et son neveu Bedford.

Arracher Jeanne d'Arc aux mains des Bourguignons, c'est facile avec de l'or ; mais qu'en faire, quand ils la tiendront ? La tenir captive ? c'est insuffisant pour leur politique assoiffée de vengeance. La mettre à mort ? c'est soulever l'indignation de la chrétienté tout entière, qui tient l'héroïne pour personne « de grande chevalerie » ayant vaillamment soutenu son parti par les armes.

D'ailleurs, son supplice, résultat de la force brutale, loin de détruire son œuvre, ne fera que la grandir.

Il faut qu'elle meure déshonorée, en déshonorant avec elle son œuvre, son roi et son parti...

Pour ce faire, un procès d'hérésie mêlée de sorcellerie, montrera, dans les miracles de la vierge de Domremy, des prodiges néfastes et diaboliques ; dans sa mission, une révolte contre l'Eglise ; dans le sacre de Charles VII, un ouvrage digne de l'enfer ; dans son supplice bien mérité, la conséquence légale d'un jugement inattaquable, émanant de l'autorité de l'Eglise.

Si, par hasard, on pouvait obtenir de Jeanne elle-même le désaveu public et judiciaire de sa mission, ce serait parfait !

Voilà ce que l'Université de Paris, ignominieusement vendue, venait offrir à l'Angleterre, sa maîtresse depuis le pacte infâme signé à Troyes !

Bedfort et Winchester étaient trop habiles pour ne pas saisir cette arme forgée dans l'autre de Lucifer ; mais ils se réservèrent d'en modifier l'usage à leur gré.

S'en remettre aux fluctuations d'un corps puissant comme l'Université, leur parut bien dangereux : ne valait-il pas mieux user du pouvoir, de l'influence incontestable des docteurs, sans se livrer à eux ?...

Winchester avait sous la main l'instrument le plus capable de bien servir ses desseins : c'était l'évêque exilé de Beauvais, le misérable Pierre Cauchon, l'âme damnée du parti anglais, le fuyard, dernièrement revenu de Londres à Rouen, dans le cortège du petit roi Henri VI.

Docteur en droit canon, Cauchon, ou Cochon, ou *Cohen*, disent certains chercheurs, avait été chargé des intérêts du parti de Bourgogne au concile de Constance (1), contre l'illustre Gerson et autres docteurs *orléanais*.

De retour de Constance, il s'était associé à toutes les fureurs des Cabochiens. En 1418, il se fait nommer commissaire pour réprimer et juger les prêtres qui *soutiennent* le parti des *Armagnacs* et du roi.

Pour récompense de son beau zèle, Philippe le fait élever, en 1420, au siège épiscopal de Beauvais, où il transforme bientôt la *cour de chrétienté* en un tribunal de persécution politique. Chassé honteusement de sa ville épiscopale, en août 1429, par l'insurrection nationale contre l'Anglais, il était parti, le cœur plein de fiel et ne respirant que vengeance.

Le conseil royal d'Angleterre l'avait accueilli comme une victime de sa cause en France, et avait sollicité près du Pape sa translation au siège vacant de Rouen. Cet ambitieux n'avait pas la moindre notion de patriotisme ; il sacrifiait la France à ses convoitises. Nul ne pouvait mieux que lui servir la politique anglaise.

(1) Il s'agissait de faire excommunier le roi de France et ses partisans pour avoir tué Jean Sans-Peur au pont de Montereau.

Il est conservateur en titre des privilèges de l'Université : selon le droit ecclésiastique, il sera l'assesseur nécessaire, dans le projet de procès intenté à la Pucelle, attendu, prétend-il, qu'elle a été prise sur le terrain de sa juridiction.

Cauchon n'hésite pas une minute : quelle bonne aubaine pour faire sa cour à l'ennemi de la France !

Il se hâte d'écrire officiellement à celui qu'il nomme « roi de France et d'Angleterre » pour réclamer son droit ; et, dès le 12 juin, le Conseil anglais informe l'Université de Paris que l'évêque de Beauvais et l'inquisiteur sont désignés pour instruire le procès de la sorcière d'Orléans.

Mais, avant tout, il fallait la tenir ; un mois se passa en intrigues.

Pendant ce laps de temps, le duc de Bourgogne, renforcé par les Anglais, assiégeait Compiègne des deux côtés de l'Oise ; mais le gouverneur, puissamment aidé par les habitants indignés de la prise de la Pucelle, se défendait énergiquement et, cette fois, sans défaillance.

Jeanne d'Arc n'était plus à Beaulieu. Usant du droit de tout prisonnier de guerre, elle avait trouvé moyen de tromper ses gardiens, en les enfermant derrière elle, et se croyait déjà libre, quand le concierge de la tour du château l'arrêta. Jean de Luxembourg, effrayé du danger de perdre une si belle rançon, l'envoya, loin du théâtre de la guerre, à Beaurevoir-en-Vermandois, sur les confins du Cambrésis.

Le 16 juillet, l'agent anglais, Pierre Cauchon, accompagné de notaires apostoliques, se présentait au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, en leur *bastille*, devant Compiègne, et leur remettait une sommation du roi Henri VI, la sienne propre, comme évêque de Beauvais, et de nouvelles lettres de l'Université de Paris. Ladite Université se plaignait fort de ce que le duc n'avait pas répondu à sa première lettre, et adjurait Luxembourg d'être fidèle à son serment de l'ordre de chevalerie. Elle parlait de Jeanne comme d'un *Manès* ou d'un *Mahomet*, ayant introduit « en ce royaume idolâtries, erreurs, mauvaises doctrines et autres maux *innumérables* ».

Jeanne, on le voit, est condamnée avant toute procédure.

Aussi l'Université dans sa lettre, a-t-elle soin de faire remarquer que, vouloir essayer de délivrer la prisonnière par rançon ou de toute autre manière, ce serait « un énorme péril, un dommage sans pareil pour toute la chose publique ». En conséquence, elle requiert la remise de Jeanne soit à l'inquisiteur de la foi, soit à l'évêque de Beauvais.

Devant ce langage, on se demande de quel aveuglement peuvent être frappés des ministres de Jésus-Christ, docteurs, licenciés, chanoines, abbés, etc. En vérité, la cause politique la moins avouable peut donc faire tourner la tête et le cœur de gens instruits, élevés aux plus hautes dignités temporelles et spirituelles ?... Oui, et c'est là une honte pour l'humanité pleine de faiblesse.

La sommation de Cauchon va plus vite au fait : il connaît son monde, et sait parfaitement que les chefs bourguignons seront plus sensibles aux pièces d'or qu'au dommage causé à l'Eglise par les « errements » de la foi. Aussi, tout en requérant Jeanne la Pucelle pour être livrée à l'Eglise, sous le soupçon de sortilège et d'idolâtrie, il se hâte d'ajouter que le généreux roi d'Angleterre, « qui pourrait bien ne pas considérer l'accusée comme prisonnière de guerre, offre pourtant à ceux qui la détiennent, la somme de six mille francs, et au sire de Wandonne une rente de deux ou trois cents livres. »

Comme ses arguments n'ont pas l'air de prendre, il élève bien vite ses offres à dix mille francs. Ce nouvel appoint parut plus convaincant !....

D'après les droits, usages et coutumes de France, le chef de la guerre, et le plus souvent le roi, pouvait racheter aux « preneurs », quels qu'ils fussent, tel ou tel prisonnier désigné, moyennant dix mille francs, sans que les intéressés pussent refuser l'offre. Donc le duc de Bourgogne pouvait et devait loyalement sauver Jeanne d'Arc : il ne l'a pas fait.

Le roi de France pouvait aussi et devait, à plus forte raison, offrir la rançon de Jeanne, son chevalier, la libératrice de son royaume... Il n'en a rien fait !...

La sommation du roi Henri posait le droit strict ; mais ce droit n'était guère de mise envers un sujet tel que le duc de

Bourgogne ; et, sans son consentement, le duc de Luxembourg, son lieutenant, ne pouvait rien. Quelle fut leur réponse immédiate ? On l'ignore. Les deux compères durent remettre à plus tard leur décision.

L'état assez précaire de leurs affaires demandait réflexion. Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, était un personnage de grande naissance et de forte ambition, mais de maigre fortune. Cadet de famille, il avait habilement manœuvré pour se faire constituer l'héritier de sa tante, comtesse de Saint-Pol et de Ligny, au détriment de son frère aîné. Il lui fallait donc ménager les Picards et se faire parmi eux une position importante, qui lui permit de tenir la balance entre les Anglais et le duc de Bourgogne : c'étaient là deux maîtres à servir ; mais il avait besoin d'argent.

Philippe le Bon, de son côté, avait de graves soucis : Compiègne tenait toujours ; ses armes venaient d'échouer dans le Dauphiné ; sa situation dans les Pays-Bas se compliquait ; les Liégeois menaçaient Namur, et il lui fallait lever le siège de Compiègne, pour courir au secours de cette ville ; enfin, les Anglais entravaient le commerce des toiles et des draps, principales ressources de ses sujets du Nord.

Au moment où il entra dans les Pays-Bas, son cousin, le duc de Brabant et de Limbourg, trépassait sans laisser d'enfants. Philippe avait bien des cohéritiers ; mais le droit du plus fort étant le meilleur, il s'empara de tout. Restait une crainte, l'influence des Anglais à l'égard des cousins dépouillés.

Pierre Cauchon sut exploiter la situation, et fit voyage sur voyage auprès du duc et de Jean de Luxembourg : il finit par les convaincre.

Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg cédèrent à tant d'obsessions : promesse fut faite de remettre la Pucelle aux mains des Anglais, qui n'avaient nul droit sur elle, moyennant *dix mille francs*, payés comptant. C'était un marché de Judas.

Du mois de juin au mois d'octobre, Jeanne d'Arc avait été tenue « en prison honorable » à Beaurevoir, château situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai. La femme et

la tante de Jean de Luxembourg, qui habitaient ce château, avaient traité l'illustre captive avec égards et sympathie. Il paraît même qu'elles auraient fait tous leurs efforts pour empêcher la Pucelle de tomber aux mains des Anglais ; sachant que ceux-ci lui faisaient un grave grief de porter des habits d'homme, elles la supplièrent plusieurs fois de reprendre des vêtements de femme.

Jeanne s'y refusa absolument, en disant qu'elle n'avait pas la permission de son *Seigneur*, par l'ordre duquel elle les avait pris. Du reste, elle espérait toujours pouvoir reprendre ses armes et guerroyer.

Les dames de Luxembourg furent saisies d'horreur lorsqu'elles connurent l'odieux marché de messire *Jean*, et virent Pierre Cauchon, portant la bourse comme Judas, venir réclamer l'exécution de son pacte abominable. L'argent qu'il apportait, c'était de l'argent français, fourni par les Etats de Normandie, sur réquisition de l'Anglais Bedford !...

La vieille comtesse de Ligny supplia son neveu de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason impérial et royal des Luxembourg. C'était trop tard pour cette âme avide ; Jean s'enfonça en désespéré dans son crime. Il ne pouvait ignorer que sa prisonnière, étant Française, ne devait pas être livrée à l'étranger, même Anglais.

La Pucelle, jusqu'alors, paraissait assez résignée : ses voix la visitaient et la consolaient dans sa prison ; le sort de Compiègne la préoccupait bien plus que le sien. Il lui semblait que la fortune de la France fût attachée à cette bonne et loyale cité, comme naguère à Orléans ; elle n'aspirait à être libre que pour courir aider ses « bons amis de Compiègne ».

Or, un jour, on lui dit qu'elle était vendue aux Anglais, ses méchants adversaires, et que tous ceux de Compiègne, y compris les enfants, seraient massacrés, et la ville brûlée, quand elle serait prise.

Horreur ! Une affreuse angoisse s'empara de cette âme si haute et si tendre. Deux idées l'absorbèrent : échapper aux Anglais à tout prix ; tâcher, coûte que coûte, de porter secours à Compiègne !



Une violente et irrésistible tentation se présente à son esprit : sauter du haut du donjon où elle est enfermée ! Ses voix se firent entendre : « Prends tout en gré, disaient-elles, Dieu secourra ceux de Compiègne ! » Rien ! Pour la première fois, Jeanne résista. « Oh ! pensait-elle, mieux aimerais-je mourir que d'être mise en la main des Anglais ! Serait-il possible que Dieu laissât périr ces bonnes gens de Compiègne qui ont été et sont si loyaux à leur Seigneur ?... »

L'épreuve était grande ; Jeanne, obéissant à sa vivacité naturelle, ne sut point réfléchir davantage. Qui sait ? Dieu, les Anges, la sainte Vierge lui viendront peut-être en aide ! Dans sa fougue indomptable des jours de bataille, sans mesurer le danger, elle se jette dans le vide...

On la trouva évanouie au pied de la tour, à l'extérieur du château, dans le fossé même. Cette chute, d'une hauteur de quinze à vingt mètres, devait la tuer, en lui rompant les membres. Il n'en fut rien. Elle n'avait d'autre mal qu'un tremblement nerveux qui l'empêcha, pendant deux ou trois jours, de prendre aucune nourriture. Les bonnes châtelaines, sans nul doute, lui prodiguèrent leurs meilleurs soins : elle fut bientôt sur pied.

Revenue à elle, des paroles de regret, de désespérance lui échappèrent ; mais ses bonnes conseillères ne tardèrent pas à la reconforter : « Confesse-toi, demande pardon à Dieu ! disaient-elles ; sans faute, ceux de Compiègne auront secours avant la Saint-Martin d'hiver. »

Jeanne se confessa humblement et conçut un grand regret de sa faute, d'avoir tenté Dieu. C'est ici encore la preuve de notre faiblesse quand nous résistons à la grâce. La foi se raffermi bien vite dans son cœur ; rassurée sur le sort de ses amis de Compiègne, elle se résigna.

L'or était versé aux mains cupides de Luxembourg ; mais il avait peur. Et pour se décharger en partie de son crime, il refusa de livrer sa prisonnière directement aux Anglais.

Le 24 octobre, le comte de Vendôme mettait en déroute l'ennemi devant Compiègne et délivrait la ville. Dans le courant de novembre, la Pucelle fut conduite à Arras, ville bourguignonne, où elle séjourna pendant une quinzaine. Là, elle reçut quelques

visites, entre autres celle d'un Ecossais, qui lui montra une image la représentant : *la seule*, dira-t-elle à ses juges, qu'elle ait vue de sa vie.

Le sire de Pressy vint aussi la supplier de reprendre des vêtements de femme, espérant par là désarmer ses ennemis. Sa réponse fut la même qu'à Beaurevoir. De sa prison d'Arras, Jeanne sentit le besoin de se procurer quelques ressources pour adoucir les rigueurs de sa captivité et se procurer les choses indispensables. Jadis, elle avait écrit à la bonne ville de Tournay, demeurée loyalement française au milieu des Bourguignons.

Elle écrivit de nouveau à ces braves gens, qui s'empressèrent de lui envoyer secrètement une somme importante.

D'Arras, on la transféra au château de Drugy, près de Saint-Riquier, et enfin, dans le donjon du Crotoy, sur la baie de Somme, où l'on montre encore aujourd'hui les ruines de la tour où elle fut enfermée. De nobles dames d'Abbeville vinrent l'y visiter; elle eut la consolation d'y entendre la messe et de communier de la main du chancelier de la cathédrale d'Amiens, qui se trouvait alors dans le château fort.

Bientôt arrivèrent au Crotoy les soldats anglais chargés de la conduire à Rouen. Jeanne leur fut remise par les officiers bourguignons, munis des pleins pouvoirs du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg.

Ses mortels ennemis avaient son corps; mais son âme restait en pleine possession d'elle-même.

Le ciel daigna la consoler par une nouvelle qui la remplit d'une grande joie. Elle sut que sa bonne ville de Compiègne était délivrée : Anglais, Picards, Bourguignons avaient été délogés et mis en fuite avec grandes pertes : munitions, bagages, artillerie étaient tombés aux mains des Français.

Les femmes de Compiègne, guidées par l'esprit de Jeanne, avaient pris part au combat, et s'étaient merveilleusement distinguées. Le duc Philippe, accouru de Bruxelles, s'était fait écraser, en Picardie, par Xaintrailles; Vendôme et Boussac avaient taillé en pièces un corps anglais; le duc de Bourgogne, enfin, avait vu son armée fuir honteusement la bataille rangée, pour se disperser vers la fin de novembre.

Le parti anglo-bourguignon se faisait également battre à plate couture en Champagne. Philippe voyait donc s'évanouir le plus beau rêve de sa vie, la Champagne !

Toutes ces nouvelles firent battre le cœur de Jeanne, et lui permirent de mieux supporter l'horrible supplice qu'on allait lui infliger dans la prison de Rouen.

La mauvaise fortune vint redoubler la fureur des ennemis de Jeanne d'Arc et de la France. Furieux de voir la victoire de plus en plus infidèle à leur drapeau, les *Godons* s'imaginaient que « le charme » était attaché à sa vie, et n'avaient soif que de sa mort. N'osant plus rien entreprendre de sérieux, tant qu'elle vivrait, ils la craignaient « *prisonnière* autant que *libre*. » La superstition, la peur, l'orgueil blessé les rendaient implacables ; chez les grands, c'était une rage froide et réfléchie ; chez la multitude, elle devenait aveugle et féroce.

Certaines gens d'église, alliés trop peu désintéressés, continuaient leur concours efficace au but si ardemment et si injustement poursuivi.

C'est ainsi que l'Université, absolument aveugle, apprenant qu'enfin la Pucelle était aux mains des Anglais, écrivit à Henri VI, ou plutôt à Bedford et à Winchester, pour se plaindre « de la longue *retardation* de justice qui avait eu lieu, et pour prier le roi de faire mettre brièvement *ladite femme* ès mains de l'évêque de Beauvais et de l'inquisiteur de France, de l'envoyer à Paris, pour faire son procès *notablement* et *sûrement*... » On reprochait à Cauchon sa lenteur dans la poursuite. De ceci il appert que l'Université de Paris, dans ses plus notables représentants, poursuivait la libératrice d'Orléans et de la France d'une haine vraiment démoniaque.

Bedford et Winchester se gardèrent bien de faire conduire Jeanne à Paris : la capitale n'était pas assez sûre ; et dans l'Université, tous les membres ne partageaient pas l'empressement inouï des dignitaires à condamner la Pucelle, qu'ils ne connaissaient pas.

On était dans la seconde semaine de décembre, quand Jeanne fut amenée du Crotoy à Rouen, centre des opérations anglaises,

---

en France, et résidence actuelle de l'enfant de neuf ans qui se nommait Henri VI.

C'est à Rouen que va se jouer le grand drame de l'iniquité farouche des Anglais; c'est à Rouen que « la fille de Dieu » va commencer son horrible passion de cinq mois, pour la terminer sur un bûcher, piédestal enflammé d'un trône dont la gloire est immortelle.

## CHAPITRE IV

### PROCÈS ET MARTYRE DE JEANNE D'ARC

---

La prison. — Les juges. — Interrogatoires ridicules. — Pression du pouvoir anglais. — Condamnation injuste. — Martyre de l'héroïne sur un bûcher, à Rouen.

Arrivée à Rouen, Jeanne d'Arc fut enfermée dans une des tours du château, liée, garrottée, gardée à vue comme jamais criminel ne le fut. Ses pieds, ses mains, son corps, chargés de chaînes, ce n'était pas assez : un gros pieu planté dans sa chambre portait une grosse chaîne reliant les fers passés autour de son corps. Trois Anglais, de la pire valetaille, furent constamment enfermés avec elle : c'étaient des démons à forme humaine. Derrière la grille à trois serrures fermant la prison, deux sentinelles, l'arme au bras, veillaient jour et nuit. Ce n'est pas tout : une étroite cage de fer fut commandée à un serrurier de Rouen, et amenée dans la prison, pour y enfermer la douce et humble vierge, à la première tentative d'évasion. Plusieurs affirment qu'elle y fut jetée à différentes reprises, avant de comparaître devant les misérables qui devaient se constituer ses juges.

Nous ne pensons pas que jamais, en pays même sauvage, une fille de vingt ans ait été traitée d'une façon aussi brutale. Il était réservé aux Anglais et à l'indigne Cauchon de surpasser en férocité le paganisme et la barbarie du monde entier. Honte éternelle à ces insulaires du xv<sup>e</sup> siècle grossiers, méchants, jaloux et sans pitié !

Jeanne n'aurait jamais pu supporter, pendant cinq longs mois, l'horreur de son épouvantable situation, si Dieu, ses Anges et ses Saints ne l'avaient soutenue.

Ils ont menti audacieusement ceux qui ont écrit et fait répéter que des crimes de ce genre, et celui-ci en particulier, étaient le fait de l'Eglise de Jésus-Christ. Jeanne la Pucelle a supplié ses infâmes bourreaux de la conduire aux prisons de l'Inquisition, aux prisons réservées aux hérétiques, perturbateurs des sociétés : cette faveur lui a été *durement et impitoyablement* refusée.

L'Eglise n'a jamais torturé personne. Il n'y a que des ignorants pervers et insolents pour jeter au visage d'une mère, pleine de bonté, de justice et de miséricorde, comme l'Eglise Romaine, Épouse mystique et sans tache du Christ, d'outrageantes calomnies inventées par l'enfer et ses suppôts. « Montez, montez, répètent en chœur les impies de tous les siècles ; il en restera toujours quelque chose!... »

L'Eglise a eu raison de se défendre contre ses ennemis qui sont bien ceux du Christ, son chef et fondateur. Mais elle l'a fait avec douceur, patience, bonté et commisération. Que si les pouvoirs publics, et même certains de ses membres, ont oublié ses grandes leçons dans l'application d'une justice trop cruelle, ce n'est pas sa faute : ses conciles et ses pontifes en sont la garantie absolue.

En voulant sauvegarder la foi et les mœurs par son Inquisition, l'Eglise sauvait les peuples de la barbarie, des sociétés secrètes, du judaïsme et de toutes ces hérésies qui ont ensanglanté l'Orient et l'Occident. Pour ne l'avoir point écoutée, nous nous débattons aujourd'hui sous l'étreinte du juif, du franc-maçon et du protestant, les vrais allumeurs des bombes anarchistes.

L'Eglise de Dieu, la vraie Eglise, seule sainte, catholique et apostolique, n'est donc pour rien dans le monstrueux procès de Jeanne d'Arc : le martyre de la libératrice de la France n'est dû qu'aux Anglais et à leurs amis, comblés de largesses et de faveurs pour leur indigne et cupide dévouement à l'étranger.

Objet du plus abominable trafic, la Pucelle, prisonnière de

guerre, ne relevait que des droits de la guerre, du droit des gens.

Mais l'orgueil anglais pouvait-il supporter d'avoir été battu par une femme, par une jeune fille du peuple?...

Ses soldats, superstitieux et apeurés, refusaient désormais de marcher au combat. L'ombre de Jeanne d'Arc, en prison, leur donne encore la chair de poule.

Que faire? Il faut qu'elle meure dans les tourments, que son corps réduit en cendres soit jeté à la mer ; autrement, le *brave Anglais* croira toujours la voir à ses trousses. Quel est donc le tribunal sérieux assez osé pour la condamner? Aucun. La noble chevalière défie tout soupçon de félonie.

Mais, avoir vaincu l'Anglais, avoir délivré Orléans, avoir écrasé les meilleurs capitaines de la fière Albion, à Patay : il n'y a qu'une sorcière capable de tel forfait! On l'accusera donc de sorcellerie, mêlée d'on ne sait quelle hérésie. L'or, les faveurs feront le reste.

Pour bien des choses, il importe de connaître les hommes qui les font naître.

La vraie cause du procès et de la mort de Jeanne d'Arc, c'est la politique anglaise. Pour les hommes qui gouvernent ce pays, la raison d'Etat prime tout et oblitère la conscience. Si l'Envoyée de Dieu, pour arracher la France aux griffes anglaises, peut être *supprimée*, c'est que Dieu est avec les Anglais! Deux princes de race royale ont fait ce beau raisonnement : l'un est le grand-oncle d'Henri VI, l'autre son oncle propre, tous deux animés de haine séculaire contre la France.

Le premier, Henri de Beaufort, devenu le cardinal de Winchester, a masqué ses crimes pour entrer dans les Ordres. Ame froide et cruelle, sans scrupules aucuns, il a fait disparaître dans d'atroces supplices quiconque a essayé de lui porter ombrage. Chancelier du royaume, roi de fait, tout tremble devant lui.

Le second, Bedford, régent de France, est peut-être bon capitaine, mais politique fort médiocre. Pour excuser ses nombreux échecs au pays qu'il avait charge de conquérir, il accuse les Français d'obéir à une sorcière!

Vrai sorcier, lui-même, il ne voit pas, le malheureux, que sa pitoyable excuse l'accable de ses propres sarcasmes.

Comment! Une armée et son général qui tremblent devant une *sorcière*? — C'est bien anglais, pour l'époque.

On la craignait quand elle était suivie de vaillants compagnons; maintenant qu'on la tient sous les verrous, à demi étranglée, il est permis d'être impitoyable!...

D'accord sur ce beau principe, l'oncle et le neveu, dignes l'un de l'autre, cherchent un homme répondant à leurs vues, et capable de conduire la *sorcière* au bûcher: ils l'ont sous la main!

Un docteur de l'Université, devenu évêque de Beauvais par ses plates complaisances envers le duc de Bourgogne; un prélat qui, au concile de Constance, a en vain réclamé les foudres de l'Église contre le roi de France et les siens, pour avoir *assassiné l'assassin* Jean Sans-Peur; un évêque chassé de son diocèse, de sa ville épiscopale pour son antipatriotisme; « cet oiseau » qui s'est réfugié dans le sein de la bonne Angleterre, Pierre Cauchon, en un mot: voilà leur homme!

N'est-il pas schismatique avec le conciliabule de Bâle? Ne pourrait-on pas l'accuser de plus d'une vilenie?... Qu'importe! Ces politiques sont les plus forts pour le moment: malheur à qui oserait entraver leurs projets!

Cauchon est un intrigant avide prêt à tout sacrifier pour obtenir la faveur des grands: ils en ont la preuve. Il nourrit contre la Pucelle une haine personnelle dont il tient à tirer vengeance. C'est à l'approche de cette *sorcière* triomphante que les habitants de Beauvais l'ont chassé, lui, évêque vendu au parti anglais!.. Nul mieux que lui n'est capable de mener à bonne fin le procès qu'on va sournoisement intenter à la prisonnière.

Des reçus, signés de sa main, prouveront que pour chaque séance il a été grassement payé, puisque la somme en dépasse cent mille francs. On lui promettra l'archevêché de Rouen; au besoin, il gouvernera Paris, dont l'Université pervertie réclame, elle aussi, le jugement de Jeanne la Pucelle, *qu'on dit hérétique et sorcière*. Winchester et Bedford ne se trompaient pas; ils ne seront pas déçus; ils ont eu la main sûre.



Winchester n'avait ménagé ni l'or, ni les honneurs, ni les promesses à Cauchon ; celui-ci tint ses sinistres engagements : « Soyez sans inquiétude, avait-il dit à son complice en commençant les enquêtes ; je vous ferai un *beau procès* » ! Nous allons le voir à l'œuvre.

Cauchon, qui n'est pas sot, mais qui possède toutes les roueries d'un universitaire, commence par chercher des assesseurs : plus il en aura, et plus son jugement aura chance de paraître sérieux et impartial. Il se mit donc en quête pour former un tribunal à sa façon.

Tout ce qu'il put rencontrer d'ambitieux, intrigants de son espèce, vendus comme lui aux envahisseurs de la France, formèrent la première assise. Au premier rang de cette catégorie, nous rencontrons six délégués de l'Université de Paris, dont les noms sont connus ; c'étaient : 1° Jean Beaupère, maître ès arts, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, chanoine de Paris et de Besançon ; 2° Thomas de Courcelles, bachelier en théologie, recteur émérite de l'Université, chanoine d'Amiens, de Laon et de Thérouenne ; 3° Gérard Feuillet, docteur en théologie, 4° Nicolas Midy, docteur et prédicateur renommé ; 5° Pierre Morice, docteur, ancien recteur de l'Université, chanoine de Rouen ; 6° Jacques de Touraine, docteur, frère mineur de Saint-François, homme des plus acharnés contre la Pucelle. Ces six docteurs de l'Université furent avec Cauchon les grands meneurs du procès et les principaux interrogateurs de Jeanne d'Arc.

Une seconde catégorie fut choisie parmi les obligés des Anglais. La troisième se composa de tout jeunes gens, sans expérience, que les promesses et les menaces de Cauchon dirigeraient à son gré.

Il en raccola ainsi plus de soixante, tous prêts à ouvrir la main pour recevoir bons emplois, beaux bénéfices, sans compter l'allocation de vingt sols tournois par jour, c'est-à-dire, sept francs vingt-cinq centimes. Quelques-uns, comme les universitaires de Paris, ont laissé quittance de gratifications variant de cinq cents à mille francs. La cupidité et la crainte, éternels ressorts des actions mauvaises, furent certainement pour beau-

coup dans la complicité de tous ces gens d'église, qui n'eurent pas honte de tremper leurs mains dans le sang de Jeanne d'Arc. Il en est qui crurent faire *œuvre pie*. Bouffis de vaine science, ils ne comprirent rien aux grands mouvements de la foi, et se montrèrent implacables, avec une placidité béate.

Tous, du reste, étaient sévèrement surveillés, et la moindre démarche en faveur de l'accusée passait pour trahison, et attirait reproches amers et menaces de mort.

Il y en eut pourtant quelques-uns qui s'indignèrent de l'irrégularité du procès et prirent la fuite.

Un des plus savants, nommé Pohier, qui plus tard deviendra président d'une congrégation romaine, le tribunal de la *Rote*, déclarera le procès nul « *parce qu'il est traité en lieu clos et fermé, où les assistants ne sont pas en pleine et pure liberté de volonté* ; parce que l'honneur du roi de France, qui n'est pas appelé ni représenté, est injustement attaqué ; parce que l'accusée n'a point d'avocat pour la défendre ; ils cherchent à la surprendre dans ses paroles ». Il fit bien, celui-là, de quitter Rouen : on voulait le jeter à la Seine. Dès lors, n'est-il pas évident que le procès de Rouen sera un vrai *brigandage* ?

Mais revenons à Cauchon ; s'il a des assesseurs, des greffiers et tout l'attirail judiciaire qu'il a conçu, sous la main, ce n'est pas suffisant pour attirer l'adhésion.

D'abord, qui lui permet de se constituer juge dans une cause qui ne le regarde pas ?

Il se prétend évêque de Beauvais ? Il ne l'est plus et ne le sera jamais. On l'a chassé honteusement de son siège ; les crimes qu'on lui reproche, avérés et publics, ont suspendu sa juridiction, par le fait, et ce n'est pas Winchester qui peut la lui rendre.

D'autre part, Jeanne a été prise sur le terrain de l'évêché de Noyon, et les juges manquent à leur devoir en ne faisant pas enquête à ce sujet.

L'évêque de Noyon commet un acte de lâcheté en ne discutant même pas, en n'osant réclamer ses droits vis-à-vis de l'accusée.

Enfin, qui autorise Cauchon, à Rouen, dans un diocèse

étranger, à établir un tribunal ecclésiastique dont il se constitue le président ? L'autorisation du chapitre ?...

Quoi ! un chapitre qui autorise un évêque chassé de son diocèse, sans juridiction propre, à procéder, au sujet d'une affaire grave, capitale peut-être, dans le périmètre d'une juridiction par intérim ?...

Allons donc ! Ou les chanoines ont perdu la tête, ou ils sont eux-mêmes les complices d'un crime.

Eh bien, ces bons chanoines autorisèrent par écrit Cauchon, l'exilé, l'étranger, l'ami des ennemis de la France, à juger une cause qu'ils n'ont pas droit d'instruire eux-mêmes...

Ils foulent aux pieds toute justice, abusent de tout droit.

Et qu'importe à l'intrus ? N'est-il pas soutenu par les armes de Bedford, par l'argent et le crédit de Winchester ? Il passera outre, méprisant, lui aussi, le plus élémentaire des scrupules. Hérode-Antipas avait eu plus de respect pour la justice, en renvoyant le Christ à Ponce Pilate.

Mais les Anglais et Cauchon se souciaient bien de la justice ! Pharisiens hypocrites et vindicatifs, leur but est de condamner la Pucelle, comme les Juifs ont condamné le Christ. C'est une comédie qui doit tourner au tragique, à l'assassinat, sous forme *juridique*.

Jeanne d'Arc est prisonnière de guerre : et vous, prêtres, religieux, évêques, docteurs et théologiens, vous osez l'accuser de *sorcellerie* et d'*hérésie*, quand vous n'avez d'autres preuves que l'accusation d'un ennemi qu'elle vient de battre et de chasser devant elle, comme un vil troupeau ! En vérité, votre entreprise dépasse toutes les bornes du sens commun.

C'est ce que va prouver, aux yeux de tous, le récit invraisemblable du procès de Rouen.

Le 9 janvier, l'ex-évêque de Beauvais convoque quelques théologiens et juristes, pour arrêter son choix sur les officiers de son tribunal ; il lui faut un promoteur, deux greffiers, un commissaire et un appariteur.

Le promoteur ou accusateur public sera naturellement Jean d'Estivet, chanoine chassé de Beauvais avec son évêque dont il est l'âme damnée ; aussi pervers que Cauchon, il est plus gros-

sier et plus brutal. Les autres, gens timides et sans volonté, obéissent par *peur* ; et c'est en vain qu'ils essaieront tardivement de donner une forme régulière à une œuvre qu'ils sentent monstrueuse. Cauchon n'a pas manqué de les styler d'avance, et de les faire souvenir « qu'ils sont au service du roi d'Angleterre et de France, présent à Rouen, avec sa cour ».

Trois jours après la constitution de ce *beau tribunal*, le 13 janvier, Cauchon donne lecture à ses affidés, en présence d'un secrétaire du roi d'Angleterre, des *informations* qu'il a fait prendre à Domremy et en maints autres lieux, sur la *sorcière* prétendue. C'était un mensonge.

Cauchon avait brûlé les renseignements venus de Domremy pour ne communiquer que ce qui lui plaisait.

Et que disaient ces informations ? Elles étaient toutes favorables à Jeanne d'Arc, au point que Cauchon maltraita fort le porteur du procès-verbal rédigé à Domremy, en l'appelant *traître et mauvais homme*. Et pourtant le notaire d'Andelot, Bailly, avait été commis par Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, pour accompagner l'envoyé de Cauchon et recueillir sous la foi du serment les dépositions d'une quinzaine de témoins, à Domremy. On refusa de payer à cet envoyé son voyage et ses dépenses.

Cauchon avait bien acheté des dénonciateurs, de faux témoins dans le parti français ; mais comment les appeler à la barre pour soutenir leur dire ? Nul d'entre eux n'eût osé parler en public.

La procédure devait fournir à Cauchon le moyen de simplifier la situation, en amenant l'accusée à fournir directement des armes contre elle-même. Est-ce que Caïphe n'avait pas agi de la sorte contre le Christ ? « Qu'avons-nous besoin de témoins ? s'était-il écrié. Il a blasphémé ! » Et tous de répondre en chœur : « Il est digne de mort ! »

Pour arriver à ses fins, Cauchon, d'entente avec Warwick, gouverneur de Rouen, va user de la plus insigne perfidie.

Il décide un chanoine de Rouen, Nicolas l'Oiseleur, à s'introduire en habit laïque dans la prison de Jeanne, et de se présenter à elle comme prisonnier français du bon parti, du parti de Charles VII.

La pauvre Pucelle, accablée de sa triste situation en prison, répondit sans défiance aux questions du traître. Ce misérable, peu à peu, apprit à la jeune captive qu'il était prêtre ; et elle, qui ne désirait qu'un prêtre pour lui ouvrir son cœur et en recevoir consolation, lui révéla, en confession, ses plus intimes pensées. A la faveur d'un trou pratiqué dans le mur, le scélérat, par ses réflexions à haute voix, faisait connaître aux greffiers placés de l'autre côté les réponses et les confidences de sa trop confiante pénitente.

C'est la première fois, dans le cours des siècles, que l'histoire constate la perfidie d'un Judas, osant révéler le secret de la confession. Jamais pareille infamie notoire n'avait été et ne fut constatée. C'est par ces moyens honteux et dignes de tout mépris, comme de toute horreur, qu'on obtint d'amples sujets d'interrogatoire. Malgré cette infernale et stupide machination, la procédure ou l'instruction de l'affaire n'avancait guère.

Cinq semaines furent encore employées à préparer les filets et les batteries de toute sorte.

Cauchon a tout pouvoir de l'Anglais Henri VI ; Cauchon se croit en règle avec le chapitre de Rouen ; Cauchon est pressé par l'impatience de Winchester. Le 19 février, il réunit douze docteurs, dont six bien *triés*, de l'Université de Paris, et parmi lesquels trois sont déjà délégués pour assister au concile de Bâle.

Ces hommes que l'ex-évêque ne craint pas d'impliquer dans son œuvre criminelle, vont apporter à la violence servile et à la cupidité de leur chef nominatif le concours d'un fanatisme à froid et d'une dureté toute pharisaïque.

« Sur les conseils et délibérations desdits *sires et maîtres*, Cauchon décréta qu'il y avait matière suffisante pour citer la Pucelle en cause de foi, et, pour la révérence du Saint-Siège apostolique (ô ironie !) qui a spécialement commis les seigneurs inquisiteurs de la dépravation hérétique, à la correction des erreurs qui s'élèvent contre la foi orthodoxe » ; il conclut à appeler et sommer, en l'absence de l'inquisiteur général de France, son vicaire, résidant à Rouen, de s'adjoindre à lui, évêque, dans le procès. Il est juge, il est partie, il est tout, même bourreau !

Pourtant, remarquons-le, c'est la première fois, depuis les préliminaires du procès, qu'il est fait mention de l'Inquisition.

L'inquisiteur général n'est pas là ; le Saint-Siège n'a été nullement consulté : qu'importe ? On invoque son autorité que l'on foule aux pieds, et on a sous la main le vicaire *inconscient* et *maladroit* du Saint-Office.

Cevicaire circonvenu, trompé fallacieusement, c'est un moine obscur et timoré, c'est Jean Lemaistre, dont le caractère offre un singulier contraste avec ses terribles fonctions.

Cette affaire qui le frappait d'épouvante, il fit tout son possible pour l'éviter.

Il exprime un doute sur sa compétence ; le procès, à son avis, ne regarde point le diocèse de Rouen ; il demande du temps pour examiner si ses pouvoirs de vicaire sont suffisants... Sa conscience n'est point tranquille ; enfin, sous la menace des lords d'Angleterre, il approuve, à contre-cœur, que Cauchon siège en attendant. Quant à lui, il ne veut pas être juge en pareille affaire. Lâche, trembleur, il n'ose s'opposer à un crime qu'il réprouve.

Le conseil royal s'impatiait, et les Anglais criaient déjà bien haut « que les *clerics* ne gagnaient pas leur *argent* ».

Bedfort, qui laissait à Paris les magistrats de la cour suprême sans moyen d'existence, savait trouver de l'argent pour solder les juges-bourreaux de Jeanne d'Arc. Le temple de la justice était fermé ; sous le nom et l'autorité de l'Inquisition, c'était le régime de la torture que l'on ravivait.

L'huissier-prêtre, Jean Massieu, reçut ordre d'assigner Jeanne la Pucelle à comparaître devant le tribunal composé par Cauchon, le 21 février suivant, en la chapelle du château de Rouen.

A cette sommation, Jeanne d'Arc avait répondu en demandant, pour la vingtième fois, d'être tirée des mains des Anglais et remise en *prison d'Église*.

Le droit ecclésiastique était *formel*, et les assesseurs se rangeaient presque tous à ce désir. Nul pourtant n'osa exiger cette formalité, tant on redoutait les Anglais.

L'appariteur avait fait à Cauchon son rapport sur la citation

formulée à l'accusée; il avait fait connaître que Jeanne réclamait pour juges autant de gens d'église « du parti de France que du parti d'Angleterre ». Vain appel ! Cauchon n'a pas d'oreilles.

Nicolas de Houppesville, un des docteurs mandés par l'ex-évêque de Beauvais, ne craignit pas de dire nettement que le procès intenté ne *valait rien*; que les ennemis de Jeanne ne pouvaient être ses juges, et qu'il n'y avait pas à revenir sur l'examen qu'elle avait subi à *Poitiers* devant l'archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais. Cauchon fit jeter Houppesville en prison, sans que son métropolitain daignât intervenir.

Regnault de Chartres, chancelier et favori de Charles VII, garda le silence complice du crime.

De la demande si juste de l'accusée, on ne tint aucun compte.

Nous sommes au 21 février 1431. Cauchon a revêtu les insignes de l'autorité qu'il s'est donnée de par le roi d'Angleterre, et de celle qu'il aurait eue si, vraiment évêque, il avait cherché uniquement la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise qu'il outrage, et dont il est séparé de fait. A ses côtés siègent ses notaires, ses huissiers, ses commissaires, et tous ceux qu'il a entraînés, par ruse ou par force, à le suivre dans sa perfidie.

Ils sont plus de quarante ; on en comptera même jusqu'à quatre-vingt-quinze siégeant tour à tour ; et tous, docteurs, licenciés ou bacheliers en théologie, en droit canon, en droit civil. Jamais haute cour ne fut si nombreuse. L'Université de Paris, les chapitres de Rouen et de plusieurs autres villes de Normandie, des abbés de monastère, des évêques apparaissent dans ces longues assises, pour donner toute la solennité possible au grand débat qui va s'ouvrir.

Massieu est allé faire tomber les fers de l'accusée, il l'amène...

Jeanne paraît quelque peu brisée par les angoisses de deux mois d'horrible captivité, mais fière encore dans sa démarche, et d'un visage résolu.

A la tempête que soulève sa vue, on dirait l'entrée d'un ange dans une assemblée de démons.

Jésus attaché à la croix dans cette sombre chapelle de Rouen, semble être là pour essuyer, une seconde fois, les outrages des

pharisiens. Sur les bancs, en effet, s'aperçoivent des figures sèches ou bouffies sur lesquelles paraissent les passions du prêtre, aux jours néfastes de la décadence ; à la servilité vénale des uns s'associe l'implacable orgueil des autres. Des faces ternes, indécises, types de la faiblesse qui tremble devant la violence, ont l'air d'interroger le désir de l'homme qu'ils redoutent. Ça et là, quelques physionomies honnêtes et loyales où se lit le combat du cœur contre des préjugés surannés.

Autour de la chapelle, enfin, sous l'arceau des portes, derrière les verrières, apparaissent sous les armes, les figures féroces des soldats étrangers qui menacent l'accusée et le tribunal lui-même.

Jeanne est seule au milieu de tant d'ennemis : point d'avocat, point de conseil ! Le misérable, le fourbe L'oiseleur se tient caché derrière quelque tenture.

Naturellement, c'est Cauchon qui ouvre la séance :

« Cette femme, dit-il, a été prise sur le territoire et dans les limites de notre diocèse de Beauvais... »

Voilà un ex-évêque qui n'a pas connu ou feint de ne pas connaître les limites de son ancien diocèse ! Le vicaire de l'inquisiteur, lui du moins, essaie timidement d'émettre des doutes sur sa juridiction. Mais une dernière fois, souvenons-nous que Cauchon met sous ses pieds tous droits judiciaires et canoniques. Il formule le mensonge avec une audace qui n'a d'égale que sa haine.

Il continue donc son réquisitoire : « De nombreux actes *lésant* la foi *orthodoxe* ont été accomplis par elle, non seulement dans notre diocèse, mais encore dans nombre d'autres régions. Le bruit *public* qui l'en accuse s'est répandu par *tous* les royaumes de la chrétienté ; et tout récemment, le *prince sérénissime et très chrétien*, notre seigneur *le roi*, nous l'a livrée et remise pour que contre elle il soit fait procès en *matière de foi*, selon qu'il paraîtra *de droit et de raison*.

En conséquence, nous, évêque, vu la *renommée commune*, les *bruits publics*, et aussi *certaines informations* (1) par nous

(1) Ces informations favorables à Jeanne ne figurent pas au procès ; nous avons dit pourquoi.



recueillies, ayant pris principalement l'avis bien *mûri* d'hommes experts en droit *divin* et *humain*, nous avons d'office donné mandement exprès pour citer et faire paraître devant nous ladite Jeanne, à l'effet de répondre aux questions qui devront lui être posées en *matière de foi*, et à l'effet de procéder comme de *droit et de raison*.

« Jeanne, ici présente, nous, évêque *désirant en ce procès, remplir le devoir de notre office*, pour la conservation et l'exaltation de la foi catholique (*avec la bénigne assistance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*), dont ceci est l'affaire, nous vous avertissons et requérons *charitablement* de vouloir bien, pour que ce procès *marche vite*, et pour que votre conscience soit déchargée, dire pleine et entière vérité, *sans subterfuges et sans détours*, sur toutes les questions qui vont vous être adressées touchant la foi. Et tout d'abord, nous vous requérons de prêter serment en la forme prescrite. Jurez, les deux mains sur les saints *Évangiles* !

JEANNE. — Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger. Tout aussi bien pourrez-vous me demander telles choses que je ne vous dirai pas.

CAUCHON. — Jurez-vous de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées concernant la foi et que vous saurez ?

JEANNE. — De mon père, de ma mère et des choses que j'ai faites depuis que j'ai pris le chemin de France, *volontiers*, je jurerai. Mais pour les révélations qui me sont venues de la part de Dieu, je n'en ai jamais dit ni rien confié à personne, sinon à Charles, mon roi ; et je *n'en parlerai pas*, dût-on me *couper la tête*, parce que mon conseil secret, *j'entends mes visions*, m'a défendu d'en rien confier à personne. Au reste, avant huit jours, je saurai bien si je dois vous en dire quelque chose.

CAUCHON. — Derechef, nous, évêque, nous vous avertissons et requérons de vous décider à prêter serment de dire la vérité dans les choses touchant notre foi. »

Jeanne, à genoux, les deux mains sur le missel, se décide à faire le serment demandé : « Je jure de dire la vérité sur les choses qui me seront demandées et que je saurai, concernant les matières de la foi.

CAUCHON. — Votre nom ?

JEANNE. — Dans mon pays on m'appelait Jeannette ; depuis ma venue en France, on m'appelle Jeanne.

— Votre surnom ?

— Du *surnom*, je ne sais rien.

— Votre lieu d'origine ?

— Je suis née au village de Domremy qui fait *un* avec le village de Greux ; et c'est à Greux qu'est la principale église (1).

— Les noms de votre père et de votre mère ?

— Mon père *s'appelait* (2) Jacques d'Arc et ma mère Isabelle de Vouthon.

— Où avez-vous été baptisée ?

— A Domremy.

— Quels furent vos parrains et marraines ?

— Un de mes parrains s'appelait Jean Lingué, un autre Jean Barrey. Une de mes marraines s'appelait Agnès, une autre Jeanne, une autre Sibylle. J'en ai eu plusieurs autres encore, m'a dit ma mère. (Et de fait nous avons constaté, à la naissance de Jeanne, qu'à Domremy chacun se disputait l'honneur de la représenter au baptême.)

— Quel prêtre vous a baptisée ?

— Jean Minet, je crois.

— Vit-il encore ?

— Oui, j'imagine.

— Votre âge ?

— A peu près 19 ans. (Jeanne était née le 6 janvier 1412. Elle avait donc alors 19 ans un mois et seize jours.)

CAUCHON. — Qu'avez-vous appris ?

JEANNE. — J'ai appris de ma mère : *Notre Père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu*. Je n'ai appris ma créance d'autre que de ma mère. »

Jeanne, dans son humilité, dit vrai. Mais ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle a été à l'école des anges, des saints et de Jésus-Christ lui-même. O Cauchon, ces détails ne sont pas dignes de toi !

(1) Domremy n'était que l'annexe de Greux.

(2) Le père de Jeanne était déjà mort, d'émotion, sans doute.

— Dites *Notre Père*.

— Entendez-moi en confession et je vous le dirai volontiers. (Pourquoi refuses-tu, ô évêque, scrutateur des âmes par vocation ?)

CAUCHON. — Derechef, je vous requiers de dire *Notre Père*.

JEANNE. — Je ne vous dirai point *Notre Père*, à moins que vous ne m'écoutez en confession. »

— Une troisième fois, je vous requiers de dire *Notre Père*.

— Je ne vous dirai *Notre Père* qu'en confession. »

Admirable réponse de la vierge inspirée qui refuse à un évêque indigne la prière du Christ, à moins qu'il ne fasse acte de juridiction, ce dont il n'a pas le droit. — Grand embarras pour lui !

CAUCHON. — Nous vous donnerons volontiers un ou deux notables de la *langue de France*, devant lesquels vous direz *Notre Père*. (Décidément il y tient, et quelle langue parle-t-il donc, lui, né à Reims ?)

JEANNE. — Je ne leur dirai *Notre Père* que s'ils m'entendent en confession. »

Jeanne souffrait horriblement de ne pouvoir ni se confesser, ni communier à la messe. Supplice plus cruel que toutes ses souffrances physiques !

CAUCHON. — Défense vous est faite, Jeanne, de sortir sans notre permission de la prison à vous assignée, sous peine d'être convaincue du *crime d'hérésie*. »

Pour le coup, c'est trop fort ! Comment ! sortir de prison, se sauver, échapper à des ennemis injustes et cruels, c'est une hérésie ou la preuve qu'on est hérétique ?...

JEANNE. — Je n'accepte pas cette défense. Si je m'échappais, nul ne pourrait me reprocher d'avoir rompu ma foi ; car, je n'ai *oncques* donné ma foi à personne, si ce n'est à Dieu.

— Avez-vous à vous plaindre de quelque chose ?

— J'ai à me plaindre d'être détenue avec des chaines de fer au corps et aux pieds.

— Vous avez tenté plusieurs fois de vous évader ; c'est à cause de cela et pour vous garder plus sûrement qu'il a été ordonné de vous mettre aux fers.

— C'est vrai ; j'ai voulu m'évader et je le voudrais encore, *comme c'est licite à tout prisonnier.* »

Effrayé de la réponse fière et précise de sa captive, Cauchon commet John Gris, écuyer, garde du corps de son seigneur roi, Berwoit et Talbot à la garde de Jeanne d'Arc. Ordre leur est donné de la lier, de la garder et d'empêcher qu'elle ne soit de l'entretenir, sans la permission expresse dudit Cauchon.

« Vous, leur dit-il, les trois sus-nommés, les mains sur les saints Evangiles, jurez solennellement qu'ainsi vous ferez !

— Nous le jurons. »

(La séance est levée.)

Par ce premier interrogatoire pris sur la minute même des greffiers, et dont nous empruntons la traduction exacte et fidèle à l'honorable sénateur Joseph Fabre, il est facile au lecteur de juger et les juges et l'accusée. Les interrogatoires suivants lui enlèveront toute espèce de doute, s'il pouvait encore en avoir sur l'innocence et la grandeur d'âme de Jeanne d'Arc.

*Deuxième interrogatoire. — 47 assesseurs.*

CAUCHON s'adressant à son assemblée :

« Révérends Pères, docteurs et maîtres, frère Jean Lemaitre, ici présent, vicaire du seigneur inquisiteur, a été requis et sommé par nous de s'adjoindre au présent procès, et nous avons offert de lui communiquer (mensonge !) tout ce qui, en la matière, a été fait jusqu'ici et sera fait dans la suite. Mais, ledit vicaire a répondu que le seigneur inquisiteur l'avait seulement commis et délégué pour la cité et le diocèse de Rouen, et que, quoique le droit territorial nous soit ici *régulièrement* octroyé, ce procès était déduit par nous, à raison de notre juridiction sur le diocèse de Beauvais. En conséquence, pour éviter que le procès ne soit *invalidé*, et pour tranquilliser sa conscience, (le scrupuleux !) il diffère de juger avec nous, jusqu'à ce qu'il ait reçu plus ample avis et plus ample pouvoir et commission du seigneur inquisiteur. Au surplus, ledit vicaire, *autant qu'il est en lui*, verra avec plaisir que nous continuions à pousser l'affaire sans interruption.

LE VICAIRE INQUISITEUR. — Monseigneur, ce que vous dites est vrai. *J'ai eu et j'ai pour agréable, autant que je puis et qu'il est en moi, que vous continuiez le présent procès.*

CAUCHON. — Qu'on fasse comparaître Jeanne ! »

Jeanne d'Arc comparait, toujours avec sérénité.

Cauchon réclame de l'accusée un nouveau serment.

« J'ai juré hier, cela doit suffire. »

L'ex-évêque insiste, Jeanne refuse et ne se rend que sur une troisième sommation, par crainte de la torture.

Maitre Jean Beupère, professeur insigne de théologie, est commis pour interroger Jeanne.

Beupère l'exhorte, à son tour, à dire la vérité sur les questions qu'il va lui poser.

JEANNE. — Vous pourriez bien me demander telle chose sur laquelle je vous répondrais la vérité, et telle autre sur laquelle je en vous répondrais pas... *Si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains. Je n'ai rien fait que par révélation.*

BEAUPÈRE. — Quel âge aviez-vous, quand vous avez quitté la maison de votre père ?

JEANNE. — Je ne saurais vous le dire.

— Dans votre jeune âge, avez-vous appris quelque métier ?

— Oui, j'ai appris à coudre le linge et à filer ; pour filer et coudre, *Je ne crains femme de Rouen.*

— N'êtes-vous pas partie une fois de la maison de votre père ?

— Oui, pour fuir les Bourguignons, je suis allée à Neufchâteau, avec ma famille, et j'ai séjourné environ quinze jours chez une femme nommée *la Rousse.*

— Que faisiez-vous dans la maison paternelle ?

— Je vaquais aux soins du ménage et j'allais quelquefois aux champs avec les brebis et autres bêtes.

— Chaque année, confessiez-vous vos péchés ?

— Oui, à mon curé, et à son défaut, à un autre prêtre approuvé par mon curé. Quelquefois, comme à Neufchâteau, je me confessais à des religieux mendiant et je communiais à Pâques.

-- Avez-vous reçu le sacrement de l'Eucharistie à d'autres fêtes qu'à Pâques ?

— Passez outre ! (En d'autres termes, cela ne vous regarde pas ; c'est mon affaire.)

— Quand avez-vous commencé à entendre vos voix ?

— J'avais treize ans quand j'eus une voix *venant de Dieu*, pour m'aider à me bien conduire. Et la première fois, j'eus *grand'peur*. Cette voix vint vers l'heure de midi. C'était l'été, dans le jardin de mon père.

— Etiez-vous à jeun ?

— Oui, j'étais à jeun.

— Aviez-vous jeûné, la veille ?

— Non, je n'avais pas jeûné.

— De quel côté entendites-vous la voix ?

— J'entendis la voix à droite, du côté de l'église.

— La *voix* était-elle accompagnée de clarté ?

— Rarement je l'entends sans clarté. Cette clarté se manifeste du même côté par où j'entends la *voix*. Il y a communément une grande clarté. Lors de ma venue en France (c'est-à-dire au territoire occupé par le roi de France), j'entendais souvent cette voix.

— Que vous semblait-il de cette voix se manifestant à vous ?

— Elle me paraissait une bien *noble voix*, et je crois qu'elle m'était envoyée de la part de Dieu. Lorsque je l'entendis pour la troisième fois, je reconnus que c'était la voix d'un ange.

— Avez-vous bien pu la comprendre ?

— Elle m'a toujours bien *gardée* et je l'ai toujours bien *comprise*.

— Quel enseignement vous donnait-elle pour le salut de votre âme ?

— Elle m'a enseigné à me bien conduire et à fréquenter l'église. C'est elle qui m'a dit qu'il était *nécessaire* que je vinsse en France.

— Sous quelle forme cette voix vous est-elle apparue ? (Une voix qui a une forme : ô théologien !)

— Vous n'aurez pas cela de moi pour cette fois.

(Jeanne est vraiment bien polie ; elle aurait pu répondre autre chose.)

— Cette voix vous sollicitait-elle souvent ?

— Elle me disait deux ou trois fois par semaine : « Il faut que tu quittes ton village pour aller en France. »

— Votre père sut-il votre départ ?

— Il n'en sut rien. La voix me disait : « Va en France, » et je ne pouvais plus durer où j'étais.

— Que vous disait-elle encore ?

— La voix me disait que je ferais lever le siège mis devant Orléans.

— Ne vous dit-elle rien de plus ?

— La voix me dit d'aller à Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt, capitaine dudit lieu, et qu'il me donnerait des gens pour faire route avec moi. Et alors, moi, je répondis à la voix, *que j'étais une pauvre fille ne sachant ni chevaucher ni guerroyer.*

— Que fites-vous après ?

— J'allai chez mon oncle Laxart, et lui dis que je voulais rester près de lui pendant quelque temps, et j'y restai huit jours. Pour lors, je dis à mon oncle qu'il me fallait aller à Vaucouleurs, et mon oncle m'y conduisit. Quand je fus à Vaucouleurs, je reconnus Robert de Baudricourt, quoique je ne l'eusse jamais vu auparavant.

— Comment le reconnûtes-vous ?

— Je le reconnus grâce à ma voix ; c'est elle qui me dit : « Le voilà ! » Je dis à Robert : « Il faut que j'aille en France ! » Deux fois Robert refusa de me croire et me repoussa. La troisième fois, il me reçut convenablement et me donna des hommes. Aussi bien, la voix m'avait dit qu'il en serait ainsi.

— N'eûtes-vous point affaire avec le duc de Lorraine ? (Il faut avouer que ces questions ne touchent guère à la foi.)

JEANNE. — Le duc de Lorraine manda qu'on me conduisit vers lui. J'y allai et lui dis : « Je veux aller en France. » Le duc m'interrogea sur la recouvrance de sa santé : mais moi je lui dis que de cela je ne savais rien.

— Parlâtes-vous beaucoup au duc de votre voyage ?

— Je lui en communiquai peu de chose. Toutefois, je lui dis de me laisser son gendre René d'Anjou et des gens pour me

conduire en France et que je prierais Dieu pour sa santé. J'étais allée au duc avec sauf-conduit. (Preuve que Jeanne n'était pas de la Lorraine.) En le quittant, je revins à Vaucouleurs.

— Quel était votre costume quand vous partîtes de Vaucouleurs ?

— A mon départ de Vaucouleurs, j'étais en habit d'homme ; je portais une épée que m'avait donnée Robert de Baudricourt, sans autres armes, et j'avais pour société un chevalier, un écuyer et quatre serviteurs. Avec eux, je gagnai la *ville de Saint-Urbain*, et là je passai la nuit dans une abbaye. En route, je traversai la ville d'Auxerre et y entendis la messe dans la principale église. Alors j'avais fréquemment mes *voix* avec celle que j'ai dite. »

On voit que Jeanne, pressée d'arriver au but, passe sous silence quarante lieues, de Saint-Urbain à Auxerre. Entre temps, elle s'arrêta à *Blaise* et à *Clairvaux*.

« Dites-nous par le conseil de qui vous prîtes habit d'homme ?

— Passez outre !

— Répondez ?

— Passez outre.

— Est-ce un homme qui vous conseilla cela ?

— De cela je ne charge homme quelconque. »

Le lecteur comprendra combien cette question est absurde, N'est-il pas naturel et bienséant qu'une jeune fille qui va porter les armes au milieu des soldats prenne habit militaire ?

« Quel fut le langage de Baudricourt le jour de votre départ ?

— Robert de Baudricourt fit jurer à ceux qui m'accompagnaient de bien et sûrement me conduire. Et à moi, il me dit au moment où je le quittai : « Va ! et advienne que pourra ! »

— Que savez-vous du duc d'Orléans qui est prisonnier en Angleterre ?

— Je sais bien que Dieu aime le duc d'Orléans, et même, j'ai eu plus de révélations sur le duc d'Orléans que sur homme qui vive, excepté mon roi.

— Encore une fois, pourquoi avez-vous pris habit d'homme ? (Voilà le grand crime !)



— Il a fallu que je change mon habit de femme pour un habit d'homme. (Jean de Poulangy l'avait compris.)

— Votre conseil vous l'a-t-il dit ?

— Je crois que mon conseil m'a bien avisée. »

(Attrape !). ....

« Que fites-vous une fois arrivée à Orléans ?

— J'envoyai une lettre aux Anglais qui étaient devant Orléans. Elle disait qu'ils partissent, comme le renferme la copie de cette lettre qui m'a été lue en cette ville de Rouen. Il y a pourtant dans cette copie deux ou trois mots qui ne sont pas dans ma lettre. Ainsi ceci : « Rendez, à la Pucelle », doit être remplacé par « Rendez au roi ». Il y a aussi ces mots « corps pour corps » et « chef de guerre », qui n'étaient pas dans ma lettre à moi.

— Vites-vous facilement *celui que vous appelez votre roi* ?

— J'allai sans empêchement jusqu'à mon roi. Arrivée au village de Sainte-Catherine de Fierbois, je commençai par envoyer au château de Chinon où était *mon roi*. Vers midi, j'arrivai à Chinon et me logeai dans une hôtellerie. Après le diner, j'allai trouver le roi, au château.

— Qui vous désigna le roi ?

— Quand j'entrai dans la chambre où était le roi, je le reconnus entre les autres, par le conseil de ma *voix* qui me le révéla, et je lui dis que je voulais aller faire la guerre aux Anglais.

— Quand la voix vous montra votre roi, y avait-il quelque lumière ?

— Passez outre.

— Vites-vous quelque ange au-dessus de votre roi ?

— Epargnez-moi ; passez outre.

— Répondez !

— Avant que mon roi me mit en œuvre, il eut de nombreuses apparitions et belles révélations.

— Quelles apparitions et révélations ?

— Je ne vous le dirai pas : ce n'est pas encore à répondre. Envoyez au roi et il vous le dira. »

(Jeanne jusqu'à ce moment avait ordre de répondre *hardiment*, mais non de révéler les secrets du Ciel.)

« Comptiez-vous être reçue par le roi ?

— La *voix* m'avait promis que le roi me recevrait assez tôt après ma venue.

— Pourquoi vous fit-il accueil?...

— Ceux de mon parti connurent bien que la *voix* m'était envoyée de Dieu. Ils ont vu et reconnu cette *voix*, je le sais bien.

— Lesquels ?

— Mon roi et plusieurs autres ont *entendu* et *vu* les voix venant à moi ; et il y avait là Charles de Bourbon et plusieurs autres.

-- Entendez-vous souvent cette *voix* ?

— *Il n'est jour que je ne l'entende*, et même j'en ai bien besoin.

— Que lui-demandez-vous ?

— Je ne lui ai jamais demandé autre *récompense finale* que le salut de mon âme.

— La voix vous a-t-elle toujours encouragée à suivre l'armée ?

— La voix me dit de rester à Saint-Denis en France. J'y voulais rester. Mais, *contre ma volonté*, les seigneurs m'emmenèrent. Si pourtant je n'eusse été blessée, je n'en serais point partie. »

(Il semble, dès lors, que si elle fût restée à Saint-Denis, les événements auraient changé.)

« Où fûtes-vous blessée ?

— C'est aux fossés de Paris que je fus blessée, y étant allée de la ville de Saint-Denis. Au bout de cinq jours je me trouvai guérie (miraculeusement.)

— Qu'aviez-vous entrepris contre Paris ?

— Je fis faire une attaque devant Paris.

— Etait-ce fête ce jour-là ?

— Je le crois bien que c'était fête : c'était la Nativité !

— Etait-ce bien fait d'attaquer un jour de fête ?

— Passez outre. »

La séance deuxième est levée.

Samedi, 24 février.

*Troisième interrogatoire public. — 63 assesseurs.*

CAUCHON. — Jeanne, nous vous requérons de jurer simplement et absolument que vous direz la vérité sur les questions

qui vous seront posées. Prêtez-vous serment sans condition quelconque ? »

Trois fois, Cauchon répète le même avertissement.

JEANNE. — Permettez-moi de parler.

— Parlez !

— Par ma foi, vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas.

— Jurez sans restriction de dire la vérité.

— Peut-être que sur beaucoup de choses que vous pourriez me demander, je ne vous dirais pas la vérité : sur ce qui touche mes révélations par exemple. Vous pourriez me pousser à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire ; et ainsi je serais *parjure*, ce que vous ne devriez pas vouloir. »

(Quelle leçon sanglante et cinglante !)

CAUCHON. — Vous devez la vérité à votre juge.

(Erreur, Cauchon ; il est des choses qui ne sont dues qu'à Dieu.)

JEANNE. — Je vous le dis : « Prenez garde à ce que vous dites, que vous êtes mon juge ; vous prenez là une grande charge, et vous me chargez trop.

CAUCHON. — Encore une fois, jurez.

JEANNE. — Il me semble que c'est assez d'avoir juré deux fois en jugement. (Pour l'accusée, c'est deux fois de trop.)

— Je vous le répète, voulez-vous ou non jurer simplement et sans restriction ?

— Vous pouvez bien surseoir ; j'ai assez juré par deux fois.

— Vous voulez donc être condamnée ? (Odieux et sinistre juge !)

JEANNE. — Tout le clergé de Rouen et de Paris ne saurait me condamner, *s'il ne l'a en droit*. » (Nul avocat n'aurait mieux répondu.)

Cauchon est battu, vaincu, réduit au silence ; il passe la parole à l'interrogateur. Celui-ci : « Dites toute la vérité.

JEANNE. — Sur ma venue, je dirai volontiers la vérité ; mais je ne dirai pas tout : l'espace de huit jours ne me suffirait pas pour tout dire.

CAUCHON, se ravisant. — Prenez avis des assistants si vous

devez jurer ou non. Un président de tribunal qui demande aux jurés si l'accusé doit prêter serment !!!)

JEANNE. — Encore une fois, je dirai volontiers la vérité sur ma venue en France et pas autrement. Il ne faut point m'en parler davantage.

CAUCHON, toujours insistant. — C'est vous rendre suspecte que refuser de jurer de dire la vérité.

JEANNE. — Je ne puis que m'en tenir à mes déclarations précédentes.

CAUCHON, se fâchant. — Je vous réitère mon invitation : jurez de façon précise et absolue.

— Je dirai volontiers ce que je sais, et encore pas tout.

CAUCHON, se radoucissant. — Jurez donc !

JEANNE. — Je suis venue de la part de Dieu. Je n'ai rien à faire ici. Renvoyez-moi à Dieu de qui je suis venue ! »

Sublime réponse qui reste sans écho !

Deux fois encore Cauchon somme la Pucelle de jurer sous peine de grand péril pour elle.

« Je suis prête à jurer de dire la vérité sur ce que je saurai, touchant le procès. En cette manière, je jure. »

Enfin, le débat est fini ; Jeanne ne s'est pas compromise.

La parole est à Beaupère, pour la seconde fois.

« Jeanne, quand avez-vous bu ou mangé ?

— Depuis hier, après midi, je n'ai ni bu ni mangé. (On était en carême. Jeanne n'ayant pas vingt et un ans, n'était pas obligée au jeûne. Alors pourquoi cette question, ô docteur !)

Depuis quelle heure avez-vous entendu la voix qui vient à vous ?

— Je l'ai entendue hier et aujourd'hui.

— A quelle heure, hier ?

— Hier, je l'ai entendue trois fois : le matin, à l'heure des Vêpres et à l'*Ave Maria* du soir. Il m'arrive même de l'entendre plus souvent encore.

— Hier, au matin, que faisiez-vous quand cette voix est venue à vous ?

— Je dormais, et la voix m'a éveillée. »

Voici le grotesque chez un docteur en théologie :

L'INTERROGATEUR. — Vous a-t-elle éveillée *en vous touchant les bras* ?

— La voix m'a éveillée sans me toucher.

— Cette voix était-elle dans votre chambre ?

— Non, que je sache ; mais elle était dans le château.

— L'avez-vous remerciée ?

— Oui, je lui ai rendu grâces en me soulevant et m'asseyant sur mon lit, les mains jointes. J'avais au préalable requis *son secours*.

— Que vous dit-elle ?

— Elle me dit de répondre *hardiment*.

— Expliquez-nous mieux ce que la *voix* vous dit.

— Je demandai conseil à la voix sur ce que je devais répondre, lui disant de demander là-dessus l'avis de Notre-Seigneur. Et la voix me dit : Réponds *hardiment*, Dieu t'aidera.

— Est-ce tout ?

— La voix m'a dit d'autres paroles que je n'ai pas comprises. Ce que je sais bien, c'est que, après mon réveil, elle me dit de répondre *hardiment*.

JEANNE, s'adressant à Cauchon. — Vous, évêque, vous dites que vous êtes mon juge : prenez garde à ce que vous faites ! car, en vérité, *je suis envoyée de la part de Dieu, et vous vous mettez en grand danger.* »

Il est évident par cette réponse et cet avertissement que la voix a fait entendre à Jeanne l'iniquité du juge et sa terrible responsabilité devant Dieu.

L'INTERROGATEUR. — Cette voix a-t-elle quelquefois varié dans ses conseils ?

— Jamais je ne l'ai trouvée en contradiction. Cette nuit même, je l'ai entendue bien distinctement me dire : « Réponds *hardiment* ! »

— La voix vous a-t-elle ordonné de ne pas dire tout ce qui vous serait demandé ?

— Je ne vous répondrai pas là-dessus. J'ai des révélations touchant le roi que je ne vous dirai point.

— La voix vous a-t-elle défendu de dire ces révélations ?

— Je n'ai pas été conseillée à ce sujet. Donnez-moi un délai de quinze jours, et je vous répondrai.

— Répondez maintenant.

— Encore une fois, je vous demande un délai. *Si la voix me l'a défendu, qu'en voulez-vous dire?... (En d'autres termes : Prétendez-vous faire parler Dieu par ma bouche, malgré lui ? Quelle leçon !)*

L'INTERROGATEUR. — La voix vous a-t-elle fait quelque défense ?

— Croyez bien qu'il n'y a pas ici *de défense venant des hommes*.

— Enfin, ne pouvez-vous répondre là-dessus, aujourd'hui ?

— Je ne répondrai pas aujourd'hui. Je ne sais si je dois le dire ou non, *jusqu'à ce que cela m'aura été révélé*.

— Mais cette voix vient-elle de Dieu ?

— *Oui*, et par son ordre. Je le crois fermement, aussi fermement que je crois la foi chrétienne et que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer.

(Voilà un acte de foi que jamais hérétique n'a prononcé.)

L'INTERROGTEUR. — Cette voix que vous dites vous apparaît est-elle un ange ? Vient-elle de Dieu immédiatement ; est-elle la voix d'un saint ou d'une sainte ?

— Cette voix vient de la part de Dieu.

— Ne savez-vous rien de plus ?

— Je crois que je ne vous dis pas *à plein* ce que je sais. Mais j'ai plus grande crainte de faillir, en disant quelque chose qui déplaît à mes voix, que je n'en ai de vous répondre à vous. Quant à votre question sur ma voix, je vous prie d'attendre.

— Croyez-vous qu'il déplaît à Dieu de dire la vérité ? »

A cette question insidieuse, Jeanne ne répond pas directement.

— Les voix m'ont confié certaines choses à dire au roi et *non à vous*. Cette nuit même, la voix m'a dit beaucoup de choses pour le bien du roi ; je voudrais bien qu'il les sût dès maintenant, dussé-je ne pas *boire de vin d'ici Pâques* ; il en serait plus aise à dîner... »

On voit que Jeanne ne garde point rancune à Charles VII ; elle connaît les influences qu'il subit.

L'INTERROGATEUR. — Ne pouvez-vous obtenir de cette voix qu'elle porte si bonne nouvelle à votre roi ?

— JEANNE. Je ne sais si elle voudrait y consentir. En tout cas, elle ne le ferait qu'avec l'assentiment de Dieu. Et, s'il plait à Dieu, je serai bien contente que le roi soit averti. »

Il s'agissait évidemment du triomphe définitif de Charles VII sur les Anglais, et de sa réconciliation avec le duc de Bourgogne.

« Votre conseil vous a-t-il révélé votre délivrance de la prison ?

— Cela me reste à dire. Sans la grâce de Dieu, je ne saurais rien faire.

— Avez-vous reçu conseil cette nuit de ce que vous devez répondre ?

— Si j'ai été avisée là-dessus, je n'ai pas bien compris.

— Avec les voix, voyez-vous quelque autre chose ?

— Je ne vous dirai pas tout. Je n'en ai pas congé, et mon serment ne touche pas à cela. La *voix* est bonne et digne, et je ne suis pas tenue de vous en répondre. Au surplus, donnez-moi par écrit les points sur lesquels je ne répons pas actuellement.

— La voix à laquelle vous demandez conseil, a-t-elle un visage et des yeux ?

JEANNE, saisissant la perfidie. Vous n'aurez pas encore cela de moi. C'est un dicton parmi les enfants, « *que quelquefois on est pendu pour avoir dit la vérité.* »

— Savez-vous être en la grâce de Dieu ?

— Si je n'y suis pas, Dieu m'y mette ; et si j'y suis, Dieu m'y garde ! Je serais bien la plus digne de pitié, si je savais ne pas être dans la grâce de Dieu. Mais, si j'étais en péché, je suis persuadée que la *voix* ne viendrait pas à moi. Je voudrais que chacun l'entendit aussi bien que je l'entends.

— Dans votre jeunesse, alliez-vous à la campagne prendre vos ébats avec les autres enfants ?

— J'y suis bien allée quelquefois, mais je ne sais, au juste, à quel âge.

— Ceux de Domremy tenaient-ils pour le parti des Bourguignons, ou pour le parti adverse ?

— Je n'ai connu à Domremy qu'un seul Bourguignon, et j'aurais voulu qu'il eût la tête coupée, si Dieu l'avait permis.

— Au village de Maxey, était-on bourguignon ?

— On était bourguignon.

— La voix vous avait-elle dit de haïr les Bourguignons ?

— Depuis que je compris que mes voix étaient pour le roi de France, je n'aimais pas les Bourguignons. Et je sais qu'ils auront guerre, s'ils ne font ce qu'ils doivent.

— Dans votre enfance, vos voix vous ont-elles dit que les Anglais viendraient en France ?

— Les Anglais étaient déjà en France quand les voix commencèrent à me visiter. (Jeanne sait mieux son histoire contemporaine que l'interrogateur.)

— Fûtes-vous jamais avec les enfants de Domremy qui se battaient pour votre parti ?

— Je n'en ai pas mémoire. Mais j'ai bien vu ceux de Domremy revenir blessés et sanglants de leurs combats avec les enfants de Maxey.

— N'avez-vous pas souvenir de certain arbre existant près de votre village ?

— Près de Domremy, il y a un arbre appelé l'*arbre des dames*, d'autres l'appellent l'*arbre des fées*. A sa racine coule une fontaine, où les malades viennent quelquefois, dit-on, chercher guérison. Mais j'ignore si jamais il y en eut de guéris.

— Ne savez-vous rien de plus ?

— J'ai ouï dire encore que les malades en convalescence vont à cet arbre se promener. C'est un bel arbre, un hêtre, d'où vient le *beau mai*. Il est dans la propriété du chevalier seigneur de Bourlémont.

— Alliez-vous souvent près de cet arbre ?

— J'y allais quelquefois prendre mes ébats avec mes compagnes ; j'y faisais des guirlandes pour l'image de la sainte Vierge de Domremy. Souventes fois, j'ai ouï dire par les anciens que les fées se rendaient sous cet arbre. J'ai même ouï dire par une de mes marraines, Jeanne, femme du maire Aubery, qu'elle avait vu là les fées. J'ignore si c'est vrai ou non.

— Ne les avez-vous jamais vues ?



— Jamais, ni là ni ailleurs. » (Quel dommage que Jeanne ne puisse répondre qu'elle les a vues !)

Toutes ces questions, extravagantes dans leur malice, tendaient à surprendre la Pucelle en rapports de *sorcellerie avec des fées*.

— Ne décoriez-vous pas cet arbre ?

— J'ai mis, comme mes compagnes, des guirlandes aux branches de cet arbre. Tantôt nous les emportions, tantôt nous les laissions.

— Ne vous mêliez-vous pas aux divertissements de vos compagnes ?

— A partir du moment où je sus que je devais venir en France, je me donnai peu aux jeux et aux promenades, le moins que je pus.

« Je ne sais même si, depuis l'âge de raison, j'ai dansé au pied de l'arbre : je puis bien y avoir dansé avec les autres enfants ; mais j'y ai plus chanté que dansé. (Il n'y a guère de villages, en ces contrées, où les enfants n'aiment à venir jouer, le dimanche surtout, sous un gros arbre, tilleul, marronnier ou hêtre. Inférer de là qu'ils sont sorciers ou disciples des fées, c'est absurde.)

— N'y a-t-il pas aussi un bois près de Domremy ?

— Oui, c'est le bois Chenu, que l'on aperçoit de la maison de mon père (1).

— Ce bois n'est-il pas hanté par les fées ?

— Je ne sais ni n'ai ouï dire qu'il fût hanté par les fées. Mais j'ai ouï conter par mon frère qu'on disait dans le pays : « Jeannette a pris son fait près de l'arbre des fées. » (Terrible révélation ! On l'a dit : donc c'est vrai !)

Jeanne le nie formellement et répond à son frère que c'est *faux et ridicule*. Mais : « Mentez, mentez hardiment : il en restera toujours quelque chose, » a dit Voltaire.

« Ne vous a-t-on pas regardée comme l'envoyée du bois Chenu ? (Conséquemment l'envoyée des fées...) »

(1) Ce bois appartenait à la famille d'Arc.

— Quand je vins trouver le roi, d'aucuns me demandèrent s'il y avait dans mon pays un bois nommé le bois Chenu, parce qu'il existait des *prophéties disant que des environs de ce bois devait venir une jeune fillè qui ferait des merveilles*. Mais à cela je n'ajoutai pas foi.

— Jeanne, voulez-vous un habit de femme?

— Donnez-m'en un; je le prendrai et partirai. Autrement, non. Je me contente de celui-ci, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. »

La troisième séance est levée.

Nous avons donné tout au long les trois premiers interrogatoires publics pour que nos lecteurs pussent juger de la manière dont a procédé l'ex-évêque Cauchon, d'après les pièces officielles plus ou *moins exactes*. Il est certain que les greffiers n'ont pu écrire et laisser subsister que *ce qui n'a pas déplu à leur terrible président*. On sait, à n'en pas douter, que les interpellations se croisaient de toutes parts, que les questions n'attendaient pas plus les réponses que dans un cabaret en un jour de foire. Si l'empotement s'apaise, c'est pour faire place à la ruse et à la plus cauteleuse perfidie. Au milieu de ce conseil de démons, Jeanne, calme, malgré ses fatigues physiques et morales, leur demande placidement de *se mettre d'accord et de ne pas parler tous à la fois*.

Les séances durent deux, trois et même quatre heures. On lui propose des questions tellement subtiles, difficiles à saisir dans leurs multiples détails, que pas un des juges ou des assesseurs n'aurait été capable d'y répondre. C'est le témoignage de l'un d'entre eux, Isambard de la Pierre. Parfois, simple et naïve comme une enfant, soudain elle paraît vive, ingénieuse, d'une charmante finesse, pour devenir sublime au besoin, mais jamais faible.

La force surnaturelle de son âme soutient tellement ses forces épuisées par le jeûne, les privations et les ennuis de sa dure captivité, que devant les juges faits bourreaux, *la fille de Dieu* retrouve son énergie des jours de bataille.

Rien ne peut mettre en défaut son incroyable présence d'esprit; sa prodigieuse lucidité déconcerte, stupéfie ses interrogateurs au point que les moins prévenus crurent ses réponses *dictées par des êtres surnaturels*. Aussi, ce fut un moment de terreur parmi les assistants, quand elle dit de ses voix : « Elles sont là sans qu'on les voie ! » Tous ses juges restèrent muets et baissèrent la tête honteusement. Plus d'une fois, devant ses admirables et écrasantes réponses à des questions indignes de pareils personnages, elle les força à rougir et à se taire.

« Si mes voix ne me reconfortaient, leur disait-elle, mais je serais morte ! Je ne puis toujours bien saisir ce qu'elles me disent, à cause du vacarme de vos prisons et des désagréments que me causent vos gardes. »

Nous allons maintenant résumer fidèlement, mais d'une manière concise, les interrogatoires publics et secrets de cet inique et prodigieux procès.

Le 27 février, Jeanne est amenée pour la quatrième fois à la barre de ce tribunal, sur les pouvoirs et la valeur duquel elle ne se trompe pas, car elle lève au ciel un regard inspiré, plein d'une muette éloquence.

Pressée à nouveau d'expliquer ses apparitions : « Si vous ne me croyez, dit-elle, allez à Poitiers ! Demandez copie de mes réponses à Poitiers ! J'ai été interrogée trois semaines durant, par évêques et clercs, qui n'ont trouvé *en mon fait* que tout bien. » Il est évident que si Jeanne avait eu de vrais juges, la première chose à faire, c'était de se procurer le dossier de Poitiers. Là aussi, il y avait des docteurs, des théologiens de la fameuse université de Paris ! « Beaux et savants docteurs, mettez-vous d'abord bien d'accord entre vous ! » Mais non ! les premiers étaient libres ; les seconds sont vendus à Cauchon et à l'Anglais, son maître !

L'interrogateur, après l'avoir questionnée sur ses *saintes*, sur saint Michel, sur ce qu'ils peuvent lui conseiller, ajoute :

« Est-ce que Dieu vous a prescrit de prendre habit d'homme ? »

— C'est petite chose que l'habit, dit-elle avec dédain ; mais

je ne l'ai pris et n'ai rien fait au monde que par l'ordre de *Dieu* et des *anges*.

— C'est donc chose licite? C'est donc bien?

— Tout ce que j'ai fait est par ordre du Seigneur : *j'en attends bon garant et bon aide.* »

Rien de plus puéril et de moins correct que cette obstination d'hommes sérieux en apparence, de faire à la noble Pucelle un crime d'avoir pris ce costume. Mais cet habit, c'était le signe de sa mission guerrière; le quitter, c'était nier cette mission inachevée ou l'abandonner. Cauchon n'ignorait pas les motifs de haute convenance qui forçaient Jeanne à le garder. Les horreurs secrètes de la prison effacent l'horreur même du procès. Si Jeanne, comme le Christ, a dû subir les injures et les dérisions de ses gardiens, sa pudeur virginale était en butte aux derniers outrages. Un jour, elle ne fut sauvée de la brutalité des soudards sans vergogne, placés jour et nuit à ses côtés, que par l'arrivée du comte de Warwick, que ses cris perçants avaient attiré. — Le farouche gouverneur, effrayé du forfait même, et plus encore de l'exécration du dehors « fit grandes menaces à ses grossiers subalternes, et mit deux autres gardiens à la prison ». Et pourtant, Warwick avait soif de la mort de sa prisonnière. Mais il est des horreurs qui font tressaillir les âmes les plus sauvages et les plus barbares.

Moïse, dans sa loi, et l'Eglise, par ses canons, pour éviter des désordres lamentables, avaient prohibé, en général, aux femmes de s'habiller comme les hommes.

Ici, ce n'était pas le cas; tout au contraire. Mais le propre des pharisiens, des hypocrites et des méchants, n'est-ce pas de tuer l'esprit des lois, sous le coup de la *lettre* ?

Un autre point sur lequel s'acharnèrent les interrogateurs, c'étaient les révélations de Jeanne à Charles VII. L'ingratitude, peut-être inconsciente, du monarque qui la délaissait, ne put arracher à la jeune héroïne un mot capable de trahir sa mission et son roi. Elle couvre le roi de France, le duc d'Orléans et son parti, parce que ses voix lui ont inspiré la plus grande vénération pour le royaume de France et la famille qui doit le gouverner. Ses voix sont infaillibles, elle se tait; sa mission n'est

peut-être qu'interrompue ? Elle s'achèvera certainement : c'est sa conviction inébranlable.

Qu'importent les arguties les mieux étudiées ? Jeanne ne s'en soucie guère. Elle s'étonne pourtant que des gens qui se disent *représenter l'Eglise de Jésus-Christ* aient si peu de foi et tant de malice !

On essaie de découvrir dans son étendard et son épée de Fierbois, à cinq croix, je ne sais quel pouvoir magique : Jeanne n'a que du mépris, dans ses réponses pieuses et touchantes, pour les préjugés de la superstition.

« Aviez-vous des anneaux ? lui demande-t-on.

— J'avais l'anneau que m'a donné mon père ou ma mère, et celui que m'a donné mon frère. Les Bourguignons m'ont pris l'un ; l'autre, vous l'avez. Montrez-le-moi ! Donnez-le pour moi à l'Eglise !

— Lequel aimiez-vous mieux de votre étendard ou de votre épée ?

— J'aimais *quarante fois* mieux mon étendard que mon épée. Je le portais moi-même, pour éviter de tuer quelqu'un. Je n'ai jamais tué homme.

— Avez-vous été en lieu où des Anglais aient été occis ?

— Eh ! mon Dieu, oui, j'y ai été. Comme vous parlez ! *Que ne s'en allaient-ils de France en leur pays !* »

A cette réponse, un grand milord anglais se mit à dire : « C'est vraiment une bonne femme ; que n'est-elle Anglaise ! » Un autre Anglais demandait à Massieu si elle serait brûlée. « Jusqu'ici, répondit-il, je n'ai vu que bien et honneur en elle... » Pour cette réponse, Massieu fut menacé d'être jeté à la Seine.

« Avez-vous dit, lui demanda l'interrogateur, que les petits étendards faits sur le modèle du vôtre seraient heureux ?

— J'ai dit à mes gens : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrerais moi-même.

— Avez-vous dit à vos gens de porter *hardiment* lesdits étendards et qu'ils auraient bonheur ?

— Je leur ai bien dit ce qui est advenu et ce qui *advientra encore*.

— Qui aidait plus, vous à l'étendard, ou l'étendard à vous ?

— *De la victoire de l'étendard, ou de Jeanne. c'était tout à Notre-Seigneur ! »*

Réponse sublime et sans réplique. Jeanne d'Arc n'évita pas moins heureusement ni moins dignement les pièges à elle tendus à propos du culte spontané que lui rendait le peuple.

On lui reprochait les messes dites et les prières faites en son honneur...

« Si ceux de mon parti ont prié pour moi, *m'est avis qu'ils ne m'ont point fait de mal*. S'ils me croient envoyée par Dieu, ils ne s'abusent pas.

— Quelle pouvait être l'intention de ceux de votre parti, quand ils vous baisaient les pieds et les mains ?

— Ils me baisaient les mains le moins que je pouvais ; mais les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que je ne leur faisais point déplaisir, mais les supportais de mon mieux. »

Et, en effet, les contemporains ont rendu un témoignage éclatant à son ardente et inépuisable charité. Elle empruntait à ses compagnons d'armes pour faire le bien, quand sa bourse était vide. Toutes les réponses de Jeanne d'Arc montrent une âme pieuse, timorée, aimant Notre-Seigneur Jésus-Christ et son Eglise : elle affirme cent fois sa mission céleste. Sa conduite est irréprochable à tout point de vue ; les témoignages sont unanimes à cet égard. Eh bien, malgré tout, ses tristes accusateurs et interrogateurs veulent trouver en elle une *sorcière, disciple des fées*, c'est-à-dire inspirée par les démons. Eh ! comment expliquer autrement les défaites successives des Anglais et les triomphes de nos armes ? Jésus faisait des miracles : mais c'était pour les Juifs au nom de Bézébuth, prince des démons ! Allez donc, après cela !...

Autre crime. Le grand schisme d'Occident compte à ce moment *trois papes*. (Quelles misères l'Eglise n'a-t-elle pas eues à supporter !) — Le comte d'Armagnac écrit à Jeanne d'Arc, qu'il regarde comme une sainte, pour savoir quel est le vrai pape. Jeanne répond que ses voix ne lui ont rien appris à ce sujet ; que, pour elle, le vrai pape est celui qui *est à Rome*. La réponse paraissait bien naturelle, et pourtant on lui en fit un

crime. On cherchait aussi à surprendre Jésus-Christ dans ses paroles : il accablait ses ennemis en deux mots. Par sa grâce, Jeanne d'Arc jouit du même privilège.

En ces temps difficiles, on vit des saints, dans l'impossibilité de savoir quel était le vrai pape, obéir à l'un ou à l'autre de très bonne foi. Les cauteleux interrogateurs de Jeanne eussent été fort embarrassés de dire quel était le vrai pape.

Jeanne d'Arc répondit fort sagement et nia tout terme, ajouté à sa réponse, dans le but de la prendre en flagrant délit. Chicane de mauvais aloi, comme pour sa lettre aux Anglais, avant d'attaquer leurs bastilles. A ce sujet, l'inspiration la ressaisit : elle juge ses juges.

« Avant qu'il soit sept ans, dit-elle, les Anglais délaisseront un plus *grand gage* qu'ils n'ont fait à Orléans, et perdront tout en France... Les Anglais auront plus grande perte qu'ils aient jamais eue en France; et ce sera par *grande victoire que Dieu enverra aux Français*. Je sais cela par révélation, d'une façon aussi sûre que vous êtes devant moi. *Cela sera avant sept ans* : je serais bien fâchée que cela tardât si longtemps. Avant la Saint-Martin d'hiver, on verra bien des choses, et il se *pourra que les Anglais soient mis à terre*. Et je dis cela, afin que le jour venu, on se souvienne que je l'ai prédit. »

On croirait entendre la parole du Christ lui-même.

Et de fait, Montereau et Pontoise furent repris en 1435 ; Paris se rendit, malgré les Anglais, en 1436, c'est-à-dire cinq ans après la prédiction de Jeanne d'Arc.

« Sainte Catherine et sainte Marguerite, poursuivit-elle, m'ont promis que mon roi regagnerait son royaume et *qu'elles me conduiraient en paradis*. Elles m'ont fait encore une autre promesse.

— Laquelle ?

— Je vous le dirai dans trois mois.

— Serez-vous donc délivrée d'ici trois mois ?

— Dans trois mois, je vous répondrai.

« Il faudra bien que je sois délivrée. *Ceux qui veulent m'ôter de ce monde pourront s'en aller avant moi*. J'ai demandé souvent à mes voix de me permettre de sortir de prison, quand je vou-

drai ; mais je n'ai pas encore la permission. Peut-être essaierai-je, pour savoir si Notre-Seigneur en serait content : « Aide-toi, Dieu t'aidera. »

Ses juges étaient à la fois exaspérés et terrifiés de son assurance. Hélas ! ce terme de trois mois qu'elle assignait à ses juges cruels, par un mystérieux et indéfini pressentiment, c'était sa délivrance par le martyre. Sa belle, glorieuse et définitive victoire, c'est au ciel qu'elle devait la remporter dans un éclatant triomphe. « Prends tout en gré, lui avaient dit ses voix ; ne te soucie de ton martyre ! »

La première phase du procès fut terminée le 3 mars. A la fin de la séance, Cauchon annonça qu'il allait charger quelques docteurs et experts *en droit divin* et humain d'extraire ce qui était à recueillir (à son sens) parmi les aveux de Jeanne, et qu'ensuite, s'il y avait lieu de l'interroger plus *amplement* sur certains articles, il n'en fatiguerait pas la multitude des assesseurs (le brave homme !) mais déléguerait à cet effet *quelques-uns d'entre eux*. « On mettra tout en écrit, ajoutait-il cauteusement ; et, quand besoin sera, les docteurs et experts en pourront délibérer et donner leur avis... » (Messieurs les jurés, vous pouvez partir : si on a besoin de vous, on vous appellera ! Mais nous continuons les débats sans vous ! Quelle audace ! Et dire que pas un n'a osé protester !)

La conduite de Cauchon est motivée ; c'est facile à saisir. Ses maîtres et lui, humble et trop fidèle serviteur, ont intérêt à diminuer, à cacher la publicité d'émouvantes séances comme celles qui viennent d'avoir lieu : il faut soustraire les moins décidés des assesseurs à l'influence bien marquée qu'exerce sur eux l'attitude si noble de l'accusée. Elle présente, on pouvait tout craindre ; elle absente, on jugeait sur *pièces* ; et, en pareil cas, la condamnation est assurée.

Le travail d'*extraits* bien choisis, annoncé par Cauchon, fut exécuté du 4 au 9 mars.

Le 10, les interrogatoires furent repris par Cauchon lui-même, assisté de Jean Lafontaine, deux assesseurs et deux témoins. Le 13, l'inquisiteur général de Paris, sur les instances de Cauchon, aurait délégué Jean Lemaistre, jusque-là scrupu-



leux, pour assister officiellement aux débats : c'était la *peur* et le crime associés.

Pendant toute la première période du procès, Jeanne d'Arc s'est refusée à toute explication sur le *signe* qui avait décidé son roi à reconnaître sa mission. Harcelée sur cette question, la jeune héroïne inspirée, finit par s'en débarrasser, à l'aide d'une allégorie toute biblique.

« Le *signe*, dit-elle, est très beau et honoré, bien croyable et le plus riche qui soit.

— Ce signe dure-t-il encore ?

— Il durera *mille ans* et plus. Il est au trésor du roi.

— Vint-il de par Dieu ?

— Ce fut un ange de par Dieu qui le donna à mon roi. Le roi et ceux qui étaient avec lui ont vu le signe. »

Elle fait allusion à l'ange qui l'inspire et l'assiste quand elle paraît devant le roi.

« Est-ce le même ange qui vous apparut premièrement ?

— C'est toujours tout *un* et jamais ne m'a failli. » (L'ange et la fille de Dieu semblent ne faire qu'un dans cette grande et céleste mission de rendre sa couronne au roi.)

Elle ajoute donc que l'ange apporta à son roi une couronne magnifique, d'or pur : « C'était la couronne du royaume de France. Elle fut donnée à un archevêque, chancelier du roi, lequel la remit au roi, en ma présence. » (Grand émoi parmi les gens de Cauchon.)

— L'ange qui l'apporta vint-il de haut, ou par terre ?

— Il vint de *haut*, j'entends par le *commandement* de Notre-Seigneur. »

Embarras et confusion de l'interrogateur, qui du reste, vrai retors, lui dit à brûle-pourpoint :

« Croyez-vous ne pouvoir faire péché mortel ?

— Je n'en sais rien ; mais je m'en remets absolument à Notre-Seigneur. Je serai sauvé pourvu que je garde bien *ma virginité de corps et d'âme*.

— Est-il besoin de se confesser quand on croit être sauvé ?

— On ne saurait trop nettoyer sa conscience. »

Jeanne d'Arc, dans sa sublime adresse, a donc échappé à

toutes les embûches de ses ennemis. Impossible de l'accuser de *sorcellerie* ou d'*hérésie* ; sa doctrine est de la foi la plus pure, la plus orthodoxe. Reste une question grave et décisive aux yeux de ses accusateurs : Jeanne soumettra-elle à ses juges l'*autorité* de sa mission ?

La question fut posée le 15 mars, en l'absence de Cauchon, par son représentant Lafontaine, et par le vice-inquisiteur. Jeanne fut requise que, si elle avait fait quelque chose qui soit contre la foi, elle doit s'en rapporter à la décision de l'Eglise.

Rien de plus vrai en principe, rien de plus faux en fait, c'est-à-dire dans les conditions où elle se trouve. D'abord, ses examinateurs ne représentent pas l'Eglise : ils n'en ont, ni ne veulent en avoir l'autorité. Jeanne s'est réclamée de l'Eglise : elle a demandé ses prisons d'abord, ensuite ses représentants à Poitiers et à Rouen ; et enfin, elle a invoqué l'autorité du Souverain Pontife ; rien ne lui a été accordé.

Saint Paul, prisonnier, en appelle à César, et le gouverneur romain, plus intelligent et moins scélérat que Cauchon, répond : « Tu demandes à être jugé par César ? Tu iras à César ! »

L'Eglise est si peu engagée dans cet inique procès, que le jour où elle en connaîtra par ses *organes autorisés*, elle n'hésitera pas à le déclarer *monstrueux et nul*. C'est ce que comprenait parfaitement Jeanne d'Arc. « Vous dites que vous êtes mon juge, répétait-elle à Cauchon : allons donc ! Prenez garde à vous ! Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs, c'est-à-dire le vrai clergé, et non pas le clergé vendu, esclave et criminel... »

« Qu'on me dise s'il y a quelque chose de contraire à la foi chrétienne ! Je saurai bien, par mon conseil, ce que je dois répondre. Et toutefois, s'il y a quelque chose de mal contre la foi chrétienne que *Notre Sire Jésus-Christ* a commandée, je ne le voudrais soutenir et serais bien courroucée d'aller contre. »

On lui explique la différence entre l'Eglise *triomphante* et l'Eglise *militante*, et on la requiert de se soumettre à l'Eglise

*militante, soit en bien, soit en mal : « Je ne vous en répondrai, dit-elle, autre chose pour le moment. »*

Le 17 mars, la question est renouvelée avec insistance : « Quant à l'Eglise, répond Jeanne, je l'aime et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à mon avènement, il faut que je m'en attende au Roi du ciel qui m'a envoyée. »

Jeanne d'Arc avait raison contre tous ces *argus* à vues étroites et mal avisés. Ah ! si elle avait su distinguer entre les vrais et les faux ministres de l'Eglise, entre les apôtres et les Judas, comme elle aurait accablé ces derniers sous sa verve gauloise ! Mais, pour l'honneur de Dieu et de l'Evangile, ce qu'elle n'a pu faire, l'Eglise de Jésus-Christ l'a fait, et le fera jusqu'à la consommation des siècles : que dis-je ? Elle le fera dans un saint enthousiasme pendant l'éternité ; les justes ne peuvent périr sous l'injustice.

L'interrogateur insiste : « Vous en rapportez-vous à l'Eglise ?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoits saints et saintes du paradis. Ce m'est avis que *c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise. Pourquoi faites-vous difficulté que ce soit tout un ?*

Ah ! pieuse et intelligente Jeanne, c'est bien ainsi ; mais personne n'a pu t'apprendre que dans l'Eglise, l'élément humain persiste avec toutes ses passions et convoitises, malgré les grâces et la dignité de quelques-uns de ses membres. Si tu avais lu l'histoire ecclésiastique, rien ne serait plus capable de t'étonner. Heureusement, le gouvernail de l'Eglise est indépendant des prêtres et des évêques. Pierre seul, et après lui ses successeurs légitimes, sont infailibles. Jésus-Christ, vrai chef de l'Eglise, a prévu tout ; et pourtant, il n'a pas empêché que dans son Eglise il n'y eût des scandales par les Judas ! C'est la gloire de l'Eglise de triompher même de ses ennemis les plus intimes.

L'interrogateur continue : « Il y a l'Eglise triomphante où sont Dieu, les anges, les saints et les âmes sauvées. L'Eglise militante, c'est notre Saint-Père le Pape, vicaire de Dieu sur la terre, les cardinaux, les prélats de l'Eglise, le clergé et tous

bons chrétiens et catholiques : laquelle Eglise *bien assemblée* ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit. Vous en rap-  
portez-vous à cette Eglise militante ? »

Jeanne d'Arc aurait pu répondre : « Oui je m'en rapporte bien à celle-là ; mais vous, ici présents, vous n'en êtes pas ; vous vous en êtes séparés ! »

Elle se contente de dire selon son cœur : « Je suis venue de par Dieu, de par la Vierge Marie et tous les benoits saints et saintes du paradis et de l'Eglise victorieuse de là-haut, et de leur commandement ; et à cette Eglise-là je soumetts tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire. »

La réponse était parfaite ; car l'Eglise est *une*, et jamais contradiction n'a existé entre les différentes parties de l'Eglise triomphante au ciel, militante sur la terre et souffrante en purgatoire.

« Vous soumettez-vous à l'Eglise militante ?

— Je n'en répondrai maintenant autre chose. »

Et immédiatement, comme si sa réponse pouvait la compromettre, elle ajoute :

« S'il arrive qu'il me faille aller jusqu'à la fin du jugement, qu'il me faille *dévéter*, je demande aux seigneurs d'Eglise, ici présents, qu'ils m'accordent la faveur d'avoir chemise de femme. »

Elle a peur d'être brûlée nue, et sa pudeur virginale s'en émeut.

L'interrogateur, stupidement : « Puisque vous dites porter habit d'homme par commandement de Dieu, pourquoi demandez-vous chemise de femme à l'article de la mort ?... »

— Il suffira qu'elle soit longue. »

On le voit, son seul souci, pour le moment suprême, c'est de sauvegarder sa pudeur.

Pourtant, elle ne peut croire encore à son supplice : « J'aime mieux mourir, dit-elle, que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire ; mais je crois fermement que Notre-Seigneur ne permettra pas que je n'aie secours bientôt de Dieu, et par miracle. Pour rien au monde je ne ferai serment de ne me point

armer, de quitter mon habit d'homme, parce que je ferais déplaisir à Notre-Seigneur ».

Dans cette même séance, elle dit au sujet des Anglais :

« Je ne sais si Dieu aime ou hait les Anglais ; mais je sais bien qu'ils seront *boutés* hors de France, excepté ceux qui y mourront. »

Le 17 mars, après-midi, Cauchon revint à la charge :

« Vous semble-t-il que vous soyez tenue de répondre pleinement vérité au Pape, vicaire de Dieu, de tout ce que l'on vous demanderait touchant la foi, et le fait de votre conscience ? (L'Eglise n'a jamais prétendu juger les choses du for intérieur : « Ecclesia de internis non judicat. »)

— Je requiers d'être menée devant lui, et je répondrai devant lui *tout ce que je devrai répondre.* »

C'était le droit absolu de l'accusée d'en appeler au Pape : pourquoi lui refuser cette satisfaction ? Jamais ni Winchester, ni Bedford ne l'eussent permis. Donc... la justice les inquiète peu.

Le 18 mars, Cauchon fit lire les *aveux* et *réponses* de Jeanne, selon sa formule, devant douze des principaux assesseurs, choisis et triés par lui, afin d'examiner la matière et les « opinions des docteurs dans les livres authentiques ». Quelle impudence ! Jamais pareille étude n'a été faite. Elle aurait tourné à l'entière et pleine confusion de ceux qui l'auraient entreprise.

Quand même, le soi-disant rapport sur les opinions des *autorités* fut présenté le 22 mars, devant 24 assesseurs et juges, et il fut convenu, vu leur grand embarras, de réduire l'accusation à un petit nombre d'articles.

Les fameux docteurs étaient tellement brouillés et embrouillés qu'ils n'y voyaient plus rien.

Lecture fut faite à Jeanne d'Arc de ses interrogatoires : elle protesta sur plus d'un point. *Pâques* était proche ; on eut l'air de lui promettre la liberté d'assister à la messe et de pouvoir communier, si elle consentait à quitter son vêtement de guerre.

Cruelle alternative ! Désobéir à Dieu pour recevoir le Dieu de l'Eucharistie ! Nier sa mission, pour satisfaire l'immense

désir de son cœur ! Trahir Dieu pour aller à Dieu ! Quelle situation ! Jeanne n'hésita pas. Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes, même quand ces hommes sont les ministres indignes d'un Dieu plein de bonté.

Elle refusa énergiquement cette compromission.

N'était-ce pas le devoir pour tout chrétien, de refuser les sacrements de la main des parjures de la révolution satanique de 1793 ? On le fit, par la grâce de Dieu, et ce fut bien fait. Cauchon et les siens ne valaient pas mieux que les protestants et les apostats d'un régime monstrueux qui a couvert la France de sang et de ruines.

Le procès *préparatoire* est terminé : il est décidé qu'on procéderait par procès *ordinaire*, et que Jeanne la Pucelle sera interrogée à nouveau sur les articles *synthétisés*, habilement *laminés*, dont a parlé Cauchon dans une des séances précédentes.

Donc, l'accusée revient, le 27 mars, devant un tribunal de 38 assesseurs, sans compter le reste, pour entendre l'accusation de M. le *promoteur* de l'ex-évêque...

Les plus impatients et les plus violents parmi ces moines, prêtres et chanoines sans dignité, voulaient qu'on l'*excommuniât de suite*, si elle ne *jurait* de dire la vérité sur toutes choses, sans *restriction*. — Ignoble coterie, sans cœur et sans intelligence !

Pourtant la *majorité* voulut que les articles fameux fussent lus devant l'accusée, et qu'un délai convenable pour y répondre lui fût accordé, si elle le désirait.

Devant cette attitude, le rusé Cauchon offrit à Jeanne, pour conseil, un ou plusieurs des assistants. La fille de Dieu comprit qu'au milieu des loups, il n'y a pas pour l'agneau innocent de choix à faire.

« Je n'ai point intention de me séparer du Conseil de Dieu, dit-elle gravement. Je suis prête à dire la vérité sur tout ce qui touche votre procès. » Et elle jura, sans se départir de ses réserves précédentes, *bien sûre* que personne n'avait le droit de lui en demander compte.

Le 28 et le 29 mars, deux séances sont employées à lire les fameux articles de l'accusation définitive. Le promoteur, dans

son réquisitoire, demandait, sans broncher, que Jeanne d'Arc fût déclarée : *sorcière, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice de malin esprit* (ce n'était pas le sien), *magicienne, schismatique, sacrilège, idolâtre, apostate, blasphématrice, séditeuse, perturbatrice de la paix, altérée de sang humain et excitant à le verser, quittant sans vergogne la pudeur de son sexe, prenant scandaleusement habit d'homme d'armes, toutes choses abominables à Dieu et aux hommes. En voilà des accusations ! Ce n'est pas fini ; écoutez : séductrice des princes et des peuples ; usurpatrice des honneurs et du culte divin, hérétique, ou... véhémentement suspecte d'hérésie, etc., etc.*

Vraiment ! si le mot *suspecte* avait manqué, c'eût été dommage ! C'est sous ce titre que les brigands de 1793 envoyaient à l'échafaud évêques, prêtres, religieux, nobles et gens du peuple, quels que fussent leur âge, leur sexe et leur condition.

Les *soixante-dix* articles de l'acte d'accusation étaient faits pour ces conclusions. Dans ce *factum* était entassé tout ce que la haine aveugle et envenimée peut imaginer, pour dénaturer les faits et essayer de tromper l'opinion. Jean d'Estivet et Thomas de Courcelles, avaient fait entrer là-dedans tous les poisons les plus subtils.

Jeanne d'Arc répondit, article par article, de façon à faire rougir jusqu'au cœur ses implacables accusateurs.

Le samedi saint, 23 mars, Cauchon se présente à la prison, suivi des principaux assesseurs :

« Voulez-vous, dit-il, vous en rapporter au jugement de l'Eglise, *qui est en terre (sic)*, de tout ce que vous avez dit et fait ? »

Voyez-vous cet ex-évêque se donnant comme le chef de l'Eglise ? (L'Eglise qui est *en terre*, c'est lui.)

La pauvre Jeanne, dans l'impossibilité de distinguer entre la véritable Eglise du Christ et ceux qui abusent effrontément de sa sainte autorité, répond : « Je m'en rapporte à l'Eglise militante, *pourvu qu'elle ne me commande pas chose impossible à faire.* » Un ange descendu du ciel, n'aurait pas mieux dit. La

*véritable Eglise est incapable de commander, d'exiger l'impossible. Elle ne l'a jamais fait et ne le fera jamais.*

« Ce que j'ai dit et fait, ajoute l'humble *filles de Dieu*, les visions et révélations que j'ai eues de par Dieu, je ne les révoquerai pour chose quelconque. De ce que Notre Sire Jésus-Christ m'a fait faire, m'a commandé et commandera, je ne le laisserai à faire à homme qui vive, et me serait impossible à révoquer. Et si, par hasard, l'Eglise (que vous dites représenter) me voudrait faire faire autre chose contraire au commandement qui m'a été fait de Dieu, je ne le ferais pour chose quelconque. »

Jeanne avait parfaitement raison. Il est impossible qu'il existe contradiction entre Dieu et son Eglise. L'archange Raphaël, envoyé à Tobie, et tombé, par hasard, entre les mains d'un Cauchon quelconque, n'aurait pu mieux se défendre que la prisonnière de Rouen, à moins d'user de ses ailes !...

« Ne croyez-vous point être sujette de l'Eglise qui est sur la terre, c'est-à-dire au Pape, aux cardinaux, archevêques et évêques ?

— Oui, je le crois, *Notre-Seigneur étant servi le premier.* »

Le vieux mécréant ne se tient point encore pour battu ; c'est un retors.

« Avez-vous commandement de vos voix, reprend-il, de ne point vous soumettre à l'Eglise militante?... »

Mais, malheureux ! un de tes collègues t'a dit, en pleine séance, que sur pareilles questions, l'accusée n'avait pas à te répondre.

Et pourtant Jeanne répond : « Ce que je vous dis, je le prends en ma tête, par le commandement de mes voix : elles ne me commandent point que je n'obéisse à l'Eglise, Notre Sire ou Seigneur étant premier servi. »

Il est évident que l'envoyée de Dieu, sans entrer dans les subtilités argutieuses de ses interrogateurs, reste sur le terrain vrai, persuadée que l'Eglise et Jésus-Christ, son chef, ne font qu'un ; qu'il est impossible, par le fait, d'établir contradiction entre l'ordre positif qu'elle a reçu du Ciel et l'autorité dont l'Eglise jouit sur la terre. Il aurait suffi d'un mot, pour l'aider à écraser ses coupables contradicteurs : ce mot, personne n'osa



le lui souffler, tant on craignait la colère de Cauchon et de ses Anglais. C'était de la platitude, de la lâcheté ; mais, hélas ! comme c'est commun parmi les humains !

Enfin ! dans deux mois, nous aurons le dénouement de cette abominable intrigue.

Du 2 au 4 avril, Cauchon et le vice-inquisiteur, sur l'avis de leurs affidés universitaires, firent alambiquer en douze articles les soixante-dix chefs d'accusation du *prolix* promoteur.

Deux *éminents* docteurs de l'Université de Paris, Nicole Midy et Jacques de Touraine, tinrent la plume, l'un dans le *projet*, l'autre dans la *rédaction* définitive. Les douze articles résumaient le procès d'une façon absolument hostile à l'accusée, mais en supprimant les *impostures* et les brutalités du grossier promoteur. Le débat dégagé de ses bas-fonds, semblait remonter sur la surface de son vrai terrain.

Le 12 avril, vingt-deux docteurs et licenciés sont appelés à délibérer sur les douze articles. Suivant certaines formules consacrées par l'usage, ils eurent l'air de soumettre leurs délibérations « à la sainte Eglise romaine », qu'ils se gardaient bien d'interroger, et décidèrent, dans leur haute compétence, que les révélations de Jeanne d'Arc *n'étaient point de par Dieu ; mais plutôt fictions humainement inventées, ou œuvres du malin esprit ; qu'elle y avait cru sans signes suffisants ; qu'il y avait dans son fait mensonges, divinations superstitieuses ; des faits scandaleux et irréligieux ; des paroles téméraires ; des blasphèmes contre Dieu et les saints ; (lesquels ?) impiété envers ses parents, pour les avoir quittés sans leur aveu, dérogation en quelques points à l'amour du prochain, (vraiment ?) idolâtrie, ou, au moins, invention mensongère (ça ne se ressemble guère), schisme touchant l'unité, autorité et puissance de l'Eglise, et enfin véhémence suspicion d'hérésie*. Ces misérables, schismatiques eux-mêmes, par le fait *excommuniés*, n'osent pas formuler la note d'hérésie absolument : l'accusée est seulement *suspecte* !

Ainsi, les docteurs en Israël laissaient la question pendante entre une *invention* humaine et une *inspiration diabolique*. Le scepticisme, dans sa froideur, donnait la main à la superstition

infernale, contre l'envoyée de Dieu chargée de chasser l'Anglais de la France.

Parmi les signataires des douze articles, on remarque Isambard de la Pierre et deux autres, qui dans le procès de *réhabilitation* viendront dire tout le contraire de ce qu'ils ont approuvé en ce jour ; tant il est vrai que « l'iniquité se ment à elle-même » !

Un bon nombre d'autres assesseurs qui n'avaient rien entendu des interrogatoires secrets, mais qui étaient supposés tout savoir, adhérèrent *simplement* à la délibération. On n'est pas plus accommodant !

Le chapitre de Rouen, toujours assez mal disposé pour Cauchon, aurait certainement refusé son adhésion, sans la menace bien formulée de se voir privé de la *portion congrue*, savoir la distribution quotidienne de *pain et de vin*. Néanmoins, avant de donner son avis, ledit chapitre demanda que les douze articles fussent lus en langue française à l'accusée, et que l'*Alma Mater*, Madame l'Université de Paris, en examinât la matière (14 avril 1431).

Sur ces entrefaites, l'innocente victime menaça d'échapper à la cruauté de ses persécuteurs. Jeanne d'Arc, épuisée par tant de tortures physiques et morales, était gravement malade. Winchester et Warwick, décontenancés, mandèrent à la hâte les meilleurs médecins. Devant eux, Warwick s'exprima en termes d'un cynisme naïvement curieux : « Pour rien au monde, leur dit-il, le roi ne voudrait que Jeanne mourût de mort naturelle : le roi l'a achetée *cher* ; il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par justice, et qu'elle soit brûlée ! » (Voilà la vérité !...)

Le roi, c'était le cardinal Winchester. L'enfant roi, Henri VI, jouant au cerceau, était bien innocent des forfaits inouïs commis en son nom.

Jeanne d'Arc déclara aux médecins qu'elle avait été prise de vomissements, « après avoir mangé d'une *carpe envoyée par Cauchon* ! »

Celui-ci avait-il essayé de s'affranchir de la responsabilité d'un crime public, par un crime secret ?...

Quoi qu'il en soit, les médecins tirèrent Jeanne de ce mauvais

pas. Elle se trouvait mieux, quand le misérable promoteur Jean d'Estivet vint l'accabler d'injures ignobles, parce qu'elle avait dit aux médecins la cause de son mal (1). L'indignation douloureuse qu'elle ressentit de cette visite détermina une rechute que les médecins purent conjurer.

La pauvre victime était encore très malade, lorsque, le 18 avril, Cauchon avec quelques assesseurs eut l'audace de venir lui adresser, dans sa prison, la première des monitions requises, après interrogatoire, par la procédure inquisitoriale qu'il singeait de son mieux.

L'infâme hypocrite, de sa voix mielleuse cherchait à l'exhorter :

« Il me semble, répondit-elle, que je suis *en grand péril de mort* ; si ainsi Dieu le veut, je vous requiers d'avoir confession et communion, et d'être inhumée en *terre sainte*.

— Si vous voulez avoir les sacrements de l'Eglise, reprit l'ex-évêque, il faudrait vous soumettre à l'Eglise. »

L'Eglise, à ses yeux, c'est toujours lui.

« Quelque chose qui m'en doive advenir, dit la malade, je n'en ferai ou dirai autre chose que ce que j'ai dit au procès.

— Vous serez délaissée de l'Eglise comme *Sarrasine*.

— *Je suis bonne chrétienne et mourrai comme bonne chrétienne.*

Elle ne devait pas mourir encore. Winchester et Warwick eurent la joie de la voir se rétablir.

Le 2 mai, soixante-trois assesseurs en procession suivaient Cauchon à la prison, *pour la deuxième monition*. Jean de Châtillon, archidiacre d'Evreux, était chargé de remontrer à l'accusée, avec tout son savoir-faire, le grand péril où elle se mettait, si elle croyait en savoir plus, *en matière de foi*, que tant de docteurs et lettrés....

« Je m'en attends à mon juge, répondit Jeanne : *c'est le Roi du ciel et de la terre* !

— Voulez-vous dire que vous n'avez point de juge en terre ? Notre Saint-Père le Pape n'est-il point votre juge ? (Mais,

(1) Il est à peu près certain que Cauchon chercha à empoisonner Jeanne d'Arc.

misérable ! elle en a appelé au Pape, toi et les tiens vous lui avez refusé ce tribunal infailible !)

— J'ai bon maître ; c'est à savoir Notre-Seigneur à qui je m'attends de tout désormais, et non à un autre.

— Vous serez hérétique et brûlée par sentence *d'autres juges*.

— Si je voyais le feu, encore ne ferais-je autre chose.

— Si le concile général était ici, voudriez-vous vous soumettre à lui (1).

— Vous ne tirerez de moi autre réponse.

— Voulez-vous vous soumettre à Notre Saint-Père le Pape ?

— *Menez-moi vers lui, et je lui répondrai.* »

On ne dit pas la figure de l'interrogateur, à cette réponse. Il se hâta de passer à autre chose : c'est toujours la même chicane stupide sur son vêtement de guerre, qu'on ose appeler *inconvenant*.

« Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de Dieu, je prendrai habit de femme.

— Voulez-vous vous en rapporter du signe donné à votre roi, à l'archevêque de Reims ou autres de votre parti ?

— Donnez-moi un messenger, et je leur ferai connaître tout ce procès ! (On s'en garda bien.)

— Si on vous envoie trois ou quatre des *clercs* de votre *parti*, vous en rapporterez-vous à eux de vos apparitions et choses contenues dans ce procès ?

— Qu'on les fasse venir et je répondrai ! »

On n'en fit rien.

« Voulez-vous vous en rapporter à l'église de Poitiers où vous avez été examinée ? »

Pourquoi cette question ? N'y a-t-elle pas répondu à l'avance dans le cours du procès, en disant : « Consultez les registres de Chinon et de Poitiers où j'ai été longuement interrogée ? Est-ce que les *clercs* n'ont pas conclu en ma faveur ? »

Mais redoutant un piège, cette fois, elle répondit :

« Me croyez-vous prendre de cette façon et essayer de vous donner raison ? »

Cauchon, en effet, était sûr de trouver trois ou quatre

(1) Pour ces gens-là, le concile général était au-dessus du Pape.

individus du clergé, qui se diraient venant de Poitiers : comment contrôler ?

Cet évêque sans diocèse ne craignit pas de dire à sa pieuse victime : « Vous vous mettez en péril du feu éternel, quant à l'âme, et du feu temporel, quant au corps. »

Jeanne indignée repartit vivement et avec à propos : « Il vous en cuira au corps et à l'âme, vous évêque, entendez-vous ?... »

Après cette séance définitive, on en revint au chapitre de Rouen. L'official et le promoteur dudit chapitre furent emprisonnés pour avoir résisté aux sollicitations de Cauchon. La majorité de ce corps démembré déclara timidement que Jeanne la Pucelle paraissait hérétique.

Les évêques de Coutances et de Lisieux, consultés par commissaires, s'en rapportèrent à la sagesse de leur collègue Cauchon, et, vu les 12 articles, se prononcèrent contre Jeanne.

L'évêque d'Avranches fut d'avis qu'on déférât la question au Pape et au concile. Son opinion, comme on le pense bien, n'était pas ce qu'on demandait ; aussi ne fut-elle point consignée aux actes du procès. Warwick l'a dit : il faut que Jeanne d'Arc soit brûlée vive ! Il donnerait plutôt *Londres* que de laisser échapper sa prisonnière.

La condamnation de la victime est assurée ; mais ce n'est là que la moitié de l'infamie poursuivie.

Il ne suffit pas que la *libératrice de la France* meure ; il faut encore qu'elle renie sa mission ; il faut qu'elle avoue que ses révélations sont fausses, ou viennent de Satan ; il faut que la France et son roi soient « infamés » dans sa personne. On tient en réserve les dernières horreurs pour lui arracher cet aveu suprême.

Le 9 mai, Cauchon et Jean Lemaitre, suivis de huit assesseurs, se transportèrent dans la grosse tour du château de Rouen, et y firent amener leur prisonnière. Derrière les juges iniques se tenaient les bourreaux ; et, dans la salle s'étaient les instruments de torture !

Jeanne fut requise de répondre à nouveau sur nombre de questions faites au procès, et sur lesquelles, disait-on, elle avait répondu négativement ou d'une façon mensongère.

« Vous voyez, lui dit Cauchon, les officiers, sur notre ordre, sont prêts à vous mettre à la torture, si vous ne confessez la *vérité*, pour le salut de votre âme et de votre corps...

— Si vous me deviez démembrer et faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais autre chose.

« J'ai été reconfortée par saint *Gabriel*. J'ai demandé conseil à mes *voix* pour savoir si je me soumettrais à *votre église*.

« Si tu veux que Notre-Seigneur te vienne en aide, m'ont-elles dit, attends-toi à lui de tous tes faits. Serais-je brûlée ? ai-je demandé. Attends-toi à Notre-Seigneur, et il t'aidera. »

— Du signe de la couronne remise à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à lui ? »

C'était encore un traître, le fameux chancelier Regnault de Chartres.

« Faites-le-moi venir et que je l'entende parler ; et puis je vous répondrai. *Il n'oserait dire le contraire de ce que je vous en ai dit.* »

A la fermeté de sa parole, à l'éclair de son regard, on eût dit qu'elle tenait les deux pharisiens de Reims et de Beauvais, face à face, devant le tribunal de Dieu. Jamais elle ne s'était montrée si grande, si inspirée ! Ses juges, atterrés, décidèrent de surseoir à la torture, jusqu'à plus ample conseil.

« Nous avons bien assez matière, sans torture ! » avait dit un des assesseurs, le docte Erard, chanoine de Langres, de Beauvais et de Laon...

C'était l'argument d'un fanatisme intéressé, qui ne voulait que brûler la *sorcière*, l'effroi des Anglais. Mais ce n'était pas l'affaire des politiques qui auraient voulu la déshonorer. Cauchon, Winchester et Warwick étaient en proie à une vive et grande anxiété.

On rapporte qu'à ce moment Jean de Luxembourg serait venu à Rouen, et qu'en compagnie de Warwick, du comte de Strâfford et de l'évêque de Thérouanne, il aurait eu l'insigne audace de venir visiter son ancienne captive : « Jeanne, aurait-il dit, je suis venu pour vous mettre à rançon, à la condition que vous promettiez de ne jamais vous armer contre nous.

— En mon Dieu, s'écria-t-elle, vous vous raillez de moi ; je

sais bien que vous n'en avez ni le *vouloir*, ni le *pouvoir*. » Et comme il insistait : « Je sais bien, ajouta-t-elle, que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais, fussent-ils cent mille godons plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront point ce royaume. »

Le comte de Strafford, furieux, tira sa dague à demi comme pour la frapper ; Warwick lui retint le bras. C'est le chevalier *Haimond de Macy* qui rapporte le fait comme en ayant été témoin.

Le 19 mai, les juges communiquèrent à une nombreuse assemblée d'assesseurs, peut-être 70 ou 80, les lettres de l'université de Paris sur la consultation qui lui avait été envoyée, et sur la relation *orale* qui lui avait été faite par ses délégués : Jean Beaupère, Nicole Midy et Jacques de Touraine.

La réponse, délibérée en assemblée générale des facultés de théologie et de droit canon, séantes aux Bernardins, le 14 mai, sous la présidence d'un *recteur anglais*, avait été adressée au roi de France et d'Angleterre, au nom duquel Paris était administré. L'Université, pressait le roi susdit de faire « *brièvement bonne justice d'icelle femme, afin de réduire à bonne et sainte doctrine le peuple moult scandalisé... Le zèle de Cauchon avait arrêté les progrès du venin par lequel la femme perfide, dite la Pucelle, a infecté le bercail très chrétien de presque tout l'Occident.* »

De l'aveu même de l'Université, Jeanne d'Arc avait déjà une réputation universelle. Mais ce qui dérouta l'esprit humain, c'est le sans-gêne de ces docteurs qui condamnent à priori, sur pièces fausses, sans entendre la défense, celle qu'on leur dépeint comme *sorcière*.

Donc la faculté de théologie déclarait gravement les révélations de Jeanne d'Arc, *mensonges et fictions, superstitions procédant des démons Bélial, Satan et Béhémoth !* Plus docte que tous les juges et assesseurs de Rouen, la faculté savait à ne s'y pas tromper le nom même des démons, hantés par la sorcière ! Jeanne la Pucelle, toujours d'après les savants, est *blasphématrice, avide de sang humain, séditeuse, provoquant à l'usurpation, idolâtre, schismatique, apostate !*

La faculté de droit canon déclare, sans sourciller, que la Pucelle est hérétique et apostate, pour s'être fait *couper les cheveux que Dieu lui a donnés pour voiler sa tête ; pour avoir quitté l'habit de son sexe ; qu'elle est « menteuse » en se disant envoyée de Dieu, sans l'avoir prouvé par miracles, comme Moïse qui a changé sa baguette en serpent et le serpent en baguette.* — Si elle persiste, qu'elle soit abandonnée au juge séculier, afin qu'elle reçoive le châtiment mérité par ses forfaits !

Ce radotage nous montre la célèbre université de Paris des douzième et treizième siècles tombée dans l'abîme de la stupidité. Ses docteurs ont fait cause commune avec les bourreaux de Jeanne d'Arc : honte à eux !

Quelle aubaine pour les scélérats de Rouen ! Les plus violents, forts de la décision de l'Université, voulaient en finir, séance tenante. La majorité opina pour une troisième et dernière monition.

Isambart de la Pierre et quelques autres dirent qu'après la monition, si Jeanne ne se soumettait pas, il n'y aurait plus qu'à s'en référer aux juges.

Suivant ce vœu, le 23 mai, Pierre Morice, docteur universitaire, en présence des évêques de Noyon et de Thérouanne, vint donc adresser une dernière monition à *la terrible impénitente*. Il lui remontra comment les clercs de l'université de Paris, *lumière de toutes les sciences, sauve-garde de toute erreur, et autres clercs, qualifiaient ses faits.*

Jeanne répondit simplement : « Je m'en rapporte à ce que j'ai dit au procès et *le veux soutenir*. Quand je serais dedans le feu, encore n'en dirais-je autre chose, *et le soutiendrai jusqu'à la mort.* »

Les juges déclarèrent la chose entendue et renvoyèrent au lendemain « pour faire droit ».

Le lendemain, 24 mai, l'illustre prisonnière fut conduite *toute vivante*, au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. Rien de plus lugubre que cette mise en scène. Anglais et gens de Rouen se précipitèrent en foule derrière le cortège.

Deux estrades avaient été préparées : sur l'une siégeait Winchester, cardinal d'Angleterre, entre les deux juges Cau-



chon et Jean Lemaitre; autour d'eux, les évêques de Théroutanne, de Noyon, de Warwick, et une masse d'assesseurs. Sur l'autre, l'accusée, l'appariteur sombre, les notaires, et Guillaume Erard, chargé de prêcher le sermon funèbre. Au pied de cet échafaud, le bourreau et sa charrette, *attendant leur victime*.

Warwick et ses officiers, les soldats assoiffés de cruauté, haletaient après le supplice.

Qui l'aurait imaginé? Ce n'était pas encore l'heure fatale... Cauchon, Bedford et Winchester ne pouvaient admettre que la vierge indomptée mourût, jugeant ses juges! Cauchon, le sinistre Cauchon, s'est ravisé. Lui qui, tout à l'heure, *vouait à tous les diables* quiconque osait guider la victime dans ses réponses, lui envoie l'infâme Loiseleur, pour la presser, avec des airs de pitié, de sauver son corps et son âme.

Ce misérable apostat ose lui promettre *la vie sauve*, le pardon de ses bourreaux, des traitements moins odieux, et enfin, de la tirer des mains abominables des Anglais pour être remise aux prisons de l'Église si elle consent à quitter son vêtement d'homme et à se soumettre à l'autorité ecclésiastique.

Le souvenir des tortures passées, l'immense désir d'y échapper enfin, jettent dans l'âme de Jeanne d'Arc une lueur d'espérance. — Serait-cevrai?... Son regard est inquiet; l'incertitude se peint sur ses traits. Serait-il possible que le calice de douleur où elle s'abreuve à longs traits, depuis trois mois, puisse s'éloigner d'elle?... Ses voix lui ont dit qu'elle faillirait !...

Jeanne a entendu Loiseleur qui la trompe, sans qu'elle le sache; elle écoute Guillaume Erard qui la déclare séparée de la sainte Eglise par nombre de crimes et d'erreurs: « Ah! France, s'écrie-t-il, tu es bien abusée, toi qui as toujours été si chrétienne! Charles qui se dit ton roi et ton gouverneur, a adhéré, comme hérétique et schismatique, aux paroles et faits d'une femme *diffamée* et de tout déshonneur pleine; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie! C'est à toi, Jeanne, que je parle, et je te dis que ton roi est hérétique et schismatique! »

A ces mots, Jeanne relève fièrement et noblement la tête, et répond à cet insolent discoureur :

« Ne parlez pas de mon roi : il est bon chrétien ! »

L'impudent Erard lui impose silence et continue : « Voici Messeigneurs les juges qui, plusieurs fois, vous ont sommée et requise de vous soumettre à notre sainte mère l'Eglise !...

Jeanne l'arrête à nouveau et dit : « Jevous ai répété plusieurs fois que de tous mes faits et dires, je désirais qu'il fût envoyé à Rome *devers Notre Saint-Père le Pape*, auquel, après Dieu, je m'en rapporte. Tout ce que j'ai dit et fait, je l'ai accompli *de par Dieu*. De mes paroles et actions, je ne charge personne, ni mon roi, ni autre ; s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à autre. »

Donc la noble héroïne, jusqu'au dernier moment, assumait pour elle seule la haute responsabilité du salut de la France. A elle seule aussi, la reconnaissance de la patrie française, tant qu'elle ne sera pas rayée du rang des nations !

« Voulez-vous, poursuivit Erard, révoquer vos actes et réprover vos dires ?

— *Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape.*

— Il ne suffit pas : *on ne peut pas aller quérir Notre Saint-Père si loin. Les évêques sont juges, chacun dans leur diocèse. Besoin est que vous vous rapportiez à notre sainte mère l'Eglise, et que vous teniez pour bon ce que les clercs et gens ayant de ce connaissance ont déterminé...* »

Ne pouvant répondre à des prétentions si contraires à la vérité et à la justice, Jeanne se tut, comme Notre-Seigneur devant Pilate, et entendit, sans broncher, trois monitions.

Alors Cauchon, *de sa voix la plus grave*, se mit à lire la sentence de condamnation rédigée en son nom et au nom du vice-inquisiteur.

Jusqu'à ce moment, Jeanne d'Arc avait nourri comme une vague espérance d'échapper à ses indignes justiciers. Mais, quand elle comprit qu'elle allait être *retranchée de l'Eglise, excommuniée et livrée à ce bourreau* qu'elle voyait debout à ses pieds, un nuage passa sur ses yeux, elle eut peur elle défailloit ; et c'est d'une voix presque éteinte qu'elle aurait dit : « *Je veux tenir ce que les juges et l'Eglise voudront dire... Je veux obéir en tout à leurs ordonnance et volonté.*

— Ne voulez-vous plus soutenir vos révélations et apparitions ?

— Je m'en rapporte aux juges et à notre sainte mère l'Eglise.

— Alors, il faut abjurer et signer cet écrit, dit Erard.

— Mais, qu'est-ce qu'abjurer ? répondit Jeanne d'Arc. Je ne sais même pas ce que signifie ce mot. Qu'on me donne au moins un conseil !

— Conseillez-la donc, » dit Erard à Massieu.

Et celui-ci de lui dire : « Rapportez-vous-en à l'Eglise universelle pour savoir si vous devez abjurer ou non. »

Pour Jeanne d'Arc, l'Eglise universelle ou catholique, c'est l'Eglise de Jésus-Christ, gouvernée par le Pape, et non pas le groupe qu'elle a devant elle, obéissant par crainte à Cauchon, *suspens* de ses fonctions et *excommunié*, par le fait même de son audacieuse et criminelle entreprise.

Aussi, l'accusée répond : « Je m'en rapporte à l'Eglise universelle pour savoir si je dois abjurer ou non. »

Erard, furieux de cette réponse écrasante, démasque aussitôt la perfidie des juges : « Tu abjureras présentement, s'écrie-t-il, ou tu seras brûlée ! »

A ces mots, une effroyable terreur s'empare de Jeanne ; elle reste muette d'épouvante. Elle qui cent fois a affronté la mort sur les champs de bataille va donc mourir de la mort ignominieuse des criminels ?... Ah !... Un soldat regarde fièrement le peloton d'exécution ; mais l'échafaud des scélérats lui fait horreur !

Jeanne se tait ; l'effroi lui enlève toute sa sainte audace.

Cauchon voit son trouble ; il en profite pour continuer lentement la lecture de sa monstrueuse condamnation ; il ose mentir en ces termes : *Vous avez d'un esprit endurci et obstiné, expressément refusé de vous soumettre à Notre Saint-Père le Pape et au Concile général !...*

L'agitation est extrême dans l'assistance ; les bras s'agitent, les voix s'entrecroisent : « Signez ! Signez ! crient les uns ! Sauvez votre âme ! Ayez pitié de vous, clament les autres ! Voulez-vous donc mourir ? Faites ce qu'on vous conseille, »

E.

supplient quelques-uns... Les Anglais frémissent de colère et vocifèrent des menaces.

— Mais, quoi donc ? répondait Jeanne ; je n'ai rien fait de mal. Je crois au *symbole des apôtres*, aux *dix commandements de Dieu* ; ma foi est celle de l'Eglise et je m'en rapporte en tout à Notre Saint-Père le Pape.

— Abjurez, Jeanne, lui dit Erard, nous vous délivrerons de prison ! »

La liberté ! Etait-ce possible ?... L'assaut était grand...

« Vous vous donnez bien de la peine pour me séduire, » leur dit-elle ; et déjà, elle examinait dans sa pensée les conditions mises à sa liberté !

On essaierait de la *tromper* ! lui avaient dit ses voix.

Etait-ce à ce moment ? La terreur écrasait son jugement et sa volonté...

A cet instant, *un incident de barrière* attirait l'attention sur l'estrade opposée. Un chapelain de Winchester venait d'interpeller Cauchon, en l'appelant *traître et complice* !

« Vous en avez menti ! riposta le juge, empourpré de colère ; je ne veux favoriser personne ; je fais mon devoir... Vous m'avez injurié, et je ne passerai pas outre que vous ne m'ayez fait réparation ! »

Et dans sa colère, l'évêque jette le procès et l'acte de condamnation à terre...

Ils vont peut-être se battre ?... Winchester intervient et commande à son chapelain de se taire.

« Vous voyez bien que le juge vous est favorable, et que sa *clémence* irrite vos ennemis » dit Massieu, et répéta Erard. Loiseleur s'approcha aussi : « C'est un devoir de *conscience* de vous *soumettre*, dit-il ! Et les assistants de crier : — Signez ! Signez ! »

On relut alors à Jeanne la formule d'abjuration qu'on lui proposait. Elle écouta, sans remarquer la perfidie de cet écrit : — Reprendre l'habit de femme pour le temps d'être remise en liberté, de rejoindre ses compagnons d'armes ! Si c'était une humiliation, elle saurait s'en relever !... N'était-ce pas, au fond, un bon tour à jouer à ses juges ? Demain, elle pourra dire avec

joie : « Enfin, je suis libre ! » Jeanne se mit à sourire et fit signe qu'elle consentait à signer l'anodine formule présentée par Massieu...

Le secrétaire Laurent Calot s'avança lestement, prit la cédule des mains de l'appariteur, et substitua l'écrit qu'il portait dans sa *manche* à celui qu'on venait de lire !

Quel était cet écrit présenté à Jeanne, par un scélérat plein de ruse, aux gages des Anglais ? C'était une pièce officielle, préparée dans le laboratoire infernal de Cauchon et de Winchester. Jeanney reconnaissait avoir grièvement péché, en *feignant mensongèrement avoir eu révélation et apparitions... en faisant superstitieuses divinations : ... en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes ; en portant habit dissolu, contre la décence de nature, et en s'armant par grande présomption ; en désirant cruellement effusion de sang humain ; en faisant sédition et idolâtrant mauvais esprits... après avoir été schismatique et erré dans la foi ;* lesquels crimes et erreurs elle abjurait et jurait de n'y jamais retourner. — Si Jeanne eût entendu pareille lecture, elle aurait bondi d'indignation, et nul au monde n'aurait pu la faire signer.

Le misérable qui la trompe lui présente une plume : « Je ne sais ni lire ni écrire, dit-elle. — Peu importe, reprend-il, en lui tendant le papier. » — Jeanne, souriante, trace un *rond* au bas de la pièce. Le greffier Calot n'est pas satisfait : *un O !* Ce n'est pas cela. Il réclame une croix. — Jeanne la trace. — Ce n'est pas encore assez. — L'habile et rusé secrétaire lui prend la main et la *dirige pour écrire son nom tout entier*, ce que Jeanne n'a jamais fait.

Pendant que s'accomplit ce faux en écriture forcée, les Anglais du pourtour, apprenant qu'elle abjure, et la voyant sourire de satisfaction, se mettent à l'injurier :

« L'infâme, crient-ils, elle trompe le tribunal pour échapper à la mort ! Voyez comme elle rit ! Juges, ne voyez-vous pas que la coupable se joue de vous, et que son abjuration n'est qu'une moquerie?... »

Et, ce disant, ils envoyaient une grêle de cailloux sur les deux estrades... Pourtant, sur un signe menaçant du cardinal

Winchester, le tumulte s'apaise; et Cauchon, se tournant vers lui :

« Elle a abjuré, dit-il ; que faut-il faire?

— L'admettre à la pénitence, » répond froidement le cardinal.

Sans broncher, Cauchon saisit aussitôt un papier préparé à l'avance, et condamne Jeanne d'Arc à la *prison perpétuelle*, au *pain de douleur* et à l'*eau d'angoisse*. Lecture faite de ce jugement aussi inique qu'imbécile, la séance du cimetière Saint-Ouen est levée...

Une fois l'idée du supplice écartée, Jeanne n'avait plus qu'une pensée : échapper à ses odieux et gênants gardiens. Le traître Loiseleur s'approche d'elle, au moment où elle descend de son estrade, pour lui dire : « *Vous avez fait une bonne journée*, et, s'il plaît à Dieu, vous avez sauvé votre âme ! »

Mais elle ne songeait qu'à l'exécution des belles promesses qu'on lui avait faites, sans prévoir la fourberie de ses ennemis : « Or çà, dit-elle, gens d'Eglise, menez-moi en vos prisons ; que je ne sois plus en la main des Anglais ! » Plusieurs assesseurs appuyaient sa demande, quand le fourbe Cauchon dit aux gardes : « Menez-la où vous l'avez prise ! »

Voilà donc le triste et injuste résultat de la comédie qui vient de se jouer : Jeanne a abjuré, sans le savoir, sur promesses solennelles ; et ses bourreaux ne daignent pas même accorder à son âme martyrisée le moindre soulagement.

La demande de l'accusée était bien conforme au droit ecclésiastique : mais pourquoi parler de droit à des gens résolus, depuis longtemps, à fouler aux pieds toute justice ?

Jeanne d'Arc fut donc reconduite dans sa prison insupportable, par une soldatesque furieuse et toujours tremblante devant la *sorcière en vie*. Les valets anglais la poursuivaient de leurs sarcasmes, et les gens de guerre menaçaient Cauchon et ses assesseurs de leurs lances. Warwick lui-même, ignorant la ruse infernale du complot, disait : « Ça va mal pour le roi : cette fille nous échappe ! — Soyez tranquille, lui dit tout bas un des assesseurs, nous la rattraperons bien. »

Rentrée dans son cachot, toujours sous la surveillance

de grossiers soldats, Jeanne se demandait tristement ce que tout cela pouvait bien signifier...

Bientôt, la grille grinça sur ses gonds : venait-on la chercher pour la changer de prison?...

Hélas ! quelle illusion ! C'était le vice-inquisiteur Jean Le Maître, suivi de Loiseleur, de Thomas de Courcelles et de quelques autres qui venaient la prier de reprendre *des vêtements de femme*, gage de sa soumission à des juges si *miséricordieux* ! Nouvelle infamie !

Jeanne, persuadée qu'enfin elle allait être délivrée de ses chaînes et de ses infâmes gardiens, consentit à tout. Elle se laissa raser la tête et reprit habit de femme.

Quand cette nouvelle toilette fut faite, ses visiteurs avaient disparu ; ses chaînes et les soldats préposés à sa garde restaient ; la grille à trois serrures s'était refermée ; son horrible tombeau suait de nouvelles et ténébreuses horreurs. Qui redira les angoisses et le serrement de cœur de la pauvre captive!...

La nuit vint, et avec elle un calme relatif permettant à la prisonnière de se ressaisir et de penser avec réflexion.

Elle était donc indignement trompée ! De toutes les promesses faites pour lui arracher une espèce d'abjuration, aucune n'était tenue ! Elle se mit à fondre en larmes. Dieu, ses saintes, les anges, l'auraient-ils abandonnée?...

Tout à coup, sa prison s'illumina comme à l'approche d'une vision : Jeanne lève la tête et reconnaît sainte Catherine et sainte Marguerite : *Que m'a-t-on fait faire, et que m'arrive-t-il en ce jour ?* s'écria-t-elle.

Alors, ses saintes lui expliquèrent avec bonté que, suivant leur prédiction, on l'avait *lâchement trompée et forcée à signer, par fraude*, une pièce où elle déclarait *mensongères ses visions* et sa mission.

A cette révélation, Jeanne s'affaissa de douleur comme si elle cessait de vivre. — Que faire?...

Ses divines conseillères la ranimèrent en la consolant, et lui dirent : « La première fois que tes juges reparaitront, dis-leur bien notre visite ; affirme énergiquement tes révélations, et

déclare que tu n'as rien compris à ce qu'on t'a fait signer »

La pauvre Pucelle réconfortée et résignée à tout, promet une courageuse protestation. Elle passa la plus grande partie de la nuit en prières ferventes.

Les horreurs de ces trois jours 25, 26 et 27 mai, ont été révélées par les témoins du procès de réhabilitation.

Ils ont raconté les plaintes élevées par Jeanne, soit devant les juges iniques, soit devant le *dominicain* Martin Ladvenu, qui, en dernier lieu, lui fut donné pour confesseur.

L'héroïne qu'un peuple entier bénissait à genoux, était jetée en prison, enchaînée, à la merci de gens de la plus vile populace. Accablée d'injures et de coups par des bandits, *ivres de rage et de vin*, elle n'avait échappé aux pierres lancées sur elle, au cimetière Saint-Ouen, que pour retomber sous la menace des *dagues acérées*.

Une dernière et sotte félonie devait terminer ces trois jours d'abomination. Le 27 mai, au matin, Jeanne ayant demandé à être débarrassée de ses fers pour se lever, trouva sur son lit *ses anciens vêtements d'homme*, à la place des robes qu'elle avait revêtues les jours précédents. Elle hésita un instant à reprendre des vêtements qu'elle avait quittés par nécessité ; puis enfin, forcée par les circonstances, elle se décida à les revêtir.

C'est là que ses juges *hypocrites* l'attendaient. Quoi ! elle s'est engagée à ne plus revêtir habit d'homme, et voilà qu'elle l'a repris ?...

Quand, le 28 mai, ses juges avertis se présentèrent à la prison, Jeanne avait repris, faute d'autres, ses vêtements de guerre : *quel scandale !*

« Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme ? s'écrièrent ces pharisiens, et qui vous l'a fait reprendre ? »

Jeanne qui a entendu ses *voix* et recouvré toute l'énergie de son âme, répond : « Cet habit, je l'ai repris forcément, faute d'autre ; et j'avoue l'aimer mieux qu'habit de femme.

— Vous avez promis et juré de ne le point reprendre ?

— Je n'ai jamais fait ce serment.

— Pourquoi l'avez-vous repris ?



— Parce que, étant parmi des hommes, il m'est plus convenable d'avoir habit d'homme que *vêtement* de femme. Ensuite parce qu'on n'a point tenu ce qu'on m'avait promis, à savoir qu'on me mettrait hors des fers, que j'irais à la messe et recevrais mon Sauveur.

« Si on veut me mettre hors des fers, dans une prison convenable, et me laisser aller à la messe ; si on permet que *j'aie une femme près de moi*, je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra.

— Depuis jeudi, avez-vous entendu vos *voix* ?

— Oui.

— Que vous ont-elles dit ?

— Mes *voix* m'ont dit que ce serait *grande trahison* d'abjurer et de révoquer ma mission et mes révélations, *que ce serait me damner*.

« Sur l'estrade, mes voix m'avaient dit de répondre *hardiment* à ce *prêcheur*, et c'est ce que j'ai fait. Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je *mentirais* et me *damnerais*. *Vrai* est que Dieu m'a envoyée !

« Si la crainte du feu m'a fait dire quelque chose d'inexact, je le répudie.

— Vous avez dit sur l'estrade vous être *mensongèrement vantée*, en attribuant vos inspirations à sainte Catherine et à sainte Marguerite ?

— Je n'entendais point parler de la sorte. Tout ce que j'ai pu dire ou faire, en ce moment, c'était par crainte du feu. J'entends ne rien révoquer qui soit contre la vérité. J'aime mieux mourir qu'endurer plus longuement les tourments de la prison. Je ne fis jamais choses contre Dieu ou la foi, quelque chose qu'on m'ait fait révoquer.

« Ce qui était dans la *cédule* de l'abjuration, je ne l'entendais point ainsi ; je n'ai voulu révoquer qu' ce qui déplût à Notre-Scigneur. Si les juges l'exigent, je reprendrai habit de femme ; pour le reste, je n'en ferai rien. »

Au sortir de cet entretien avec la noble et digne prisonnière, l'homme des Anglais, Cauchon, avisa le comte de Warwick décontenancé au milieu d'un groupe de ses gens, et lui dit en

riant d'une façon expressive : « *Farewel! Farewel!* ! Au revoir ! Faites bonne chère ! C'en est fait ! Nous la tenons ! »

Ce Judas, le lendemain, 29 mai, réunit une quarantaine d'esclaves de sa trempe pour leur communiquer le résultat de son enquête. A l'unanimité, *moins un* (c'était l'archidiacre de Rouen *Pinchon* qui protestait) ils furent d'avis que les juges devaient déclarer Jeanne d'Arc *hérétique, relapse*, et l'abandonner à la justice *séculière, en priant ladite justice d'agir doucement* envers l'accusée.

Quelle nauséabonde hypocrisie de la part de ces hommes qui savent le supplice résolu d'avance !

Isambard de la Pierre, un des assesseurs les moins cruels, souligna son vote, en demandant d'avertir *charitablement ladite femme*, de pourvoir au salut de son âme, attendu que *tout espoir de sauver sa vie temporelle est perdu* !...

Plusieurs de ces misérables assassins viendront, vingt-cinq ans plus tard, désavouer timidement le procès, en essayant des excuses inadmissibles.

Nul d'entre eux ne pouvait ignorer la nullité de ce procès, la perfidie de juges sans mandat pour condamner l'innocence outragée. A quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de les absoudre, en invoquant leur bonne foi.

C'est à ce moment précis que *La Hire* indigné fit appel à Poton de Xaintrailles et au dévouement de quelques autres capitaines, pour tenter de délivrer Jeanne d'Arc. Ils avaient résolu de s'emparer de Rouen par surprise et de briser les fers de l'héroïne qui, tant de fois, les avait menés à la victoire. Malheureusement, Talbot, renseigné sur leur marche, leur tendit une embuscade et les fit prisonniers.

Cette tentative mal concertée honore néanmoins la chevalerie française, et prouve que si Charles VII eût été moins lâche et moins ingrat, la *libératrice* de son royaume ne serait pas montée sur un bûcher, allumé par la colère aveugle des ennemis de la France.

Le peuple, le bon peuple de France, priait et faisait prier pour la délivrance de la sainte captive !

Mais Dieu lui réservait dans ses desseins une gloire, une

couronne mille fois préférable à toutes les couronnes royales et impériales. Jeanne d'Arc était mûre pour recevoir la palme du martyre. La terre était indigne d'elle désormais.

Conformément au vœu de son assemblée du 29, Cauchon va dans la prison adresser une monition à la captive, mais *sans notaires*, sans témoins qui puissent affirmer la résistance finale et absolument héroïque de la jeune fille.

Le 30 mai 1431, le soleil se leva pour éclairer un des jours les plus sombres qui aient paru sur la terre, depuis la passion et le crucifiement du Christ sur le Calvaire.

De grand matin, la victime de la lâcheté d'un roi et de la cruauté d'un autre, en la personne de ses agents, vit entrer dans sa prison le prêtre Jean Massieu, l'appariteur de Pierre Cauchon. Il venait *citer la sorcière* à comparaître, devant les juges à gages de Winchester, sur le *vieux marché de Rouen*, pour s'entendre déclarer *relapse, excommuniée, hérétique*, etc... Près de lui se tenait le dominicain *Martin Ladvenu*, chargé de lui annoncer la mort prochaine, inévitable, et de l'amener à *vraie pénitence et contrition, pour l'ouïr en confession*.

Le misérable et infâme Loiseleur, dont Jeanne a tardivement découvert la perfidie, se tient honteusement caché.

On prétend qu'à cette nouvelle, Jeanne se serait douloureusement lamentée; qu'elle se serait roulée à terre, se labourant la tête de ses ongles. Nous avons peine à croire un pareil récit venu de la bouche de ses bourreaux. Qu'elle ait fait entendre des plaintes, c'est assez naturel; mais qu'elle se soit livrée à des actes de faiblesse, son grand caractère, l'énergie rare qu'elle a montrée cent fois, répugne à admettre un récit tout fantaisiste.

Qu'elle ait souhaité être décapitée *sept fois*, plutôt que d'être brûlée, cela se comprend. Qu'elle ait gémi de voir à l'avance son corps si pur, *horriblement, cruellement* traité et réduit en cendres, c'est possible; qu'enfin elle se soit écriée: « J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts qu'on me fait; » c'était son droit suprême et le cri d'une conscience sans tache au Puissant Vengeur de tous les crimes; nous l'admettons: mais la faiblesse, le découragement, non! Jamais Jeanne d'Arc

n'y a succombé. Sa belle et vaillante mort en est le garant le plus assuré.

C'est en vain que Cauchon essaya de discréditer sa victime par la relation posthume d'aveux qu'elle n'a jamais faits ; ses secrétaires, indignés de sa basse et honteuse perfidie, refusèrent de signer son faux procès-verbal. Mais il était nécessaire que cet homme ne laissât aucune ignominie à commettre.

Il lui fallut donc se retirer, honteusement battu par la fille de Dieu, et avec lui, ses assesseurs.

Parmi ces derniers, Jeanne avait reconnu Pierre Morice, favorable à sa cause et plein de sympathie pour cette victime qu'il n'osait défendre énergiquement :

« Maître Pierre, lui dit-elle, où serai-je, ce soir ?

— N'avez-vous pas bon espoir en Dieu ? répondit le docteur.

— Oh ! oui, reprit Jeanne, et, avec l'aide de Dieu, je serai, ce soir, en son royaume de paradis. »

Restée seule avec son nouveau confesseur, elle se confessa « avec de grands sentiments de foi et de contrition, puis demanda instamment la sainte communion ». Mourir dans l'intimité de Jésus, ce n'était plus mourir !

Si elle était hérétique incorrigible, comme on le prétendait, les règles de l'Eglise s'opposaient formellement à ce qu'on lui accordât la communion : Jésus-Christ ne peut être livré à ses ennemis sans sacrilège !

Toutefois, comme *il apparaissait à tous* que le cas n'était pas ordinaire, frère Martin envoya l'huissier-prêtre, Massieu, à Cauchon pour lui exposer la requête de sa pénitente.

Le fourbe et indigne évêque consulta quelques assesseurs, et dit à Massieu : « Allez dire à frère Martin que je l'autorise à lui donner l'Eucharistie et tout ce qu'elle demandera ! »

Si Cauchon la croit indigne, c'est un traître à Jésus-Christ ; s'il la croit digne, pourquoi l'envoyer à la mort comme hérétique et relapse?...

Aussitôt la réponse connue, Martin Ladvenu envoya un ecclésiastique chercher le Saint-Sacrement de nos autels, le *Pain des forts* qui donne la vie.

Ce prêtre, craignant sans doute l'irrévérence des soldats, rapporta la *sainte hostie*, cachée sous ses vêtements.

A cette vue, frère Martin s'indigna : « Retournez à l'église, dit-il au prêtre, et revenez avec les cérémonies habituelles. »

Le clergé de cette église forma aussitôt une procession : Notre-Seigneur placé sous le dais, accompagné de nombreux flambeaux portés par des gens en prière, vint visiter dans sa prison celle qui était enchaînée et allait mourir pour sa gloire.

Frère Martin prit la sainte hostie entre ses mains, et la montrant à Jeanne « altérée comme un cerf depuis longtemps poursuivi », lui dit : « Croyez-vous que c'est là le Corps et le Sang de Jésus-Christ ? — Oui, répondit-elle, et je demande instamment qu'il me soit donné ! »

Le religieux la communia sans plus de délai, et Jeanne d'Arc reçut sur ses lèvres virginales et dans son cœur brûlant d'amour divin, ce Jésus pour qui elle a tout quitté, ce bon Sauveur pour qui elle a vécu, pour qui elle est prête à mourir dans les flammes.

Son action de grâces fut si fervente ; elle adressait des si belles et si dévotes prières à Dieu, à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge et aux saints, que les assistants pleuraient à chaudes larmes.

Mais le temps presse ; les tigres ont soif de sang. On débarrasse la victime de ses fers. Elle revêt une longue robe de femme, de couleur écarlate, selon les uns, de couleur blanche, selon d'autres, et on lui couvre la tête d'un chaperon qui voile une partie de son visage.

Neuf heures du matin vont sonner ; une centaine de soldats en armes pénètrent dans la cour du château.

Bientôt arrive une voiture trainée par quatre chevaux : Jeanne y prend place, à côté de Massieu et de son confesseur ; on dit même d'Isambard de La Pierre.

Le funèbre cortège allait s'ébranler, quand un prêtre traversa la cour à pas précipités. Avant qu'on eût pu deviner son intention, il arrive à la voiture, se jette à genoux devant la martyre, en criant : « Jeanne, pardon ! ... »

Mais déjà les soldats l'avaient saisi et entraîné, se disposant à le massacrer, quand le bras de Warwick les arrêta. C'était Loiseleur, l'infâme, le perfide Loiseleur, qui avait cyniquement abusé de la confiance ingénue de l'envoyée de Dieu. Le misérable, ne doutant plus que sa trahison menait Jeanne au bûcher, dans un repentir tardif venait crier miséricorde.

Warwick lui intima l'ordre de quitter la ville au plus vite, s'il voulait échapper à la mort. Il s'enfuit jusqu'à Bâle, où il mourut dans un bourbier.

Le cortège enfin se mit en marche à travers les rues de Rouen. Toutes les troupes étaient sur pied, formant la haie sur le passage, ou escortant la victime de leur haine farouche et implacable. Une foule considérable de la ville et de la campagne regardait tristement.

La sympathie populaire était acquise à l'héroïne, et si en ce moment, quelques hardis cavaliers, la lance et le sabre au poing avaient pénétré dans Rouen pour enlever la Pucelle d'Orléans, nul doute que le peuple indigné ne leur eût prêté main forte.

Mais, hélas ! les tristes conseillers de l'indolent Charles VII retenaient les troupes françaises bien loin du lieu où allait mourir généreusement celle qui avait rendu sa couronne au roi de Bourges.

On arrive sur la place du Vieux Marché : trois estrades y sont dressées et aussi l'horrible bûcher. La voiture s'arrête ; Jeanne jetant un regard sur l'instrument de son supplice, s'écrie : « Rouen ! Rouen ! mourrai-je donc ici ? Ah ! Rouen ! Rouen ! j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! »

Sur l'une des estrades ont déjà pris place Winchester, Cauchon, Jean Lemaitre et les évêques de Thérrouanne, de Noyon et de Norwich ; derrière eux, grand nombre des fameux assesseurs ecclésiastiques.

La seconde est réservée au bailli de Rouen et autres autorités civiles. La troisième est pour la condamnée, l'appariteur, le prédicateur Nicole Midy, le confesseur Ladvenu et Isambard de la Pierre.

Il est neuf heures et demie : Jeanne, d'un pas ferme, monte avec son escorte sur l'estrade.

Aussitôt, Nicole Midy commence son long discours plein de sottises, vrai tissu de calomnies.

Dans une noble et digne attitude, Jeanne d'Arc l'écoute jusqu'à la fin : « Jeanne, va en paix, dit-il en terminant, *l'Eglise ne peut plus te défendre !...* » Comme si jamais ce matamore et les siens l'avaient défendue !...

C'est le tour de Cauchon : drapé dans sa toge judiciaire, la toque sur la tête, il se lève, et d'une voix qu'il s'efforce de rendre solennelle, il lit la sentence de condamnation... il livre Jeanne d'Arc aux juges séculiers, *qui ne jugeront rien du tout*, priant toutefois ceux-ci d'éviter à la condamnée la mort et la mutilation des membres...

Jeanne est debout devant son bûcher, comme le Christ son Maître, devant la croix ! Encore quelques minutes, et elle va consommer son martyre ! Elle tombe à genoux, et dans une sublime oraison, elle exhale sa foi, sa générosité pour ses bourreaux, sa pitié si naïve et si touchante : « Sainte Trinité, ayez pitié de moi ! Je crois en vous, Jésus, ayez pitié de moi ! Priez pour moi, ô Marie ! Saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide ! Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne ! Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme ! Qu'on n'accuse point mon roi ! Il n'a point trempé dans ce que j'ai fait, et si j'ai mal fait, je suis seule coupable, et lui est innocent ! O Jésus et Marie, saints et saintes du paradis, protégez-moi ! Secourez-moi ! Rouen ! Rouen ! seras-tu mon tombeau ? Est-ce ici que je dois mourir ?... »

Sa voix se tait pour laisser à son âme la continuation intérieure de sa prière.

Tous les assistants pleurent et sanglotent : prélats, docteurs, officiers civils versent des larmes. Winchester et Cauchon *redeviennent hommes* et pleurent aussi ! Plusieurs personnages quittent l'estrade et s'en vont ; ils n'y peuvent plus tenir ; grand nombre de spectateurs les suivent pleins d'émotion.

Jeanne, est toujours en prière. Mon Dieu, mon Dieu, reedit-elle, pourquoi m'avez-vous abandonnée ?



Le supplice de Jeanne d'Arc.





Cependant les fameux juges ont quitté leur estrade et livré leur victime, soi-disant, au bras séculier.

Jeanne appelle le Christ, son Dieu ! Elle demande une croix. Un Anglais en fait une avec une branche de fagot et la lui remet ; elle l'embrasse dévotement et la met sur sa poitrine. Mais ce n'est pas assez : elle veut avoir sous ses yeux l'image de Jésus crucifié, pour l'amour duquel elle va mourir. Isambart court à l'église Saint-Sauveur chercher la grande croix des processions : Jeanne la reçoit avec respect et la baise longuement, puis la rendant à celui qui vient de l'apporter : « Tenez-la devant mes yeux, dit-elle, jusqu'à mon dernier soupir ! »

Dix mille personnes fondaient en larmes. Les cœurs de pierre de ces pharisiens scolastiques s'étaient émus eux-mêmes, malgré eux. Pas une fibre humaine ne remua chez ces Anglais soldats, bêtes sauvages, habituées de longue date à chercher des voluptés de tigres dans la mort cruelle de nos paysans. Capitaines et subalternes frémissaient d'impatience : « Hé ! prêtre, crient-ils à l'appariteur Massieu, nous ferez-vous *dîner* ici ? »

Deux sergents gravissent rapidement l'estrade et donnent ordre à Jeanne de les suivre.

L'héroïne a retrouvé toute son énergie ; elle se relève et adresse à tous les assistants un salut d'adieu. On lui retire son chaperon pour coiffer sa noble tête d'une mitre d'ignominie sur laquelle on lit : *Hérétique, relapse, apostate, idolâtre* ! C'est le calice d'amertume qu'il faut boire jusqu'à la lie.

Elle descend de l'estrade avec fermeté pour être conduite devant le bailli, président des assises, et à qui seul appartient de prononcer une peine de mort. Le bailli, sous le joug des Anglais, savait bien qu'ils ne supporteraient pas une nouvelle sentence rendue après examen nouveau ; aussi, fit-il un geste de la main, en criant : « Emmenez-la ! Emmenez-la ! »

Un long gémissement répondit dans la foule aux clameurs féroces des Anglais.

Le bûcher était à proximité, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la *fontaine de Jeanne d'Arc*. C'était une large base de maçonnerie sur laquelle on avait entassé des fagots jusqu'à

une grande hauteur. Au milieu se dressait un poteau, et sur les fagots était étendue une couche épaisse de plâtre humide, destinée à produire une fumée suffocante qui devait étouffer la victime avant que le feu l'atteignît.

Un escalier de bois, ménagé par derrière, conduisait au sommet de ce funèbre et lugubre édifice.

Jeanne d'Arc brutalement poussée jusqu'au pied de ces marches d'échafaud infernal, les gravit sans gêne, suivie de Martin Ladvenu, son confesseur, lequel ne la quitta qu'au dernier instant.

Massieu et Isambart restèrent en face du bûcher, l'un d'eux portant la croix de la paroisse.

Arrivée sur le faite du bûcher, comme un agneau que l'on va immoler, Jeanne se laissa attacher au poteau par un cercle de fer enlaçant son corps à la taille.

Jeanne était debout sur le bûcher, élevant vers le ciel des invocations pieuses mêlées de larmes, quand l'infâme et cruel Cauchon osa s'approcher encore pour l'admonester : « *Evêque*, lui cria-t-elle, *je meurs par vous !* Si vous m'aviez mise, comme vous le deviez, aux prisons de l'Eglise, je ne serais pas ici. »

Déjà le bourreau a mis le feu au bûcher ; la flamme étouffée par l'épaisse fumée monte lentement et cherche comme à se dérober. L'innocente victime l'aperçoit et dit à son confesseur :

« Maître Martin, prenez garde ! Le feu ! Le feu ! descendez ! Continuez à m'exhorter à haute voix et tenez *bien haut* le crucifix, afin que je le voie jusqu'à la fin ! »

Ladvenu obéit. Mais, ô prodige ! à l'instant même la lumière divine, plus éclatante que tous les feux de la terre, éclaire Jeanne de ses rayons bienfaisants ! Elle voit saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite dans une lumière toute céleste, et comprend enfin la grande victoire de la *délivrance* par le *martyre*, dont il lui a été fait révélation. Les voiles sont déchirés ! Le monde de la vraie lumière s'ouvre !

C'est alors qu'à travers le tumulte de la place on entend ces paroles retentissantes : « Mon Dieu ! Jésus ! Marie ! Mes voix ! Mes voix ! Oui, mes voix étaient de Dieu ! Tout ce que j'ai fait,

je l'ai fait par ordre de Dieu ! Non, mes voix ne m'ont pas trompée : mes révélations étaient de Dieu ! »

La victoire est complète ; Jeanne d'Arc a compris que pour entrer dans la gloire, il faut souffrir et mourir ! Qu'importe désormais la fourberie et la méchanceté des hommes ?...

La flamme impatiente s'élançait avec furie au milieu des flots d'une fumée âcre et blanchâtre. Les yeux de la grande et noble martyre contemplaient Jésus en croix, et dans son amour invincible elle redisait : Jésus ! Jésus !

— De l'eau, s'écrie-t-elle, tout à coup ! De l'eau bénite !

On n'entrevoit plus la victime qu'à travers les tourbillons d'une épaisse fumée.

Un soldat anglais, qui la haïssait *étonnamment*, avait juré de jeter, de sa main, le dernier fagot au bûcher. Tandis qu'il accomplit son horrible serment, Jeanne pousse un dernier cri : Jésus ! Jésus ! qui retentit dans toute la place. L'Anglais était renversé sur le dos, en proie à d'affreuses convulsions.

Il a vu une blanche colombe s'échapper des flammes ! dira-t-il. D'autres ont vu le nom de Jésus écrit en lettres d'or au-dessus du bûcher !

A l'instant même, Jeanne d'Arc rexit encore une fois : Jésus ! elle laisse tomber sa tête et rend sa belle âme à Dieu !...

C'en est fait ! La libératrice de la France est morte : elle n'avait que dix-neuf ans quatre mois et vingt jours.

Jamais martyr ne fut soumis à d'aussi longues et si infâmes tortures, dans son honneur, dans sa foi, dans son corps et dans son âme ! Seul, le Christ a dépassé, en tourments de tous genres les ignominies infligées à Jeanne d'Arc, l'ange terrestre, envoyée pour sauver la fille aînée de l'Eglise, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis !

Le sang des martyrs, a dit Tertullien, est une semence de chrétiens ! Après lui, nous avons le droit de dire : Le sang de Jeanne d'Arc, c'est une *semence de résurrection* pour la France, notre vaillante et bien-aimée patrie ! Ce n'est pas un vain mot : nous la verrons ressusciter.

---

## CHAPITRE V

Après la mort de l'héroïne. — Son cœur épargné par les flammes. — L'Angleterre essaie de justifier son crime et ceux qui l'ont aidée à le commettre.

C'est dans l'ignominie d'un bûcher allumé par la haine, que Jeanne d'Arc a consommé son sacrifice, comme son Jésus avait consommé le sien, en faveur de l'humanité, dans l'ignominie de la croix. « Lorsque j'aurai été élevé en croix, disait le Sauveur, j'attirerai tout à moi. »

Et voilà que, dès l'heure de son supplice, Jeanned'Arc enlève en sa faveur tous les témoignages.

Parmi la multitude témoin de son affreux martyre, tous prélats, docteurs, religieux, magistrats, prêtres et peuple, n'ont qu'une voix pour exalter sa pieuse mort et s'écrier : « Nous voudrions être où nous croyons qu'est l'âme de cette jeune fille ! »

Jean Thiessart, secrétaire du roi d'Angleterre, s'éloigne du lieu sinistre en se frappant la poitrine et en disant : « *Nous sommes tous perdus ! Nous avons brûlé une sainte !* » Le peuple consterné se signe, et proclame l'innocence de la victime ; il se montre du doigt avec horreur ceux qui ont travaillé à sa condamnation, et les maudit.

Le bourreau lui-même gémit en disant : « Je crains bien que Dieu ne me pardonne jamais d'avoir brûlé une vierge aussi sainte. »

Il est d'ailleurs témoin irrécusable d'un fait bien capable de frapper son esprit. Il semble que le ciel veuille témoigner en faveur des grands et nobles sentiments de son envoyée,

indignement jetée aux flammes. Dès qu'elle a rendu l'âme, l'exécuteur, sur l'ordre de Winchester, a écarté le feu, pour permettre à la soldatesque anglaise de contempler le cadavre de celle qui depuis si longtemps la fait trembler et fuir ; puis, sur un nouvel ordre, il active les flammes pour réduire en cendres les restes mortels de l'héroïne.

Bientôt le corps carbonisé est tombé par morceaux dans le brasier pétillant, qui, peu à peu, jette en l'air les restes de son abominable fumée.

Avant de se retirer, l'exécuteur fouille avec sa fourche les cendres du bûcher presque éteint ! O prodige ! paraît le cœur de Jeanne d'Arc, rempli d'un sang vermeil, et encore palpitant !...

Vite du souffre, de l'huile sur les charbons ardents ! La flamme s'élève de nouveau vivement alimentée : puis, tout s'éteint. L'œil exercé du bourreau replonge dans les cendres ; le cœur de Jeanne est aussi intact que tout à l'heure !...

Eperdu, l'exécuteur jette sa fourche et s'enfuit. Où va-t-il ? Il court chez le frère Martin Ladvenu confesser qu'il a brûlé *une sainte* !

Ses valets, moins délicats, sont demeurés près du brasier, fort embarrassés de la relique qui refuse de brûler : Winchester, prévenu du fait, accourt pour le constater. Froidement, il ordonne de jeter à la Seine le cœur et les cendres de sa victime ! La Seine, l'Océan ! voilà le tombeau de Jeanne d'Arc !

Tandis que les flots roulent les cendres et le cœur intact de la jeune martyre vers les profondeurs de la mer, son âme, comme une colombe échappée aux serres des oiseaux de proie, a pris son essor vers les demeures éternelles, où l'on chante à tout jamais, parmi les anges, les martyrs et les saints de tout âge et de tout pays : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Il arrive souvent que, devant la mort, les préventions se dissipent, la haine désarme et la justice finit par triompher.

Il n'en fut point ainsi pour le Christ ; les ennemis de Jeanne d'Arc après cinq siècles n'ont pas encore complètement désarmé. Sans doute, son supplice a grandi et cimenté sa

gloire parmi les foules ; mais le pouvoir officiel garda tout son venin.

Parmi le peuple, il y eut un grand cri d'admiration mêlée de pitié pour la victime ; l'opprobre et la malédiction poursuivirent les bourreaux. Ceux-ci prirent peur, *se firent garder*, et essayèrent audacieusement de justifier leur injustifiable conduite.

Les infâmes ! Ils prétendirent faire croire au public que Jeanne s'était condamnée elle-même, par des *rétractations* à la fin *rétractées*. Ils ont menti à Dieu et aux hommes, au ciel et à la terre, avec un aplomb absolument satanique.

Les dépositions de Cauchon, de Thomas de Courcelles, de Loiseleur, de d'Estivet suent la peur, la perfidie et le mensonge.

Ah ! si Jeanne d'Arc, par impossible, se fût donné à elle-même le démenti dont on a essayé de la charger ; si elle avait réellement dit : « Mes voix m'ont trompée ! » comme Cauchon aurait eu soin de rendre l'aveu *public*, avant le supplice ! Comme il aurait bruyamment triomphé ! C'est ce qu'il demandait, c'est ce qu'il voulait, c'est ce qu'il a cherché par tous les moyens les moins avouables : et la preuve manifeste qu'il n'a rien obtenu, c'est qu'il a condamné la libératrice de la France au bûcher.

La preuve irrécusable, la voici claire comme le jour : un religieux dominicain, nommé Pierre Bosquier, s'était permis de dire hautement qu'on avait mal fait de condamner la Pucelle : il fut mis en accusation. Le malheureux se crut perdu ; il confessa qu'il avait eu tort de parler ainsi, et se livra à toutes les platitudes pour obtenir son pardon.

Gravement, Cauchon et le vice-inquisiteur rendirent une sentence qui le condamnait à la prison, au pain et à l'eau, jusqu'à Pâques suivant ! Il l'échappait belle !...

Qu'on ne vienne donc pas nous parler de procès-verbal *posthume* que les greffiers ont refusé de signer ! Les brigands sont capables de tout, pour essayer de justifier leurs crimes et leurs forfaits.

Winchester, Cauchon, d'Estivet et Loiseleur, voilà les quatre

scélérats, sans cœur, sans conscience, qui ont le plus contribué au supplice de Jeanne d'Arc. A côté d'eux, Warwick, Erard, Nicole Midy sont des serviteurs sans vergogne, toujours prêts à frapper la victime désignée par leur maître. Les autres n'ont été que de plats valets,

Nous l'avons déjà laissé entendre, et, ici, nous l'affirmons plus que jamais : la mort de Jeanne d'Arc est un véritable guet-apens suivi d'un assassinat par le feu. Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ont commis un parjure, une félonie, un crime contre le droit de la guerre et le droit des gens, en vendant leur prisonnière aux Anglais.

Jeanne d'Arc, soldat de l'armée française, *chevalier banneret*, ayant sa maison militaire, avait droit à tous les égards dus aux comtes, barons, marquis, pris les armes à la main. Si, pour sa liberté, rançon était due, c'était au roi de France à la payer. Jeanne la Pucelle appartenait à la France, et à nul autre.

L'ex-évêque de Beauvais, moins que tout autre, n'avait droit de la mettre en accusation devant l'Eglise.

Il était errant, vagabond, chassé de son diocèse pour crime de lèse-patrie, sans compter maints autres abus de pouvoir ; il était, par le fait suspens de ses fonctions sacrées, excommunié, schismatique et hérétique, en se constituant, de sa propre autorité, juge absolu et souverain, dans une cause des plus graves et ressortissant de l'autorité du Souverain Pontife, auquel l'accusée, du reste, faisait appel. Il a foulé aux pieds toute justice, toute juridiction, tout appel : il s'est vendu à l'Angleterre, et par le fait, s'est constitué le dernier des fourbes et des scélérats.

Par son audace doublée de rancune personnelle, appuyé sur les lances et les dagues de l'Anglais, par craintes et promesses séduisantes, il a entraîné dans sa forfaiture, sous le masque d'une *autorité nominale*, les âmes pusillanimes et cupides de docteurs, de chanoines, d'abbés et d'évêques que l'Eglise romaine, par l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, a blâmés et condamnés *publiquement et solennellement*, comme nous le dirons bientôt. Qu'on le sache une bonne fois ! Les évêques,



quels qu'ils soient, ne marcheront jamais longtemps d'un pas sûr, si le Souverain Pontife, seul infallible, ne les guide dans leur voie.

Lactance, jadis, a écrit les vengeances de Dieu dans la mort des persécuteurs. Il serait regrettable, au point de vue de la justice divine, quis'exerce dès ce monde, de ne pas connaître la fin des persécuteurs de Jeanne d'Arc, martyre de sa foi et de son patriotisme.

Henri VI, le malheureux enfant qu'on avait couronné roi de France et d'Angleterre, au nom duquel Jeanne d'Arc fut immolée, par ses oncles Winchester et Bedford, se vit détrôné deux fois, passa la plus grande partie de sa vie en prison, et périt massacré par son cousin Edouard VII, en 1461, trente ans après Jeanne d'Arc.

Henri de Beaufort, cardinal-prêtre, chancelier d'Angleterre et évêque de Winchester, grand-oncle de Henri VI et oncle de Bedford, fut le principal meneur du procès de la Pucelle. Resté le dernier, près du bûcher fumant, c'est lui qui ordonna de jeter le cœur et les reliques de Jeanne d'Arc dans la Seine. Il mourut en 1447, dans un accès *de folie*, quelques semaines après son neveu Gloucester, qu'il avait fait périr, dit-on, dans un tonneau de vin.

Jean, duc de Bedford, oncle du roi d'Angleterre, était régent de France pour son neveu. Il préside à l'assassinat juridique de Jeanne d'Arc, tout en ayant l'air d'y rester étranger. Il mourut, en 1435, au château de Rouen, près de la prison de Jeanne, bourrelé de remords et de honte.

Richard, comte de Warwick, gouverneur d'Henri VI, avait la direction du château de Rouen. Impitoyable ennemi de l'héroïne, il ne pouvait lui pardonner d'avoir battu et fait reculer les Anglais. C'est lui qui gourmandait Cauchon de ne pas aller assez vite en besogne. Guerrier intrépide, ce *faiseur et défaiseur de rois* périt sur un champ de bataille, exécré des veuves et des orphelins, victimes innocentes des luttes fratricides où l'Angleterre paya cher son ambition démesurée, sa perfidie et ses crimes épouvantables, pendant la guerre des *Deux Roses*.

*Pierre Cauchon*, devenu évêque de Beauvais par la faveur de Philippe le Bon, n'obtint pas comme prix de son crime abominable l'archevêché de Rouen. On lui donna *Lisieux*, où il passa douze ans dans le remords, abandonné de ses *chers Anglais*, trop peu reconnaissants. A-t-il fait pénitence? On en doute. Un beau jour, il expira *subitement* entre les mains de son barbier, l'an 1442.

Excommunié *nominativement* par le pape Calixte III, ses restes furent déterrés et jetés à la voirie par le peuple indigné de son horrible conduite.

Jeanne d'Arc lui avait dit : « Je ne sais si vous êtes mon juge ou non ; mais prenez garde de mal juger et de vous mettre en grand péril... Je vous donne cet avis afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant. »

Le vice-inquisiteur, Jean Lemaitre, âme faible, lâche et cupide, disparut d'entre les hommes, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Il est probable qu'il se tint caché dans un couvent de Dominicains, où il expia son crime dans les larmes et la pénitence.

Le dur et méchant promoteur, Jean d'Estivet, âme vendue à Cauchon, fut trouvé mort sur un fumier, tout près de la ville de Rouen.

Et *Loiseleur*, cet être vil, s'il en fut, que devint-il ?

Il dut se cacher, s'enfuir honteusement, pendant que Jeanne, victime de son hypocrisie délatrice, expirait sur la place du Vieux-Marché. On retrouva son cadavre méprisable, à Bâle en Suisse. Il était mort à l'improviste, frappé de la main divine.

Enfin, *l'illustre prédicateur* Nicole Midy, qui en face du bûcher faisait la leçon à la pure et innocente vierge de Domremy, mourut rongé par la lèpre, dont il fut atteint le jour même du supplice.

Jeanne d'Arc était vengée, aux yeux du peuple, dès ici-bas. Dieu réservait des châtiments plus terribles à toutes ces âmes basses, à tous ces cœurs flétris qui avaient consenti et acclamé la sentence d'un Cauchon !

---

## CHAPITRE VI

Etat de la France. — Elle ressuscite. — L'œuvre de Jeanne d'Arc s'achève.

Il est temps de revenir à la France et à son roi. Pauvre France ! elle gémit sous le poids de toutes les calamités, car la guerre apporte avec elle tous les maux.

Les terres sont en friches, les villages sont ruinés ; les maisons ont été pillées et incendiées ; le cultivateur découragé mal vêtu, presque sans pain, pleure avec sa femme et ses enfants. Avec Jeanne d'Arc, l'espoir était revenu... mais Jeanne n'est plus !...

Rassure-toi, brave ouvrier des champs ! la Providence est grande : après l'orage, si terrible qu'ait pu être l'ouragan, le soleil chasse les nuages et brille encore de tout son éclat. Si Jeanne d'Arc n'a pu achever sa mission sur la terre, du haut du ciel, elle prie pour la France ; sa prière, cette fois, sera complètement exaucée.

Charles VII, ce roi énigmatique, est replongé dans sa vie insouciant du devoir, mais sensible aux joies, aux plaisirs du château.

Jeanne d'Arc a été suppliciée par les Anglais : que lui importe ? Il a femme et enfants nombreux, bonne compagnie : La Trémoille s'entend à varier ses plaisirs et à éloigner de lui tout souci de la vie.

Pendant que la *libératrice* de la France, envoyée du Ciel, paie son dévouement de sa vie, Charles, son roi, couronné à Reims par ses soins, s'amuse dans les fastueux châteaux de la Touraine.

Ce genre de vie peu royale dura près de quatre années, de 1431 à 1435.

Un jour cependant, voilà qu'une véritable métamorphose s'accomplit dans le caractère de Charles VII : on dirait qu'il sort étonné d'un long et pénible rêve !

Peu à peu, ce frivole jeune homme, ce prince léger et insouciant, qui « naguère ne s'armait point volontiers », se montre sérieux, appliqué, doué d'une rare persévérance et d'un vrai courage personnel : c'est une transformation qui étonne tous ceux qui l'entourent.

Au siège de Montereau (1435) et, peu après, à celui de Pontoise, Charles méprise l'eau des fossés pour s'élancer aux échelles, à la tête de ses capitaines ravis de sa bravoure.

C'est que l'impulsion donnée par Jeanne d'Arc s'était continuée après elle, même en l'absence du roi. Il n'est pas téméraire de croire que les prières de la martyre obtinrent pour ce monarque, objet de l'intervention divine, une faveur, une grâce qui le transforma complètement.

Les chefs intrépides qui avaient si noblement combattu sous les ordres de Jeanne d'Arc, continuaient avec patriotisme à soutenir la gloire de leur nom. Ces héros, c'étaient La Hire, terreur des Anglais, Dunois, Xaintrailles et surtout Arthur de Richemont, qui enfin, avait débarrassé le roi du perfide La Trémoille.

Xaintrailles, sans nier la mission de la Pucelle, avait pensé par elle réveiller les courages. N'ayant pu la sauver du bûcher, il avait songé à la remplacer par un jeune berger. Dès la première rencontre avec les Anglais, le *Pastourel* fut fait prisonnier et on n'en parla plus.

Quand, sous le nom d'écorcheurs, les chefs de compagnies devinrent des brigands, Xaintrailles n'imita point ces bandits.

La Hire, trop oublieux des conseils de Jeanne d'Arc, convint loyalement que Xaintrailles, de Vignoles et Dunois étaient les vaillants capitaines qui avaient chassé les Anglais de la France.

Après l'exécution monstrueuse de Jeanne la Pucelle, Bedford, voulant ranimer le courage abattu des Anglais, résolut

de faire sacrer le jeune Henri VI, âgé de neuf à dix ans, à Notre-Dame de Paris. La cérémonie eut lieu, le 16 décembre 1431 ; mais, au grand étonnement du régent, l'impression fut à peu près nulle : presque pas de Français à Notre-Dame, pas même le duc de Bourgogne !

On reprit les hostilités, mais les Anglais furent battus. Dunois prit Chartres ; de Boussac faillit s'emparer de Rouen.

Effrayé, Bedford se met à la tête de ses troupes, qui croient toujours voir la terrible Pucelle ; il perd la bataille de Gerberoi, et avec cette place, Saint-Valery tombe au pouvoir des Français. Si le Bourguignon tourne le dos, malheur aux Anglais !

Arthur de Richemont, enfin réconcilié avec le roi, use de toute son influence pour ramener Philippe le Bon, son beau-frère, aux intérêts du royaume de France.

Le duc de Bourgogne a surpris des lettres anglaises fort menaçantes pour sa vie, et Bedford vient de mourir d'ennui et d'un découragement doublé de dépit.

Le roi Charles s'était reconquis et reconqu Coast déjà ses villes de Normandie, « plus sûrement par bonté que par assaut. »

Une assemblée générale de tous les plénipotentiaires européens fut convoquée à Arras. Le Pape, l'Empereur, les rois de Castille, de Navarre, d'Aragon, de Sicile, de Naples, de Chypre, de Portugal, de Danemark, y étaient représentés ; le connétable de Richemont pour la France, Winchester pour l'Angleterre, et enfin le duc de Bourgogne, étaient là : c'était un véritable congrès européen.

Les séances s'ouvrirent, le 5 août 1435, dans la chapelle de Saint-Waast. Les Anglais osèrent demander l'exécution pure et simple du traité de Troyes ; on eut la faiblesse de leur offrir l'Aquitaine et la Normandie, en toute souveraineté!...

Heureusement, ils refusèrent, et pleins de dépit, se retirèrent de l'assemblée, dès le 6 septembre.

Tout le monde alors se tourna vers le duc de Bourgogne pour l'engager à se réconcilier avec le roi de France. Ce que Jeanne

d'Arc n'avait pu obtenir de son vivant, elle va l'obtenir après sa mort.

Le roi de France s'exécuta de son mieux et fit toutes les excuses demandées au sujet de la mort de Jean Sans-Peur. On se demande comment il ne rappela point le massacre du duc d'Orléans, son oncle. Par ses concessions énormes de territoire, la royauté semblait abdiquer aux mains de l'intraitable Bourguignon.

Mais cette réconciliation tardive était nécessaire, aujourd'hui surtout que le bras de Jeanne d'Arc n'était plus là pour réduire les ennemis de la France. On avait négligé de s'en servir, au temps opportun; maintenant, c'est à un prix exorbitant, et même au prix de l'honneur, qu'il faut payer la paix, pour conserver la couronne royale.

Le traité d'Arras fut, quand même, accueilli dans toute la France avec des transports d'allégresse.

Le peuple et les bourgeois de Paris se déclarèrent ouvertement pour Charles VII. Le 29 mai 1436, Richemont prenait possession de la capitale de la France au nom de son roi, selon la prophétie de Jeanne d'Arc : « Avant six ans, le roi aura un gage bien plus grand qu'Orléans ! »

Les Anglais, retranchés à la Bastille, capitulèrent bien vite, et s'embarquèrent sur la Seine avec ceux qui voulurent les suivre. Richemont proclama l'amnistie, fit entrer des vivres dans Paris, et soulagea la misère du peuple.

Charles VII, apprenant cette nouvelle, en Languedoc, se hâta d'affermir sa puissance dans le Midi et revint en triomphe habiter le palais de ses ancêtres.

La guerre contre les Anglais ne chômait pas. Chassés de Meaux, de Pontoise, de Dieppe, on les vit demander une trêve de deux ans; elle en dura quatre.

Charles VII en profita pour se débarrasser des bandes disciplinées des *écorcheurs*. A la demande de Frédéric III, on les envoya contre les Suisses révoltés. Ceux-ci furent anéantis; mais les terribles bandes firent tant de pertes qu'elles revenaient l'oreille basse, mais plus maniables. Charles profita de

leur victoire pour réorganiser son armée et chasser définitivement l'Anglais.

Bientôt Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Vernon, Evreux, Louviers, Coutances et Valognes sont entre nos mains. Le 18 octobre 1449, l'armée française est sous les murs de Rouen : Sommerset qui commande la ville est obligé de capituler, et Rouen avec toutes les villes de la Seine-Inférieure obéissent au roi de France.

L'année suivante, l'Anglais Thomas Kyriel vient au secours de Sommerset avec six mille hommes. Richemont et de Clermont lui tuent quatre mille hommes à Formigny, et la conquête de la Normandie est complète.

En 1453, Dunois écrase le vieux Talbot à Castillon; Bordeaux capitule, la Guyenne est conquise.

Il ne reste plus aux Anglais que la ville de Calais: c'est le duc de Guise qui la leur reprendra.

O Jeanne! du haut du ciel réjouis-toi; les Anglais, nos ennemis et tes bourreaux, sont *boutés* hors de France; ils n'y reviendront plus en maîtres!

La guerre de Cent Ans est enfin terminée; l'Angleterre, après nous avoir piétinés, retombe sur elle-même et va trouver son châtimement dans la guerre civile.

L'année même où Charles VII entre à Bordeaux, les Turcs, vainqueurs du vieil empire grec, entrent à Constantinople: le moyen âge est mort; l'ère moderne commence.

C'était grand pitié au royaume de France, à la naissance de Jeanne d'Arc, et pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler! Que de ruines physiques et morales! On aurait dit qu'on courait à la fin d'un monde.

Mais voici le réveil de la nation! Jeanne d'Arc n'a pu faire sortir le roi de sa torpeur, l'arracher aux intrigues intéressées de son entourage; ce miracle, elle l'opère du sein de Dieu où ses prières sont plus puissantes.

Charles met enfin la main à l'œuvre; le succès ranime son espérance. A le voir avec Richemont, on dirait un nouveau Charles V avec Duguesclin. Partout il chasse les Anglais comme un vil troupeau, réorganise ses États avec d'habiles et

dévoués conseillers : Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et son frère Guillaume, devenu chancelier ; Jean Rabuteau, l'ennemi déclaré des Anglais, lui prêtent leur concours et leurs lumières ; Robert le Masson, appui de Jeanne d'Arc, Jean Bureau et son frère Gaspard créent l'artillerie et la perfectionnent ; Jacques Cœur fait merveille en finances ; Richemont, couvert de gloire, réorganise l'armée et en régularise les rangs et la solde ; voilà les hommes qui avec Charles VII relèvent la France des ruines amoncelées pendant cent ans.

Grâce à la paix si longtemps désirée et vainement attendue, depuis vingt-cinq ans surtout, la France, prompte à réparer ses désastres, se ranime dans une vie nouvelle. Les champs désolés et en friche, depuis trois générations, sont cultivés, ensemenés, sans craindre de les voir ravagés avant la moisson : partout, du milieu des décombres, on voit surgir les chaumières ; les villes rebâtissent leurs édifices incendiés. De tous côtés, les routes sont sillonnées de voyageurs : bourgeois, marchands, artisans ; il y a si longtemps qu'on ne pouvait plus les parcourir en sécurité !

L'armée régularisée, touchant exactement sa solde, loin de détrousser les passants, leur assure appui et protection.

Le commerce a de nombreux débouchés, et notre marine, développée par Jacques Cœur, ajoute à la prospérité comme à la sécurité de la France. Les coteaux se couvrent de vignes, les forêts sont exploitées, les fruits abondent de toutes parts. Et c'est Jeanne d'Arc qui a donné le signal de cette prospérité ! Si on l'eût écoutée, il y a plus de vingt-cinq ans déjà que l'on jouirait de tous ces bienfaits !

Néanmoins, on oublie les malheurs passés ; on est tout entier à l'avenir : le roi est béni de son peuple.

Voici le portrait qu'en fait un chroniqueur du temps :

« Charles, septième du nom, était homme de belle forme, stature et bon régime, de complexion sanguine, humble, doux, gracieux et débonnaire, libéral et non prodigue. Solitaire, vivant sobrement, net, propre et humain, il aimait la *joyeuseté*. Il portait honneur à toute femme et aimait les dames en toute honnêteté.



Il avait gravité honnête, familiarité contenue et diligence efficace. Sa parole était parole de prince et tenue pour loi. Continuellement il pensait aux affaires de son royaume et au soulagement du peuple. Bon catholique, il aimait Dieu et l'Eglise. (C'était aussi le témoignage de Jeanne.)

« Les quatre vertus cardinales étaient en lui; car il était ferme, constant, non variable, aimait justice et avait prudence... Grâce à lui, l'Eglise était en union, les nobles en paix, le peuple en sûreté, et le Roy obéi, aimé et craint. »

On se demande, en face de ce portrait peint par Chartier, que penser de Charles VII? Ce n'est plus le même homme d'il y a vingt-cinq ans; c'est tout l'opposé. Qui donc a opéré cette merveille? Nous répondons hardiment : Dieu et Dieu seul, à la prière de Jeanne d'Arc. Voilà le plus beau, le plus grand miracle qu'elle ait fait dans l'ordre moral. Ce miracle devait avoir pour résultat la résurrection de la France; nous l'avons constaté.

Oui, ce fut plus par grâce divine que par les armes qu'on vit les villes et les provinces revenir à leur roi. Quand les places étaient investies, à la veille de l'assaut, le roi de France, Charles VII, en avait pitié et voulait qu'on les prit par *composition*, pour obvier à l'effusion du sang, à la destruction du pays et du peuple. C'étaient bien là les grands sentiments de Jeanne d'Arc mis en pratique.

Nous l'avons dit, Charles VII fut singulièrement aidé dans son œuvre de régénération par les hommes de premier mérite que la Providence lui avait ménagés.

Une des plus nobles figures de cette galerie patriotique, ce fut celle de Jacques Cœur, *argentier*, ou ministre des finances du roi.

De famille noble, mais peu aisée, Jacques Cœur s'était fait marchand. Peu à peu, son commerce prit une telle extension qu'il vendait de tout, et qu'il avait des représentants en tous pays. Il passait pour tellement riche qu'on disait : « Il fait ferrer ses hacquenées et ses chevaux de fers d'argent ! »

On répétait aussi que c'était grâce à l'argent fourni par lui au roi, que la Normandie avait été reconquise.

Et pourtant, cet homme de bien, accusé de concussion et

de fraudes par des intrigants, fut arrêté et jeté en prison. Il s'échappa ; mais le roi fit confisquer tous ses biens, et de ce fait recueillit plus d'un million d'or. Exilé, Jacques Cœur refit sa fortune.

La disgrâce de Jacques Cœur, si mal récompensé de ses loyaux services, commence une nouvelle phase dans la vie de Charles VII, ce variable et inconstant monarque.

Dunois n'a pas encore achevé la conquête de la Guyenne quand Charles a déjà remis l'épée au fourreau, pour retomber dans sa vie nonchalante et voluptueuse, sous l'action de nouveaux et perfides favoris.

Charles le Victorieux compromet sa gloire et déshonore sa vieillesse par des faiblesses auxquelles ne manquera pas le châtiment. — On croirait entendre déjà cette menace de l'Esprit-Saint : « Plaise à Dieu que vous fussiez tout froid ou tout chaud ! Mais parce que vous êtes tiède, voilà que déjà je vous rejette comme un aliment nauséabond. »

Charles VII a été visité par l'ange de Dieu, en la personne de Jeanne d'Arc, si douce, si vaillante et si dévouée. Il a suivi bien difficilement cette brillante étoile jusque sous les murs de Paris, puis il s'est détourné. Les conseils des hommes l'avaient emporté dans son âme pusillanime sur les conseils divins.

L'étoile a disparu dans la fumée d'un bûcher, comme un brillant météore. Vingt-cinq ans plus tard, un rayon de lumière pénètre à nouveau ce cœur vacillant. Il se ranime, reprend vigueur et fait merveille. Soudain, sa vigueur éphémère se ralentit, se voile et disparaît.

L'intrigue, comme un ver rongeur, pénètre dans sa cour, et prend place jusqu'à sa table. Il redoute un parricide de la part de Louis, son fils aîné, qui fuit en Bourgogne. Une coupe empoisonnée suit le monarque partout ; il refuse de manger et meurt pitoyablement.

Cette fin malheureuse ne venge-t-elle pas Jeanne d'Arc?... Dieu a fait les nations guérissables ; il les châtie parfois rudement pour les ramener à lui. Mais l'ingratitude des rois, des grands de la terre, passe rarement sans recevoir, dès cette vie, une juste et éloquente punition.

## CHAPITRE VII.

Apologie des bourreaux de Jeanne d'Arc, faite par eux-mêmes.

Huit jours après la mort de la libératrice de la France, quand Rouen était encore dans le deuil et la stupeur, quand grondaient de tous côtés des menaces contre les bourreaux, les conseillers et agents du jeune roi d'Angleterre, épouvantés des conséquences que pouvait avoir leur horrible forfait, songèrent à justifier leur crime, avec tous les raffinements de leur familière hypocrisie.

Le chancelier anglais écrivit d'abord à l'Empereur, aux rois, aux princes et ducs de la chrétienté une lettre pleine d'hypocrisie et de fausseté.

Une autre lettre du même style et du même genre que la première fut adressée, au nom d'Henri VI, aux prélats de l'Eglise, aux nobles seigneurs et aux communes de France.

A l'appui de ces deux lettres royales, la très docile Université de Paris écrivit à son tour, en beau latin, une lettre au Pape, aux cardinaux et à l'Empereur!... Le Pape n'était pas *trop loin*, cette fois, pour lui écrire!...

Cette pièce emphatique est un tissu de mensonges et fourberies empâté dans un sucre dévotieux. A première lecture, impossible à une âme sans méfiance de ne pas trouver dans ces lignes un zèle ardent pour la défense de l'Eglise et de la foi catholique.

Pourtant, si l'on y regarde de près, on remarque qu'il n'y a pas un fait articulé contre la foi. Ce sont des généralités, des *on dit* avec lesquels on pourrait mettre en accusation même les accusateurs.

Si la sainte Inquisition n'avait produit que des monstruosités de ce genre, il faudrait maudire ses auteurs à tout jamais. Il faudrait dire que l'Eglise de Jésus-Christ a failli à sa mission et que son divin Fondateur, à une époque donnée de notre histoire, l'a abandonnée à toutes les erreurs et à toutes les atrocités du paganisme.

Dieu soit loué ! il n'en est rien. Judas a vendu son divin Maître aux Juifs, pour être crucifié par les soldats romains. Cauchon a acheté des mains d'un traître Jeanne d'Arc, pour la mettre en jugement selon la loi de l'Eglise, a-t-il dit : il en a menti ! Sa procédure, du commencement à la fin, est un simulacre odieux et sacrilège des lois et usages de l'Eglise romaine. Si l'Université de Paris ne l'a pas reconnu, c'est une preuve qu'elle était aussi aveugle et aussi criminelle que Cauchon lui-même.

N'attendons pas la justice d'hommes vendus à un parti : pour être juste, il faut être indépendant.

A la lettre adressée au Souverain Pontife était annexé un billet destiné aux cardinaux ; personne n'était oublié ; on sentait avoir besoin de tout le monde, et encore, on n'était point rassuré.

Que disait ce billet ? Il qualifiait Jeanne d'Arc de femme de rien ; c'est tout ce qu'il y avait de plus clair ; le reste se passait en compliments.

Malgré ces quatre lettres au Pape, aux cardinaux, à toutes les puissances et grandeurs de l'Europe, les assassins de Jeanne d'Arc n'avaient pas et ne pouvaient avoir la conscience tranquille : leurs nuits surtout étaient agitées.

Ces misérables qui se prétendaient non seulement *gens d'Eglise*, mais *l'Eglise même* ; qui, en belles phrases, croyaient avoir fait l'apologie de leur crime judiciaire, n'étaient pas sans appréhension sur un retour de justice, soit du Pape, soit du concile, soit enfin de Charles VII, vrai roi de France.

Ils imaginèrent de se faire délivrer par Winchester et Bedford, au nom d'Henri VI, *des lettres de garantie*, que nous connaissons et dont nous avons le texte dans le procès de réhabilitation.

Que pouvaient bien dire ces lettres ?

Elles racontaient l'intervention directe et pressante de l'Université pour livrer Jeanne d'Arc à l'Inquisition représentée par Cauchon...

Le roi d'Angleterre affirmait que tout dans ce jugement s'était passé *saintement et canoniquement* ; il prenait sous sa sauvegarde juges et assesseurs, voire même sa très *chère* Université de Paris, envers et contre tous, et disait qu'il les défendra, s'il le faut, devant le Pape ou le concile général ; il charge ses *ambassadeurs* et ses *procureurs* de veiller à ce qu'aucune accusation ne soit portée contre les coupables, qu'il, innocente absolument. La pièce fut scellée, signée et contresignée en grand conseil, avec toutes les formalités les plus minutieuses des chancelleries.

C'était l'énorme pierre mise à l'entrée du tombeau du Christ scellée dans le rocher et bien gardée. Vaine précaution ! L'ange du Seigneur bouleversera tout cela, au jour marqué par le doigt de Dieu.

En attendant, les Anglais sont battus à plate couture, chassés honteusement de France, et la fille aînée de l'Eglise renaît à la vie. Ce grand ouvrage, disons-le encore, c'est l'œuvre de Dieu par Jeanne d'Arc.

---

## PROCÈS DE RÉHABILITATION

La mémoire de Jeanne d'Arc vengée par la vraie Eglise de Jésus-Christ, vivant dans son vicaire, notre Saint-Père le Pape. — Réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Charles VII, nous l'avons vu, ne fit rien pour sauver celle qui avait sauvé son royaume. Il pouvait, les armes à la main, forcer Luxembourg d'abord, les Anglais ensuite, à lâcher leur proie. Un mot de sa bouche, et La Hire, d'Alençon, Xaintrailles, Richemont se seraient lancés comme des lions sur les Bourguignons et les Anglais. Ce mot, il ne le prononça pas. Il aurait pu efficacement, sûr d'obtenir gain de cause, faire intervenir le Pape et le concile de Bâle, dans cette grave, très grave affaire : il n'en fit rien. Son insouciance ingratITUDE n'était que trop entretenue par ses conseillers Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et le grand chambellan La Trémoille. Ces hommes de cour ne pouvaient pardonner à la plébéienne de Domremy d'avoir dédaigné leur tutelle et effacé, pour un temps, leur prestige. Ils firent un crime à Jeanne d'Arc de son héroïsme, comme on fera un crime à Jacques Cœur de son génie financier. Le parti pris du *silence* fut tel que, aux Etats d'Orléans, en 1439, Jean Juvénal des Ursins, rappelant les merveilleux succès du roi, les attribua à ses vertus, au courage d'une petite compagnie d'hommes, *sans dire un mot* de la libératrice de la France.

C'est seulement en 1450, au lendemain de la soumission de Rouen, que le roi de France, l'ancien roi de Bourges, songe à une révision du procès inique et monstrueux dont la Pucelle d'Orléans a été l'héroïque victime. Encore, ce n'est pas par reconnaissance qu'il essaie d'agir, c'est par calcul politique.

Le but à atteindre, c'est d'établir que le roi de France ne doit pas sa couronne et son sacre à une *hérétique*.

A la date du 15 février 1450, Charles VII publie une ordonnance où il déclare que « les ennemis de Jeanne d'Arc l'ayant fait mourir contre *raison et très cruellement* », il voulait avoir la *vérité* sur cette affaire. En conséquence, il charge un de ses conseillers, l'universitaire Guillaume Bouillé, de procéder à une enquête.

Bouillé entendit sept témoins : l'appariteur-huissier Jean Massieu ; Guillaume Manchon, un des trois greffiers ; les prêtres-religieux Martin Ladvenu, Isambard de la Pierre et Jean Toutmouillé, tous témoins du supplice et des derniers soupirs de Jeanne ; Jean Beaupère, le fameux interrogateur, vendu à Cauchon ; et enfin, maître Guillaume Duval, vicaire de l'Inquisition, lequel avait assisté aux séances du procès.

Bouillé recueillit les dépositions écrites de ces sept témoins ; il y ajouta

une série d'observations faites par des *jurisconsultes* et conclut à la nullité du procès.

Que se passa-t-il ensuite ? On ne sait. Mais cette première information fut abandonnée presque aussitôt.

Deux ans s'écoulèrent sans qu'on en reparlât ; probablement que les conseillers mirent le holà !

En avril 1452, le cardinal-évêque de Digne, Guillaume d'Estouteville, *légal du Pape*, se conformant au désir du roi, et sollicité par Isabelle Romée de Vouthon, mère de Jeanne d'Arc, reprit d'office, à Rouen, l'œuvre délaissée par Bouillé.

Le cardinal s'associa Jean de Bréhal, prieur du couvent des Jacobins, à Paris, et grand inquisiteur de France. Ces deux personnages ouvrirent une enquête où furent entendus cinq témoins : Manchon, de la Pierre, Ladvenu déjà entendus en 1450 ; Pierre Migiet, prieur de Longueville, un des assesseurs assidus de Cauchon, et Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen, qui avait visité Jeanne dans sa prison et avait assisté à la fameuse scène dite d'*abjuration*.

Peu de temps après, forcé de quitter Rouen, le cardinal Jean d'Estouteville délégua à sa place le trésorier de la cathédrale, Philippe de la Rose.

Seize dépositions furent recueillies par Philippe de la Rose assisté de Jean Bréhal.

Pour que l'entreprise aboutît, il fallait l'autorisation du Pape : Cauchon s'en était passé.

Jean d'Estouteville la sollicita énergiquement, au nom du roi de France, Charles VII.

Le Pape hésita. Déferer aux vœux de la France en cette affaire, n'était-ce pas blesser l'Angleterre ?

Pour couper court à ces scrupules, ce ne fut plus le roi de France, mais bien la famille de Jeanne d'Arc qui se mit en avant. Le cardinal d'Estouteville remit au Pape une demande de revision signée par la mère de Jeanne et par ses deux frères.

Nicolas V, pour des raisons à lui, persista dans ses hésitations, qui ne prirent fin qu'à sa mort, 1455.

Son successeur Alphonse Borgia, devenu Pape sous le nom de Calixte III, fut moins timoré. Par un rescrit du 11 juin 1455, il ordonna solennellement la revision du procès de condamnation fait à Rouen par Cauchon.

« Nous, Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, nous prêtons volontiers une oreille favorable à qui nous supplie.

« Il nous a été présenté dernièrement de la part de Pierre et de Jean d'Arc, aussi bien que d'Isabelle d'Arc, leur mère, et de quelques-uns de leurs parents, une pétition portant que leur sœur, fille et parente, Jeanne d'Arc, aujourd'hui décédée, avait été *injustement accusée, jugée en dehors des règles du droit* et condamnée comme coupable du *crime d'hérésie* et d'autres crimes contraires à la foi, sur les faux rapports faits par feu Jean d'Estivet, alors promoteur de la cour épiscopale de Beauvais, à Pierre (Cauchon), de bonne mémoire (le Pape, à moins de révélation, ne pouvait soupçonner la scélératesse d'un évêque), et à feu Jean Lemaitre, alors délégué de l'inquisiteur.

« D'après eux, la nullité de ce procès d'inquisition et l'innocence de Jeanne sont clairement établies par les documents de la cause et par les preuves les plus irrécusables. — En conséquence, les frères, la mère et les parents de Jeanne, agissant surtout pour la recouvrance de leur honneur et de celui de Jeanne, et voulant abolir la *note* d'infamie dont ce procès les a indûment chargés, nous ont fait humblement supplier de vouloir bien les autoriser à poursuivre en leur nom, et de vouloir bien confier à des personnes qui auraient charge d'en connaître, la cause de nullité et de réhabilitation dont il s'agit. Nous nous rendons à leurs supplications. »

Par son rescrit, le Pape désignait, pour reviser le procès de Jeanne d'Arc, trois prélats dévoués à la cause nationale : Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et ancien évêque de Beauvais où il avait succédé immédiatement à Cauchon en 1432 ; Guillaume Chartier, évêque de Paris, et Richard de Longueil, évêque de Coutances.

« Mission vous est donnée, disait le Pape, *d'écouter tout ce qui sera proposé contradictoirement et d'ordonner tout ce qui sera juste.* »

Les trois délégués du Pape étaient tenus de s'adjoindre un représentant de l'Inquisition. Leur choix se porta naturellement sur l'inquisiteur de France, Jean Bréhal, l'ancien collaborateur du cardinal d'Estouteville et de Philippe de la Rose.

Enfin ! voilà donc un vrai tribunal de *cassation*, régulièrement constitué, de par le Vicaire de Jésus-Christ !

L'instance fut solennellement ouverte le 7 novembre 1455, dans l'église Notre-Dame de Paris.

Quel spectacle touchant ! Isabelle Romée, âgée de soixante-sept ans, s'avance, soutenue par ses deux fils Pierre et Jean d'Arc, vers le tribunal ecclésiastique. Derrière eux, Pierre Maugier, ancien recteur de l'Université de Paris, avocat de la cause de Jeanne ; un groupe de braves gens venus d'Orléans ; des gens de Domremy et des environs, au milieu d'une grande affluence d'hommes et de femmes de tous les rangs de la société !

La mère de Jeanne d'Arc est appelée à la barre et dit : « Jeanne d'Arc était ma fille ; je l'avais élevée dans la crainte de Dieu et dans les traditions de l'Eglise, suivant son âge et son état qui la faisait vivre dans les prés et dans les champs. Elle fréquentait l'église, se confessait et communiait tous les mois, et jeûnait aux jours prescrits. Jamais elle n'a rien fait ni médité contre la foi. Cependant ses ennemis, au mépris du prince sous lequel elle vivait, lui ont fait un procès illégitime en matière de foi. Ils n'ont eu égard ni à ses récusations, ni à ses appellations tacites ou expresses ; ils lui ont imputé de faux crimes, à la perte de leur âme ; ils ont cruellement réduit son corps en cendres, dans les flammes d'un bûcher, au milieu d'une multitude en larmes ; ils lui ont infligé, ainsi qu'à moi, sa mère, et à toute sa famille, avec un irréparable dommage, une tache d'infamie. Aujourd'hui que Notre Saint-Père le Pape, défenseur de la vérité et soutien des opprimés, a bien voulu m'accorder des juges, je viens ici faire éclater mes plaintes longtemps contenues ; je viens réclamer justice ! »

En même temps Isabelle, tenant en main le *rescrit* du Pape, se jeta aux pieds des juges avec grands gémissements.



Ily avait là maints doctes hommes, laïques et ecclésiastiques, qui avaient été témoins du procès inique de la Pucelle, et qui, impuissants jadis devant Cauchon et les Anglais, venaient aujourd'hui avec empressement prêter assistance à la mère de la *martyre*. Ils racontèrent les rigueurs inouïes de sa prison, les violences des juges, les perfidies des interrogatoires, les mensonges de l'accusation, les contraintes d'une abjuration sous réserve ; la simplicité, l'intégrité, la chasteté et les services de l'*héroïne*.

« Où on a imaginé le crime, disaient-ils, il y a la vertu ; où on a imaginé la honte, il y a la gloire ! » Isabelle pleurait. Soudain, de la multitude partit un grand cri, demandant justice. Les commissaires du Pape s'émurent et entraînèrent la mère de Jeanne d'Arc dans la sacristie. Ils la consolèrent, lui relurent le rescrit du Pape, lui montrèrent la gravité de sa demande, et lui accordèrent jusqu'au 17 suivant, pour mûrir son projet.

Isabelle accepta le délai et se retira satisfaite.

Le 17 novembre, à l'heure dite, la mère de Jeanne était à Notre-Dame avec ses deux fils, suivis de plusieurs notables de Paris et de prudes femmes d'Orléans.

Pierre Maugier, l'avocat de la famille d'Arc, après les préliminaires judiciaires, prit la parole et déclara qu'il ne voulait point mettre en cause nombre d'assesseurs, dupés par des mensonges hypocrites ; mais bien attaquer *Pierre Cauchon*, *Jean Lemaître* et *Jean d'Estivet*, les trois principaux coupables, responsables de tout.

L'avocat, Pierre Maugier, docteur en théologie, en droit canon et en droit civil, homme d'une haute compétence, formule l'accusation dans les termes suivants :

« Juges, rappelez-vous cette Susanne qui fut si injustement accusée et condamnée. Comme Daniel, c'est à vous à faire triompher la vertu outragée par la calomnie. Le sang immaculé de l'innocence crie vengeance devant le trône du Seigneur : à vous de rendre la paix aux consciences, en réparant l'iniquité commise !

« Qu'on interroge les lois divines ou les lois humaines ! il n'y a qu'une voix pour protester contre quiconque se fait le juge des personnes *dont il paraît être l'ennemi*. Que penser, dès lors, de l'autorité de Pierre Cauchon et de ses complices, quand il est prouvé que, non contents d'habiter avec les ennemis de Jeanne, ils étaient leurs *partisans*, leurs *fauteurs*, leurs *familiers*, leurs commensaux ? Ils ont conjuré l'extermination de cette pauvre fille, en la jetant en une noire prison, chargée de fers, confiée à la garde des hommes les plus *vils*, laissée aux mains de la puissance séculière, harcelée de questions subtiles sur les matières les plus ardues, calomniée dans ses réponses, amenée à une espèce d'abjuration que la violence a extorquée, *faussement taxée de récidive* ; enfin, publiquement brûlée, grâce aux iniques attentats dont les juges n'ont pas craint de *souiller* leurs mains et leur conscience.

« Veuillez Vos Paternités considérer les mœurs de Jeanne, si pure dans ses sentiments, si chaste dans sa vie, si sincère dans sa foi : quelle grande humilité ! quelle dévotion fervente ! quelle fréquentation assidue des sacrements ! Comment la souillure de l'hérésie aurait-elle pu pénétrer dans une

âme si belle ? Aussi, il s'en faut que Jeanne ait été convaincue des crimes pour lesquels la sentence l'a frappée.

« Accusée d'avoir pris des habits d'homme, d'avoir porté les armes et de s'être prévalu de révélations diaboliques ou imaginaires, elle a donné des réponses toutes chrétiennes et pleinement justificatives, qui montrent bien qu'elle n'a fait que céder à la nécessité, que viser au bien public, qu'obéir à une pieuse et divine inspiration.

« Des informations prises par les juges au pays de Jeanne, sont restées cachées sous le boisseau, parce que de tels témoignages, absolument favorables à l'accusée, contrariaient les vues arrêtées de ces juges sans scrupule.

« Qui ne voit que cette fille d'un âge encore si tendre, si durement incarcérée et tourmentée par menaces, insultes et vexations infinies, ne pouvait être condamnée par des hommes prévenus, dont elle a *récusé la juridiction*, appelant au Pape comme juge de ses faits et dits, comme de sa personne ?

« Bien loin d'avoir rejeté l'autorité de l'Eglise, Jeanne l'a invoquée à plusieurs reprises, mais en vain.

« Avec quelle persévérance n'a-t-elle pas affirmé qu'elle avait eu des révélations de Dieu et des saints, et qu'elle avait agi avec leur concours ?

« De telles matières comportent l'incertitude ; et le meilleur est d'en laisser la décision à Dieu. Il n'y a là ni idolâtrie, ni sorcellerie, ni imposture. Qu'a-t-elle voulu ?

« Ramener des sujets sous l'autorité de leur seigneur et roi. Et cela, comment ? En n'ayant foi qu'en Dieu, en invoquant les saintes, en se gardant absolument de toute invocation et adoration des malins esprits.

« Rien n'égale l'audace de ces juges qui n'ont pas rougi de proférer contre la Pucelle toute sorte d'accusations ignominieuses et de lui attribuer des *aveux qu'elle n'a jamais faits*.

« En dehors des trois grands coupables, les doctes hommes appelés à se prononcer sur des articles faussés à dessein, n'ont jamais eu sous les yeux le *texte des réponses de Jeanne*. Que vaut un jugement édifié sur de telles bases ?

« Je conclus que la sentence prononcée contre l'accusée *par des juges qui n'avaient pas le droit d'être ses juges*, étant entachée de fausseté et d'erreur, est nulle. »

L'archevêque de Reims et l'évêque de Paris, ouï la cause, déclarèrent se constituer juges, et assignèrent pour la séance suivante les ayants cause à comparaître, le 12 décembre, au palais archiépiscopal de Rouen.

Isabelle et ses fils, empêchés, soit par infirmités, soit par occupations, ne parurent pas à Rouen, mais se firent représenter ; personne n'osa se montrer pour Cauchon, Jean Lemaitre et Jean d'Estivet.

Les juges fixèrent aux défaillants le 20 décembre, comme dernier délai. Ce jour-là, les juges affirmèrent leur compétence, nommèrent trois greffiers et constituèrent définitivement leur tribunal.

Guillaume Manchon et les deux autres greffiers qui avaient écrit le procès de Jeanne d'Arc, à Rouen, en déposèrent la minute authentique, écrite de leur main.

Tout étant bien préparé et disposé, selon les formes juridiques, le

18 décembre, le procureur Prévosteau, qui dirigeait l'instance avec grand zèle, remit sa requête au nom de la famille d'Arc.

Résumant les accusations portées mensongèrement contre Jeanne et les tortures qu'elle subit, le procureur conclut à la *nullité complète* du procès :

1° Parce que Jeanne n'ayant point habité le diocèse de Beauvais et n'ayant pu y commettre aucun des crimes imputés par l'évêque, *celui-ci n'avait pas compétence* pour la juger ;

2° Parce que l'évêque de Beauvais, légitimement *suspect* à Jeanne dont il était *l'ennemi capital*, a été récusé par elle ;

3° Parce que ledit évêque et le vicaire inquisiteur n'ont pu statuer qu'en encourageant, par le fait, *une excommunication qui ôte toute validité à leurs décisions* ;

4° Parce que dans une matière si délicate où il s'agissait de visions et de révélations, des juges *ordinaires* n'avaient pas qualité pour se prononcer, et que c'était là une cause majeure réservée au Saint-Siège, auquel, du reste, Jeanne demandait instamment d'en référer ;

5° Parce qu'il a été usé de véritables tortures, pour faire parler contre elle-même cette tendre et innocente jeune fille, chargée de chaînes de fer, surveillée par des gardiens sans entrailles, soumise aux atroces injures de ses ennemis, exposée même à leurs impurs attentats, enfin traitée de telle sorte qu'elle déclarait souvent aimer mieux *mourir* qu'ainsi *souffrir* ;

6° Parce qu'on a inhumainement et injustement refusé tout conseil à cette malheureuse, laissée seule en butte aux questions les plus ardues, sur les plus hauts mystères de la foi, quoique sa qualité d'accusée *mineure* lui donnât le droit d'avoir un *curateur* ;

7° Parce que, durant le procès, le seul honnête homme voulant diriger Jeanne a été *menacé, terrifié et chassé* ;

8° Parce que, dans la rédaction du procès, les juges ont fait tronquer les aveux de Jeanne et ont empêché d'y consigner ce qui l'excusait ; on a supprimé, altéré et dénaturé odieusement ses déclarations ;

9° Parce qu'on a introduit dans la prison de Jeanne, contre toutes règles, des personnes destinées à la séduire, se di-ant affiliées au parti du roi de France, feignant d'être envoyées pour lui donner conseil, et la poussant perfidement, véritables serpents, soit à ne pas se soumettre à l'Eglise, soit à reprendre les habits d'homme, seuls laissés à sa disposition.

« Le procès est nul quant au fond. En effet :

« On accuse Jeanne d'idolâtrie et d'hérésie à cause de ses visions et de ses révélations ; mais, de quel droit ?

« Visions et révélations sont chose mystérieuse dont il appartient à Dieu seul de connaître.

« D'ailleurs, à en juger selon les lumières humaines, c'est aux bons esprits et non aux mauvais qu'il fallait attribuer les visions et révélations de Jeanne. Elle était *notoirement* vierge, et selon les docteurs de l'Eglise, là où est la virginité, là est le *temple de Dieu*.

« En même temps que pure, Jeanne était humble et toute simple, répondant sans fierté à ceux qui la questionnaient, ne cherchant aucun honneur mondain, ne voulant que le salut de son âme. Or, rien ne plaît tant à Dieu qu'une âme humble et pure : « l'Esprit du Seigneur repose en

elle. » Compatissante envers les pauvres, assidue à l'église, pratiquant le jeûne, fréquentant les sacrements, Jeanne était digne d'être visitée par les bons esprits. Une preuve évidente que Jeanne devait être guidée par les bons esprits, c'est la vérité de ses prédictions miraculeusement réalisées : la levée du siège d'Orléans, le couronnement du Dauphin, l'expulsion des Anglais, le recouvrement du royaume, etc.

« Quant au fait d'avoir été en guerre pour aider le roi, son seigneur et le nôtre, tant s'en faut que ce soit un crime. Ne s'agissait-il pas d'une guerre juste et méritoire contre des ennemis déclarés? N'est-ce pas pour obéir à Dieu que Jeanne se mit à l'œuvre? N'avait-elle pas, au nom de Dieu, sommé les Anglais de retourner dans leur domaine?

« *Ce qui se fait par l'inspiration de Dieu échappe à la loi ; car cette inspiration même est une loi qui est au-dessus de toute loi. — Que cette inspiration fût réelle, l'événement l'a prouvé. Donc, en telle matière, au lieu de blâmer Jeanne, il faut la louer. Si Jeanne a pris l'habit d'homme, ce fut pour obéir à l'ordre de Dieu. Où apparaît l'inspiration, la liberté est de droit. Loin d'attirer les hommes par sa singularité, Jeanne, au contraire, n'a songé qu'à détourner leurs provocations. Elle sauvegardait sa pudeur, au lieu de la compromettre. Ne tournons pas à mal ce qui n'a été fait que pour le bien.*

« On a fait un crime à Jeanne d'avoir *faussement* raconté l'histoire d'un ange portant au roi un signe précieux. Mais cette allégorie du signe du roi est justifiée par l'exemple de Moïse, usant également de fiction avec Pharaon. Si mentir est illicite, ne pas mettre la vérité trop à nu est chose parfaitement licite et en usage.

« L'ange dont Jeanne parlait, c'était elle-même ; envoyée de Dieu, messager du Ciel, apportant au roi la couronne et la victoire, rien ne l'empêchait de se désigner ainsi.

« Dans son langage, il y avait prudence habile et non mensonge. Que si elle désigne cet ange comme étant saint Michel, c'est qu'elle agissait par ses ordres, et que lui et elle, en la circonstance, c'était tout un.

« Elle a refusé de se soumettre à l'Eglise, a-t-on dit...

« 1° C'est un mensonge : au contraire, elle en a appelé à l'Eglise, c'est-à-dire au Souverain Pontife et à ceux qui sont en communion parfaite avec lui.

« Et pourtant elle n'y était pas absolument obligée : on échappe à la loi commune, quand l'esprit de Dieu vous guide ; l'Eglise ne juge que des choses extérieures, et ne peut juger autrement. L'esprit de Dieu souffle où il veut, et l'Eglise peut seulement constater par les résultats que tel fait, mauvais en soi ou dans ses effets, ne vient pas de Dieu. Or, Cauchon et ses assessours, eussent-ils été mille, au lieu de quatre-vingt-quinze, n'étaient pas l'Eglise, tant s'en faut ! Nul accusé qui en appelle au Pape ne peut être condamné justement sans la sentence du Pape lui-même : lui seul est infaillible.

« S'il y a eu *mépris* du jugement de l'Eglise, c'est de la part des *juges* et non de la part de Jeanne d'Arc. Elle s'était soumise au Pape et au concile général ; Cauchon interdit aux greffiers, *sous peine de mort, d'enregistrer cette soumission* ; ce qui nous autorise à dire que le procès a été tronqué,

falsifié, et qu'avec toutes ses suites, il a été une œuvre de mensonge et d'iniquité.

« Et cette iniquité manifeste s'est mentie à elle-même, en permettant de donner la communion, quelques heures avant sa mort, à celle qui, insoumise à l'Eglise, eût été en état de péché mortel!...

« Dans le procès, Jeanne est présentée comme *relapse*. Mais il n'y a pas de *rechute* sans *chute* préalable. Jeanne n'ayant jamais été hérétique, comment est-elle retombée en hérésie?... Quelle a été cette hérésie?... Alléguera-t-on son abjuration? Quelle abjuration? Si elle eût été interrogée catégoriquement, Jeanne se fût récriée et aurait confondu ses juges par les plus *formels* et les plus *légitimes démentis*. Comment abjurer ce que l'on ne comprend pas?

« Les juges sont coupables d'un faux : la cédula insérée au procès, longue et diffuse, n'est pas celle qu'on a lue à Jeanne; les témoins l'affirment. C'est aussi un faux que les douze articles soi-disant résumés des confessions de Jeanne. Les hommes appelés à juger sur ces articles n'en avaient pas la moindre connaissance. Avec une faiblesse inouïe, ils ont accepté aveuglément ce qui n'était qu'une infâme duperie.

« En conséquence, plaise à Vos Révérendissimes Paternités de prononcer:

« 1° Que le procès fait à Jeanne d'Arc est *nul* et légitimement cassé avec toutes ses dépendances ;

« 2° Que Jeanne, catholique fidèle jusqu'à la mort, n'est point tombée en hérésie, ne s'est nullement séparée de l'unité et de l'autorité de l'Eglise et demeure déchargée de tout crime ;

« 3° Qu'elle et ses parents sont relevés de toute note d'infamie résultant dudit procès; que les actes de ce procès *inique* seront publiquement lacérés et brûlés par le ministère de la *justice séculière*, au lieu même où Jeanne a *terminé* sa vie; qu'en cette ville de Rouen et dans d'autres cités insignes du royaume, il sera fait des prédications solennelles, où pleine publicité sera donnée à votre sentence et à son exécution, avec érection de croix et apposition d'images et d'épitaphes; qu'il y sera fondé, si c'est possible, quelque mémorable chapelle pour des prières perpétuelles en faveur du salut des fidèles défunts; que votre sentence prendra place dans les *chroniques* de France et dans le trésor des *chartes* royales; qu'enfin, il sera payé aux demandeurs, *sur l'avoir des accusés*, de justes sommes d'argent, à titre de réparation civile... »

Atteints par ce réquisitoire lumineux, les héritiers de Cauchon, à la dernière heure, se présentent en la personne de Jean de Gonnys pour s'excuser, disant qu'ils ne pouvaient être responsables des sottises de Cauchon, leur oncle ou grand-oncle. On voulut bien implicitement les mettre hors de cause !

Le même jour, 20 décembre, le promoteur, Simon Chapitault, formula son réquisitoire :

« Sous la foi du serment, disait-il, et ayant Dieu *seul* devant les yeux, je vous prie de remarquer ce qu'il y a de *vieux* dans les préliminaires et le fond du procès : greffiers clandestins cachés dans les embrasures des fenêtres pour dénaturer les réponses de Jeanne; inexactitude des *douze articles envoyés* aux docteurs consultés; additions, omissions et substitutions

capricieuses qui altèrent le texte du procès; suppression des informations réalisables faites à Domremy, et favorables à l'accusée; partialité de Cauchon, qui devait être récusé comme ennemi capital de Jeanne, achetée par lui, livrée aux Anglais par lui, soumise par lui aux plus indignes traitements; silence gardé sur les visites délicates qui ont constaté la virginité de la Pucelle; enfin parti pris de condamnation dont l'aveu implicite se trouve aux lettres de garantie que les condamnateurs effrayés se sont fait donner pour éviter la punition de leurs procédés illégaux.

« Dans le procès en lui-même, je signalerai le refus de lui laisser ouïr la messe; d'avoir un tribunal composé de clercs des *deux partis*; l'incompétence d'un évêque vis-à-vis d'une accusée qui n'est pas née dans son diocèse, et n'y avait point commis les crimes à elle imputés; l'instruction initiale du procès faite sans le concours *indispensable* de l'*inquisiteur* ou de son *vicairé autorisé*; la substitution intéressée des interrogatoires secrets de la prison aux interrogatoires publics; les menaces faites aux docteurs qui osaient faire montre de bonne foi et de justice; le refus de soumettre la cause de Jeanne au Pape, sous prétexte qu'il est trop loin; le *mensonge d'une abjuration* obtenue par tromperie et par force; les épreuves odieuses imposées à la pudeur de la vierge; la contrainte pour lui faire reprendre l'habit d'homme; l'illégitimité du jugement frappant Jeanne comme *relapse*; l'irrégularité du supplice par le bûcher, sans qu'*aucun jugement séculier* ait été prononcé. J'ajoute qu'il me paraît utile de faire une enquête sur la vie et les mœurs de Jeanne et sur la manière dont elle a entrepris la *délivrance de son pays*; le procès y gagnera. »

Conformément aux conclusions du promoteur, des informations sur Jeanne furent faites à Vaucouleurs, par le doyen de Chichey, et à Domremy, par Thierry, chanoine de Toul.

Les décrets des conciles disent : « *L'homme est blâmable qui néglige sa renommée et n'entreprend pas la défense de ses proches, opprimés par la fraude.* En conséquence, les demandeurs réclament une juste réparation. »

« Ils ne poursuivent que la vérité en disant que Jeanne, bonne, droite et pure, a toujours détesté l'hérésie, fréquenté les sacrements et obéi à l'Eglise. Victime livrée injustement aux Anglais, elle est condamnée au feu d'une façon lamentable, faite pour être pleurée à jamais.

« Jeanne, obéissant à ses inspirations, soumise à Dieu, n'a fait qu'agir avec *simplicité, patriotisme et pitié*, soit en quittant ses parents, soit en se faisant chef de guerre contre les Anglais, soit en inscrivant le nom de Jésus sur ses lettres, soit quand elle a cru ses saintes, soit même quand elle a sauté du haut de la tour de Beurevoir.

« Si, à propos du signe donné au roi, Jeanne a voilé la vérité sous des fictions, elle n'a pas plus menti qu'Abraham présentant Sara, sa femme, comme sa sœur, pour s'assurer bon accueil près de Pharaon. Jeanne pouvait bien se donner comme un ange, elle qui portait au roi un message divin ! En exécutant les ordres de saint Michel, il était bien naturel qu'elle affirmât que la couronne rendue au roi était apportée par l'archange.

« Si Jeanne a pris l'habit d'homme, c'est pour obéir à Dieu; si elle l'a gardé, c'est pour protéger sa virginité; si elle l'a repris, après l'avoir quitté

par force, c'est que matériellement et par pudeur elle y était contrainte. Dieu choisit ses élus partout où il lui plaît, sans consulter personne ; et il choisit ce qu'il y a de plus humble et de plus méprisable, en apparence, pour accomplir des merveilles ; les apôtres de l'Evangile en sont la preuve manifeste. » Suit le résumé des merveilles accomplies par la Pucelle d'Orléans...

Le 16 février 1456, se présentent enfin maître *Bredouille*, promoteur de Beauvais, pour essayer de disculper Cauchon, et Chaussetier, prieur du couvent d'Evreux, où Jean Lemaitre se tenait caché, selon l'opinion commune. Ils s'en remettent à la sagesse du tribunal. Personne ne contestant le réquisitoire, il fut entériné.

Restait à mener à bonne fin les informations. Le tribunal s'empressa de les activer. Par son ordre, elles eurent lieu à Orléans, à Paris, à Rouen et à Domremy.

De toutes parts, ceux qui avaient connu Jeanne, gentilshommes et paysans, prêtres et soldats, gens de tout âge et de tout sexe, furent appelés à rendre témoignage.

Après un silence forcé de vingt-cinq ans, la France entière se leva pour attester les vertus de sa *libératrice*.

Du 28 janvier au 11 février, trente-quatre témoins avaient été entendus à Domremy, à Vaucouleurs et à Toul.

En février et mars, quarante et une dépositions furent recueillies, à Orléans, par l'archevêque de Reims avec l'aide de Guillaume Bouillé.

A Paris, en avril et en mai, l'évêque de Paris, l'inquisiteur Bréhal et encore l'archevêque de Reims entendirent vingt témoins ; à Rouen, dix-neuf témoins ; à Lyon, Jean Després, inquisiteur de la province, recueillit le témoignage précieux de l'écuyer de Jeanne, d'Aulon. Tous jurèrent sur l'Evangile de dire la vérité, sans parti pris.

Douze articles faisant le fond de tout l'interrogatoire avaient été rédigés à Rouen par le tribunal.

Nous allons donner les passages les plus remarquables des dépositions faites çà et là.

Voici d'abord les gens de Domremy et parmi eux trois anciennes amies de Jeanne : Hauviette, la préférée ; Mengette qui tenait la seconde place, et Isabellette, un peu moins intime.

En 1456, Hauviette âgée de 45 ans est mariée à Gérard. « Elle a été l'amie d'enfance de Jeannette d'Arc, fille d'honnêtes laboureurs et bons catholiques. Les deux enfants avaient une telle intimité que souvent elles partageaient le même lit. Jeannette était bonne, simple, douce et fréquentait beaucoup l'église, se confessait souvent malgré certaines railleries. A la maison, elle faisait le ménage et filait. *Maintes fois*, je l'ai vue gardant les bestiaux de son père. Plus d'une fois nous sommes allées, avec les autres enfants, à l'arbre des Fées, à la fontaine des Groseilliers ; nous courions, nous jouions et nous mangions du pain et des noix. »

« Quand Jeanne alla à Neufchâteau, je puis jurer qu'elle y fut en compagnie de son père et de sa mère, et je la voyais chaque jour, puisque j'y étais également. »

« Mengette, à son tour, raconte que la maison de son père et celle de

Jacques d'Arc se tenaient. Souvent, dit-elle, nous filions ensemble et vaquions de compagnie aux travaux de nos maisons, soit de jour, soit de nuit. Jeannette était si pieuse, si charitable que mes camarades et moi, nous disions qu'elle l'était trop.

« Vaillante au travail, Jeanne s'occupait à maintes besognes, et si elle allait garder le troupeau, c'était la quenouille à la main. Elle aussi allait jouer près de l'arbre des Fées ; elle aussi fut à Neufchâteau, au temps où, pour échapper aux pillards, tout le monde fuyait dans les bois ou les villes fortifiées : Jeannette était avec ses parents. Quand elle voulut aller à Vaucouleurs, c'est son oncle Durand Laxart qui vint la chercher. En partant elle me dit : « Adieu, Mengette ! Je te recommande à Dieu. »

Isabellette était plus âgée que Jeanne. S'étant mariée de bonne heure, Jeanne fut marraine de son premier enfant.

« Jeannette, dit-elle, était une brave fille, bonne, chaste et pieuse, craignant Dieu. Elle recueillait les pauvres, jusqu'à coucher au foyer pour leur céder son lit. Elle ne dansait pas, et nous, ses camarades, nous l'en blâmions comme d'une singularité. En dehors de son travail, on ne le voyait guère dans les rues ; le plus souvent on la trouvait à l'église, en prières. » Elle rappelle les excursions et les jeux des enfants du village à la fontaine des Groseilliers ; la fuite de Jeanne à Neufchâteau, avec ses parents et autres habitants de Domremy, et confirme le voyage de Vaucouleurs en compagnie de Durand Laxart.

Les parrains et marraines de Jeanne d'Arc, interrogés aussi, firent de leur filleule les plus grands éloges, en toute conformité avec les témoins précédents.

L'un d'eux, Jean Morel, avait accompagné le père de Jeanne à Châlons et à Reims, pour la solennité du sacre. Ce sont eux qui rapportèrent la nouvelle de la fameuse charte par laquelle Charles VII exemptait Greux et Domremy de *tout impôt*. Cette charte, conservée aux archives de France, est adressée au bailli de Chaumont et aux agents de son ressort pour en assurer l'exécution.

Gérardin d'Épinal rapporta à la fin de sa déposition ce fait constaté déjà. Au moment de quitter son village, Jeannette lui dit : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais bien quelque chose ! » « J'imaginai qu'il s'agissait d'une idée de mariage avec quelqu'un de son âge. Plustard, je revis Jeannette à Châlons, où je me trouvai avec quatre habitants de Domremy. — Elle disait qu'elle ne craignait que la *trahison* !... »

Six laboureurs de Domremy, camarades de Jeanne, vinrent ensuite témoigner. Michel Lebuin, âgé de 44 ans, après les détails déjà connus sur la vie et les mœurs de Jeanne, ajouta :

« La veille de la saint Jean-Baptiste, un peu avant son premier départ pour Vaucouleurs, Jeanne me dit : « Il y a, entre Coussey et Vaucouleurs, une jeune fille qui, avant qu'il soit un an, fera sacrer le roi de France. » De plus, au temps où Jeannette tomba aux mains des Anglais, je vis un certain Nicolas Bailly, *tabellion* à Andelot, en Champagne, qui, avec quelques autres personnes, vint à Domremy ; et, à la requête de messire, Jean de Torcenay, alors bailli de Chaumont au nom d'Henri VI,



soi-disant roi de France et d'Angleterre, fit une information sur la vie et la réputation de Jeanne. Je crois que les informateurs interrogèrent notamment Jean Bégot, chez qui ils avaient pris logement. Et je sais que, dans l'information entreprise, ils ne trouvèrent sur le fait de Jeanne rien qui fût à reprendre. »

Jean Waterin affirme la piété extraordinaire de Jeannette et termine par ces mots : « J'ai entendu répéter à Domremy, bien des fois, après son départ, qu'elle relèverait la France et le sang royal. »

Jean Jacquard affirme aussi avoir vu à Domremy, Nicolas Bailly, d'Andelot, et son clerc Guyot, venant faire information sur la Pucelle. C'est, je crois, à la requête du bailli de Chaumont, qui tenait le parti des Anglais et des Bouguignons, que cette enquête a été faite. — C'est bien vrai ; elle était commandée par Cauchon, au nom des Anglais, et les Bourguignons, leurs alliés, nous l'avons vu, dominaient en Champagne.

Mais voici le témoignage même du *tabellion d'Andelot*, substitut royal et notaire âgé de soixante ans ; il avait été chargé, en 1430, de procéder, avec le *prévôt d'Andelot*, à l'enquête prescrite par Cauchon ; il dit :

« Le père de Jeanne tel que je l'ai vu et connu était un brave laboureur. Bien des fois, j'ai vu Jeanne dans sa jeunesse, avant son départ de la maison paternelle. Elle fut toujours une brave fille, menant une honnête vie, se montrant bonne catholique, fréquentant assidûment les églises, aimant à aller en pèlerinage à la chapelle de Bermont et se confessant presque chaque mois. J'ai entendu assurer ce que je dis par plusieurs habitants de Domremy, et j'en ai fait la constatation dans une enquête à laquelle je procédai jadis avec le *lieutenant d'Andelot*.

« En effet, comme tabellion, je fus chargé d'informer de par messire Jean de Torcenay, chevalier, alors bailli de Chaumont, ayant pouvoir et lettres commissaires de Henri VI, le soi-disant roi de France et d'Angleterre. J'étais associé pour cela à feu Gérard Petit, prévôt d'Andelot. Notre mission était de nous enquérir sur le fait de Jeanne la Pucelle, alors détenue en prison, était-il dit, dans la ville de Rouen. Feu Gérard et moi, nous fîmes cette enquête avec la diligence convenable, et nous nous mîmes à même de pouvoir produire, sur les points à examiner, à peu près douze ou quinze témoins pour attester la vérité de notre information. Notre information fut certifiée devant Simon de Charmes, écuyer, lieutenant du capitaine de *Montclair*, car nous étions suspects. On nous en voulait de ne l'avoir pas mal faite. Ledit lieutenant manda à messire Jean, bailli de Chaumont, que les choses consignées dans l'information faite par le prévôt et par moi, étaient vraies. Ce que voyant, le bailli déclara que nous étions des *traîtres Armagnacs*. »

Ici, les commissaires enquêteurs demandèrent à Bailly : N'avez-vous pas cette information ou une copie ? Il répondit : Non. Et il continua ainsi sa déposition : « J'ai plusieurs fois entendu dire qu'au printemps et en été, les fillettes de Domremy ont coutume d'aller, les jours de fête, sous l'arbre des Dames. Elles y dansent, cueillent des fleurs. Jeannette allait avec elles et faisait comme chacune d'elles. Je me rappelle avoir vu un jour les jeunes filles revenir de l'arbre des Dames. Elles rentraient au village, en jouant.

« Dans le cours de l'enquête que je fis, je constatai de la bouche des témoins entendus que Jeanne, son père et sa mère, s'étaient, un jour, enfuis à Neufchâteau; qu'elle fut, toujours en compagnie de son père, au logis d'une certaine *la Rousse* et qu'après y être demeurée trois ou quatre jours, elle rentra à Domremy avec son père et sa mère. Je ne sais rien autre chose. »

Cette déposition, faite par un notaire, est des plus importantes.

Écoutons maintenant le témoignage de Perrin, le tisserand, ancien marguillier et sonneur de Domremy.

Il a soixante ans; mieux que personne, il a pu remarquer combien Jeanne aimait la voix des cloches.

« Jeannette, dit-il, est née à Domremy de Jacques d'Arc et d'Isabelle de Vouthon. Les deux époux étaient de bons catholiques et d'honnêtes laboureurs, *estimés de tout le monde*. Jeannette fut baptisée à l'église paroissiale Saint-Remy. Elle eut plusieurs parrains et marraines, mais je ne les connais pas: je sais seulement qu'aujourd'hui, il y a au village de Domremy deux femmes qui passent pour ses marraines: c'est Jeannette Thévenin et Jeannette Thiesselin.

« Pendant son premier âge, depuis qu'elle eut la connaissance jusqu'à son départ de la maison paternelle, Jeannette ne cessa d'être une fillette bonne, chaste, simple, réservée, ne jurant ni Dieu ni ses saints, craignant Dieu, fréquentant l'église et allant à confesse. Je sais bien ce que je dis, car j'étais en ce temps-là marguillier de l'église de Domremy, et souvent je voyais Jeannette y venir à la Messe et aux Complies. Lorsque, par hasard, je manquais de sonner les Complies, elle me reprenait et me grondait, disant que ce n'était pas bien fait. Elle m'avait même promis de me donner de la laine de ses moutons, ou des gâteaux appelés *lunes*, à condition que je sonnerais *exactement*. Souvent Jeannette se rendait avec sa sœur et d'autres personnes à l'ermitage de *Bermont*, chapelle fondée en l'honneur de la sainte Vierge. Elle faisait beaucoup d'aumônes, était laborieuse, filait et vaquait aux soins du ménage, allait quelquefois à la charrie, et, son tour venu, gardait le bétail.

« Il y a chez nous un arbre que l'on nomme communément l'arbre des Dames. J'ai vu une dame, châtelaine de notre village, la femme du seigneur *Pierre de Bourlémont*, ainsi que la mère dudit seigneur, aller quelquefois s'y promener. Elles emmenaient avec elles leurs demoiselles et quelques jeunes filles du village. On emportait du pain, des œufs, des noix et du vin. A l'époque du printemps, et le dimanche de *Latare*, que nous appelions dimanche des Fontaines, jeunes filles et garçons ont coutume d'aller à l'arbre des Dames et aux fontaines. Ils emportent des petits pains et mangent sous l'arbre, et s'amuse, et chantent, et dansent. Jeannette, en son *jeune temps*, allait *quelquefois*, en compagnie des autres jeunes filles, à l'arbre des Dames et à la fontaine des Groseilliers, pour courir et danser avec ses camarades.

« Quand les habitants de notre village, à cause des gens de guerre, s'enfuirent à Neufchâteau, Jeannette y alla avec son père et sa mère, et ils y emmenèrent leurs animaux. Au bout de quelques jours, elle rentra à Domremy, en compagnie de son père.

« Plus tard, Jeannette voulut quitter la maison paternelle. C'est avec un certain Durand Laxart, son oncle, qu'elle s'en alla à Vaucouleurs parler à Robert de Baudricourt, alors capitaine dudit lieu. »

Viennent ensuite les témoignages du curé de Gondrecourt-le-Château, âgé de soixante-quatre ans, de messire Etienne de Sionne, curé de Roncessey-sous-Neufchâteau, âgé de cinquante-quatre ans, et de messire Dominique Jacob, curé de Montier-sur-Saulx : tous trois affirment avoir connu Jeanne d'Arc pour son éloge et proclament que c'était une fille pieuse et exemplaire. Un vieillard de Domremy et trois voisins parlent dans le même sens, sans varier sur l'ensemble.

C'est au tour de Durand Laxart à parler : « Jeanne séjourna chez lui, à deux reprises, environ six semaines. J'allai, dit-il, la prendre au logis de son père et l'emmenai chez moi. Elle me disait qu'elle voulait se *rendre en France*, vers le Dauphin, pour le faire *couronner*. N'a-t-il pas été dit, ajoutait-elle, que la France désolée par une femme serait rétablie par une Pucelle ? Et elle me demanda d'aller dire à sire Robert de *Baudricourt* de la faire conduire là où était Monseigneur le Dauphin. Robert me dit à plusieurs reprises : « Ramenez-la au logis de son père et donnez-lui le fouet. »

« Un jour, voyant que Robert n'était pas disposé à la faire mener vers le Dauphin, Jeannette prit des habits à moi et me dit qu'elle voulait partir. Elle partit et je la conduisis jusqu'à Saint-Nicolas (de Septfonds).

« De là, étant munie d'un sauf-conduit, elle fut amenée près du seigneur Charles, duc de Lorraine. Le duc la vit, lui parla et lui donna *quatre francs*, quatre écus d'or, plutôt, qu'elle me montra. Jeannette étant revenue à Vaucouleurs, les habitants lui achetèrent des vêtements d'homme, des chaussures et tout un équipement de guerre.

« En même temps, Alain de Vaucouleurs et moi, nous lui achetâmes un cheval coûtant douze francs (ou plutôt douze écus d'or), dont nous primes la dette à notre charge, mais que fit ensuite payer le sire de Baudricourt.

« Cela fait, Jean de Metz, Bertrand de Poulangy, Colet de Vienne et Richard, l'archer, avec deux serviteurs de Jean et de Bertrand, conduisirent Jeannette au lieu où était le Dauphin. Je ne la revis qu'à Reims, au sacre du roi.

« Tout ce que je viens de vous dire, je l'ai dit autrefois au roi. Je n'en sais pas plus. »

Le bon Laxart, qui a si généreusement contribué à donner à la France sa *libératrice*, oublie bien des détails intéressants, mais que l'on soupçonne facilement. Il oublie, en particulier, de dire qu'il revit sa nièce à Châlons, tout d'abord, et qu'il la suivit jusqu'à Reims, avec Jacques d'Arc et autres, comblés des faveurs de Charles VII.

La déposition des époux Leroyer, chez qui Jeanne logea à Vaucouleurs, est aussi bien intéressante :

Henri Leroyer, surnommé le *Charron*, âgé de cinquante-six ans, dit : « Jeanne, quand elle vint à Vaucouleurs, fut logée dans ma maison. C'était, il me semble, une *excellente* fille. Elle travaillait avec ma femme et allait volontiers à l'église. Je l'ai entendue dire des paroles comme celles-ci : « Il faut que j'aille vers le gentil Dauphin ; c'est la volonté de Monseigneur le Roi du Ciel que j'aille à lui. C'est de la part du Roi du Ciel

que je me suis ainsi présentée. Dussé-je aller sur mes genoux, j'irai. »

« Quand Jeanne vint à notre maison, elle portait une robe rouge. On lui donna un vêtement d'homme, des chausses, tout un équipement, et, montée sur un cheval, elle fut conduite où était le Dauphin, par Jean de Metz, Bertrand de Poulangy, Colet de Vienne, l'archer Liveher, et deux serviteurs de Jean et de Bertrand. Je les vis partir *tous les six et Jeanne avec eux*.

« Au moment où elle s'apprêtait à partir, on lui disait : « Comment pourrez-vous faire un tel voyage, quand il y a de tous côtés des gens de guerre ? » — Elle répondait : « Je ne crains pas les gens de guerre ; car *j'ai mon chemin tout aplani* ; et, s'il s'y trouve des hommes d'armes, j'ai Dieu, mon Seigneur, qui saura bien me frayer la route, pour aller jusqu'à messire le Dauphin. *Je suis née pour ce faire*. »

La femme Leroyer, âgée de cinquante-quatre ans, parla ainsi : « J'ai vu Jeanne, pour la première fois, quand elle fut amenée chez nous par Durand Laxart. Elle voulait aller au lieu où était le Dauphin.

« Je l'ai trouvée simple, bonne, douce et fille de bonne nature et de bonne conduite. Elle allait volontiers à la messe et à confesse. Je puis le dire ; car je l'ai menée à l'église et je l'ai vue se confesser à messire Jean Fournier, alors curé de Vaucouleurs. Jeanne aimait à filer et filait bien. Je nous revois encore, filant ensemble, chez moi.

« Jeanne est restée dans notre maison environ trois semaines, en plusieurs fois. Elle fit parler au sire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, pour qu'il la menât où était le Dauphin. Sire Robert ne voulut pas. Un jour, j'aperçus le capitaine Robert qui venait chez nous, en compagnie de messire Jean Fournier, notre curé.

« Ils virent Jeanne à part. Ensuite, j'interrogeai Jeanne, et elle me raconta ce qui s'était passé. Le curé avait apporté son étole, et en présence du capitaine, il l'avait adjurée en disant : « Si tu es chose mauvaise, éloigne-toi de nous ; si tu es chose bonne, approche ! » Pour lors, Jeanne se traîna vers le prêtre et resta à genoux. Toutefois, elle disait que le curé n'avait pas bien fait, vu qu'il la connaissait, l'ayant ouïe en confession.

« Comme Robert n'était pas disposé à la conduire au roi, Jeanne me dit : « Bon gré, mal gré, il faut que j'aille là où est le Dauphin. Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France perdue par une femme serait *relevée* par une Pucelle des *Marches de Lorraine* ? »

« Je me rappelai, en effet, cette prophétie et je demeurai stupéfaite. Le désir de Jeannette était bien fort, et le temps lui pesait bien dur de n'être pas menée vers le Dauphin. Depuis lors, bien d'autres et moi, nous eûmes foi en elle. Aussi arriva-t-il qu'un certain Jacques Allain et Durand Laxart voulurent eux-mêmes la conduire. Ils allèrent avec elle jusqu'à *Saint-Nicolas de Septfonds*, mais revinrent bientôt à Vaucouleurs. Jeanne leur avait dit, à ce que j'ai appris, qu'il n'était pas convenable à elle de partir en de telles conditions. Alors, les habitants de la ville lui firent faire une tunique, des chausses, des guêtres, un éperon, *une épée* et tout un équipement. Un cheval lui fut acheté, et Jean de Metz, Bertrand de Poulangy, Colet de Vienne et trois autres la conduisirent au lieu où était le Dauphin. Je les vis monter à cheval pour s'en aller. »

Recueillons encore deux dépositions des plus intéressantes ; d'abord, celle de Jean de Metz :

« Quand je vis Jeanne, pour la première fois, à Vaucouleurs, elle portait une robe *pauvre, usée* et de couleur rouge. Je lui dis : « Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume et que nous soyons Anglais ? » — La jeune fille me répondit : « Je suis venue ici, à la *chambre du roi* (en cette ville royale), parler au sire de Baudricourt, afin qu'il veuille me conduire ou me faire conduire au roi. Mais il n'a souci de moi ni de mes paroles. Pourtant, avant qu'arrive la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux ; car, nul au monde, *ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse* (on parlait de marier celle-ci avec Louis XI), ni autres ne peuvent recouvrer le royaume de France. *Il n'y a secours que de moi, quoique j'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère, vu que ce n'est pas là mon état ; mais il faut que j'aille, et je ferai cela parce que mon Seigneur veut que je le fasse.* — Je lui demandai quel était son Seigneur. — Elle me répondit : — C'est Dieu !

« Alors, je donnai à Jeanne ma foi en lui touchant la main, et je lui promis que, Dieu aidant, je la conduirais vers le roi. En même temps je lui demandai quand elle voulait partir : — Le plus tôt possible, répondit-elle ! »

« Sur ces entrefaites, Jeanne dut aller à Nancy où la mandait le duc de Lorraine, alors malade. Je l'accompagnai jusqu'à Toul. Elle revint bien vite à Vaucouleurs, et, le premier dimanche de Carême, il y a vingt-sept ans, tout étant prêt, Bertrand de Poulangy et moi, suivis de nos servants, de Colet, *envoyé du roi*, et de l'archer Richard, nous l'emmenâmes pour la conduire au roi, à Chinon.

« Le voyage se fit aux frais de Bertrand et aux miens. Il nous arriva plusieurs fois d'être obligés de voyager pendant la nuit, par crainte des Anglais et des Bourguignons, maîtres des grands chemins. Nous restâmes en route l'espace de onze jours, toujours chevauchant. »

Il y a là une évidente exagération de soldat : quand même les cavaliers auraient résisté à un si long voyage de jour et de nuit, les montures n'auraient pu le supporter, sans un repos suffisant. Après cinq à six heures de marche, même au pas, un cheval doit s'arrêter pour se nourrir et *repandre haleine*. Les sept cavaliers s'arrêtaient donc de distance en distance dans les villages qui leur paraissaient offrir le plus de sûreté. Nous avons, en commençant cette histoire, reconstitué leur itinéraire d'une façon à peu près certaine.

« Aux objections que ne manquaient pas de faire ses compagnons de route, Jeanne pleine de sécurité répondait : « N'ayez crainte : mes frères du paradis me disent ce que j'ai à faire, et depuis cinq ans déjà, eux et mon Seigneur Dieu m'ont dit qu'il fallait que j'allasse en guerre pour recouvrer le royaume de France. » Jeanne m'inspirait *un tel respect*, que jamais je n'aurais osé penser à mal. J'étais enflammé par ses paroles et par l'amour divin qui était manifestement en elle.

« En route, elle aurait bien désiré entendre la messe tous les jours ; mais par crainte d'être reconnus, *nous ne l'entendîmes que deux fois.* »

Le vieux soldat ne se souvient que de Saint-Urbain, première étape, et d'Auxerre où on arriva le dimanche suivant.

Mais le groupe s'était arrêté également à Blaise, châtellenie du sire de Baudricourt, et à Clairvaux. Or, il est à présumer que dans ces deux endroits, Jeanne d'Arc put satisfaire sa dévotion. Son escorte était suffisante pour imposer aux rôdeurs de places fortes ; et nul, du reste, n'aurait imaginé rencontrer en ces gens autre chose que des messagers lorrains ou bourguignons, amis des Anglais.

C'est ainsi qu'à Auxerre, ville bourguignonne, ils purent pénétrer sans être inquiétés.

Jean de Poulangy, Champenois de naissance, « déclare avoir été plusieurs fois à Domremy, chez les parents de Jeanne, avant de revoir l'héroïne à Vaucouleurs. C'est lui surtout qui pouvait le mieux guider l'escorte de Vaucouleurs à Clairvaux ; tout le pays à parcourir devait lui être bien connu. Il raconte ce qu'il sait de la grande piété de Jeanne et de sa première venue à Vaucouleurs, vers l'Ascension. Il était présent quand le sire de Baudricourt, son chef et compatriote, la rudoya, en la renvoyant avec mépris.

Ce fut lui, qui, le premier, revint à elle, à sa seconde apparition, l'année suivante. C'est lui également qui amena Jean de Metz auprès de la Pucelle, et tous deux intervinrent près de Robert, leur chef, pour le décider à la faire conduire à Chinon, s'offrant généreusement à l'accompagner et à courir tous les dangers de la route.

Lui aussi affirme que pendant le voyage « Jeanne demandait à *entendre la messe* ». Mais, ajoute-t-il, avec plus de réserve encore que de Metz, « tant que nous étions en pays ennemi, nous ne pouvions. Il fallait ne pas se laisser reconnaître. »

« Voilà, dit-il, en terminant, comment nous fîmes chemin ensemble, sans grand empêchement, et arrivâmes à Chinon où était le Dauphin. Une fois à Chinon, nous présentâmes la Pucelle aux nobles et aux gens du roi. Sur les faits et gestes de Jeanne, c'est à eux que je m'en rapporte, je ne pourrais rendre témoignage sur rien autre chose. »

Pour lui, Jeanne, fille de très honnêtes laboureurs, était une *sainte*.

En l'entendant parler, il était persuadé « que c'était bien l'envoyée de Dieu ».

Louis de Martigny, écuyer, demeurant à Martigny-les-Gerbonveaux, aujourd'hui Martigny-les-Bains, déclare que Jeanne, *d'après ouï-dire*, avant de partir en France, serait allée trouver le bailli de *Chaumont*, et puis le seigneur duc de Lorraine?...

Trois curés, ayant bien connu Jeanne à Domremy et à Vaucouleurs, témoignent tous trois de sa grande foi et de sa dévotion extraordinaire.

Donnons la parole maintenant à Simon Charles, maître des requêtes, en 1429, et président de la chambre des comptes en 1456. Il est âgé de soixante ans.

« L'année où Jeanne vint trouver le roi est précisément celle où on m'avait envoyé en ambassade à Venise.

« J'en revins vers le mois de mars. A ce moment, j'appris par Jean de Metz, le *conducteur* de Jeanne, que la Pucelle était là, attendant d'être reçue par le roi. On mit en délibération, dans le conseil, si le roi l'entendrait ou non. Et tout d'abord, on l'interrogea elle-même, lui demandant

pourquoi elle était venue et dans quel but. Elle commença par répondre qu'elle ne dirait rien qu'en parlant au roi lui-même. Mais on lui dit que c'était au nom même du roi qu'on l'invitait à s'expliquer, et elle fut amenée à faire connaître le motif de sa mission.

« J'ai, dit-elle, deux choses en mandat, de la part du Roi des cieux : l'une, lever le siège d'Orléans ; l'autre, conduire le roi à Reims pour son sacre et son couronnement. »

« Après l'avoir entendue, un certain nombre de conseillers déclarèrent que le roi ne devait ajouter aucune foi à cette fille.

« D'autres furent d'avis que, puisqu'elle se disait *envoyée* de Dieu et avait à parler au roi, le monarque devait au moins l'entendre.

« Le roi, toutefois, voulut qu'elle fût préalablement examinée par des clercs et gens d'Eglise : ce qui eut lieu.

« Enfin, quoique non sans difficulté, il fut décidé que le roi entendrait Jeanne.

« Mais, quand elle entra au château de Chinon pour faire sa visite au roi, celui-ci, sur l'avis des principaux de sa cour, hésita de nouveau à lui donner audience.

« Alors, il fut représenté au roi que Robert de Baudricourt lui avait annoncé par lettre l'envoi de cette femme ; qu'elle avait été amenée à travers des provinces occupées par l'ennemi, et qu'elle avait d'une façon *miraculeuse* traversé à gué plusieurs rivières pour arriver jusqu'à lui. Le roi, enfin décidé, donna audience à Jeanne.

« Informé de son approche, le roi se retira en arrière des autres. Jeanne le reconnut vite et lui fit révérence. Elle s'entretint longtemps avec lui ; et après l'avoir entendue, le roi se montra joyeux.

« Cependant, ne voulant rien faire sans le conseil des gens d'Eglise, le roi envoya Jeanne à Poitiers, pour y être derechef examinée par les clercs de cette ville. Lorsqu'il sut qu'elle avait été examinée et qu'on lui eut rapporté qu'on n'avait trouvé que bien en elle, le roi lui fit confectionner des armes, lui donna des gens et l'institua *chef de guerre*.

« Jeanne était une fille fort simple en toutes ses actions, excepté au fait de la guerre, où elle était supérieurement *experte*.

« Moi qui parle, j'ai entendu de la bouche du roi beaucoup de bonnes paroles à son adresse. C'était à Saint-Benoît-sur-Loire. Le roi avait pitié de Jeanne et de toute la peine qu'elle se donnait : il l'engagea à prendre du repos. Alors Jeanne lui dit en pleurant : « N'ayez doute ; vous gagnerez tout votre royaume et serez bientôt couronné. »

« N'ayant pas été présent, je ne sais rien de ce qui se passa à Orléans, sinon par ouï-dire. » Et il raconta l'épisode de Gaucourt voulant empêcher la Pucelle d'aller combattre les Anglais aux Tourelles. Puis venant à Troyes, il narre la prise de cette ville ou plutôt sa reddition. Le roi, manquant d'artillerie, craignait Reims : « Avancez hardiment, et ne doutez de rien, lui dit Jeanne ; si vous voulez avancer *énergiquement*, vous gagnerez tout votre royaume. » Je crois que Jeanne est venue de Dieu, car elle a fait l'œuvre de Dieu. »

Nous avons vu que parmi les examinateurs de Jeanne à Poitiers se trouvait l'aigre prêcheur *Séguin des Séguins*.

Aujourd'hui, âgé de soixante-douze ans, il vient sans rancune redire ses interrogations malignes et minutieuses, et les réponses vives et mordantes que lui fit la Pucelle. Pour lui, dit-il, Jeanne était *envoyée de Dieu* ; car, à son arrivée, tous croyaient que le roi n'avait plus qu'à se sauver. Or, elle a sauvé Orléans et la France, comme elle l'avait prédit.

Un avocat du roi à la cour du parlement, docteur ès lois, Jean Barbin, avait vu Jeanne à Poitiers. Il dit tenir de M<sup>me</sup> Rabateau, chez qui la Pucelle demeurait, que chaque jour, après diner, celle-ci passait un long espace de temps à genoux, qu'elle faisait de même la nuit, et que souvent elle entrait dans un petit oratoire de la maison, *pour prier*.

« Maints clercs vinrent visiter Jeanne. Je citerai maître Pierre de Versailles, professeur de théologie, mort évêque de Meaux, et maître Guillaume Aimery. Tous ces théologiens distingués interrogèrent Jeanne autant qu'ils voulurent. Elle répondait à toutes les questions avec si grande sagesse que ses interrogateurs en étaient surpris et émerveillés. Finalement, on conclut qu'il n'y avait en elle *aucun mal*, ni rien de contraire à la foi catholique ; que vu l'état de désespérance, en dehors de Dieu, le roi pouvait s'aider de Jeanne.

« Jean Erault, professeur de théologie, rappela parmi les délibérations que Marie d'Avignon, jadis venue auprès du roi, avait annoncé à celui-ci que le royaume de France était appelé à beaucoup souffrir et à supporter force calamités, mais que viendrait une *Pucelle* armée pour le délivrer.

« Tous les hommes d'armes considéraient Jeanne comme une *sainte*. Dans l'armée, elle se comportait si bien, selon Dieu, en ses dits et faits, que personne ne pouvait la reprendre.

« Un jour, à Loches, les bonnes gens arrêtaient son cheval, pour baiser les pieds et les mains de la *sainte héroïne*. Maître Pierre de Versailles crut devoir lui faire cette observation : « Défendez-vous-en ; car vous entraînez à l'idolâtrie ! — En vérité répondit Jeanne, je ne saurais m'en garder, si Dieu ne m'en gardait ! » Bref, Jeanne était bonne catholique, et tout ce qu'elle a fait *est de Dieu*. Si je parle d'elle ainsi, c'est qu'en toutes choses, dans sa vie, dans le boire, dans le manger, elle était d'une vertu remarquable. Tout le monde le disait. »

*Déclaration des examinateurs de Jeanne à Poitiers. — Manuscrit français n° 7301, à la Bibliothèque nationale.*

« Le roi, attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considéré les *prières de son pauvre peuple* envers Dieu, et tous autres aimant paix et justice, ne doit point débouter ni rejeter la Pucelle qui se dit envoyée de Dieu pour lui donner secours, ni aussi croire en elle trop vite et légèrement. Mais selon la sainte Ecriture, il doit l'éprouver de deux manières : 1° par prudence humaine, en s'enquérant de sa vie, de ses mœurs et de ses intentions ; 2° par dévotion oraison requérir signe par lequel on puisse juger qu'elle est venue par la volonté de Dieu. Ainsi, Dieu commanda à Achaï et à Gédéon, et à plusieurs autres : « Demandez un signe au Seigneur. »

« Depuis la venue de ladite Pucelle, le roi a fait cette double épreuve.



Pour la première, qui est par prudence humaine, la naissance, la vie, les mœurs, l'intention de la Pucelle ont été étudiées, surveillées, éprouvées pendant six semaines, par gens d'Eglise, gens d'armes, femmes, veuves et autres. Publiquement et secrètement, elle a conversé avec toutes ces gens, et on n'a trouvé en elle que humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse. Sur sa naissance et sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies. Quant au signe demandé par le roi, elle répond qu'elle le montrera devant Orléans et non ailleurs, car ainsi lui est ordonné de par Dieu.

« Le roi, attendu la probation faite de ladite Pucelle, en tant que lui est possible, vu que nul mal n'est trouvé en elle ; vu sa déclaration de démontrer signe devant Orléans ; vu sa constance et sa persévérance en ses propos et ses requêtes instantes d'aller à Orléans pour y prouver le secours divin, ne la doit point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais *la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu*. Car la mettre en suspicion ou délaisser sans apparence de mal, serait résister au *Saint-Esprit*, et se rendre *indigne* de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel, en un conseil des Juifs, à l'égard des apôtres. »

Voilà ce qu'on appelle une pièce authentique de gens d'Eglise, sans haine, sans passion, sans parti pris.

Impossible de passer sous silence les témoignages de Jean, duc d'Alençon, et de Dunois.

Le bisaïeul de Jean d'Alençon avait été tué à Crécy, à la tête de l'avant-garde. Son grand-père, vaillant compagnon de Bertrand Duguesclin, avait passé sa vie à combattre les Anglais. Son père, assailli de toutes parts, était mort en héros, sur les champs d'Azincourt, au moment où il venait de percer les rangs ennemis, de tuer le duc d'York et de terrasser le roi d'Angleterre.

- Digne fils de ces chevaliers sans peur, le duc Jean versait son sang pour la France, dès l'âge de dix-huit ans.

Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424, il reste captif, pendant cinq ans, dans cette même forteresse du Crotoy où Jeanne d'Arc a passé plusieurs jours avant d'être menée à Rouen, lieu de son supplice. Rendu à la liberté en 1429, le jeune duc arriva juste à temps pour prêter son concours à l'envoyée du Ciel.

Il vit Jeanne à Chinon et l'admira sans réserves.

Jeanne veillera sur lui pour le protéger et le ramener sain et sauf à sa jeune femme, fille du duc d'Orléans, encore prisonnier des Anglais. Deux fois condamné à mort pour félonie, sous Charles VII et Louis XI, il mourut captif à la tour du Louvre, en 1476. Sa fin n'est pas digne de ses débuts. Néanmoins son intimité avec Jeanne d'Arc rend sa déposition une des plus intéressantes.

« Un jour que j'étais à la chasse aux cailles, un de mes courriers m'annonça qu'une jeune fille, se disant *envoyée* de Dieu, pour mettre en fuite les Anglais et faire lever le siège d'Orléans, venait d'arriver près du roi. Le lendemain, j'étais à Chinon où je trouvai Jeanne conversant avec le roi. A mon approche, Jeanne demanda qui j'étais. — « C'est mon cousin, le duc d'Alençon, répondit le roi. — Vous, soyez le très bienvenu, me dit Jeanne. Plus on sera ensemble du sang du roi de France, mieux ce sera. »

« Le jour d'après, Jeanne vint à la messe du roi, et, quand elle l'aperçut, elle lui fit un profond salut. Le roi la conduisit dans une chambre, avec La Trémoille et moi ; les autres s'étaient retirés. Parmi plusieurs requêtes, la Pucelle demanda au roi de faire don de son royaume au Roi des cieux, après quoi Dieu le replacerait en l'État de ses pères. Ce même jour, Jeanne accompagna le roi à la promenade, lance en main. Ayant vu comme elle avait bonne mine à courir et à porter la lance, je lui fis don d'un cheval.

« Le roi finit par décider que l'envoyée du Ciel serait examinée par les gens d'Eglise, spécialement par les évêques de Chartres, de Senlis, de Poitiers et de Maguelonne.

« Interrogée sur le motif de sa venue, en ma présence, elle répondit qu'elle était envoyée par le Roi des cieux. Dans la suite, un jour qu'elle dînait avec moi, elle me dit qu'elle savait beaucoup plus de choses que ce qu'elle avait dit à ses nombreux interrogateurs. Après ce premier examen, le roi résolut de l'envoyer à Poitiers où je ne fus pas présent ; je sais seulement que n'ayant rien trouvé en elle de contraire à la foi catholique, les examinateurs conclurent que le roi pouvait s'aider d'elle, vu la nécessité.

« Là-dessus, le roi m'envoya vers la reine de Sicile, sa belle-mère, pour faire préparer un convoi de vivres destiné à Orléans.

« Bientôt tout fut prêt, et Jeanne, équipée à neuf, suivit l'armée marchant sur Orléans.

« Je ne fis point partie de ce convoi, mais ce que je sais bien, c'est que les bastilles de l'ennemi furent prises plutôt par *miracle* que par la force des armes.

« Si j'eusse été aux Tourelles ou aux Augustins, j'aurais bien défié la puissance de toute une armée pendant huit jours. Au reste, j'ai entendu des capitaines disant que ce qui s'était fait à Orléans était œuvre *d'en haut* et non œuvre humaine. C'était l'avis d'Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris.

« Après la levée du siège d'Orléans, je revis Jeanne. Nous fîmes tant qu'il fut rassemblé six cents lances pour courir sur Jargeau. La première nuit, nous couchâmes dans un bois. Le lendemain arrivait, à la pointe du jour, Dunois avec les gens du roi, ce qui portait notre armée à douze cents lances. Comme les capitaines discutaient sur la difficulté de l'entreprise, Jeanne nous dit : « Ne craignez quelque multitude que ce soit : n'hésitez pas à donner l'assaut aux Anglais. Dieu conduit notre œuvre. J'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à de si grands périls. » Sur ces paroles, nous poussâmes vers Jargeau et bientôt nous dûmes reculer devant les Anglais accourus à notre rencontre. Mais Jeanne, levant son étendard, se mit à attaquer de si bon cœur que l'ennemi fuyant devant nous, les faubourgs de Jargeau tombèrent entre nos mains et nous y passâmes la nuit. Vraiment, je crois bien que Dieu conduisait notre œuvre ; car la garde fut si mal faite, que si l'ennemi avait tenté une surprise, nous aurions couru le plus grand danger.

« Au bout de quelques jours, tout étant prêt pour l'assaut, on vint nous

dire que La Hire était en pourparlers avec Suffolk. La Hire entendu, l'assaut fut résolu. Comme j'hésitais à marcher : « Ah ! gentil duc, me dit Jeanne, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? L'heure est bonne : besogne, et Dieu besognera ».

« Au moment de suivre Jeanne, ma femme encore tout émue de mon retour de captivité avait dit : « Jeannette, je crains beaucoup pour mon mari, je le prierais bien volontiers de rester au logis. — Madame, soyez sans crainte, répondit Jeanne, je vous le rendrai sain, et en tel ou meilleur état qu'il n'est. » Durant l'assaut, Jeanne me voyant à un endroit dangereux me cria : « Retirez-vous de là ! Si vous ne vous retirez, cette machine vous tuera ». Je me retirai, et, un instant après, le sire de Lude fut tué à la place même que j'avais quittée. Ce fait me causa une vive impression et je crus aux prédictions de Jeanne.

« Comme nos gens envahissaient la place, Suffolk essaya de me parler ; on ne l'écouta point. Jeanne, son étendard à la main, montée sur une échelle, excitait nos gens, quand une pierre frappa son étendard et rebondit sur sa tête.

« Le coup avait renversé Jeanne ; mais elle se releva en criant aux nôtres : « Amis, amis, sus ! sus ! Notre Sire a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres ; ayez bon cœur ! Un instant après, Jargeau était pris.

« Les Anglais fuyaient vers les ponts : poursuivis l'épée dans les reins, ils perdirent plus de douze cents hommes.

« Après ce succès, l'armée, Jeanne et moi, allâmes à Orléans et de là à Meung-sur-Loire, commandé par l'enfant de Warwick et Scales. Je faillis être pris ou tué pendant la nuit, dans une église où je reposais. Le lendemain nous marchions sur Beaugency, où les Anglais abandonnant la ville se renfermèrent dans le château fort, qui fut bloqué. Soudain, on annonce l'arrivée du connétable de Richemont, suivi de sa troupe. Je voulais me retirer, parce que le roi nous avait défendu de le recevoir. Mais Jeanne me fit comprendre qu'il serait téméraire de négliger un tel secours devant l'ennemi menaçant.

« Les Anglais effrayés de notre nombre venaient de rendre le château, quand La Hire fit annoncer l'approche de Talbot, suivi d'au moins mille hommes. A cette nouvelle, Jeanne dit à Richemont : « Ah ! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous êtes venu, vous serez le bienvenu. »

« Pourtant, nous hésitions à attaquer l'ennemi : « Il faut combattre, dit Jeanne ; quand ils seraient *pendus aux nues*, nous les aurons. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais eue. » — De fait, l'ennemi fut taillé en pièces et Talbot fait prisonnier, grâce à Richemont. On m'amena Talbot, à Patay, en présence de Jeanne : « Eh bien, lui dis-je, vous ne vous attendiez pas à cela, ce matin ? — C'est la fortune de la guerre, » répondit l'Anglais.

« Revenus près du roi, nous décidâmes qu'on marcherait sur Reims pour le sacre, sans plus tarder.

« Maintes fois, j'ai entendu Jeanne dire au roi qu'elle durerait *un an*, pas

beaucoup plus, et qu'on pensât à bien besogner pendant cette année. Selon son dire, elle avait quatre charges : 1<sup>o</sup> *mettre en fuite les Anglais* ; 2<sup>o</sup> *faire couronner et sacrer le roi à Reims* ; 3<sup>o</sup> délivrer le duc d'Orléans des mains de l'ennemi, 4<sup>o</sup> et faire lever le siège d'Orléans. (Il est évident qu'il fallait mettre ce dernier fait au premier rang ; tout le prouve. C'est une erreur de traducteur.)

« Jeanne était chaste ; elle haïssait fort *cette espèce* de femmes qui suivent les armées. Un jour, à Saint-Denis, je la vis qui poursuivait une jeune ribaude, l'épée à la main ; elle brisa même son épée dans cette poursuite.

« Elle s'irritait aussi grandement d'entendre jurer, et me grondait moi-même quand je jurais. Aussi, quand je la voyais, je mettais un frein à mes jurements.

« Quelquefois, à l'armée, nous fûmes obligés de coucher sur la paille, à *la paillade*, à côté d'autres hommes d'armes, sans qu'il me vint jamais un désir charnel à son sujet. Autant que j'ai pu en juger, je tiens Jeanne pour bonne catholique et *prude femme*. Je l'ai vue maintes fois recevoir le corps de Jésus-Christ. A la vue du corps de Notre-Seigneur, elle se prenait souvent à pleurer avec grande abondance de larmes. Elle communiait deux fois la semaine et se confessait fréquemment. Dans tous ces faits, hors le fait de guerre, Jeanne était simple et *toute jeune fille*. Mais dans le fait de la guerre, elle était fort experte, tant pour porter la lance que pour réunir une armée, ordonner un combat et disposer l'artillerie. Tous s'émerveillaient de voir que, dans les choses militaires, elle agit avec autant de sagesse et de prévoyance que si elle eût été un capitaine, ayant guerroyé vingt ou trente ans. C'était surtout dans le maniement de l'artillerie qu'elle s'entendait bien. »

Après Jean d'Alençon, écoutons Dunois.

Voici son témoignage, au 25 février 1456, devant Guillaume de Bouillé, doyen de Noyon, et Jean Patin, vice-inquisiteur :

« Je crois que Jeanne a été envoyée de Dieu. Ses faits et gestes dans la guerre me paraissent procéder, non d'industrie humaine, mais d'inspiration divine.

« J'étais à Orléans, alors assiégé, quand le bruit s'y répandit que par la ville de Gien venait de passer une jeune fille, vulgairement dite la Pucelle, qui déclarait se rendre auprès du noble Dauphin, avec mission de *faire lever le siège* d'Orléans et de conduire le Dauphin à Reims pour le sacrer.

« Ayant charge de garder Orléans et étant lieutenant général du roi, j'envoyai le seigneur de Villars, sénéchal de Beaucaire, et Jamet du Thilloys, depuis bailli de Vermandois, prendre des renseignements sur cette jeune fille. Ils me rapportèrent en présence de toute la population d'Orléans, très avide de savoir la vérité sur l'arrivée de cette Pucelle, qu'ils avaient vu Jeanne près du roi à Chinon ; que le roi, à première vue, n'avait pas voulu la recevoir et qu'elle avait dû même passer deux jours à attendre une audience, quoiqu'elle persistât à dire : « Je suis venue pour faire lever le siège d'Orléans et conduire le Dauphin à Reims. Il me faut des hommes, des chevaux et des armes. »

« Trois semaines ou un mois se passèrent ainsi pendant lesquels le roi

fit examiner Jeanne par des prélats, docteurs et clercs, pour savoir s'il pouvait la recevoir en sûreté.

« En même temps, il s'occupa de faire réunir une multitude d'hommes d'armes pour conduire à Orléans un convoi de vivres.

« Avisé qu'il n'y avait rien de mal dans le fait de la Pucelle, le roi l'envoya en compagnie du seigneur archevêque de Reims, alors chancelier de France, et du seigneur de Gaucourt, actuellement grand maître d'hôtel du roi, à Blois, où vinrent les seigneurs chargés de diriger le convoi, savoir les seigneurs de Bais et de Boussac, maréchaux de France, le seigneur de Culan, amiral de France, La Hire et le seigneur Ambroise de Loré, nommé depuis gouvernant de la ville de Paris.

« Tout ce monde se joignit à l'armée et à la Pucelle. On se mit en route, et on arriva, par la Sologne, en bon ordre, au bord de la Loire, jusques en face de l'église Saint-Loup où les Anglais étaient nombreux et en force.

« Ni aux autres capitaines ni à moi-même, il ne nous semblait possible que l'armée conduisant le convoi fût capable de résister et de faire entrer les vivres de ce côté. Force était de recourir à des bateaux par lesquels pénétreraient les vivres. Mais encore, la chose n'allait pas sans difficultés; car il fallait remonter le courant, et le vent était totalement contraire. C'est alors que Jeanne me dit: « Etes-vous le bâtard d'Orléans? — Oui, répondis-je, et je me réjouis de votre arrivée. — Est-ce vous qui avez donné conseil que je vienne ici, de ce côté de la rivière, et que je n'aille pas directement où étaient Talbot et les Anglais? — Je lui dis: Moi et de plus sages que moi, nous avons donné ce conseil, croyant faire mieux et plus sûrement. — Eh! mon Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de Notre-Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et vous vous trompez davantage vous-mêmes; car je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à chevalier ni ville quelconque, *vu que c'est le secours du Roi des cieux*. Toutefois, il ne vous vient pas par amour de moi; il procède de *Dieu même* qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a en pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le *corps* du *duc* et sa *ville*. »

« Tout aussitôt le vent qui était contraire tourna et devint favorable. En conséquence les voiles furent tendues immédiatement. J'entrai dans les bateaux, et avec moi Nicole de Giresme, aujourd'hui grand prieur de France. Nous longeâmes l'église Saint-Loup et nous passâmes outre, malgré les Anglais. De ce moment j'eus bonne espérance de Jeanne, plus que je n'avais fait jusque-là.

« Je l'avais suppliée de se décider à passer la Loire et à entrer dans la ville d'Orléans où elle était fort désirée. Elle ne voulait pas abandonner son monde et refusait de venir, pour rester avec ses gens d'armes bien confessés, pénitents et de bonne volonté.

« J'allai alors trouver les chefs de guerre qui avaient charge de conduire les hommes d'armes et je leur demandai en grâce de trouver bon, dans l'intérêt du roi, que Jeanne entrât à Orléans. Il demeura entendu qu'ils retourneraient jusqu'à Blois prendre le pont pour passer la Loire, et reve-

nir à Orléans. Les capitaines accueillirent ma requête et Jeanne s'en vint avec moi. Elle portait son étendard qui était blanc et où se trouvait Notre-Seigneur et un ange tenant à la main une fleur de lis. La Hire passa la Loire avec elle et nous entrâmes tous ensemble à Orléans. — D'après ce que je viens de raconter, il me semble visible que les faits et faits de Jeanne dans l'armée, étaient chose divine plutôt qu'humaine.

« A partir de ce moment, je l'affirme, il nous arriva à nous qui fuyions devant les Anglais si facilement, de tenir si bien en échec les assiégeants, qu'ils n'osaient plus sortir de leurs bastilles : trois cents des nôtres en auraient battu mille des leurs.

« Le 27 mai, à l'attaque du boulevard du Pont, j'allais faire cesser la lutte commencée depuis le matin, quand Jeanne, grièvement blessée, vint me supplier d'attendre encore. Il était huit heures du soir ; Jeanne saisit son étendard, excite les nôtres et la bastille est prise. Les Anglais prennent la fuite et Glacidas, le grossier insulteur, tombe dans la Loire et s'y noie. Le doigt de Dieu était là. Nous rentrâmes dans Orléans au milieu d'un peuple ivre de joie. Le lendemain, les Anglais déconcertés prenaient la fuite, et Jeanne les laissait courir. »

Dunois s'étend ensuite sur la campagne menée à Meung, Beaugency et Patay. Il raconte les instances de Jeanne pour presser le roi d'aller à Reims. Elle l'entraîne, arrive à Troyes qui se rend sous menace d'assaut déjà commencé, et entre triomphante sans coup férir, avec son roi et son armée, dans la ville du sacre.

« Maintenant, ajoute-t-il, de la vie de Jeanne, de ses mœurs et de sa tenue au milieu des hommes d'armes, je n'ai que du bien à dire. Jamais il n'y eut plus sobre qu'elle. Le seigneur d'Aulon, chevalier, aujourd'hui sénéchal de Beaucaire, qui a vu sa grande sagesse et honnêteté, avait été mis par le roi à côté de Jeanne comme pour veiller sur elle ; il m'a dit plusieurs fois, qu'il ne croyait pas *qu'aucune femme pût être plus chaste que Jeanne ne l'était*. Ni les autres, ni moi, quand nous étions près d'elle, nous n'avions de pensées mauvaises. A mon avis, il y a là *quelque chose de divin*.

« Quotidiennement, Jeanne avait coutume, le soir, à la tombée de la nuit, de se retirer dans une église. Elle faisait sonner les cloches, réunissait les religieux mendiants, les Franciscains à la suite de l'armée du roi, se mettait en oraison et leur faisait chanter une antienne à la sainte Vierge, mère de Dieu. — Suffolk, fait prisonnier à Jargeau, gémissait depuis quinze jours, quand il reçut un quatrain annonçant qu'une Pucelle du Bois-Chenu allait chevaucher sur le dos des archers anglais et les vaincre.

« Pour finir, je dirai qu'il arrivait à Jeanne de parler en plaisantant des choses de la guerre, et qu'afin de donner cœur aux hommes d'armes, elle a pu annoncer beaucoup d'événements militaires qui ne se sont pas réalisés ; mais je déclare que, quand elle parlait sérieusement de la guerre, de son fait et de sa vocation, elle se bornait à affirmer qu'elle était *envoyée* pour lever le siège d'Orléans, pour secourir le *pauvre peuple opprimé dans cette ville* et dans les lieux voisins, et pour mener sacrer le roi à Reims. »

De Gaucourt interrogé ne nous apprend rien de plus que Dunois, mais

admire l'humilité et la simplicité de Jeanne. Enfin, voici la déposition de Louis de Contes, page de Jeanne d'Arc ; c'est la dernière que nous voulons reproduire intégralement. Nul mieux que ce page n'a connu Jeanne d'Arc qu'il accompagnait dans toutes ses entreprises, qu'il aidait à revêtir son habit de guerre : c'était son homme de confiance.

« L'année où Jeanne vint à Chinon, j'avais de quatorze à quinze ans, et j'étais, comme page, de la suite du seigneur de Gaucourt, capitaine de Chinon.

« Jeanne arriva dans cette ville en compagnie de deux gentilshommes qui la conduisirent au roi. Plusieurs fois, je la vis aller et venir chez le roi.

« On lui donna logis dans une tour du château du Couldray, près de Chinon, et je demeurai là avec elle, tout le temps qu'elle y resta. J'étais continuellement en sa compagnie pendant le jour ; mais la nuit, elle avait des femmes avec elle. Je me souviens parfaitement qu'au temps où elle habitait la tour du Couldray, des personnages de grand état vinrent pendant plusieurs jours, s'entretenir avec elle. Que faisaient-ils ou disaient-ils ? Je ne sais. A leur arrivée, je me retirais à l'écart.

« Maintes fois, je vis Jeanne à genoux, en prières ferventes ; mais je comprenais pas bien ce qu'elle disait, souvent son visage était baigné de larmes.

« Peu après, Jeanne fut conduite à Poitiers, puis à Tours chez une dame Dupuy-Lapau. Dans cette maison j'ai vu le cheval donné à Jeanne par le duc d'Alençon. C'est aussi à Tours que je devins le page attitré de Jeanne avec un certain Raymond. Depuis lors, je restai toujours avec elle et j'allai constamment en sa compagnie à Blois, à Orléans et jusque sous Paris.

« De Tours, où le roi lui fit faire une armure complète et lui assigna une maison militaire, Jeanne se rendit à Blois, en compagnie de gens de guerre qui dès lors avaient tous grande confiance en elle. Bientôt, on décida de marcher sur Orléans par la Sologne. Jeanne ne cessait de conseiller aux hommes d'armes la confiance en Dieu et la confession de leurs péchés. En route je l'ai vue communier plusieurs fois.

« Quand nous fûmes arrivés à proximité d'Orléans, par le chemin de la Sologne, Jeanne, plusieurs autres et moi, nous fûmes conduits au delà de l'eau, sur le côté de la ville d'Orléans, par où nous pûmes entrer. Durant le trajet de Blois à Orléans, Jeanne avait été fortement meurtrie, pour avoir couché tout armée, la nuit après le départ.

« A Orléans, elle fut logée dans la maison du trésorier de la ville, en face de la porte Bannier. Il me semble même que, dans cette maison, elle reçut le Sacrement d'Eucharistie.

« Le lendemain de notre entrée dans la ville, Jeanne alla trouver Dunois et parla avec lui.

« Au retour, elle était fort courroucée, parce que, disait-elle, on avait décidé qu'il n'y aurait pas d'attaque ce jour-là. Néanmoins elle se rendit à un boulevard en face des Anglais et leur cria : « Au nom de Dieu, retirez-vous, sinon je vous chasserai. » L'un d'eux lui dit plusieurs injures ainsi qu'aux Français qu'il appelait mécréants : « Veux-tu donc, cria-t-il,

que nous nous rendions à une femme?... » Jeanne revint dans son logis et monta dans sa chambre.

« Je croyais qu'elle allait dormir, quand bientôt elle descendit et me dit : « Ah ! sanglant garçon ! vous ne me disiez pas que le sang de la France fût répandu ? »

« En même temps, elle m'ordonna d'aller querir son cheval. Pendant que j'y allai, elle se fit armer par la dame de la maison et par sa fille.

« A mon retour, je la retrouvai déjà armée. Je courus chercher son étendard resté dans sa chambre et le lui passai par la fenêtre. L'étendard, une fois dans sa main, elle partit au galop vers la porte de Bourgogne. « Courez après elle, me dit l'hôtesse ! » C'est ce que je fis.

« Il y avait en ce moment un combat à la bastille Saint-Loup qui fut prise, grâce à l'arrivée de Jeanne.

« Des Anglais, religieux et prêtres, s'étaient revêtus des ornements d'église pour échapper au massacre. Jeanne les fit conduire dans son hôtel, tandis que les gens d'Orléans, exaspérés, tuaient tous les autres.

« Le soir, la Pucelle vint souper dans son hôtel. Elle était *très sobre* : bien des fois, en toute une journée, elle n'a mangé qu'un morceau de pain. Lorsqu'elle restait chez elle, deux repas seulement lui suffisaient.

« Le lendemain, vers trois heures, les hommes d'armes du roi passèrent le fleuve pour marcher contre la bastille de Saint-Jean-le-Blanc et celle des Augustins qui furent prises. J'étais là avec Jeanne. On rentra à Orléans, et Jeanne concha dans son hôtel avec quelques femmes selon son habitude. Chaque nuit, autant que possible, elle avait une femme pour compagne de lit. Quand elle n'en pouvait trouver, en guerre ou en campagne, elle se *reposait tout habillée*.

« Le jour suivant, malgré l'opposition de plusieurs seigneurs, qui trouvaient imprudent de mettre les gens du roi en trop grand péril, « elle fit ouvrir la porte de Bourgogne, passa l'eau avec les gens d'armes pour attaquer la bastille du Pont. L'action fut chaude depuis la première heure jusqu'à la nuit. Jeanne fut blessée et on dut lui ôter son armure pour la panser. Aussitôt pansée, elle s'arma de nouveau et courut à l'assaut avec les autres. Jeanne excitait et de la voix et du geste : « Ne vous retirez pas, criait-elle ; je vous dis que la bastille est à nous. » Par un vigoureux et nouvel élan, nous entrâmes dans la forteresse : les Anglais épouvantés se précipitèrent sur les ponts et furent presque tous noyés. Le lendemain, ce qui en restait prit la fuite vers Beaugency : Orléans était délivré.

« Le siège d'Orléans levé, Beaugency, Meung, Jargeau tombèrent bientôt en notre pouvoir et le roi se décida à marcher sur Reims pour son sacre. Troyes se rendit, Châlons se soumit, et on arriva à Reims où le roi fut sacré et couronné. J'assistai au sacre, et en ma qualité de page, je ne quittai jamais Jeanne.

« Autant que j'ai pu la connaître, Jeanne était une bonne et prude femme, vivant *catholiquement*. Elle aimait beaucoup à entendre la messe, et n'y manquait jamais, sauf les cas d'impossibilité. Elle était très fâchée d'entendre blasphémer Dieu et jurer. En général, personne dans l'armée n'aurait osé jurer devant elle, pas même le duc d'Alençon, par crainte de ses réprimandes. Elle chassait impitoyablement de l'armée les femmes de mauvaise vie. »



La mère de Jeanne d'Arc nous a dit comment elle avait élevé sa fille dans l'amour de Dieu et de l'Eglise. Tous ceux qui ont vu et connu l'enfant, la jeune fille, l'héroïne, soit à Domremy, soit à Vaucouleurs, soit sous les armes, sont unanimes à nous la représenter simple, pieuse, chaste, charitable et dévouée à son roi et à la France, jusqu'au sacrifice de sa vie. Les révélations dont Dieu l'a honorée, la sublime et prodigieuse mission qu'elle a acceptée par obéissance à la volonté divine, les honneurs que le roi, les princes, les grands et le peuple lui ont rendus ; les épreuves qu'elle a subies, rien n'a pu la faire dévier de sa foi, de son humilité, de son inaltérable dévouement à la cause nationale. Ni les fatigues, ni les douleurs, ni les angoisses, ni les dangers, ni la prison, ni les insultes, ni les plus ignobles traitements, ni l'ingratitude même, n'ont pu ébranler son courage et son invincible fermeté. Assurément, il faut le reconnaître, Dieu était avec Jeanne d'Arc et la menait comme par la main ; sa lumière l'éclairait, sa grâce la fortifiait ; sa puissance fut pour elle un bouclier impénétrable. Saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine députés pour la conduire à travers des périls sans nombre, l'ont rendue triomphante jusque sur le bûcher de Rouen.

Si les témoignages rapportés plus haut sur Jeanne d'Arc nous ont édifiés et consolés, ceux qui nous restent à entendre sont bien capables de nous écœurer, tout en soulevant la plus légitime indignation.

— Pierre Cauchon, dit l'enquête, était mû par une passion désordonnée, quand il se chargea de faire le procès à la Pucelle ; il avait soif de sa mort et la visa par tous les moyens. D'abord il s'adresse, sans mandat autre que celui des Anglais, au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, pour les sommer de livrer Jeanne au roi d'Angleterre et non à l'Eglise, dont il n'invoquera irrégulièrement la puissance que plus tard. Il offre à ses complices une première somme de six mille francs qu'il porte ensuite à dix mille : peu lui importe la quantité d'argent, pourvu qu'il ait sa proie.

Jeanne d'Arc inspirait aux Anglais une terreur sans pareille ; aussi cherchaient-ils depuis longtemps déjà l'occasion de la faire mourir, espérant par le fait ranimer leurs soldats, absolument terrifiés.

Sans compétence aucune, Pierre Cauchon sait que Jeanne conteste ses titres ; elle soupçonne, et avec vérité, qu'il n'a aucun pouvoir sur elle. Malgré tout, comme il a la force en main, il en abuse pour la jeter en prison séculière, étrangère, dure, insupportable, obscène, contrairement à toutes les lois de l'Eglise, et cela parce qu'il tremble comme un vil et lâche courtisan devant les Anglais.

L'opinion publique à Rouen, et dans tout le royaume, c'est que par faveur pour les Anglais, Jeanne a été accusée et condamnée irrégulièrement et d'une façon absolument injuste et criminelle. Sous un appareil de justice, les Anglais et Cauchon ont commis un forfait qui crie vengeance aux yeux de Dieu, de l'Eglise et de l'humanité.

Ni assesseurs, ni consultants, ni promoteurs, ni aucune des personnes mêlées au procès n'ont eu la liberté de leurs actes et de leur jugement : la crainte de la prison et de la mort pesait sur eux. Les greffiers eux-mêmes n'écrivaient que ce qui pouvait plaire à Cauchon. Si quelqu'un assez osé élevait la voix en faveur de Jeanne, *on lui montrait la Seine !*

Enchaînée comme une bête fauve, Jeanne, âgée de dix neuf ans, simple,

ignorante des pratiques judiciaires, n'a pas d'avocat pour se défendre : on essaie de la tromper, de l'effrayer par des interrogatoires absurdes, fatigants et tout à fait déplacés.

Malgré cette fourberie étudiée, Jeanne d'Arc s'en remet à l'autorité de la vraie Eglise et ne dit rien qui soit contraire à la foi. Et ses juges iniques l'accusent d'hérésie!

Mais pourquoi parler de juges, de jugement et de sentence là où par le fait de la crainte il n'y a plus libre arbitre? Le procès en question est donc *vicié, corrompu*, mensonger de telle sorte qu'on n'y doit ajouter aucune foi, puisque les juges manquaient même de juridiction.

Les Anglais ont commis tous ces attentats directement, parce que Jeanne soutenait le roi de France; pour eux c'était un crime capital.

Intenter un procès à une catholique fidèle, sans preuves, sans motifs, sans instruction préalable, c'est une chose nulle de droit. Appréhender Jeanne, l'accuser d'hérésie, d'idolâtrie, etc., sans enquête légitime, c'est un fait monstrueux contraire à toutes les formalités en usage; c'est une partialité répugnante.

Le vice-inquisiteur Jean Lemaitre et Pierre Cauchon ont encouru la censure et la suspension, qui, en pareils cas, sont de droit, en entamant ainsi, sous fausse prévention d'hérésie, indûment et sans cause légitime, un procès d'inquisition. En conséquence de ce chef d'excommunication, leur procès et ses dépendances se trouvent entachés de nullité. Tout acte de juge excommunié ou suspendu est nul de droit. Les juges et leurs complices, dès le commencement du procès, ont soumis cette jeune et tendre fille aux rigueurs d'une rude geôle, faisant de sa captivité un supplice, l'exposant aux menaces, aux railleries, aux infamies de ses ennemis, lorsque, au contraire, on aurait dû la mettre, s'il y avait lieu, aux prisons plus douces de l'Eglise, en compagnie de femmes honnêtes, avec toute liberté et humanité possibles.

Jeanne étant tombée gravement malade, ses ennemis ne craignirent pas de dire qu'ils aimeraient mieux perdre Londres que de la voir mourir autrement que par le feu, après une sentence d'ignominie. Jeanne ayant récusé ses juges, il fallait, sous peine de nullité de procédure, discuter cette récusation. L'appel au Souverain Pontife dans une cause si délicate ne pouvait être négligé, sans frapper le jugement de nullité.

L'intégrité, l'humilité, la simplicité de la Pucelle, la nécessité extrême où se trouvait l'Etat auquel elle était envoyée, le caractère éminemment juste de la cause et du but, justifiaient ses visions.

Quoique privée d'un conseil auquel elle avait strictement droit, Jeanne a demandé en termes précis à être examinée par des clercs non suspects, ni prévenus, et être déférée au Pape et au concile. Quelques doctes hommes l'ayant appuyée dans sa requête : Taisez-vous, de par le *diable* ! dit Cauchon à l'un d'entre eux.

Voulant en finir, les meneurs du procès, poursuivant leurs basses œuvres, aussitôt après la maladie de Jeanne, prétendirent avoir extrait de ses révélations et confessions certains articles accusateurs : c'était de la fourberie.

Rien dans ces articles n'est vrai; tout est mensonger, clandestin, faussé et répugnant. Les juges ont violé tout droit et n'ont obéi qu'au caprice

d'une volonté manifestement inique. Ils ont machiné une prétendue abjuration qui n'avait aucune raison d'être. Avec un cynisme épouvantable, malgré l'injustice du procédé, tout en disant que Jeanne avait abjuré, les juges la condamnent contre tout droit à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau... Ils lui enlèvent ses habits de femme pendant la nuit, et le lendemain, forcée de s'habiller avec les vêtements d'homme, on l'accuse d'être retombée en hérésie !

Contrairement à toute vérité, à Dieu et à justice, malgré l'avis contraire de la plupart des consultés, les juges déclarèrent Jeanne relapse, et ainsi la firent tomber sous le coup d'une condamnation définitive, car ils avaient soif de son supplice.

C'est sous un tissu d'allégations fausses, d'accusations iniques, d'opprobres et d'injures que Jeanne, abreuvée d'infamie, fut livrée au bourreau, sans sursis, sans jugement ultérieur, ni délibération, ni sentence du juge séculier. Elle expira dans les flammes d'un immense bûcher ! Chose pitoyable, lamentable, faite pour être pleurée à jamais !

Par des enquêtes plus claires que le jour, il a été démontré que Jeanne n'a jamais été entachée d'hérésie ni d'autre crime, qu'elle a terminé chrétiennement sa vie, sous l'égide fidèle de la grâce de notre Rédempteur, de manière à atteindre la gloire du divin héritage, si bien qu'on peut dire que jusqu'à sa mort, elle a été confortée et accompagnée par le Saint-Esprit.

Tel fut le réquisitoire du procureur Prévôteau.

Après cette écrasante accusation contre les juges impitoyables de la Pucelle, il est bon d'entendre quelques-uns de ces fameux assesseurs que Cauchon terrorisait et qui eurent la lâcheté de le suivre.

Le premier à entendre, c'est ce Thomas de Courcelles, théologien le plus en renom de toute l'Université de Paris.

« Au temps où Jeanne fut amenée à Rouen, j'étais à Paris. L'évêque de Beauvais me manda de venir à Rouen pour le procès ; je m'y rendis en compagnie de Nicole Midy, Jacques de Touraine, Jean de Bouel et Jean de Reynel, qui paya le voyage. *Je ne sais plus si les informations faites au pays de Jeanne* ont été lues devant moi. Ce que je sais, c'est que Jean Lohier, ayant lu les pièces du procès, déclara qu'on ne pouvait procéder contre l'accusée, en matière de foi, sans information préalable. Je n'ai jamais été d'avis que Jeanne fût hérétique, *sinon conditionnellement*. Jamais je n'ai délibéré au sujet d'une peine à infliger à la Pucelle. Jeanne était en prison, les jambes tenues par des chaînes, sous la garde de John Gris. On aurait voulu qu'elle fût en prison ecclésiastique ; mais je n'ai pas souvenir qu'il ait été rien dit là-dessus dans nos délibérations. D'après le seigneur évêque, Jeanne a été trouvée vierge. Sur les questions faites à Jeanne, je n'en ai pas souvenir. » *Il croit bien que*, mais... ce théologien distingué, âgé de cinquante-six ans, a déjà perdu la mémoire. Seulement, à l'appel de Cauchon, il accourt, et croit bon de toucher l'argent des Anglais, l'argent du sang. C'est un pleutre qui tremble, maintenant que les Anglais ne sont plus là pour le mettre à l'abri.

Jean Beaupère, l'interrogateur de Jeanne, le séide de Cauchon, est si fort théologien que pour lui les apparitions de Jeanne d'Arc ont plus de

cause *naturelle* que *supernaturelle*. *Toutefois* il s'en rapporte au procès ; il a déjà peur de s'être compromis. Il avait conseillé à Jeanne de s'en remettre à l'Eglise, ce qu'elle fit, dit-il, et, *pour cette fois*, elle fut renvoyée, malgré les reproches des Anglais.

L'abjuration faite, Jeanne n'a-t-elle pas repris l'habit d'homme ? Grave affaire ! Midy et lui Beupère vont essayer de ramener l'égarée en bonne voie ; mais, fatalité ! on ne put trouver la clef de la prison. Pendant qu'on cherchait le gardien, un Anglais parle de les jeter à la Seine ! « Sur ce, dit-il, nous nous en retournâmes. » En passant sur le pont du château, la menace de tout à l'heure se répète : pour le coup, nos deux gaillards disparurent lestement. Beupère est fourbe et lâche.

Celui qui va parler, c'est un évêque, Jean de Mailly, rallié à Charles VII, président de la chambre des comptes et devenu évêque de Noyon. Ce prélat n'a vu Jeanne qu'à Rouen deux ou trois fois. Il n'a pas assisté au procès, ni donné son opinion.

Il était au cimetière de Saint-Ouen et se souvient que Jeanne répliqua au prédicateur : « Si quelque chose de mal a été fait par moi, mon roi n'en est pas responsable. » Il s'aperçut qu'après la prédication on donnait un ordre à Jeanne. « J'imagine, dit-il, qu'il s'agissait de l'abjuration. On lui disait : Jeanne, faites ce qu'on vous conseille... Voulez-vous donc mourir ? Ces paroles vraisemblablement la touchèrent : elle abjura. Après l'abjuration, force gens disaient : « C'est une *trufferie* ! Jeanne n'a fait que se moquer. » (On voit que l'abjuration ne paraissait ni vraie, ni sérieuse.) Ce que voyant, un Anglais, homme d'Eglise et docteur, reprocha à Cauchon sa complaisance pour l'accusée.

— Vous mentez, répondit l'évêque de Beauvais !

— Docteur, taisez-vous, ajouta le cardinal.

« La querelle s'apaisa. Jeanne ne prenait guère son abjuration au sérieux, ni n'en tenait grand compte. A mon avis, ce qu'elle en fit, c'était pour paraître obéir aux désirs des assistants.

« Rentrée en prison, Jeanne quitta ses habits d'homme pour les reprendre bientôt. On les lui passa par une fenêtre. Quand vint le jour où elle devait être brûlée, j'assistai à la prédication, puis je partis, ne voulant pas la voir brûler. Je vis plusieurs des assistants qui pleuraient.

« Dans certaines lettres de garantie que le roi d'Angleterre a données à l'évêque de Beauvais et aux autres personnes mêlées au procès de Jeanne, je suis signalé, moi, évêque de Noyon, comme présent. Que je fusse présent, en effet, quand ces lettres furent délivrées, je veux bien le croire, mais *je ne m'en souviens pas bien*... Une chose qui est à ma connaissance, c'est que l'évêque de Beauvais, qui dirigeait le procès, *ne le dirigeait point à ses frais, mais aux frais du roi d'Angleterre. Les dépenses que l'on faisait, les Anglais les payaient*... »

Jean Lefèvre, évêque *in partibus* de Démétriade, a trouvé « la Pucelle fort simple, répondant prudemment. Pendant trois semaines il la croit inspirée, quoique insistant trop sur ses révélations. Sa persuasion est que les Anglais agissaient par haine, car ils la redoutaient beaucoup : quant aux juges, était-ce haine ou faveur qui les animait ? Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que le procès était fait aux frais des Anglais. Ceux qui

assistèrent au procès n'avaient pas leur pleine liberté ; on avait peur d'être mal *noté*. Un jour, comme on demandait à Jeanne si elle était en état de grâce, je fis observer que c'était là une grosse question, à laquelle elle n'était pas tenue de répondre : « Vous, me cria Cauchon, vous auriez mieux fait de vous taire ! »

On lui adressait beaucoup de questions embarrassantes, tronquées, subtiles auxquelles les plus sages auraient difficilement répondu ; Jeanne ne s'en tirait pas mal. Plus d'une fois, elle fit remarquer au greffier qu'elle avait répondu tout le contraire de ce qu'il avait écrit, et le força à corriger. »

L'évêque de Démétriade assista aux séances, à la sentence et à l'exécution. Pris de compassion, ému jusqu'aux larmes, il s'en alla, « n'ayant pas, dit-il, la force d'en voir davantage. »

Pierre Migiet, prieur de Longueville, dévoué à Cauchon, parle du crime de Rouen avec une sérénité cynique, sans éprouver le besoin de faire son *meâ culpâ*. — Pour lui, Jeanne d'Arc, vu sa condition et son âge, lui parut personne simple, sage et catholique. Il n'a pas eu connaissance des informations faites à Domremy par les soins de Cauchon. Selon sa créance, les Anglais poursuivaient leur prisonnière d'une haine *capitale* ; ils l'abhorraient, avaient soif de sa mort ; et cela, parce qu'elle avait été *au secours du roi de France*. « J'ai entendu un chevalier anglais dire qu'il la craignait plus que cent hommes d'armes. — La pensée des victoires obtenues par elle jetait l'épouvante en Angleterre et parmi ses soldats. C'est mûs et excités par les Anglais que les gens d'Eglise procédèrent au jugement. »

« Selon moi, ajoute-t-il, tout le *but* du procès était de diffamer le roi de France. » Il termine en disant avoir trouvé dans un vieux livre que « d'un *bois Chenu*, des frontières de Lorraine, devait venir une *Pucelle*, pour rendre santé au royaume de France. »

Bien différent des Migiet, des Lefèvre, des Mailly et autres que nous venons d'entendre, voici un homme de conscience et de caractère : c'est Nicolas de Houppesville ; écoutons-le. « Jamais je n'ai pensé que l'évêque de Beauvais eût engagé ce procès pour le bien de la foi et pour la justice ; il obéit simplement à la haine conçue contre la Pucelle, à cause de son dévouement au roi de France. Bien loin de céder à la crainte, Cauchon ne fit que suivre sa pleine volonté. Ainsi je l'ai *vu ne pas se tenir de joie*, quand il raconta à Warwick le succès de ses négociations pour acheter Jeanne. La majorité des assesseurs, eux aussi, procédèrent de leur plein gré. Quant aux autres, l'*espérance* ou la peur les décidèrent. Pierre Minier avait donné, par écrit, son avis à Cauchon, de concert avec Grouchet et Pigache : « Laissez donc les décrets aux juristes, dit l'évêque ; vous amalgamez les décrets avec la théologie ! »

« Je puis aussi assurer que, pendant tout le procès, le vice-inquisiteur Jean Lemaître fut en proie à une *terreur extrême* ; mainte fois je fus témoin de sa grande perplexité. Je sais aussi que frère Isambard fut menacé d'être jeté à la Seine.

« Quant à moi, appelé au procès dès le premier jour, je n'y vins que le second ; mais je fus chassé par l'évêque Cauchon, qui me fit enfermer dans

la prison de Rouen, dont je ne sortis qu'à la prière de l'abbé de Fécamp. La cause de la colère de l'évêque, c'est que j'avais dit « qu'il y avait grand péril à tenter un pareil procès ». Et, de fait, mon avis était que ni Cauchon, ni les autres, ennemis déclarés de Jeanne, n'avaient le droit d'être juges ; que, d'ailleurs, Jeanne avait été examinée à Poitiers, par le clergé et l'archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais. Cet avis, rapporté à Cauchon, l'avait mis en fureur : il me fit citer devant lui. Je comparus pour lui dire qu'il n'était pas mon juge, ni moi son justiciable, vu que je relevais de l'official de Rouen. Je fus arrêté, mis en prison et faillis être envoyé en exil. Mes amis m'évitèrent ce désagrément.

« Par suite de cet incident, je n'assistai donc point au procès ; mais j'ai ouï dire à Jean Lemaître que l'accusée se plaignit à lui des questions difficiles qu'on lui adressait sans motifs et sans relation avec le procès. Le bruit courait aussi que les greffiers avaient ordre de ne pas consigner les réponses de Jeanne. Parmi les traîtres envoyés à Jeanne pour la tromper, en se faisant passer pour gens dévoués à Charles VII, j'entendis mentionner Nicolas Loiseleur.

« J'ai en ma créance que Jeanne était bonne catholique. Elle communia le jour de sa mort. J'étais là, quand elle sortit du château pour aller au supplice. Il y avait environ cent vingt hommes qui la conduisaient, haches et glaives en main. Jeanne pleurait très fort ; la compassion me prit ; je n'eus pas la force d'aller jusqu'au lieu du supplice. A mon avis, tout ce qu'on fit contre Jeanne, on le fit par haine du roi de France et pour le diffamer. L'opinion commune proclamait que le procès *était nul entièrement* et que *Jeanne mourait victime* d'une très grande injustice. »

Le docteur médecin Tiphaine assista au procès, quoiqu'il eût grand'peur des Anglais. Il affirme que Jeanne répondait prudemment et avec grande hardiesse. Un de ses voisins émerveillé aurait dit : « Si seulement elle était Anglaise ! » Le docteur la visita dans sa prison, et la vit enchaînée par les pieds quoique malade : « D'où vient votre souffrance, » dit le docteur ? — Elle répondit qu'elle soupçonnait que son mal venait d'avoir mangé d'une *carpe envoyée par l'évêque de Beauvais*. — Jean d'Estivet qui était là, lui dit : « C'est toi, paillard, qui as mangé des harengs et autres choses à toi contraires. — Je ne l'ai pas fait, » répondit-elle ; et Jean d'Estivet de l'injurier à nouveau. J'appris bientôt par les personnes présentes qu'elle avait été affligée d'un fort vomissement. » Nous avons dit, en son lieu, ce que nous pensions de cet accident. Le docteur se tient sur la réserve ; mais pour qui sait lire entre les lignes, ses dernières paroles sont une révélation.

Le docteur médecin Delachambre, lui aussi, a assisté au procès avec d'autres docteurs et praticiens. « A mon avis, dit-il, Jeanne était une *bonne jeune fille*. Pierre Morice m'a rapporté que l'ayant confessée, il croyait que Jeanne marchait *saintement et justement* avec Dieu. Personnellement, et autant que mon art m'a permis d'en juger, je sais, l'ayant visitée dans une maladie, que Jeanne était *vierge et sans tache*.

« Le cardinal d'Angleterre et Warwick, sachant que leur prisonnière était malade, m'envoyèrent chercher. Je parus avec Guillaume Desjardins et d'autres médecins. Warwick nous dit : « Pensez à la guérir ; le roi ne veut.

pour rien au monde qu'elle meure de *mort naturelle* ; il entend qu'elle *soit brûlée*. Faites donc le nécessaire. » Après l'avoir palpée, nous conclûmes à une saignée. « Prenez garde, dit Warwick, elle est *rusée* et pourrait bien se tuer !... » La saignée eut lieu et la guérison suivit.

« Jeanne allait mieux quand survint d'Estivet qu'il injuria grossièrement. Il l'appela paillarde, etc... Jeanne en fut si émue que la fièvre la reprit et que Warwick dut enjoindre à d'Estivet de cesser ses invectives.

« Si j'ai donné ma signature au procès, ce n'est que contraint par l'évêque de Beauvais, à qui pourtant je fis observer, que ce n'était pas de mon métier d'opiner en telle matière. Il me répondit qu'il *m'advierait mal*, si je ne souscrivais...

« J'ajouterai que Jean Lohier et maître Nicolas de Houpeville furent menacés d'être noyés, pour les punir de ne vouloir point participer au procès. — Je me souviens qu'une fois, agacée par leurs questions fatigantes, Jeanne dit à l'évêque et à ses assesseurs que *ni lui ni eux n'étaient ses juges*. »

Le reste de la déposition ne renferme rien que nous ne sachions déjà.

Donnons la parole au greffier Guillaume Manchon : « *On disait* que Jeanne avait été prise au diocèse de Beauvais ; Pierre Cauchon en prit prétexte pour se la faire livrer. Il écrivit tant de fois au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne, qu'enfin il l'obtint, en échange d'une rente annuelle de *trois cents livres*, et d'une somme de *mille écus*, donnée au nom du roi d'Angleterre à l'homme d'armes du duc de Bourgogne, qui avait fait Jeanne prisonnière. Et Monsieur de Beauvais, et les maîtres qu'on fit venir de *Paris*, et les Anglais, à l'instance desquels fut mené tout le procès, agirent par *haine*. Ils ne pardonnaient pas à Jeanne d'avoir combattu le parti anglais, et, en la frappant, ils voulaient atteindre le roi de France. Si Jeanne eût été pour les Anglais, jamais elle n'eût encouru de telles rigueurs, ni subi un tel procès. Flétrir le roi de France et éloigner de leur armée la crainte de la Pucelle, voilà le but des Anglais. Jamais ils n'eussent osé attaquer les Français tant que Jeanne aurait vécu. Si Jeanne fut conduite à Rouen et non à Paris, c'est que le jeune roi d'Angleterre et son conseil étaient à Rouen.

« *On m'obligea* à prendre part au procès comme greffier. Je le fis bien malgré moi. Mais je n'aurais osé résister à un ordre du conseil royal.

« C'étaient bien les Anglais qui poursuivaient le procès à leurs frais ; mais l'évêque de Beauvais et son promoteur s'acquittèrent de leur besogne avec empressement. Les autres, sous l'empire de la crainte, n'osèrent pas faire opposition.

« Au début du procès, il y eut réunion de l'évêque Cauchon, de l'abbé de Fécamp, de Nicolas Loiseleur et plusieurs autres, dans une maison, près du château. J'y fus mandé et l'évêque me dit : « *Il faut bien servir le roi Henri VI ; nous avons l'intention de faire un beau procès* contre cette Jeanne. Avisez un autre greffier qui vous assiste. » — Je nommai Boisguillaume qui me fut adjoint.

« Ainsi, greffier au procès, j'ai bien connu Jeanne. A ce qui me semblait, elle était très simple ; et cependant, dans ses réponses, il y avait maintes fois beaucoup de sagesse mêlée à la simplicité. Dans une cause si difficile,

il était impossible, à mon avis, qu'elle se défendit si bien sans être *inspirée*.

« Bien des fois, pendant le procès, Jeanne requit qu'on la menât à la prison épiscopale, mais on ne l'écoula point. Je crois d'ailleurs que les Anglais ne l'eussent point permis ; du reste, aucun conseiller n'aurait osé insister en sa faveur. Un jour, je rencontrai maître Lohier à Notre-Dame de Rouen :

— Avez-vous vu le procès, lui dis-je ?

— Oui, me répondit-il ; et comme je l'ai dit à l'évêque, *ce procès ne vaut rien*.

Impossible de le soutenir, pour plusieurs raisons :

1° Il y manque la *forme* des procès ordinaires ;

2° Il est *déduit* dans le château, en lieu clos et fermé, où juges et assesseurs n'étant point en sûreté, n'ont pas la pleine et entière liberté de dire simplement ce qu'ils pensent ;

3° Le procès touche à plusieurs personnes qui ne sont pas appelées à comparaître, notamment le roi de France, dont Jeanne suivit le parti ; personne n'est là pour le représenter ;

4° Ni libellés, ni articles n'ont été donnés ; et cette femme qui est une humble fille, on la laisse sans conseil pour répondre à tant de maîtres, à de si grands docteurs et en matière si grave, spécialement celle qui concerne ses révélations. Pour tous ces motifs, le procès n'est pas valable. Voyez comment ils procèdent : ils la prendront, s'ils peuvent, par ses paroles. Je m'aperçois bien qu'ils n'agissent que *par haine* ; ils ont l'intention bien arrêtée de la faire mourir. Aussi, je ne veux plus m'en mêler ; ce que je dis déplaît.

« L'évêque était fort indigné contre Lohier, il en conféra avec ses affidés les plus dévoués et dit : « Par saint Jean, nous continuerons comme nous avons commencé. » Lelendemain, Lohier, se sentant menacé, quitta Rouen pour n'y plus reparaitre. Il mourut à Rome, doyen de *Rote*.

« Maître Jean de Lafontaine fut le délégué de l'évêque pour les interrogations, depuis le commencement du procès jusqu'à la semaine d'après Pâques. Or, pendant la Semaine sainte, il vint trouver Jeanne en compagnie de deux dominicains, frère Isambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu, afin de la décider à se soumettre à l'Eglise.

« Jeanne n'y répugnait point. Aussi s'empressa-t-elle de signer la cédula qu'on lui présenta, persuadée qu'elle était d'obéir au Pape et aux clercs de son parti, qui était le vrai.

« A cette nouvelle, Cauchon s'irrita fort contre le vicaire inquisiteur, et Jean de Lafontaine s'enfuit de Rouen au plus vite. Quant aux deux autres religieux, ils ne durent leur liberté et la vie qu'à l'énergique intervention de Jean Lemaitre dont on ne pouvait se passer, sous peine de révolte ouverte parmi les assesseurs. Mais, de ce moment, défense fut faite par Warwick d'approcher de la Pucelle, Cauchon excepté. »

Guillaume Manchon rapporte ensuite les menaces dirigées contre de Houpeville, Jean de Châtillon et autres ; il rappelle même la fureur de Strafford, qui, la dague à la main, poursuit jusqu'en un lieu secret un partisan de Jeanne.



« Parmi les docteurs les plus agressifs contre Jeanne, j'ai remarqué Beaupère, Midy, de Touraine et Loiseleur. Ce dernier était un familier de l'évêque de Beauvais, et tenait extrêmement au parti des Anglais.

« Il se fit passer auprès de Jeanne comme étant de *son pays* et trouva moyen d'avoir sa confiance. Warwick, l'évêque et Loiseleur nous avertirent, Boisguillaume et moi, du stratagème. « Cette Jeanne, dirent-ils, raconte des merveilles sur ses *apparitions*. Pour savoir plus à plein la vérité de sa bouche, nous nous sommes avisés de ceci : maître Loiseleur *feindra* qu'il est *lorrain* et du *parti* de Jeanne ; il entrera dans la prison en habit court ; les gardes se retireront et on la laissera seule avec lui. »

« Il y avait dans une chambre voisine une ouverture faite exprès, où on nous fit placer, mon collègue et moi, pour entendre ce que dirait Jeanne. Nous étions là, *entendant tout*, sans être vus. Loiseleur se mit à converser avec Jeanne en lui donnant des nouvelles inventées à plaisir. Après avoir parlé de l'état du roi, il l'entretint sur ses révélations. Jeanne répondait sans défiance, persuadée que son interlocuteur était de son pays et de son parti. L'évêque et le comte nous dirent d'enregistrer les réponses de Jeanne. Mais je répondis qu'il n'était pas honnête d'engager ainsi un procès ; que nous ne pouvions enregistrer de telles choses qu'autant que Jeanne les dirait en *justice*, dans les formes régulières. Loiseleur nous faisait parvenir, quand même, tout ce que Jeanne lui disait en *secret*, et il en était *fait mémoire* pour la prendre *captieusement*, dans son interrogatoire.

« Jeanne avait grande confiance en Loiseleur, qui finit par révéler sa qualité de prêtre et entendit plusieurs fois la prisonnière en confession !! En général, elle n'était jamais amenée devant ses juges que ledit Loiseleur n'eût au préalable conféré avec elle. Seul, il avait droit de la confesser !

« Le texte du procès que vous me montrez a été *produit par moi*. J'affirme que c'est bien le procès authentique dressé contre Jeanne, qu'il contient la vérité de ce qui a été fait et qu'il a été signé par mes deux confrères et par moi. Un exemplaire a été donné au seigneur inquisiteur, un autre au roi d'Angleterre, et le troisième à Cauchon.

« Les textes du procès ont été faits sur *minute française* que j'ai écrite de ma *propre main*, exception faite de la première séance, que je vous ai également remise. Le procès fut mis de français en latin par Thomas de Courcelles et *par moi*, en la forme où il subsiste maintenant, le mieux et le plus exactement qu'il se pût faire, *longtemps* après l'exécution et la mort de Jeanne.

« Lors du premier interrogatoire de Jeanne, à la chapelle du château de Rouen, il se fit un grand tumulte. Tout le monde parlait à la fois, et Jeanne parlant de ses apparitions, était interrompue à chaque mot. Il y avait là deux ou trois secrétaires du roi d'Angleterre qui enregistraient les demandes et les réponses, selon leur fantaisie. Je m'en plaignis et dis que je n'accepterais pas la responsabilité de tenir la plume, si l'ordre n'était rétabli. Sur ma réclamation, dès le lendemain, on changea le lieu des réunions. Néanmoins, on ne s'entendait pas toujours sur le vrai sens des réponses. Alors, là où il y avait contestation, je mettais en tête

*Nota*, pour que Jeanne fût interrogée à nouveau et la difficulté éclaircie.

« Durant une grande partie du procès, par l'ordre de l'évêque de Beauvais, deux clercs se tinrent cachés près d'une fenêtre, derrière un rideau, tout à côté des juges, tandis que Guillaume Colles et moi, nous étions aux pieds des juges, ainsi que Jean Monnet, secrétaire de Beaupère. Les deux clercs en question écrivaient pendant que Jeanne parlait, rapportant ce qui était à sa charge, mais taisant sa défense. Je crois que Loiseleur se tenait caché avec eux, l'œil sur ce qu'ils écrivaient !

« L'après-midi, on faisait dans la *maison de l'évêque*, en présence de quelques docteurs, la collation de nos écritures. Or, comme les deux clercs rapportaient les choses autrement que moi, il arriva que l'évêque *se courrouça grandement contre moi*. J'affirmais avoir écrit *fidèlement* et je refusais de rien changer. Par suite de mes *nota*, le lendemain, Jeanne de nouveau interrogée, *confirmait l'exactitude* de ma rédaction.

« Bien des fois, l'évêque et d'autres encore voulurent me forcer à écrire selon leur imagination, contrairement à ce que Jeanne avait dit ; ou bien me défendaient d'écrire certaines réponses, qui, disaient-ils, étaient sans importance. Je résistai à leurs instances et observations pour écrire selon mon *entendement* et ma conscience.

« Un jour, l'évêque de Beauvais, le comte de Warwick et moi, nous entrâmes dans la prison où était Jeanne, et nous la trouvâmes les deux pieds dans les fers. Il paraît, d'après ce que j'ouïs dire alors, que la nuit, elle était attachée par une chaîne de fer qui lui ceignait les reins ; mais je ne l'ai pas vue attachée ainsi.

« Il n'y avait dans la prison, ni lit, ni literie, mais quatre ou cinq *misérables* qui étaient ses gardiens. »

Manchon sait que Jeanne était pieuse, demandait à communier, et se plaignait fort qu'on lui refusât cette consolation. Pour lui, Loiseleur n'était qu'un comédien sinistre.

Il n'a pu insérer au procès les informations faites à Domremy, parce qu'il ne les a ni *vues* ni *lues*.

Lui aussi affirme que les interrogatoires étaient longs et difficiles ; et pourtant Jeanne y répondait prudemment et sans jamais se troubler.

Loiseleur, avec une perfidie sans nom, promit à la jeune prisonnière *la vie et la liberté*, si elle reprenait l'habit de femme ; Jeanne y consentit et fut absolument dupée.

Sa soumission n'amena aucun adoucissement à sa captivité. Le greffier entendit Jeanne se plaindre à l'évêque et à Warwick de la brutalité et des essais de violence commis à son égard par ses affreux et éhontés gardiens, que Warwick eut pourtant la pudeur de changer.

Les Anglais croyant, à la suite de l'espèce d'abjuration arrachée à Jeanne, que leur victime allait leur échapper, menacèrent avec injures et juges et greffiers, tremblant pour leur vie. Il fallut une escorte spéciale, le lendemain, pour permettre au greffier d'entrer dans le château. Là, il fut témoin des plaintes amères de la victime, disant qu'elle n'avait rien compris à la *cédule* qu'on l'avait forcée de signer.

Manchon raconte ensuite les derniers instants de Jeanne par ouï-dire, car il n'assistait pas à l'exécution. Son témoignage sur les bourreaux de

Jeanne d'Arc, dans les terribles jours de ses interrogatoires, est écrasant et ne permet pas le moindre doute sur les intentions cruelles de ses hypocrites ennemis.

Interrogé sur la manière et les motifs dont les soixante-douze chefs primitifs d'accusation ont été réduits à douze, Manchon balbutie, ne se souvient pas, s'esquive, et finit par avouer pourtant que les douze articles, rédigés sans lui, n'ont pas été lus à l'accusée. C'est un tripotage où la perfidie le dispute à l'infamie et à la cruauté.

Les deux autres greffiers subalternes ne nous apprennent rien de neuf, sinon qu'ils ne furent payés qu'à demi du prix convenu. C'est ce qui les a le plus frappés.

Jean Massieu, doyen de Rouen, curé d'une église dépendant de Saint-Claude-le-Vieux, remplit la fonction d'*huissier* dans le procès de Jeanne. Singulier huissier, mais pourtant, un des moins malhonnêtes acteurs de cette comédie, tragique au dernier point.

Résumons son témoignage pour ne pas retomber en des redites fatigantes.

Massieu obéissait au procureur Jean d'Estivet. Il était chargé d'amener l'accusée au tribunal et de la reconduire en prison. C'est lui qui l'accompagna au supplice.

Il ne craint pas d'avouer qu'à son sens le procès ne fut conduit ni *selon la raison*, ni *l'honneur de Dieu et de son Église*. La haine et la fureur en faisaient tous les frais.

Lui aussi, comme beaucoup d'autres, n'a agi que sous la crainte de la terreur planant sur sa tête.

Comme Jeanne passait devant la chapelle du château, pour se rendre au tribunal, elle supplia l'*huissier* de lui permettre de s'agenouiller pour prier Notre-Seigneur ; il y consentit. Mal lui en prit : on le menaça du cachot en cas de récidive. « Pourtant, dit-il, je n'obéis point à cette menace. » Il faillit être jeté à la Seine pour avoir dit qu'il ne voyait rien de coupable en sa prisonnière ; c'est Cauchon lui-même qui le menaça de « le faire boire plus que de raison ».

La chambre qui servait de prison à Jeanne était au premier étage : on y montait par huit marches. Il s'y trouvait un lit assez grossier ; Jeanne était liée par une chaîne à une grosse pièce de bois, longue de cinq ou six pieds, à laquelle adhérait une serrure servant à fermer la chaîne. Cinq ou six Anglais appelés *houspilleurs*, de l'état le plus hideux, la tenaient à vue et l'insultaient grossièrement. Un serrurier, Etienne Castille, raconta à Massieu qu'il avait construit pour Jeanne une cage en fer, où debout, attachée par le cou, les mains et les pieds, elle avait dû passer plusieurs jours, depuis son arrivée à Rouen, jusqu'au commencement du procès. Mais il ne l'a jamais vue en cet état ; quand il venait la chercher, elle était toujours hors des fers.

La duchesse de Bedford, assurée que Jeanne était vierge, aurait fait défendre de la maltraiter.

Pour lui, Cauchon obéissait aux Anglais avec complaisance, sans souci aucun de la justice. Il fut émerveillé de la présence d'esprit et des réponses sages de Jeanne à des gens qui multipliaient à dessein leurs questions

captieuses : « Beaux seigneurs, disait-elle, faites l'un après l'autre !... »

Un jour qu'elle reprochait à l'évêque d'être son adversaire acharné, il répondit sèchement : « Le roi a ordonné que je fasse votre procès, je le ferai. »

Comme on la pressait de se soumettre à l'Eglise militante : « Je n'entends pas ce terme, dit-elle, je veux me soumettre à l'Eglise, comme il convient à une bonne chrétienne. » Bien des fois, ajoute-t-il, je l'ai entendu répéter que Dieu ne permettrait pas qu'elle dit ou fit quelque chose contre la foi.

Loiseleur s'était présenté à Jeanne comme prisonnier, et à ce titre, l'avait induite en maintes erreurs ; le public en fut indigné. Quand Erard, au cimetière Saint-Ouen, eut l'outrecuidance de dire à Jeanne que son roi était hérétique et schismatique pour l'avoir suivie : « Par ma foi, s'écria-t-elle vivement, j'ose bien dire et jurer, sous peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, qu'il aime la foi et l'Eglise et n'est point tel que vous dites. » C'était le cri de l'âme outragée vengeant à l'honneur du roi et le sien, tout en démasquant le but poursuivi par ses ennemis : déshonorer à la fois et le roi de France et sa libératrice.

Pendant la comédie jouée pour faire signer à Jeanne une abjuration sournoisement préparée en double disparate, Massieu affirme que Jeanne dit à haute voix : « Je veux que l'Eglise délibère sur les articles. Je m'en rapporte à l'Eglise universelle, si je les dois abjurer ou non. Si leur avis est que je doive la signer et faire ce qui m'est dit, je le ferai volontiers. — Fais-le maintenant ! s'écria Erard, ou tu seras brûlée, » et il me défendit de conférer davantage avec Jeanne. Celle-ci aurait dit alors qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée. Au même instant, un grand tumulte s'éleva ; on s'injurait de tous côtés et les pierres pleuvaient sur les estrades. « Au milieu de ce brouhaha infernal, Jeanne fit une croix avec une plume que je lui donnai. » Massieu ne dit pas qu'elle ait signé son nom, guidée par une main étrangère.

Jeanne d'Arc, sous l'empire de la terreur, a agi sans liberté requise en pareil cas ; sa croix au bas d'une cédule dont elle ne connaissait pas les termes n'a aucune valeur, et nous avons le droit de dire : Non, Jeanne n'a pas abjuré ! Et la preuve, c'est qu'on ne la remit pas en liberté. De ce fait, l'Eglise et ses lois pleines de sagesse ont été indignement outragées.

Jeanne raconta à Massieu comment elle s'était vue contrainte de reprendre ses vêtements d'homme, nous n'y reviendrons pas. Il redit la fureur des Anglais menaçant de leurs armes, juges, greffiers et assesseurs. Les malheureux ! ils ignorent que Cauchon trame dans l'ombre l'exécution de celle qui leur inspire tant de craintes et de colères !

Le mercredi après la Trinité, 30 mai 1431, Massieu qui a tout vu, qui sait tout, va demander à Cauchon l'autorisation de faire communier la condamnée à mort. Il revient muni de pleins pouvoirs, de la part d'un évêque sans pouvoirs autres que ceux qu'il se donne, sous l'abri des haches de l'Angleterre. Jeanne communie pieusement en présence de Massieu, et fait généreusement le sacrifice de sa vie pour son Dieu et pour la France, sa patrie. On part pour le lieu de l'exécution ; Jeanne fait de si pieuses lamentations qu'elle arrache des larmes à son confesseur Lad-

venu et à l'huissier Massieu. Arrivée au Vieux-Marché, Jeanne subit le sermon obligatoire de Nicole Midy, qui l'envoie à la mort « en paix ! » Massieu fut témoin de la grande foi et dévotion de la matyre se préparant à mourir ; tous pleuraient, sauf quelques grossiers soldats. Jusqu'au dernier soupir, Jeanne continua ses ferventes prières, quand soudain, on entendit ce dernier cri : « Jésus ! »

« J'ai ouï dire à Jean Fleury, clerc et greffier du bailli de Rouen, ajoute Massieu, qu'au rapport du bourreau, le cœur de Jeanne fut retrouvé intact et plein de sang, au milieu des cendres. Le bourreau reçut l'ordre de recueillir les cendres et les restes de la martyre et de les jeter à la Seine. »

Frère Martin Ladvenu, donné en dernier lieu comme confesseur à Jeanne d'Arc, fut aussi le confident de sa grande âme et le témoin de sa mort héroïque. Son témoignage est en tout identique à celui de Massieu, et il affirme que Jeanne maintint jusqu'au dernier moment que ses voix venaient de Dieu. Isambard de la Pierre va, lui aussi, nous donner ses impressions. Agé de 34 ans à l'époque du procès, il se montra compatissant pour Jeanne d'Arc, et l'avertit plus d'une fois, par paroles ou par signes, des pièges qu'on lui tendait en la questionnant.

Il eut le tort très grave d'adhérer à la décision de mort prononcée contre l'accusée : que ne peut la faiblesse !

« J'ai assisté à tout le procès, dit-il, et j'ai constaté que Pierre Cauchon, autant que les Anglais, haïssait Jeanne et avait soif de son supplice. C'est lui qui la fit enchaîner et mettre sous la garde de grossiers soldats ; Cauchon et ses assesseurs étaient guidés dans leur triste besogne par la vengeance, la cupidité et la crainte des Anglais, maîtres du pays.

« Jeanne, tout ignorante qu'elle était, répondait pourtant aux interrogations les plus cauteleuses de manière à faire croire qu'elle était inspirée par l'Esprit-Saint. S'il s'agissait seulement de sa personne, elle se tenait sur la réserve avec adresse ; mais jamais elle ne dit rien qui pût la faire taxer d'hérésie. Les séances étaient longues, et Jeanne s'en plaignait fort. On avait l'air de suivre le droit ; mais la vengeance maligne l'emportait sur la justice. Il est certain que Jeanne n'a jamais refusé de se soumettre à l'Eglise et au Pape. Mais elle s'obstina à ne pas reconnaître l'Eglise dans Cauchon et ses assesseurs. Aussi, l'évêque défendit d'enregistrer la soumission bien nette de Jeanne au concile de Bâle, ce qui lui fit dire : « Ah ! vous écrivez bien ce qui peut être contre moi, mais non ce qui est en ma faveur. »

« A cette occasion, je dus subir une rebuffade de Cauchon. Comme je cherchais à éclairer l'accusée sur le concile : « Taisez-vous, de par le diable ! » me cria l'évêque-juge. A ce propos encore, Warwick et les siens me menacèrent de la Seine.

« Jean du Saint-Avit, évêque d'Avranches, fut menacé également par le promoteur Jean d'Estivet, pour avoir refusé de donner son opinion dans le procès. Ce bon évêque me demanda l'opinion de saint Thomas sur la question. Je lui répondis, la voici : « En choses douteuses concernant la foi, on doit toujours recourir au Pape ou au concile général. »

L'évêque d'Avranches vit dès lors l'iniquité de ce qui se passait à Rouen ; mais on se garda bien de mettre par écrit sa consultation.

« J'étais au cimetière Saint-Ouen où j'entendis la prédication de Guillaume Erard. Il dit qu'il n'y avait jamais eu en France de *monstre* pareil à Jeanne ; qu'elle était sorcière, hérétique et schismatique ; que le roi qui la protégeait (?) encourait les mêmes qualifications ; ce qui prouve bien l'intention des Anglais et de leurs suppôts, d'essayer de déshonorer la majesté royale.

« Jeanne répondit : « Prêcheur, vous dites mal ; ne parlez pas de la personne de monseigneur le roi Charles, parce qu'il est bon catholique *et n'a pas cru en moi.* »

« Après l'abjuration de Jeanne, Lafontaine, Vallée, d'autres encore et moi, nous allâmes au château pour exciter Jeanne à persévérer en ses bons propos. A notre vue, les Anglais se précipitèrent sur nous avec glaives et bâtons et nous chassèrent. »

Isambard de la Pierre finit en rappelant que la malheureuse Jeanne d'Arc a dû lutter énergiquement contre les monstres qui cherchèrent à attenter à sa vertu. Il l'a trouvée le visage plein de larmes, défiguré, outragé au point qu'il en fut fort ému.

C'était pour résister à ces violences sans nom, que Jeanne avait repris *volontiers* ses vêtements d'homme ; et on lui en fit un crime !

Nous savons le reste : Jeanne est condamnée comme hérétique et *relapse* par ceux qui se disent de l'Eglise, et le juge séculier l'envoie au bûcher sans autre forme de procès. Jeanne prie si bien avant de mourir que ses bourreaux versent des larmes d'attendrissement, mais ne désarment point. L'exécuteur se frappe la poitrine, court se confesser en s'écriant qu'il a brûlé « une sainte ».

Il nous resterait bien une vingtaine de témoignages à citer, mais leurs répétitions ne nous apprendraient rien de plus. Ce que les témoins dont nous venons d'entendre le récit, ont affirmé sous la foi du serment nous suffit et au delà, pour juger et les *Anglais* et les *lâches* vendus à leur parti.

Les témoins pour et contre l'inique et inavouable procès fait à Jeanne d'Arc pour la forme, ont été entendus ; les pièces à conviction ont été réunies ; il s'agit, dès lors, de rendre un jugement qui confirme la sentence de mort portée à Rouen contre la libératrice de France, ou d'ancantir cette pièce antijuridique, tissu de mensonges et de haine.

Les juges nommés par le Pape, agissant au nom de l'Eglise catholique, seule juge des questions de foi, consacrèrent le mois de juin à relire les diverses pièces du procès, avec l'assistance d'un grand nombre de docteurs vertueux et savants.

Il fut décidé que Jean Bréhal ferait une récapitulation de toute l'affaire.

Ce Jean Bréhal, grand inquisiteur, comptait parmi les plus solides et les plus brillants docteurs en théologie. Le procureur Prévosteau, honnête homme par excellence, prêta son concours fidèle et assidu au tribunal constitué pour la juste réhabilitation de l'héroïne. Rien ne fut négligé, ni en France, ni à l'étranger, pour exclure *toute partialité en si grave affaire.*

Voici la belle récapitulation de Jean Bréhal : « Jeanne d'Arc a eu des révélations ; d'une part, sa virginité, son intégrité, son humilité, sa piété l'en rendaient digne ; d'autre part, les malheurs de la France et l'extrémité où le royaume était réduit expliquent *l'intervention divine*.

« Jeanne a justement honoré ses voix. L'enseignement *saint* qu'elles lui donnaient témoigne qu'elles venaient de Dieu et non du démon.

« Jeanne a été de *bonne foi* dans ses prédictions, et ce qui le prouve, c'est que la *plupart* se sont réalisées, sinon toutes.

« Jeanne a pu un moment mal interpréter la *délivrance* que lui annonçaient ses voix ; mais elle ne s'est pas trompée sur le fait même de sa *délivrance*. N'a-t-elle pas été délivrée de la prison de son corps par une mort sainte qui lui ouvrait le paradis ?

« En quittant la maison paternelle, malgré son père et sa mère, Jeannen'a pas violé le précepte du Décalogue ; car elle n'a quitté ses parents que pour obéir à Dieu ; et ses parents, sûrs de la volonté de Dieu, lui ont amplement pardonné.

« En revêtant un habit d'homme, Jeanne n'a point accompli un acte condamné absolument par les règles canoniques ou par l'exemple des saints ; du reste, la *pureté* de ses intentions la *justifie*.

« C'est à tort qu'on a accusé Jeanne d'indocilité envers l'Eglise. Elle a témoigné de *justes méfiances* à l'égard de *gens d'Eglise* en qui elle voyait des *ennemis* ; mais elle a *expressément* manifesté sa soumission au Pape et au Concile.

« Si des points de fait on passe aux points de droit, *l'incompétence des juges*, et *spécialement de l'évêque de Beauvais*, dont la *juridiction* ne s'appliquait pas à Jeanne, est *incontestable*. Le zèle que Cauchon a mis dans ses démarches pour amener Jeanne aux mains des Anglais, et la passion qu'il a témoignée au cours du procès, *manifestent sa partialité monstrueuse contre l'accusée*.

« Il aurait dû être tenu compte des protestations de Jeanne *récusant son juge et faisant appel au Pape*.

« Le choix de la prison de Jeanne, qui n'était pas une prison *ecclésiastique* ; les rigueurs de sa captivité et les violences de ses gardiens sont autant d'*iniquités*.

« Les scrupules du vice-inquisiteur dont l'adjonction se fit attendre et ne fut due qu'à la crainte de *l'illégalité* du procès.

« Il est établi qu'on chercha à terroriser Jeanne, en même temps qu'on s'appliqua à la troubler par des questions au-dessus de la portée de son esprit.

« La confrontation des douze articles avec les interrogatoires, aussi *dénaturés* que soient ces interrogatoires, *révèle la fausseté* des assertions attribuées à la Pucelle pour provoquer sa condamnation. Il ne suffisait pas de provoquer la condamnation, il fallait encore la justifier par *l'aveu* même de la victime. De là, s'ajoutant aux *mensonges* de l'accusation, les *mensonges* de *l'information prétendue* qui aurait eu lieu, le jour même du supplice.

« L'abjuration fut une œuvre de *violence et de fraude*, où on amena Jeanne, *trompée* sur la portée de l'acte qu'on lui faisait accomplir, à dire

et à faire des choses qui permettraient de la déclarer ultérieurement *relapse*.

« En répudiant ensuite le désaveu forcé de ses visions, et en reprenant par pudeur et par nécessité des habits d'homme, Jeanne n'a pas été *relapse* ; car, être *relapse*, c'est *retomber en faute* ; or, elle n'avait pas été en faute.

« En conséquence, vu les erreurs et les partis pris *criminels* des juges de Jeanne ; vu les vices de *doctrine* et de *procédure* que manifeste l'examen de la cause ; vu les *irrégularités* et les *fraudes* qui y sont *accumulées*, nous concluons que le procès fait contre la Pucelle et la sentence intervenue contiennent une *injustice manifeste*. »

Cette pièce de procédure vraiment libre, à elle seule soulage le cœur de tout honnête homme. Elle affirme, d'après tous les témoignages les plus authentiques, d'après les règles invariables de la législation ecclésiastique, que Cauchon et ses assesseurs n'avaient aucun droit à s'immiscer dans un procès qui ne les regardait pas ; qu'ils ont foulé aux pieds toute justice, toute vérité, toute légalité en se donnant comme les représentants de l'Eglise catholique. Ils ont usurpé des titres et des droits que l'Eglise ne leur a jamais donnés. Ce sont des enfants indignes qui s'affublent du manteau de leur *Mère* pour la tromper, la trahir et la faire vilipender.

Jean Bréhal vient de donner les raisons sur lesquelles devait se fonder la sentence définitive. Le 2 juillet, les juges tinrent séance solennelle au palais archiépiscopal de Rouen. Etaient présents : l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris et celui de Contances. Le procureur Prévosteau et le promoteur Chapitault présentèrent les motifs de droit sur lesquels ils appuyaient leurs conclusions.

« Excité par le zèle de la justice, dit le promoteur, stimulé par l'amour de la vérité, fidèle à mon serment, je viens déclarer devant Vos Paternités révérees, après mûr et complet examen, que le procès qui fut fait à Jeanne d'Arc m'apparaît comme *inique* et comme *nul*. Dans les divers détails de ce procès, on voit à *plein* la *malice* et la *fraude* des juges résolus à perdre leur victime.

« Le droit *divin* et le droit *humain* protestent également contre les menées et les décisions de ces *persécuteurs* de l'*innocence* unis dans une monstrueuse conspiration.

« En conséquence, j'approuve et j'adopte en tous points les conclusions des demandeurs. »

Le procureur chargé des intérêts de la famille de Jeanne d'Arc, se lève à son tour, et dit :

« La vérité surmonte tout. Après avoir pesé faits, circonstances, temps, personnes, documents, consultations, vous ne pouvez que reconnaître la *perfidie* des juges et l'iniquité du jugement.

« Aussi, j'espère que vous ferez droit à la plainte de la mère de Jeanne d'Arc et à celle de ses frères, si favorablement accueillie par le Souverain Pontife.

« Très révérends et illustres juges, dissipez les ténèbres accumulées par un *procès inique*, et faites apparaître ici le soleil de la vérité ! Que votre sentence montre Jeanne d'Arc telle qu'elle fut, *exempte de toute tache*, enveloppée de vertu et de gloire ! Et daigne, un jour, vous récompenser le Dispensateur des dons éternels ! »



*Sentence de Réhabilitation.*

Le 7 juillet 1456, en présence de *Jean d'Arc*, du procureur Guillaume Prévosteau, représentant Isabelle Romée et Pierre d'Arc absents, devant le promoteur Simon Chapitault et Pierre Maugier, avocat de la famille d'Arc, la sentence fut prononcée dans la grande salle du palais archi-épiscopal de Rouen, par l'archevêque de Reims, assisté de trois autres juges, l'évêque de Paris, l'évêque de Coutances et l'inquisiteur Jean Bréhal :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

« La Providence de l'éternelle Majesté, le Sauveur Christ Notre-Seigneur, Dieu et Homme, a institué pour régir son Eglise militante le bienheureux Pierre et ses successeurs apostoliques; elle en a fait les principaux guides qui, à la lumière de la vérité, enseignent aux hommes les sentiers de la justice; elle leur a donné mission de soutenir partout les bons, de relever les opprimés et de ramener au droit chemin, par un jugement de *raison*, ceux qui en ont dévié.

« C'est investis de cette autorité apostolique pour la présente affaire que nous, Jean de Reims, Guillaume de Paris, Richard de Coutances, par la grâce de Dieu, archevêque et évêques, et Jean Bréhal, de l'ordre des Frères Prêcheurs, professeur de théologie sacrée, l'un des deux inquisiteurs du mal hérétique dans le royaume de France, tous quatre juges spécialement *délégués* par Notre Très Saint Seigneur le Pape récemment élu ;

« Vu le procès solennellement agité devant nous, en vertu du mandat apostolique à nous adressé et par nous *respectueusement accepté*, dans la cause d'honnête veuve et mère Isabelle d'Arc, de Pierre et Jean d'Arc, frères naturels et légitimes de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, défunte de *bonne mémoire*, ladite cause suivie en leur nom et au nom de leurs parents, contre le vice-inquisiteur du mal hérétique, au diocèse de Beauvais, contre le promoteur des affaires criminelles, en la cour épiscopale de Beauvais, contre Pierre Cauchon, seigneur de Hollande (?), ci-devant évêque de Beauvais, et contre tous les autres qui, *conjointement ou séparément*, peuvent croire avoir intérêt en l'affaire et se porter respectivement comme défendeurs ;

« Vu l'évocation péremptoire et l'exécution de cette *évocation*, par nous décrétée contre lesdits défendeurs ; à la requête des susdits demandeurs et du promoteur de notre office institué, juré et créé par nous en cette cause, évocation aux fins de laquelle les défendeurs étaient invités à voir mettre à exécution le rescrit papal, à entendre conclure contre eux, à répondre eux-mêmes et à procéder comme ils le trouveraient raisonnable ;

« Vu la requête des demandeurs, leurs faits, raisons et conclusions rédigées dans des écrits produits par eux, sous forme d'articles concluant à une déclaration de *nullité*, d'*iniquité* et de *dol* contre certain procès en cause de foi, jadis fait et exécuté en cette ville, contre feue Jeanne déjà nommée, par feu Pierre Cauchon, alors évêque de Beauvais, et par feu

Jean Lemaitre, alors *soi-disant* vice-inquisiteur dans le même diocèse, par feu Jean d'Estivet, promoteur, ou *agissant comme tel*; ladite requête tendant à la cassation dudit procès, à l'annulation de la sentence qui en est résultée ainsi que de toutes ses suites, et à la réhabilitation de la défunte, non moins qu'à toutes autres fins y précisées;

« Vu, lu et examiné à plusieurs reprises les minutes originales, instruments, moyens et actes, notules et protocoles du susdit procès à nous présentés et remis, en vertu de nos lettres compulsatoires, par les greffiers et autres; après vérification faite en notre présence de leurs seings et écritures; après longues conférences à leur sujet avec lesdits greffiers et officiers institués dans le procès, non moins qu'avec les conseillers appelés pour ledit procès et dont nous avons pu obtenir la présence, après collation et comparaison des registres et livres susdits;

« Vu aussi les informations préparatoires recueillies soit par nous et nos commissaires au début du présent procès, soit antérieurement par le Révérendissime Père en Christ, le seigneur Guillaume, cardinal-prêtre de Saint-Martin-des-Monts, alors légat du Saint-Siège apostolique en France et appelé vulgairement cardinal d'Estouteville, assisté de l'inquisiteur Jean Bréhal;

« Vu aussi et considéré divers traités de prélats, docteurs et praticiens célèbres, très autorisés, qui ont examiné les diverses pièces du procès pour en élucider les difficultés;

« Vu en outre les articles et interrogatoires à nous présentés au nom des demandeurs et du promoteur, et, après plusieurs évocations, admis par nous en preuves;

« Attendu les dépositions et attestations des témoins, soit sur la vie de ladite défunte au lieu de son origine et sur son départ, soit sur l'examen auquel elle a été soumise en présence de plusieurs prélats, docteurs et autres habiles gens, à Poitiers, notamment en présence de Regnault de Chartres, alors archevêque de Reims et métropolitain de l'évêque Cauchon, examen qui eut lieu, soit sur la merveilleuse délivrance d'Orléans, soit sur la venue de Jeanne à Reims où se fit le sacre du roi, soit sur les circonstances et qualités du procès de Rouen, le jugement et la procédure;

« Vu aussi, outre les lettres, dépositions et attestations susmentionnées, d'autres lettres, instruments et moyens remis et produits dans les délais de droit, sans qu'il y fût fait opposition;

« Oûi notre promoteur, lequel, attendu les dires et écrits produits, s'est pleinement adjoint aux demandeurs, et a, lui aussi, invoqué pour les mêmes fins les documents par eux allégués;

« Vu les autres requêtes et réserves faites dûment tant par le promoteur qui s'y est associé que par les demandeurs et admises par nous, en même temps que certains motifs de droit présentés en de brefs écrits, propres à frapper notre esprit et par nous accueillis;

« Ayant été conclu en la cause au nom du Christ, et le présent jour ayant été assigné pour l'audition de notre sentence;

« Après avoir mûrement examiné et pesé les choses, voulant que notre présent jugement émane de la face de Dieu, seul arbitre parfait, seul juge

absolument infaillible de ses révélations, qui fait aller son souffle divin où il vent, et maintes fois choisit ce qu'il y a de plus faible pour renverser ce qu'il y a de plus fort, qui enfin est loin d'abandonner ceux qui espèrent en lui aux jours d'épreuves et de tribulation ;

« Après avoir mûrement délibéré et sur les actes préparatoires et sur les conclusions de la cause avec des hommes aussi scrupuleux qu'habiles et expérimentés ; après avoir compulsé les opinions orales et écrites qui nous ont été fournies tant sur la forme que sur le fond du procès, opinions où les faits et gestes de ladite défunte sont jugés *dignes d'admiration* et non de condamnation, où le jugement rendu contre elle *est détesté et réprouvé*, où d'ailleurs est reconnue la difficulté de présenter un jugement certain sur les visions et révélations, alors que saint Paul déclare ignorer s'il a eu les siennes de *corps* ou en *esprit*, et sur ce sujet, s'en rapporter à Dieu.

« En premier lieu :

« Nous disons, et la *justice* l'exigeant, déclarons que les articles commençant par ces mots : *Certaine femme, etc.*, articles insérés au procès en question et faisant partie de l'instrument des sentences portées contre ladite défunte, *ont été, sont et demeurent vicieusement, dolosivement, calomnieusement, frauduleusement et malicieusement* extraits des *confessions* et du procès de ladite défunte ; que la vérité a été *passée sous silence* et fausement traduite sur certains points *essentiels*, et tels qu'à leur propos l'esprit de ceux qui étaient appelés à délibérer et à juger pouvait être entraîné à une opinion différente ; que de nombreuses circonstances aggravantes, non contenues dans les interrogatoires du procès, y ont été ajoutées *indûment*, en même temps qu'on y faisait maintes circonstances justificatives et bien dignes d'être relevées, et qu'on altérait la forme des expressions de façon à changer le sens des idées ;

« A cause de quoi considérant lesdits articles comme entachés de *fausseté, de dol, de calomnie* et complètement différents des *confessions* dont on les a dits extraits, nous les *cassons, anéantissons, annulons* ; et ordonnons, après les avoir fait arracher dudit procès, qu'ils seront ici *lacérés judiciairement*.

« En second lieu :

« Après avoir examiné diligemment les autres parties du procès et particulièrement les deux sentences qui y sont contenues, l'une sur la cause de *lapse* (ou chute), l'autre sur la cause de *relapse* (ou rechute) ; après avoir aussi fort complètement pesé la *qualité* des personnes qui ont jugé Jeanne et celle de ceux en la garde desquels elle était détenue ; après avoir vu les récusations, les soumissions, les appels et la requête plusieurs fois répétée, par laquelle ladite Jeanne a déclaré qu'elle soumettait sa personne, ainsi que tous ses dits et faits au Saint-Siège apostolique et à Notre Très Saint Seigneur le Souverain Pontife, et a demandé très instamment ; maintes reprises que le procès lui fût transmis avec les témoignages de sa soumission à son égard ;

« Après avoir aussi examiné une *prétendue* abjuration entachée de *fausseté* et de *dol*, surprise par *crainte* et par *force*, en présence du bourreau et sous la menace du bûcher, sans que ladite défunte l'eût pu préalablement connaître ou prévoir ;

« Attendu les consultations et les traités déjà mentionnés de prélats et notables docteurs, également experts en *droit divin* et en *droit humain*, déclarant que les crimes dont Jeanne est chargée ne peuvent être conclus de la teneur du procès et n'y sont nullement impliqués ;

« Nous, juges, siégeant en notre tribunal et ayant Dieu seul devant les yeux, par cette *sentei ce définitive* que nous portons et formulons ici solennellement, nous *disons, prononçons, décrétions* que lesdits procès et sentences, avec *l'abjuration susdite*, leur exécution et tout ce qui a suivi, sont manifestement entachés *dedol, de calomnie, d'iniquité, en conséquence* d'erreurs de *droit* et de *fait* ; déclarons qu'ils ont *été sont et seront nuls, non avenus* ; sans effet ; de plus, autant que besoin est et que *la raison le commande*, les *cassons, annulons, anéantissons* et *faisons absolument vides* de force ; prononçons que ladite Jeanne d'Arc et ses parents et tous les demandeurs n'ont ni *contracté ni encouru* aucune note ou tache d'infamie à l'occasion du susdit procès, et les en purgeons autant que besoin est ;

« Ordonnons que la solennelle intimation et l'exécution de notre sentence aurent lieu sur-le-champ, dans cette ville, en deux endroits, savoir :

« Aujourd'hui sur la place Saint-Ouen, après une procession générale et avec un sermon public ; demain, au Vieux-Marché, à l'endroit même où ladite Jeanne fut cruellement et horriblement étouffée et brûlée par la fumée et les flammes d'un affieux bûcher, avec une prédication solennelle qui sera faite, et aussi avec plantation d'une croix destinée à perpétuer la mémoire de cette *honnête* fille et à solliciter les prières pour son salut, ainsi que pour celui des autres défunts ;

« Nous réservant de faire ultérieurement publier, exécuter, et pour l'édification des temps à venir, *signifier avec éclat*, la susdite sentence dans les cités et autres lieux insignes de ce royaume, selon que nous l'aurons jugé expédient, et de par notre initiative qui demeure sauve pour tout ce qui pourrait rester à faire.

« La présente sentence a été portée, lue et promulguée par les seigneurs juges, en présence du Révérend Père en Christ le seigneur évêque de Démétriade, d'Hector de Coquerel, de Nicolas du Boys, d'Alain Olivier, de Jean du Bec, de Jean de Gonnys, de Guillaume Roussel et Laurent Surreau, chanoines, de Martin Ladvenu, de Jean Roussel, etc. etc....

« Fait dans le palais archiépiscopal de Rouen, l'an du Seigneur 1456, le septième jour de juillet. »

Suivent les attestations, scellés, paraphes, etc.

La sentence solennelle et définitive ayant été prononcée, l'exécution suivit. Il n'y avait plus d'Anglais pour l'empêcher !

L'abominable et exécration iniquité du procès condamnant Jeanne d'Arc au bûcher fut hautement révélée sans réticence à tout le peuple. Cauchon fut maudit avec tous ses complices et le peuple acclama la sainte Eglise qui sait rendre justice à la veuve, à l'orpheline et à tous les opprimés, même après leur mort. Chacun comprit que s'il y a des abus de la part de certains membres du clergé, l'Eglise qui les désavoue ne peut être rendue responsable de leurs méfaits.

Justice est donc enfin rendue ! Jeanne d'Arc est solennellement réhabilitée comme *envoyée* de Dieu pour sauver la France, fille aînée de

l'Eglise. Pour être tardive, la justice n'en suit pas moins son cours, et la gloire de nos martyrs n'a jamais pu être étouffée par leurs persécuteurs. O Eglise brillante de clartés divines, sois bénie à travers les siècles ! Militante sur la terre, tu triomphes et triompheras à jamais dans les siècles des siècles. Tes ennemis peuvent paraître un instant triomphants : vient un coup de vent, et ils sont couchés dans la poussière pour ne plus jamais se relever. Ils sont morts, et tu vis plus belle, plus grande, plus merveilleuse que jamais !

Où sont-ils ceux qui dans leur fureur aveugle ont versé par torrents le sang de tes généreux enfants ? Où sont les rois, les princes, les évêques qui, trahissant la foi de leur baptême et de leur profession, t'ont fait verser des larmes de sang ? Dieu les a jugés, et ils sont au lieu vers lequel ils penchaient.

Mourir est un gain, a dit l'Apôtre ; le martyre nous semble dur à subir ; mais quelle gloire il réserve ! O Jeanne d'Arc, tu fus grande dans ta belle mission de libératrice de la France ! Mais combien plus glorieuse es-tu dans ta prison et sur le bûcher ! Quelle couronne brillante de clartés immortelles, je vois les anges tresser pour la déposer sur ta tête ! Les bourreaux ont cru anéantir ton courage, ta valeur et tes vertus : ils n'ont fait que les rendre plus visibles et plus dignes de l'immortalité. Il y a cinq siècles bientôt que la France t'acclame, et voilà que l'Eglise du Christ, de ce Jésus que tu as tant aimé, s'apprête à te proclamer bienheureuse, en appelant les peuples de la terre à te rendre un culte réservé aux héros de la Croix. Béni soit Dieu à jamais ! Gloire à son Eglise ! Gloire à Jeanne d'Arc !

---

## ÉPILOGUE

---

La sentence solennelle rendue à Rouen ne devait pas rester lettre morte. Rouen vit immédiatement son peuple enthousiaste préparer la grande procession qui, du cimetière Saint-Ouen à la place du Vieux-Marché, alla, se déroulant majestueusement, laver l'ignominie infligée par les Anglais à cette ville, témoin indigné mais impuissant, du martyre de Jeanne d'Arc. Au lieu d'imprécations sataniques, ce sont des chants d'allégresse et de triomphe qui réveillent les échos endormis depuis vingt-cinq ans. Tout un peuple en habits de fête, tout le clergé rendu à la liberté, toute la magistrature marche, bannières déployées, la grande croix d'or en tête, pour remercier Dieu, souverain Maître des nations, d'avoir arraché la France aux mains rapaces des Anglais, par le bras victorieux de la Pucelle de Domremy, la Débora, la Judith des temps modernes.

Ce n'est pas assez. Il faut réparer l'outrage, effacer les traces du crime consommé le 30 mai 1431.

Sur cette place du Vieux-Marché, où la libératrice de la France a consommé son martyre, une croix, symbole du grand triomphe, va s'élever, puis une fontaine dont les eaux limpides laveront continuellement le pavé souillé par le crime des Anglais, aidés d'un misérable et indigne évêque.

A Orléans, l'évêque de Coutances et Jean de Bréhal vinrent de leur personne présider les cérémonies ordonnées.

Les Orléanais reconnaissants n'avaient pas attendu ce jugement pour rendre à la mémoire de Jeanne d'Arc les honneurs qui lui étaient dus. Chaque année, une procession solennelle organisée aux frais de la ville, fait monter vers le ciel ses actions de grâces pour la délivrance d'Orléans par Jeanne la Pucelle. Orléans, ne pouvant posséder en ses murs sa noble libératrice, voulut, du moins, recueillir sa mère, et honorer dans cette femme héroïque la vierge martyre qu'elle donna si généreusement à la France et à Dieu, au printemps même de sa vie.

Sur le pont fameux où Jeanne intrépide accomplit l'acte décisif de la délivrance, Orléans, voulut élever un monument commémoratif, qui redirait aux générations futures les *gestes de Dieu* opérés par Jeanne d'Arc. Ce monument, mutilé dans les guerres religieuses, supprimé brutalement par la révolution, s'est relevé en statue équestre, attestant, quand même, au milieu des vicissitudes séculaires, l'attachement des Orléanais à la mémoire de Jeanne d'Arc.

Dès les premières années qui suivirent la mort de la Pucelle, historiens et poètes rendirent hommage à l'héroïne, tout en flétrissant énergiquement les acteurs coupables du drame tragique et incroyable qui s'était joué à Rouen sur un bûcher.

La plupart pourtant négligèrent d'étudier les documents du procès de condamnation, et plus tard celui de réhabilitation ; ils accommodèrent l'histoire et le caractère de Jeanne la Pucelle à leur fantaisie.

De là ces bizarres appréciations d'où le surnaturel est banni et qui ont autorisé maladroitement des écrivains de talent à dire des sottises, des inepties, quelquefois même de honteuses plaisanteries, sur la plus pure et la plus chaste des héroïnes dont l'histoire du monde fasse mention. Il en est même, comme Voltaire, qui ont essayé de souiller la mémoire de l'envoyée de Dieu !

On s'est demandé comment quatre siècles et plus avaient pu se passer, sans que la libératrice de la France fût proposée au culte qui lui paraît dû. La politique trop facile à effaroucher, la méchanceté et l'ingratitude qui oublie tout, en sont la cause. L'Eglise, dans sa prudente sagesse, évite avec soin de froisser, même par ses bienfaits, les nations trop chatouilleuses sur le point d'honneur. Elle laisse au temps les moyens de dirimer plus d'une question.

Que les saints reçoivent par elle des honneurs mérités, mais terrestres, leur gloire n'en est pas augmentée au ciel ; tout le bénéfice de leur haute protection est pour ceux qui les honorent. Si donc leur crédit auprès de Dieu est négligé, qui en souffre ? Ceux-là mêmes qui auraient intérêt à l'implorer.

Anjourd'hui que la France semble agitée de sinistres pressentiments ; aujourd'hui que tout semble vouloir crouler sous nos pas, l'Eglise consent à nous donner une nouvelle protectrice en Jeanne d'Arc ; c'est un trésor que le ciel nous réservait. Celle qui a sauvé la France, au commencement du xv<sup>e</sup>, peut mieux encore la sauver des périls qui la menacent à la fin du xix<sup>e</sup>. C'est l'espoir de tout cœur catholique et français ; Jeanne, du haut du ciel, protège la France !

En effet, Jeanne d'Arc vient d'être déclarée *vénérable*, c'est-à-dire digne de tout respect et de tout honneur, par l'immortel Pontife Léon XIII ; demain elle sera proclamée bienheureuse, et l'Eglise de France lui élèvera des temples et des autels, d'où monteront vers le ciel d'ardentes et patriotiques prières. Ces prières, ces vœux, ces cris, resteront-ils stériles ? Nous ne le pensons pas. Le Seigneur exauce les prières de ses saints : encore une fois, Jeanne d'Arc sauvera la France.

Par son génie comme par sa vertu, Jeanne d'Arc a été la plus belle personnification du patriotisme et du courage indomptable des Français. Soldats du beau pays de France, glorifiez cette paysanne *inspirée*, en qui s'incarna l'âme de la patrie française ; en elle se résument tous les sacrifices dont se fait, chaque jour, la grandeur et la gloire du pays qui vous a vu naître.

De même que l'or s'épure au creuset par le feu, la vertu passée au laminoir de la souffrance brille d'un éclat plus vif et plus pur. C'est aux heures de sa douloureuse et longue passion que Jeanne d'Arc s'élève au faite de l'héroïsme. Elle brave la prison, les chaînes, les tortures physiques et morales pour obéir à Dieu et sauver son peuple. C'est Débora, c'est Judith, c'est Geneviève se sacrifiant corps et âme pour la gloire d'Israël et le salut du peuple que Dieu s'est choisi entre tous.

Ni l'Orient avec toutes ses légendes, le peuple de Dieu excepté, ni la Grèce avec tous ses poèmes, ni Rome avec ses triomphes, n'ont rien conçu de comparable à cette Jeanne d'Arc que Dieu, dans sa miséricorde, a donnée à la France. L'héroïque vierge de Domremy prendra place sur nos autels, à côté de Clotilde donnant son cœur et sa main au barbare Clovis pour baptiser la France à Reims ; à côté de la vierge de Nanterre, faisant reculer les hordes farouches d'Attila devant Paris, pour les refouler sous la francisque, aux champs Catalauniques. La France vit de son glorieux passé, et il n'est pas un apostat capable de faire disparaître de son front, de son âme, lessignes indélébiles de la protection divine.

Jeanne d'Arc aura ses fêtes nationales, splendides, enthousiastes et vraiment populaires, auxquelles ne manqueront point les grandioses cérémonies de la religion catholique.

La vierge à qui nous devons de n'être ni anglais, ni schismatiques, ni hérétiques, ni apostats, a préservé d'un alliage *impur* et étranger ce composé exquis de beauté et de grâce, d'esprit et de goût, de piété et d'enthousiasme qui s'appelle la *femme française*.

Aux femmes, aux filles de France, de prendre à cœur la glorification de Jeanne d'Arc et de jeter ce nom glorieux en défi à tous les égoïsmes, à toutes les lâchetés, à toutes les intolérances, à tous les vices.

Combien grandirait la joie de la famille, au retour annuel et printanier d'une solennité, ajoutant au culte légitime du foyer, l'amour de Dieu et de la patrie, glorifiés dans l'héroïque vierge, modèle d'humilité, de travail et de dévouement ! Puisse bientôt se lever ce jour tant désiré, où tous les Français, la main dans la main, cœur à cœur, se rallieront sous les auspices de Jeanne d'Arc, dans le culte du vrai Dieu qui *soutient, bénit, enrichit et sauve* les nations fidèles à leur mission !

---





# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                       | Pages. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| PRÉFACE. . . . .                                                                                                                                                                                                                                      | 7      |
| PREMIÈRE PARTIE                                                                                                                                                                                                                                       |        |
| DE LA NAISSANCE DE JEANNE D'ARC AU SACRE DU ROI.                                                                                                                                                                                                      |        |
| CHAPITRE I <sup>er</sup> .                                                                                                                                                                                                                            |        |
| Domremy. — Origine des familles d'Arc et de Vouthon. — Le curé de Sermaize.<br>— Mariage de Jacques d'Arc et d'Isabelle de Vouthon. — Leur demeure à<br>Domremy. — Naissance de Jeanne d'Arc. — Son baptême et son enfance<br>jusqu'à 13 ans. . . . . | 15     |
| CHAPITRE II.                                                                                                                                                                                                                                          |        |
| Mission de Jeanne d'Arc. — Premières apparitions. — Malheurs de la France.<br>— Dieu lui vient en aide. . . . .                                                                                                                                       | 22     |
| CHAPITRE III.                                                                                                                                                                                                                                         |        |
| Deux saintes, vierges et martyres, conseillères de Jeanne d'Arc. — L'ennemi<br>à Domremy. — Un procès canonique à Toul. . . . .                                                                                                                       | 35     |
| CHAPITRE IV.                                                                                                                                                                                                                                          |        |
| Un dicton populaire. — Le Bourguignon de Domremy. — Songes de Jeanne<br>d'Arc. — Durand Laxart et sa nièce. — Robert de Baudricourt, gouver-<br>neur de Vaucouleurs. . . . .                                                                          | 38     |
| CHAPITRE V.                                                                                                                                                                                                                                           |        |
| Le sacrifice définitif. — Adieux à Domremy. — Retour à Vaucouleurs. —<br>Nouvelles épreuves. . . . .                                                                                                                                                  | 44     |
| CHAPITRE VI.                                                                                                                                                                                                                                          |        |
| La maison Leroyer. — Eglise de Vaucouleurs. — Bertrand de Poulangy et Jean<br>de Metz. — Le duc de Lorraine. — Exorcisme. — Départ pour Chinon. . .                                                                                                   | 48     |
| CHAPITRE VII.                                                                                                                                                                                                                                         |        |
| Voyage de Vaucouleurs à Chinon. — Embuscade maladroite. — Chinon et le<br>Conseil royal. — Portrait du roi. — Première enquête. — Un conseil de<br>guerre à Orléans. — Jeanne arrive au palais. — Elle reconnaît le roi. —<br>A Poitiers. . . . .     | 55     |
| CHAPITRE VIII.                                                                                                                                                                                                                                        |        |
| Armure. — Etendard. — Epée de Jeanne d'Arc. — Sa maison militaire. —<br>Réunion à Blois. — Conversion des soldats. — Lettre aux Anglais. —<br>Entrée de Jeanne à Orléans. . . . .                                                                     | 73     |

## CHAPITRE IX.

- Jeanne d'Arc dans Orléans. — Son triomphe dans les rues de la ville. — Nouvelles sommations aux Anglais. — Leur terreur. — Jeanne va au-devant des troupes revenant de Blois. — Combat livré à son insu. — Victoire! Orléans débloqué. . . . . 81

## CHAPITRE X.

- Témoignage en faveur de la Pucelle. — Elle revient près du roi. — Un Conseil royal. — Charles VII ira à Reims sous condition. — Le duc d'Alençon. — Expédition sur la Loire. — Victoire de Patay. . . . . 100

## CHAPITRE XI.

- En route pour Reims. — Auxerre, Troyes, Châlons. — Entrée triomphale à Reims. — La sainte Ampoule. — Sacre du roi. . . . . 111

## DEUXIÈME PARTIE.

## DU SACRE DU ROI AU MARTYRE DE JEANNE D'ARC.

## CHAPITRE I.

- Mission réalisée. — Est-elle finie? — Charles VII toujours hésitant. — Duplicité de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Fausse politique des intrigants. . . . . 127

## CHAPITRE II.

- L'épée de Fierbois brisée. — Paris attaqué. — Blessure de Jeanne. — On l'entraîne à Saint-Denis. — Echec. — Retour sur la Loire. — Séjour à Sully-sur-Loire. — Une expédition. — Le plus pauvre chevalier du royaume. — Jeanne d'Arc, au nom du Ciel, rend le royaume de France à Charles VII. — La Pucelle quitte le roi pour aller à Compiègne. — Prise de Jeanne d'Arc. . . . . 139

## CHAPITRE III.

- Jeanne d'Arc prisonnière. — Beaulieu. — Beaurevoir. — Le Crotoy, Drugy. — Rouen. — La Pucelle vendue aux Anglais, dix milles francs! — Félonie du roi de France. . . . . 164

## CHAPITRE IV.

- Procès et martyre de Jeanne d'Arc. — La prison. — Les juges. — Interrogatoires. — Pression du pouvoir anglais. — Condamnation injuste. — Martyre de l'héroïne sur un bûcher à Rouen. . . . . 178

## CHAPITRE V.

- Après la mort de l'héroïne. — Son cœur épargné par les flammes. — L'Angleterre essaie de justifier son crime et ceux qui l'ont aidée à le commettre. . . . . 250

## CHAPITRE VI

- Etat de la France. — Elle ressuscite. — L'œuvre de Jeanne d'Arc s'achève. . . . . 256

## CHAPITRE VII

- Apologie des bourreaux de Jeanne d'Arc faite par eux-mêmes. . . . . 264  
 PROCÈS DE RÉHABILITATION. . . . . 267  
 ÉPILOGUE. . . . . 315



## A LA MÊME LIBRAIRIE

---

**Vie du Père Macé**, missionnaire en Annam, par M. l'abbé Baraud.  
1 vol. in-8° avec deux portraits et un plan. . . . . **2 »**

**Une Ouvrière Chrétienne**, par J. Maurin. 1 vol. in-12. . . . . **» 50**

**Souvenirs des Zouaves Pontificaux**, par Fr. Le Chauff de Kerguenec. 2 vol. in-8°. . . . . **6 50**

**Faveurs obtenues et l'Enfer évité par le Scapulaire**. 1 vol. in-18 avec couverture illustrée. . . . . **» 75**

**Principes d'Economie politique**, par le R. Père Libérateur.  
1 vol. in-12. . . . . **3 50**

**Dieu devant la Science et la Raison**, par le R. Père Villard, dominicain. 1 vol. in-8°. . . . . **4 »**

**Notes d'Histoire sur les quatre premiers siècles**, par M. l'abbé Nicolas, 1 vol. in-12. . . . . **3 »**

**Saint-Louis-des-Français**, notes descriptives et historiques, par Monseigneur d'Armailhac, recteur de Saint-Louis-des-Français. 1 vol. in-4°, magnifique illustration. . . . . **12 »**

Le même, in-12. . . . . **3 50**

**Introduction aux Mélodies Grégoriennes**, par M. Boyer d'Agen. 1 vol. in-8°. . . . . **3 50**

**Le Petit Auxiliaire du Catéchiste**, sous forme de questionnaire présenté aux enfants. 1 vol. in-18. . . . . **» 50**

**Les Premières Années de la Sainte Vierge,**

**La Très Sainte Vierge mère de Jésus,**

**Les Dernières Années de la Sainte Vierge,**

3 vol. in-32, avec encadrements rouges, sur papier teinté, brochés et réunis en un étui. . . . . **10 »**











THE BORROWER WILL BE CHARGED  
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT  
RETURNED TO THE LIBRARY ON OR  
BEFORE THE LAST DATE STAMPED  
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE  
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE  
BORROWER FROM OVERDUE FEES.

